



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

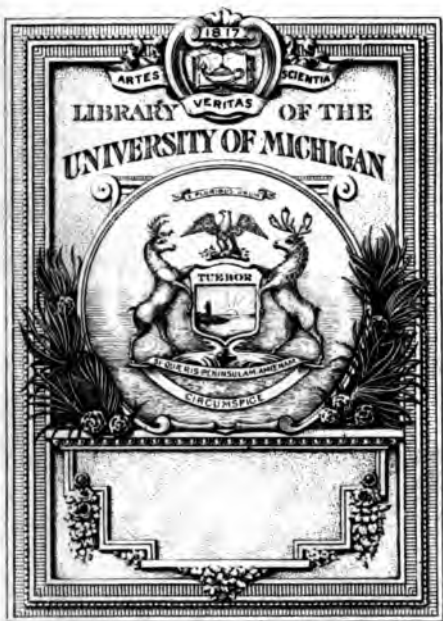
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





3434
241

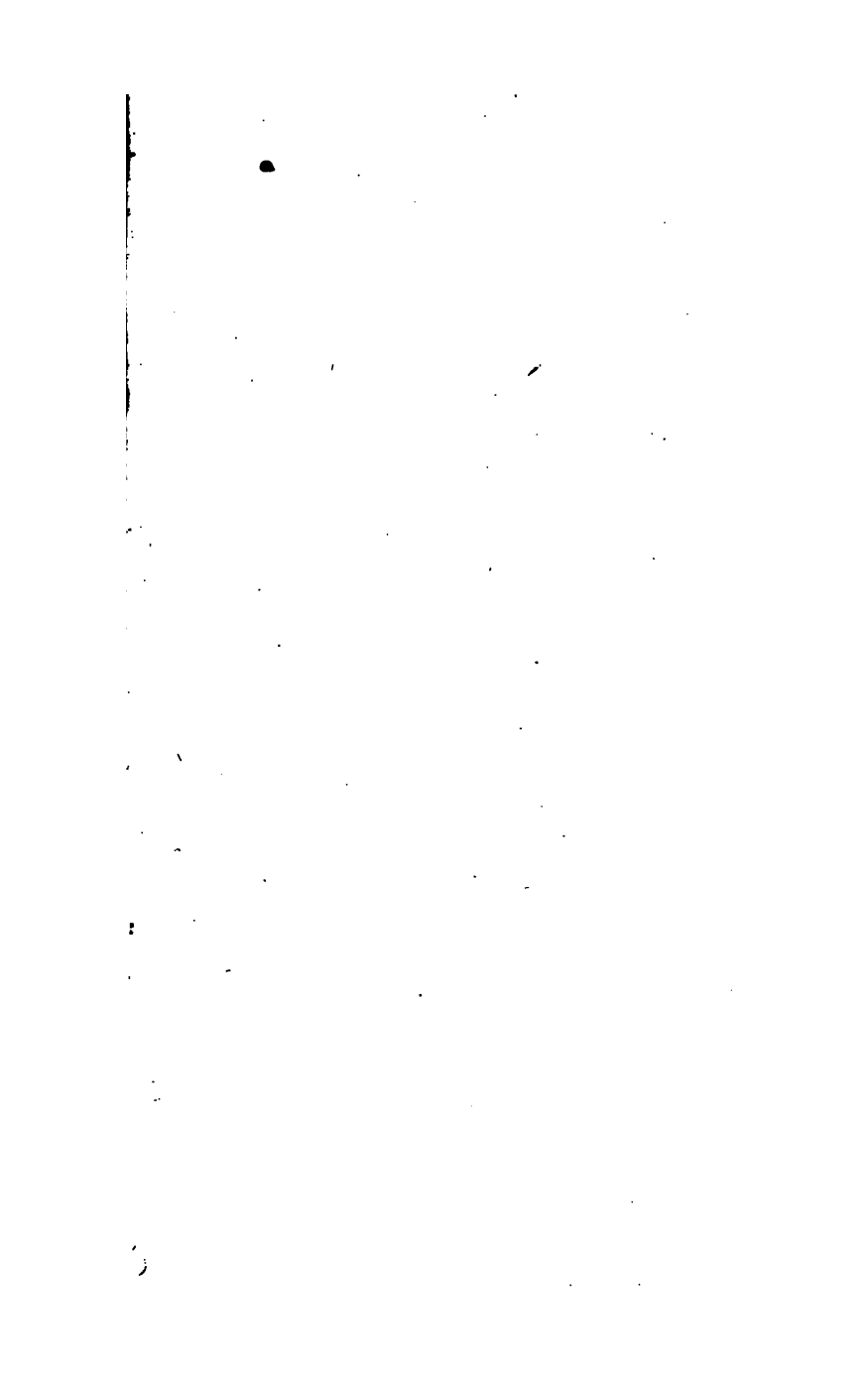






2

HISTOIRE
DU
PARAGUAY.
TOME VI.



HISTOIRE DU PARAGUAY.

Par le P. PIERRE FRANÇOIS - XAVIER
DE CHARLEVOIX, de la Compagnie
de Jesus.

TOME SIXIEME.



A P A R I S ,

Chez { DESAINT, rue S. Jean-de-Beauvais, vis-à-vis
du College.
DAVID, rue & vis-à-vis de la Grille des
Mathurins.
DURAND, rue du Foin, la premiere Porte
cochere en entrant par la rue S. Jacques.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.





HISTOIRE DU PARAGUAY.

LIVRE VINGTIÈME.



SOMMAIRE.

LEs Barbares attaquent de toutes parts la Province de Paraguay. Les Indiens des Réductions les obligent à disparaître. Projet d'une Réduction pour les Tobatincs. L'Evêque de l'Assomption tombe en apoplexie. Il écrit au Roi. Sa mort & son éloge. Lettre du Chapitre Séculier au Roi. Nouvelles tentatives pour la conversion des Chiriguanes. Ordre envoyé au Provincial des Jésuites à ce sujet. Choix des Missionnaires. Caractère du Père de Lizardi. Son entretien avec Dom Bruno Maurice Zavala. Il arrive à Tarija avec deux autres Jésuites. En quelles dispositions ils en trouvent les Habitans au

Tome VI,

A

S O M M A I R E.

sujet de la Mission des Chiriguanes Ce qui restoit alors de Chiriguanes Chrétiens. Réduction de la Conception. Conversion d'un de leurs Caciques. On continue à Tarija de s'opposer au départ des Missionnaires pour cette Entreprise. Réponse du Pere de Lizardi à ceux qui vouloient lui persuader d'y renoncer. Réduction de Sainte-Anne. Voyage infructueux des Missionnaires à la Cordilliere Chiriguane. Difficulté d'y voïager. Mort édifiante d'un Cacique : calomnie contre les Missionnaires à ce sujet. Nouvelle course dans la Cordilliere. Les Missionnaires sont délivrés d'un grand danger. Disposition des Chiriguanes au sujet du Christianisme. Divers changemens dans les Réductions de Sainte-Anne. Ardeur du Pere de Lizardi pour le Martyre. La Réduction de Sainte-Anne divisée en deux. Le Pere de Lizardi dans la Cordilliere ; fruit de son voiage. Ferveur des Néophytes Chiriguanes sous sa direction. Il prédit sa mort. Une des deux Réductions Chiriguanes détruite. Belle action d'une Femme Espagnole , & d'une Chiriguane. Prise du Pere de Lizardi. Sa Réduction réduite en cendres. Son Martyre. En quel état on trouve son corps. Martyre de son Sacrificatein. Honneurs rendus au Pere de Lizardi. Un Cacique Chiriguane rend un grand service aux Chrétiens. Réduction Chiriguane vers Santa-Crux ; elle ne subsiste pas long-tems. Réduction des Zamucos. Désordre qui y arrive. Elle est transférée aux Chiquites. Conversion de plusieurs Zatiénos. Ferveur des Zamucos. Deux ten-

S O M M A I R E 3

tatives inutiles pour aller des Zamucos au Paraguay. Racine singuliere ; effet qu'elle produisit sur le Pere Castañares. Conversion des Borillos. Nouvelles tentatives pour une communication entre le Paraguay & le Tucuman. Mémoire présenté au Roi d'Espagne par un Ecclésiastique François, contre les Jésuites, & comment il est reçu. Il est présenté au Prince des Asturies, qui le rejette. Impression qu'il fait sur plusieurs personnes en Espagne. Commissaire Royal au Paraguay. Il refuse de visiter les Réductions. Sa Lettre au premier Ministre d'Espagne. Déclaration de Dom Antoine Ruiz de Arrellano. Réponse du Pere d'Aguiar à un Mémoire de Dom Martin de Barua, adressé au Roi contre les Jésuites. Ce que le Roi pense du Mémoire. Jugement que le Commissaire Royal, & le Conseil des Indes, portèrent de la réponse. Extrait de cet écrit. Objections faites à Madrid au Pere Rodero, Procureur Général des Jésuites du Paraguay, & ses réponses : & celle du Pere Rico à d'autres objections.

SI la prudence & la bonté de Dom Bruno Maurice de Zavala ne lui avoient point permis d'exercer toute la sévérité de la justice sur les Rebelles du Paraguay, ils eurent bientôt lieu de craindre que la colere du Ciel ne s'appaisât point aussi aisément : cette malheureuse Province se vit tout-à-coup, & lorsqu'on y pensoit le moins, menacée d'expier ses révoltes

1734-36.

Les Barbares attaquent de toutes parts la Province de Paraguay.

1734-36.

par les mains des Barbares. Les Guaycurus, irréconciliables Ennemis des Espagnols, & les Mocovis, auxquels le Gouverneur du Tucuman faisoit vivement la guerre, voulurent profiter de la foiblesse où les dissensions l'avoient réduite; ils y entrèrent en même tems, comme de concert chacun de leur côté, porterent le ravage jusqu'aux portes de la Capitale, où le peu de Troupes qu'avoit le Gouverneur ne suffisoit pas pour les empêcher d'entrer. Il fallut donc avoir recours aux Milices des Réductions: Dom Martin d'Echauri fit prier les Missionnaires de lui en envoyer le plus qu'ils pourroient, & il fut obéi avec la plus grande promptitude. L'approche des Néophytes obligea bientôt les Infideles à se retirer; & cette prompte retraite acheva de faire comprendre aux Habitans de l'Assomption, que leur plus grande ressource contre des Peuples, que les armes des Espagnols n'avoient pu dompter, étoit dans ces mêmes Néophytes, dont ils avoient dit tant de mal, & qu'un aveugle & honteux intérêt leur faisoit souhaiter d'avoir pour Esclaves; quoique plus d'une expérience dût leur avoir appris qu'avec la liberté, les Indiens perdoient non-seulement les vertus dont ils honoroient la Religion, mais encore le zele qu'ils témoignoisent pour le service du Roi, & le courage qui les rendoit si utiles à l'Etat.

Projet d'une
Réduction
pour les To-
barines.

Quelques autres Nations du Paraguay faisoient alors assez souvent des courses dans les Habitations Espagnoles, & y causoisent d'assez grands dommages; les plus

incommodes de tous étoient les Tobatines, connus alors sous le nom de Montagnards. J'ai dit qu'en 1723 on en avoit gagné à Jesus-Christ jusqu'à 400 Familles, qui avoient été reçus dans la Réduction de Sainte-Foi du Parana; mais que dix ans après, effraïées par les menaces de la Commune du Paraguay, & ne pouvant plus supporter la faim & les autres misères, où étoient réduites toutes les Réductions de cette Province, elles avoient disparu tout-d'un-coup, sans qu'on pût savoir ce qu'elles étoient devenues. On apprit dans la fuite qu'elles s'étoient retirées dans les forêts & les montagnes d'un Canton nommé *Tarauta*; d'où on les avoit tirées après leur conversion. C'étoit de là que ces Déserteurs faisoient des courses dans les Habitations Espagnoles, infestoient les chemins, pillotent & massacroient tous ceux qu'ils trouvoient sans défense, ce qui interrompoit tout le commerce.

On crut que le Pere d'Aguilar pouvoit seul faire cesser ces hostilités; & le Procureur Général de la Province fut chargé par les Magistrats de présenter une Requête à Dom Bruno-Maurice de Zavala, qui étoit encore à l'Assomption, pour le supplier d'engager le Provincial de leur envoyer quelques Jésuites, qui travaillassent à les reconcilier avec les Espagnols. Dom Bruno fit encore plus qu'on ne lui demandoit; & il crut que la chose étoit assez importante pour y intéresser l'Evêque. Il adressa à ce Prélat, & au Pere d'Aguilar, un *Auto exortatorio* à ce sujet. Le Provincial

3734-37. n'avoit pas besoin de cette formalité pour entreprendre une œuvre si digne de son zèle ; il n'eut pas plutôt fait connoître dans les Réductions les plus voisines, ses intentions, que plusieurs Missionnaires s'offrirent pour une Entreprise, dont ils connoissoient mieux que personne tous les dangers, & il n'eut point d'autre peine qu'à consoler ceux dont il n'acceptoit point les offres.

Dom Bruno Maurice de Zavala étant parti sur ces entrefaites, Dom Martin Joseph d'Echauri suivit avec zèle cette affaire, & dans une Lettre qu'il écrivit au commencement de l'année 1738 au Roi Catholique, il lui manda que ce Gouverneur avoit accordé aux Peres de la Compagnie la permission qu'ils lui avoient demandée de fonder dans le Canton de Taruma une Réduction pour les Tobatines. Mais le succès de l'Entreprise de ces Missionnaires ne fut pas aussi prompt qu'ils l'avoient espéré, & ce ne fut qu'au bout de quelques années de recherches, qu'ils vinrent à bout de découvrir les Tobatines fugitifs, qui n'avoient plus de retraites fixes. Nous verrons en son tems quel fut le fruit de leur découverte.

L'Evêque du Paraguay ressoit plus que personne, eut pas la consolation de voir les heureuses suites de cette affaire. Au mois de Septembre de l'année 1737, il tomba en apoplexie, & quoiqu'il eût été promptement secouru, il comprit qu'il ne lui restoit pas long-tems à vivre. Dans cet état, uniquement occu-

pé des jugemens de Dieu, il écrivit au Roi, qui l'avoit consulté sur plusieurs points, & en particulier sur le Mémoire de Dom Barthelemi de Aldunaté, dont nous avons parlé, & sur celui de Dom Martin de Barua, dont nous parlerons dans la suite. On peut regarder la réponse qu'il fit à ce Prince ; comme le Testament d'un des plus saints & des plus grands Evêques qui aient paru dans l'Amérique. Il n'y entra dans aucun détail sur ce que contenoient les deux Mémoires ; mais il en dit assez pour faire comprendre à Philippe V, que leurs Auteurs lui en avoient imposé sur tous les Chefs. On trouvera dans les Preuves cette Lettre, qui est trop longue pour être rapportée ici.

Dom Joseph Palos mourut le Vendredi-saint de l'année suivante, après avoir gouverné quatorze ans son Eglise dans les plus tristes & les plus critiques conjonctures, où puisse se trouver un Evêque. Les services importans qu'il a rendus à la Religion & à l'Etat, & ce qu'il lui en a couté, soit pour retenir une partie de ses Ouailles dans l'obéissance & la soumission, soit pour y ramener celles qui s'en étoient écartées, avoit engagé Philippe V à lui offrir un Siège plus considérable ; mais, content de servir Dieu dans une Eglise pauvre, où on lui donnoit tous les jours tant de nouveaux chagrins, qu'il pouvoit l'appeller avec justice une Epouse de sang, il ne fut pas même tenté de la quitter pour en prendre une autre, & il mourut dans le sein de la pauvreté.

Sa mort &
son éloge.

1737-38.
 Lettre du
 Chapitre Sé
 culier de l'As
 somption au
 Roi.

Dans la Lettre, que nous venons de citer, il se plaignoit au Roi de ce que l'on conservoit encore dans l'Archive de la Maison de Ville de l'Assomption bien des Arrêts rendus pendant les troubles, contre l'immunité Ecclésiastique, contre la réputation, celle de plusieurs de ses Chanoines, du Curé de Saint Blaise, contre celle des Jésuites, parceque, disoit-on, il n'y avoit point d'ordre de les biffer, ni de les brûler; mais ce n'étoit pas la faute de ceux qui composoient alors le Chapitre Séculier, lesquels, immédiatement après qu'ils eurent été rétablis dans leurs Charges, avoient écrit à Sa Majesté une Lettre commune, dans laquelle ils parloient de tous ces Actes comme de Libelles diffamatoires contre l'Evêque, le Clergé, les Jésuites, & les plus honorables Citoyens, dressés par des Hommes sans honneur, sans probité, sans Religion, foulant aux piés les immunités & la Jurisdiction Ecclésiastique; & ils insinuoient que D. Bruno Maurice de Zavala, n'avoit pas cru devoir y toucher sans un ordre exprès de Sa Majesté, & s'étoit contenté de faire brûler par la main du Boureau, les Ecrits qui couroient dans le Public sur le même sujet. Il y a bien de l'apparence que Philippe V aura eu égard aux représentations d'un Prélat si respectable, & à la demande de Magistrats si dignes d'être écoutés; mais je n'en ai rien trouvé dans mes Mémoires.

Ce qui empê
 choit la reu
 nion du Cha
 co sous les
 loix de l'E-
 vangile.

Cependant l'attention que le Marquis de Castell Fuerté avoit donnée aux affaires de la Province de Paraguay, né l'avoit pas

empêché d'en apporter une très sérieuse à ce qui faisoit depuis plus d'un siècle l'objet de celle de ses Prédécesseurs, des Evêques & des Gouverneurs du Tucuman, & avoit déjà coûté tant de sang aux Missionnaires, je veux dire aux moyens de réduire le Chaco sous les loix de l'Evangile, & par une soumission volontaire d'ajouter cette Province à l'Empire des Rois Catholiques. Comme le principal obstacle qu'on y avoit trouvé jusqu'alors venoit des Chiriguanes, qui pouvoient seuls faire réussir une si belle Entreprisè, si on pouvoit venir à bout de les gagner, l'inutilité des efforts qu'on avoit faits jusques-là pour vaincre leur résistance, ne parut pas encore, ni au Viceroi, ni aux Ouvriers Evangéliques, une raison suffisante pour y renoncer.

Il s'y rencontroit néanmoins deux grandes difficultés; la première étoit la foiblesse des Espagnols dans ces Provinces, où ils n'étoient nullement en état de se faire craindre de ces Barbares, & de ne pas laisser impunies leurs hostilités & leurs perfidies. La seconde, qu'il n'étoit presque pas possible de dissiper leur défiance, & la crainte trop bien fondée qu'ils avoient qu'on ne voulût les rendre Chrétiens, que pour les réduire en esclavage. Toutefois, comme on se flatte aisément sur ce qu'on souhaite avec ardeur, & que la tranquillité du Tucuman dépendoit de n'avoir rien à craindre d'une Nation, qui seule étoit capable, si elle étoit bien sincèrement reconciliée avec les Espagnols, de contenir

1731-38.

tout le Chaco, & dont la conversion entraîneroit vraisemblablement celle de toute cette grande Province, on ne se laissoit point de former des projets pour les unir avec les Espagnols par le lien de la Religion.

Les Jésuites de leur côté étoient toujours, & on ne pouvoit en douter, très disposés à tout ce qu'on desiroit d'eux pour cela, quoiqu'ils connussent mieux que personne la difficulté de l'Entreprise; non-seulement parceque quelque inutiles que pussent être leurs tentatives, il n'y avoit qu'à gagner pour des Hommes Apostoliques, dont la récompense qu'ils ne doivent attendre que du Ciel, n'est point attachée aux succès de leurs travaux; mais encore parceque plus d'une expérience leur avoit appris, que quand le moment de la Grace est venu, elle triomphe des cœurs les plus rebelles, & que les Ministres du Seigneur ne doivent jamais désespérer de voir arriver ce heureux moment, dont ils auroient à se reprocher de ne s'être pas trouvés prêts pour en profiter.

Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jésus Christ.

Comme personne n'ignoroit leur disposition à cet égard, la Ville de Tarija, une des plus exposées aux insultes de ces redoutables Indiens, résolut d'en profiter; & le 12 de Février 1731, elle écrivit au Marquis de Castel Fuerté, pour lui représenter qu'elle ne voïoit plus d'autre moïen de la mettre en sûreté contre la fureur de ces Peuples, que de faire un nouvel effort pour les attirer au cul du vrai Dieu; que pour y réussir il étoit à propos de n'y em-

plôier que des Missionnaires, qui animés du même esprit, y travaillaient de concert, & fussent sous la dépendance d'un seul Supérieur; que cette maniere uniforme n'avoit pu être gardée tandis qu'on avoit envoieé à ces Indiens des Religieux de différens Ordres, qui, quoiqu'également zélés pour le salut des Ames, avoient suivi différentes méthodes; qu'il lui paroissoit qu'on devoit s'en tenir aux seuls Peres de la Compagnie de Jesus, lesquels, outre que cette partie du ministere, qui regarde la conversion des Infideles est singulierement le propre de leur Institut, ont une grande facilité pour apprendre les Langues, parmi lesquels il s'en trouvoit beaucoup qui savoient celle que parlent les Chiriguanes, qui avoient d'ailleurs un talent marqué pour s'attirer la confiance des Peuples les plus barbares, & qui en vertu du Privilege qu'ils ont reçu des Rois Catholiques, pouvoient seuls les rassurer sur la conservation de leur liberté; qu'elle supplioit donc son Excellence de vouloir bien engager l'Audience roiale des Charcas à charger ces Religieux d'annoncer l'Evangile aux Chiriguanes.

Le Viceroi fit encore plus qu'on ne lui demandoit. Après avoir communiqué cette Lettre à l'Audience roiale de Lima, il rendit, conjointement avec cette Cour, un Arrêt daté du 7 de Mai, qu'il adressa à l'Audience roiale des Charcas, & qui portoit qu'il convenoit de prier le Provincial des Jésuites du Paragutay, & de lui enjoindre de nommer des Sujets de sa Province,

1731-38.

Ordre envoieé
au Provincial
des Jésuites à
ce sujet.

1731-38.

pour l'Expédition que propoſoit la Ville de Tarija; & en conſéquence de cet Arrêt, Dom François Herboſo, Préſident de cette Cour, écrivit au Pere Herran une Lettre datée du 6 de Juillet, dans laquelle, après avoir rapporté celle de la Ville de Tarija, la délibération de l'Audience royale de Lima, & l'Arrêt rendu par le Viceroi, il le prioit & lui enjoignoit de ſ'y conformer. La Ville de Tarija de ſon côté aiant eu avis de ces démarches, écrivit au même Provincial, le 6 d'Août, une Lettre de civilité, où en lui marquant l'eſpérance qu'elle avoit conçue du ſuccès d'une ſi belle Entreprife, elle témoignoit une grande impatience de la voir commencer.

Choix des
Miſſionnaires.

Des ordres ſi précis & des ſollicitations ſi engageantes ne laiſſoient plus à la diſpoſition du Provincial que le choix des Miſſionnaires; & ſon unique embarras fut de pouvoir ſe déterminer, parmi le grand nombre de ceux qui ſe préſenterent. Il ne balança pourtant point à nommer pour Chef de l'Entreprife un Homme qui n'avoit voulu recevoir ſa Miſſion que de l'obéiſſance, quoiqu'il la ſouhaitât peut-être plus ardemment qu'aucun autre, parcequ'il étoit perſuadé que le Martyre en ſeroit le terme. C'étoit le Pere Julien de Lizardi, né à Aſteazu dans la Province de Guiпуſcoa à quatre lieues de Saint-Sébaſtien, lequel depuis quatre ans étoit chargé de la Réduction de Saint-Angel dans la Province d'Uruguay.

Caractere du
P. de Lizardi.

Il n'avoit peut-être point encore paru dans les Miſſions du Paraguay un Religieux

d'une piété plus éminente ; & son Provincial , qui l'avoit mené d'Espagne en Amérique , jugea que nul autre n'étoit plus capable d'attirer la bénédiction du Ciel sur l'Expédition dont il s'agissoit. Il lui écrivit pour la lui proposer , en le priant de lui mander s'il n'avoit point de représentations à lui faire sur cette destination. La réponse du Pere de Lizardi fut , que s'il ne s'étoit point offert pour la chose du monde qu'il souhai-toit le plus , c'est qu'il avoit appréhendé d'aller , en s'offrant , contre la volonté de Dieu , qui ne devoit lui être manifestée que par son Supérieur , & qu'il n'attendoit plus que ses ordres pour partir. Le Provincial faisoit alors la visite des Réductions de cette Province ; dès qu'il fut assuré du Pere de Lizardi , il nomma pour l'accompagner les Peres Ignace Chomé & Joseph Pons , tous deux de la Flandre Vallone , & voulut conduire lui-même ces trois Missionnaires jusqu'à Tarija , afin de régler tout ce qui étoit nécessaire pour leur entrée dans le lieu de leur Mission.

Ils s'embarquerent sur l'Uruguay au commencement du mois de Mai 1732 , & ils n'arriverent qu'au mois de Juin à Buenos Ayres. Le Pere de Lizardi avoit demeuré quelque tems dans cette Ville ; & Dom Bruno Maurice de Zavala , qui avoit conçu pour lui une amitié très tendre , & un grand respect pour sa vertu , lui témoigna qu'il l'avoit vû s'éloigner avec un grand regret , mais qu'il ne pouvoit se consoler de ce qu'on le tiroit de son Gouvernement pour l'exposer à la fureur & à la perfidie des Chi-

2732-38.

riguanes. Le Pere lui répondit qu'il ressentoit une double joie de la grace que lui avoit faite son Provincial, & parcequ'il espéroit qu'elle lui procureroit l'honneur du Martyre, & parcequ'il ne la devoit qu'à l'obéissance. Cette réponse attendit jusqu'aux larmes le vertueux Gouverneur, lequel, après la mort du Serviteur de Dieu, ne se lassoit point de parler de l'impression qu'elle avoit faite, & qu'elle faisoit encore sur lui.

Il arrive à Tarija avec deux autres Jésuites: nouvelles qu'ils y apprennent.

Le voiage depuis Buenos Ayres jusqu'à Tarija fut si long & si pénible, que le Provincial tomba malade de pure fatigue à trente lieues de cette dernière Ville, & fut obligé de s'arrêter dans une Terre du Marquis del Vallé Toxo, & d'y retenir les trois Missionnaires, qui n'étoient guere plus en état que lui d'aller plus loin. Ils se rendirent enfin le dernier jour de Novembre à Tarija, où ils furent extrêmement surpris d'apprendre que la guerre étoit sur le point de recommencer avec les Chiriguanes, & qu'il n'y avoit aucune apparence que ces Barbares fussent disposés à les recevoir; mais ce qui les étonna encore davantage, fut que le lendemain de leur arrivée le Mestre de Camp de la Ville vint leur dire qu'il n'attendoit plus que la fin des pluies pour aller avec toutes ses Troupes obliger de gré ou de force ces Barbares à faire la paix, dont la première condition seroit qu'ils recevroient des Missionnaires, & les traiteroient comme ils le devoient.

Les Peres lui dirent qu'ils ne s'étoient point attendus qu'on fit dépendre du sort des armes leur entrée dans le Pais des Chi-

riguanes ; qu'ils ne vouloient combattre ces Infideles que l'Evangile à la main ; & qu'ils étoient bien résolus de ne pas attendre pour les aller chercher , que les pluies eussent cessé. Le Mestres de Camp leur représenta qu'en se pressant trop ils s'exposeroient beaucoup sans aucune espérance de réussir : mais le Provincial prenant la parole , dit que le seul moien qui convint à des Ouvriers Apôtoliques pour établir la Foi parmi les Idolâtres , étoit de se conformer à ce que le Sauveur du Monde avoit recommandé à ses Apôtres , de ne pas craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps ; qu'un véritable Missionnaire doit toujours être prêt à cimenter de son sang les vérités qu'il prêche , & que ce n'est point en faisant la guerre aux Infideles , qu'on doit les préparer à goûter les maximes du Christianisme. Il partit peu de jours après pour Cordoue , & laissa les trois Peres à Tarija , où ils se préparèrent par une retraite à aller chercher les Chiriguanes.

1732-38

Leur empressement pour entrer dans une carrière si épineuse n'étoit pourtant pas si opposé aux regles de la prudence , qu'on se l'imaginoit à Tarija. La Réduction de Tariquea , dont nous avons parlé , n'étoit pas tellement dissipée qu'on n'en eût conservé quelques débris. Le Pere Ximenez , qui en avoit long-tems eu la direction , s'étoit bien vû obligé de se retirer à Tarija , mais il n'y avoit point perdu de vûe sa chere Mission. Comme il étoit chargé du temporel de son Collège , il étoit obligé de faire d'assez longs séjours dans une Métairie , qui

On réunit ces chrétiens parmi les Chiriguanes.

2732-38.

en étoit éloignée de sept lieues. Plusieurs de ses anciens Néophytes y allèrent un jour lui rendre visite, & charmés de l'accueil qu'il leur fit, ils résolurent de se loger dans son voisinage : il y alloit de tems en tems les voir, & insensiblement il les engagea à y bâtir une petite Eglise, à laquelle il donna le nom de la Conception, qui étoit celui de la Métairie.

Quelques-uns même de ceux, qui par leur révolte & leur mauvaise conduite, avoient obligé les Missionnaires d'abandonner Tariquea, ou qui s'étoient laissés séduire & entraîner par le Torrent, n'eurent pas plutôt appris ce qui se passoit à la Conception qu'ils y accoururent, & que, charmés non-seulement de la réception qu'il leur fit, mais encore d'apprendre qu'à sa considération les Espagnols avoient renoncé au dessein de venger les Missionnaires des insultes qu'ils avoient essuies de leur part, & des brigandages dont leur révolte avoit été suivie, ils demanderent à être reçus dans la nouvelle Eglise, & le P. Ximenez y consentit. Tout le monde n'approuvoit pourtant pas qu'il eût rassemblé si près des Habitations Espagnoles un si grand nombre de ces Gens-là, & on voulut les obliger à s'éloigner; mais le P. Ximenez s'y opposa disant que c'étoit des Chrétiens, dont on risquoit le salut en les privant de ses instructions, & qu'il y avoit parmi eux un grand nombre d'Enfants, qui conservoient encore l'innocence de leur Baptême; enfin, qu'il n'y avoit aucun inconvénient à attendre un peu pour voir comment ces

Indiens se comporteroient , & qu'on seroit toujours à tems pour prendre son parti , suivant les dispositions où on les trouveroit.

1732-38.

On se rendit à ses raisons : la nouvelle Peuplade fut érigée en Réduction , la ferveur s'y mit , le Ciel voulut bien la récompenser par quelques faveurs singulieres ; mais rien ne contribua davantage à faire espérer que cette Eglise ne seroit pas long-tems la seule parmi les Chiriguanes , que la conversion d'un Cacique fort accrédité dans la Cordilliere. Il se nommoit Yaguaro (1) , & avoit jusques-là montré une opposition invincible au Christianisme. Le Pere Ximenez aiant appris qu'il étoit tombé entre les mains des Espagnols , & qu'il étoit dans les Prisons de Tarija , l'y alla visiter , & ne se rebuta point de la mauvaise réception , que lui fit ce Barbare. Il lui rendit plusieurs visites , & il vint enfin à bout de gagner son estime : il lui en donna peu-à-peu pour la Religion Chrétienne , il l'instruisit , le baptisa , obtint sa liberté , le mena à la Conception , & n'eut pas lieu de se repentir de ce qu'il avoit fait pour lui.

Réduction de la Conception.

Conversion d'un Cacique.

Voilà sur quoi le Pere de Lizardi & ses deux Compagnons se fondoient , pour espérer que leurs travaux ne seroient pas infructueux parmi les Chiriguanes. Cependant il se passa trois mois entiers sans qu'ils pussent surmonter les obstacles qu'ils rencontroient à leur Entreprise , & qu'ils ne s'étoient pas attendus de trouver dans une

On continue de s'opposer au départ des trois Jésuites.

(1) Ou Yaguaté.

1732-38.

Ville, sur les instances de laquelle on les avoit appellés. Mais les personnes mêmes les mieux intentionnées, ne pouvant se persuader que les heureux commencemens de la nouvelle Réduction dussent fonder des espérances plus solides, que toutes celles qu'on avoit vûes s'évanouir par l'inconstance des Chiriguanes dans l'instant même que l'on croïoit pouvoir compter sur leur persévérance, n'approuvoient point que l'on risquât si aisément trois Ouvriers, qui avec des talens & des vertus déjà éprouvés, étoient encore d'un âge à fournir une longue & fructueuse carrière parmi des Peuples mieux disposés que celui auquel ils vouloient se livrer.

Réponse du
D. de Lizardi à ce qu'on
leur oppose.

Le Pere de Lizardi ne demeroit sans
replique à rien de ce qu'on lui objectoit :
» Si les Apôtres & leurs premiers succes-
» seurs, disoit-il, s'étoient réglés sur les
» maximes d'une prudence si circonspecte,
» s'ils s'étoient rebutés en voïant le peu de
» fruit qu'ils retiroient souvent de leurs
» travaux, la plus grande partie du Mon-
» de seroit encore plongée dans les téné-
» bres du Paganisme; & sans remonter
» aux premiers siècles de l'Eglise, sans re-
» chercher ce qui s'est passé ailleurs que
» dans ces Provinces, les Guaranis & les
» Chiquites, lorsqu'on entreprit d'en faire
» des Chrétiens, y étoient-ils mieux dis-
» posés que les Chiriguanes? A quelle vio-
» lence les premiers ne se sont-ils point
» portés contre ceux qui ont eu le courage
» de les aller chercher dans leurs Forêts,
» & sur leurs Montagnes? Le sang des

» Martyrs qu'ils ont immolés à leurs fu-
 » reurs, a produit des milliers de Chrétiens.
 » Quels Hommes étoient-ce que les se-
 » conds, lorsqu'on a formé le dessein d'en-
 » trer dans leur País ? Que pouvoit-on se
 » promettre de ces Barbares, qu'on n'avoit
 » pu apprivoiser depuis deux siècles ? Y
 » a-t-il cependant aujourd'hui une Eglise
 » plus florissante ? Après des succès si pro-
 » digieux & si peu espérés, tous les rai-
 » sonnemens humains doivent-ils faire la
 » moindre impression sur ceux à qui le
 » Seigneur a dit : *Je vous envoie comme*
 » *des Agneaux parmi les Loups ?*

1732-38

Les Peres Pons & Chomé tenoient le
 même langage de leur côté, & tous trois
 ne se lassoient point de rappeler à ceux
 qui les vouloient dissuader de leur Entre-
 prise, que c'étoit à leur priere, qu'on leur
 avoit donné l'ordre de se consacrer au salut
 des Chiriguanes. Ils persisterent donc à
 vouloir exécuter cet ordre, & personne
 n'ayant droit de les en empêcher, on se
 réduisit à leur représenter qu'il seroit plus
 à propos que deux d'entr'eux allassent avec
 quelques Officiers à la Vallée des Salines,
 d'où ils enverroient inviter les Chiriguanes
 de la Cordilliere à venir traiter avec eux
 d'une paix durable, tandis que le Pere
 Chomé se tiendroit prêt à profiter de la
 premiere occasion favorable pour pénétrer
 dans la Cordilliere même.

Le Pere de Lizardi trouva cette propo-
 sition assez raisonnable; il passa avec le
 Pere Pons à la Vallée des Salines, d'où il
 envoia inviter les Chiriguanes à le venir

1733-38.
 Réduction de
 Sainte-Anne.

1733-38.

trouver pour le conduire chez eux avec son Compagnon. Mais ils ne répondirent point à son invitation, & quoique ce silence dût lui faire connoître la mauvaise disposition où ils étoient, il se mit en marche avec le Pere Pons pour les aller chercher. Ils se séparèrent au bout de quelque tems, & chacun rencontra de son côté des Chiriguanes, qui leur firent amitié, mais dont ils ne purent engager aucun à les suivre à la Vallée des Salines. Le Pere de Lizardi gagna cependant un Cacique, lequel alla joindre avec toute sa Famille ceux de sa Nation que le Pere Ximenez avoit rassemblés à la Conception, & qu'il projettoit dès-lors de transférer à la Vallée des Salines; mais ce ne fut qu'après son retour qu'il put exécuter ce projet. Il plaça cette Réduction dans un endroit de la Vallée, qui portoit le nom de Sainte-Anne, & il le donna à la nouvelle Colonie, dont il demeura le Directeur.

Voïage in-
fructueux
dans la Cor-
dilliere.

Le Cacique Yaguaro l'y suivit, & voulut y attirer sa Femme & ses Enfans. Il espéroit même que plusieurs de ses Vassaux les y accompagneroient, & il se proposa de les aller chercher sur le *Parapity*, où étoit leur demeure, dans le centre de cette Cordilliere. On compta assez sur lui pour ne pas s'opposer à ce voïage, mais on jugea qu'il étoit bon qu'un des Missionnaires le fit avec lui, & le Pere Pons voulut bien en courir les risques. Il fut assez bien reçu dans les premieres Bourgades qu'il rencontra, mais il n'y put engager personne à le suivre; on ne lui permit pas même d'y

annoncer Jesus-Christ, & l'on a su depuis que c'étoit le fruit des intrigues d'un Chiriguane, qui étoit à Sainte-Anne, qui s'y donnoit pour le meilleur Ami des Missionnaires, & qui avoit fait avertir sous main la Nation que c'étoit tout un d'embrasser la Religion des Espagnols & de devenir leur Esclave.

1733-324

Le Pere Pons se flattoit de réussir mieux dans un autre Canton, où Yaguaro l'avoit assuré qu'il avoit beaucoup de crédit; mais en y arrivant il s'aperçut de quelque changement dans ce Cacique, & peu de tems après le bruit courut que le Missionnaire avoit été tué. On en doutra même si peu à Sainte-Anne, qu'on y délibéra de rétablir la Réduction à l'Assomption. Mais les Missionnaires soutinrent que cette transmigration ne feroit qu'accélérer le mal que l'on craignoit, & le Pere de Lizardi prit le parti d'aller lui-même s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere Pons, quoiqu'il ne fût guere en état d'entreprendre un pareil voiage, qu'il falloit faire en traversant toute la Cordilliere Chiriguane.

En effet, outre les difficultés qui se rencontrent dans toutes les autres, celle-ci en a de particulieres, dont la seule vûe est capable d'effraier les moins timides. Les chaleurs y sont extrêmes pendant l'été, le froid y est excessif pendant l'hyver, & dans toutes les saisons les vents y sont impétueux, & les chemins impraticables par-tout. Il faut continuellement monter & descendre des montagnes escarpées, couvertes de néges, où l'on ne peut faire

Difficulté de
voiajer dans
la Cordilliere
Chiriguane,

#733-38.

un seul pas sans risquer de tomber dans un précipice, & où l'on est à chaque moment exposé à être dévoré par des bêtes féroces toujours affamées. Le Missionnaire n'ignoroit rien de tout cela ; mais rien ne l'arrêtoit lorsqu'il s'agissoit du service de Dieu.

Mort édifiante d'un Cacique. Calomnie contre les Missionnaires,

Il trouva enfin le Pere Pons plein de santé, mais fort chagrin du peu de succès de son voiage ; & plus encore de ce que son Guide n'avoit tenu aucune de ses promesses. Yaguaro ne l'avoit pourtant point quitté, & retournoit avec lui à Sainte-Anne, où il mourut peu de tems après fort chrétiennement. Cela fit juger qu'il avoit promis plus qu'il ne pouvoit, & que le changement que le Pere Pons avoit remarqué en lui, venoit uniquement de la peine qu'il ressentoit de s'être trop avancé, ou de la crainte qu'on ne le regardât comme un Homme de mauvaise foi. Les Missionnaires de leur côté soupçonnerent qu'il y avoit des Traîtres parmi leurs Profélytes ; & en effet Yaguaro n'eut pas plutôt les yeux fermés, qu'on en accusa quelques-uns d'avoir avancé ses jours pour se venger de ce qu'il leur avoit manqué de parole, & cette calomnie courut bientôt toute la Cordilliere. Le Fils du Cacique entra en fureur, & jura de réduire la Réduction en cendres avec les Meurtriers de son Pere ; mais on vint aisément à bout de le désabuser.

Nouvelle course des Missionnaires dans la Cordilliere.

Alors les Missionnaires voulurent faire une nouvelle tentative dans la Cordilliere, & ce qui les y engagea, fut que le Pere Pons y avoit rencontré des Indiens, qui

qui parurent fort peu éloignés du Roïaume de Dieu. Ils partirent le quatrieme de Novembre ; mais quand ils furent arrivés chez les Indiens dont le Pere Pons leur avoit parlé, ils s'apperçurent bientôt qu'il en avoit trop favorablement jugé, & que les amitiés qu'ils lui avoient faites, n'avoient point eu d'autre motif que l'espérance d'en tirer quelque présent ; ainsi ne trouvant rien à faire parmi eux, ils reprirent le chemin de Sainte Anne, & comme ils n'étoient pas venus tous trois par le même chemin, ils se séparèrent encore pour le retour.

Le Pere Pons qui étoit seul, fut rencontré par des Chiriguanes, qui après l'avoir insulté d'une manière indigne, lui ôtèrent sa soutane, & l'auroient apparemment tué, si un Cacique n'étoit venu à son secours. Il rejoignit ses Compagnons n'ayant que sa chemise, un caleçon & des bottines de cuir. Cette rencontre se fit dans une Bourgade nommée *Carapari*, dont les Habitans paroissoient fort affectionnés au Pere de Lizardi, & dont le Cacique qui se nommoit *Necang*, l'avoit reçu avec amitié. Les Peres n'y étoient pourtant pas en sûreté : car des Chiriguanes, qui les suivoient de près, & qui savoient que *Necang* devoit partir ce jour-là pour aller faire sa provision de Maiz, résolurent de les égorger la nuit suivante.

Ils étoient encore à quelque distance de la Bourgade, & ils s'en approchoient avec beaucoup de précaution. Ils s'arrêtèrent même jusqu'à ce que la Lune fût couchée.

1733-34

Ils courent un grand danger & par qui ils en sont déli-
vrés.

 2733-38.

mais l'un d'eux, à qui le P. de Lizardi avoit fait depuis peu un présent, se détacha secrètement pour aller l'avertir du danger qu'il couroit. Quelques momens après les autres arriverent à la Bourgade, & voiant tout le monde en mouvement, ils comprirent que leur dessein étoit découvert. Ils apprirent même qu'un des Fils du Cacique étoit allé avertir son Pere de ce qui se passoit, & en effet Necang étoit parti sur-le-champ, & ne tarda point à paroître.

Il commença à s'assurer des Conjurés, & après les avoir désarmés, il leur reprocha la noirceur de leur projet, de vouloir massacrer des Hommes, qui ne leur en avoient donné aucun sujet: puis regardant leur Chef, il lui dit qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne lui passât sa lance au travers du corps; *mais*, ajouta-t-il, *tu n'es pas digne de ma colere*. Il méprisa même assez les autres pour leur faire rendre leurs armes en les congédiant. Les Peres après avoir remercié, comme ils le devoient, leur Protecteur, prirent congé de lui; mais ils n'étoient pas encore bien loin de Carapari, que le Fils du Cacique vint les prier de la part de son Pere de retourner chez lui. Le Pere de Lizardi y envoya ses deux Compagnons, & leur dit qu'il alloit les attendre dans une Bourgade, qui n'étoit qu'à quatre lieues de celle d'où ils sortoient.

Necang leur dit qu'il avoit pris la liberté de les rappeler, parceque le Cacique, de qui dépendoient ceux qui avoient osé attenter à leur vie, craignant que les
Espagnols

Espagnols ne le rendissent responsable de cette trahison, vouloit leur en faire réparation & les assurer qu'il n'y avoit eu aucune part. Ils lui répondirent qu'il n'étoit pas juste qu'après avoir marché toute la nuit, on ne leur laissât point le loisir de prendre un peu de repos, & que si le Cacique avoit quelque chose à leur dire, il pouvoit les venir trouver dans la Bourgade où leur Supérieur les attendoit. Il y vint en effet le lendemain, & Nécang avec lui. Le Pere de Lizardi, après l'avoir écouté, lui répondit qu'il n'étoit pas question d'examiner s'il étoit coupable ou non, parcequ'il avoit à faire à des Hommes, que leur Religion obligeoit à rendre le bien pour le mal; qu'il vouloit bien le croire sur sa parole, qu'il pouvoit s'assurer que les Espagnols ne lui feroient point la guerre pour ce sujet, & que pour lui montrer combien il étoit éloigné d'avoir le moindre ressentiment contre ceux qui avoient voulu le faire périr, il lui donnoit sa parole d'aller lui rendre une visite, dès que les pluies auroient cessé.

1733-38.

Les chemins commençoient alors à être si peu praticables, que les trois Missionnaires, en retournant à Sainte Anne, eurent presque toujours de l'eau jusqu'à la ceinture, ne pouvant se servir de Mules à cause du grand nombre de Rivieres & de Torrents qu'il leur falloit passer; souvent même ils ne trouvoient pas où pouvoir reposer pendant la nuit. Ils arriverent néanmoins à Sainte-Anne en assez bonne santé, & leur premier soin fut de rendre compte à

1734-38.

Disposition
des Chiriguas
par rap-
port à la Re-
ligion.

1734-38.

leur Provinial de la disposition où ils avoient trouvé les Chiriguanes par rapport au Christianisme. » A juger humainement des choses, disoient-ils dans leur Lettre, ce Peuple ne donne aucune espérance de conversion ; mais le bras du Seigneur n'est point raccourci, sa bonté est plus grande encore que la dureté du cœur de ces Infideles. Quoique la plupart témoignant une aversion extrême de notre sainte Religion, jusqu'à déclarer qu'ils se laisseroient plutôt hacher en pièces, que de l'embrasser, il ne nous convient point de désespérer de leur salut : nous servons un Dieu, dont les miséricordes sont infinies, & puisqu'il veut bien que nous en soions les instrumens, tout indignes que nous en sommes, nous devons toujours être prêts à saisir les momens qu'il a marqués pour amollir le cœur de ces Infideles.

Les raisons qui faisoient craindre que la moisson ne fût encore bien loin de sa maturité, étoient en premier lieu, que ceux mêmes de ces Barbares, qui ne trouvoient point mauvais que les Missionnaires parcourussent leur País, ne les y souffroient que dans l'espérance d'en recevoir quelques présens, ce qui étoit d'une conséquence d'autant plus dangereuse, que quand on avoit commencé à leur en faire, ils les regardoient comme un tribut qu'on leur devoit & qu'on ne cesseroit pas impunément de leur paier, & qu'ils paroissent même prétendre qu'on leur fût obligé de vouloir bien se contenter de ce qu'on leur don-

noit : en second lieu , que le peu de sûreté qu'on trouve chez eux , on ne le doit qu'à la crainte qu'ils ont des Espagnols , & que cette crainte dépend des circonstances où ils se trouvent ; qu'elle n'est pas même générale dans toute la Nation , qui est toujours la première à recommencer les hostilités , & qu'il n'y a guere que ceux , qui ne sont point à l'abri d'une surprise , ni à portée d'être secourus à-propos , qui en soient susceptibles.

Ils ajoutoient qu'ils étoient cependant résolus de faire encore une nouvelle tentative dans la Cordilliere Chiriguane ; que le peu de fruit qu'avoient produit les précédentes , bien loin de les rebuter , leur inspiroit une grande confiance que le Seigneur , pour le service duquel ils avoient essuïé tant de fatigues , voudroit bien leur accorder le seul dédommagement qu'ils lui en demandoient , en rendant leur ministère plus efficace qu'il ne l'avoit été jusques-là ; enfin qu'ils étoient dans la résolution de pénétrer jusqu'au Pilco-mayo , si les Chiriguanes qui étoient établis au-de-là de cette Rivière ne s'y opposoient pas , dans l'espérance de les trouver plus dociles que ceux de la Cordilliere.

Dans la Réduction même de Sainte-Anne , où ils se trouvoient alors , leur vie n'étoit pas trop assurée : car outre que parmi les Profélytes il y avoit des Traîtres , qui savoient fort bien se contrefaire , on y étoit dans une crainte continuelle de la part des Infidèles ; & les allarmes devenoient à la fin si vives & si fréquentes , qu'il

1734-38.

Divers changements dans la Réduction de Ste. Anne.

1734-38.

fallut songer à transférer ailleurs la Bourgade. La partie de la Vallée des Salines où elle étoit, se nommoit *la Vallée d'en-haut*, elle avoit été long-tems exposée aux courses des Chiriguanes, qui y avoient commis des cruautés, dont le souvenir caufoit aux Néophytes des inquiétudes, qu'on n'avoit encore pu calmer. A la vérité ces Barbares étoient allés exercer ailleurs leurs brigandages, mais ils ne s'étoient pas beaucoup éloignés, & on avoit tout lieu de croire que leur haine contre les Chrétiens ne tarderoit pas à les y rappeler.

Ardeur du
P. de Lizardi
pour le Mar-
tyre.

A douze lieues de-là, en suivant le cours de la Rivière, on trouve une autre Vallée, connue sous le nom de *Vallée d'en-bas*, où l'on crut que la Réduction seroit moins exposée aux insultes des Infidèles. On l'y transféra au mois de Mai 1734, & elle y conserva le nom de *la Conception*, qu'elle avoit porté en premier lieu. Cela fait, les Missionnaires se dispoisient à retourner dans la Cordillière Chiriguane, lorsqu'on avertit le Pere de Lizardi que la résolution y étoit prise de faire main-basse sur tous les Jésuites qui oseroient y paroître. Quelque tems après on lui donna un autre avis, qui ne paroissoit pas moins bien fondé; c'est que les Chiriguanes de la Vallée d'Ingré menaçoient de vendre comme Esclaves aux Tobas tous les Missionnaires qui tomberoient entre leurs mains: mais il répondit à tous de manière à leur faire comprendre que la seule espérance du martyre ou de l'escla-

vage fuffiroit pour lui faire entreprendre le voiage dont on vouloit le détourner. Il ne parloit plus depuis quelque tems que du bonheur de perdre la vie ou la liberté pour Jesus-Christ , & il entroit sur cela dans des transports, qui faisoient craindre de le perdre bientôt.

1734-38.

Il lui fallut néanmoins renoncer au voiage de la Cordilliere dans le tems même qu'il se dispoit à partir. Un assez grand nombre de Néophytes, surtout ceux qui s'étoient mis les premiers sous la conduite du Pere Ximenès, & qui n'avoient pas approuvé leur transmigration, redoublèrent leurs plaintes, & en vinrent bientôt aux murmures; il étoit à craindre que leur mécontentement ne les portât encore plus loin, & il n'eût pas été de la prudence de laisser le Pere Ximenès seul dans la nouvelle Réduction. Sur ces entrefaites le Pere d'Aguilar, qui venoit de succéder au Pere Herran dans la Charge de Provincial, vint à Tarija, & aiant été instruit de ce qui se passoit à la Conception, crut qu'il étoit nécessaire de partager la Réduction en deux. On en fit la proposition aux Néophytes, & ils l'approuverent. Les Mécontents retournerent à Sainte-Anne, dont ils étoient sortis malgré eux, & conserverent à leur Bourgade le Titre de *la Conception*: les autres resterent où ils étoient, & donnerent à leur Colonie le nom du Saint Rosaire. Le Pere Ximenès en prit la conduite, le Pere Pons fut chargé de la Conception, & le Pere de Lizardi fut prié de partager ses soins entre les deux Eglises.

La Réduc-
tion est divi-
sée en deux.

1733-38.

des premiers Emplois de la Province , il répondit qu'il seroit mort avant que d'avoir pu recevoir aucun ordre de leur part. Le Pere Ximenès, qui se douta bien de ce qu'il vouloit dire , reprit qu'il ne pouvoit se consoler d'avoir manqué deux fois l'occasion de mourir pour Jesus-Christ. » Mais » que penseriez-vous , repartit le saint » Missionnaire , si je vous disois que dans » peu de jours les Chiriguanes me procureront cet honneur. Ce que je pense , » répondit le Pere Ximenès , c'est que je » n'ai point mérité que Dieu me fit cette » faveur , & que je serois surpris qu'il » ne vous l'accordât point.

La Conception détruite par les Chiriguanes.

Ce fut l'onzieme d'Avril que les deux Missionnaires eurent ensemble cet entretien; le Pere Ximenès partit peu de jours après, & le quinzieme de Mai le Pere de Lizardi fut averti que les Chiriguanes de l'Ingré se préparoient à attaquer la Réduction. On lui ajoûta qu'il auroit peut-être assez de tems pour faire venir du secours de Taxija ; mais il crut qu'il en seroit de cette allarme comme des précédentes, qui s'étoient trouvées sans fondement , ou du moins que le péril n'étoit pas si pressant, & pour ne point effraier ses Néophytes, il prit le parti de ne leur en point parler. Il rentra chez lui fort tard à son ordinaire , & après avoir satisfait à tous ses exercices de piété, il prit un peu de repos. Il se leva à minuit suivant la coutume , fit toutes ses prieres & se prépara à dire la Messe. A-peine l'avoit-il commencée, qu'une troupe de Chiriguanes, qui s'étoit appro-

chée de la Bourgade à la faveur des ténébres, fut découverte par un jeune Chrétien nommé Manuel, qui courut droit à l'Eglise, où étoient tous les Néophytes, & cria de toute sa force que l'Ennemi étoit aux portes.

1755-38.

Tous sortirent à l'instant & gagnèrent un bois qui étoit fort proche. Le Pere étoit à l'Offertoire de la Messe, & resta seul avec son Sacristain. Les Néophytes n'avoient point douté qu'il ne les suivît, & furent très surpris, quand ils eurent gagné leur asyle, de ne le point voir. Alors une femme nommée Isabelle, qui étoit l'épouse de l'Alcalde, dit tout haut : *notre Pere est demeuré, allons le sauver, ou mourir avec lui.* Elle part aussi-tôt ; environ vingt personnes la suivent, & courent à l'Eglise. Au bruit qu'ils firent, un Espagnol nommé Lopé Martinez, qui travailloit à quelque ouvrage dans la Bourgade, dont il logeoit assez près, sortit pour voir ce que c'étoit, & l'ayant appris, rentra pour avertir sa femme de s'aller mettre en sûreté dans le bois où étoient les Chrétiens, puis il courut à l'Eglise, pour tâcher de sauver le Missionnaire. Mais les Chiriguanes tirèrent sur lui, & il expira percé de fleches à la porte de l'Eglise. D'autres Chiriguanes avoient couru après sa femme, & la firent prisonniere.

Belle action
d'un Espa-
gnol, & d'u-
ne Femme
Chiriguane.

Le Pere de Lizardi n'avoit pas osé continuer la Messe, dans la crainte de ne pouvoir pas l'achever ; mais il restoit fort tranquille à l'Autel, uniquement occupé à faire au Seigneur le sacrifice de sa vie. Les Barbares le trouverent dans cette posture, &

Prise du Pere
de Lizardi &
de son Sacris-
tain.

1735-38.

se jetterent sur lui comme des furieux. Ils le dépouillerent de ses habits sacerdotaux, déchirerent sa soutane, lui lierent les mains, se saisirent de la généreuse Isabelle, de ceux qui l'avoient suivie, & du Sacrifain qui servoit la Messe, & qui se nommoit Bonaventure. C'étoit un jeune Indien d'une grande piété, qu'une Dame Espagnole, dont il étoit Esclave, avoit affranchi à condition qu'il se consacrerait au service de cette Eglise. Sa fidélité & son exactitude dans l'exercice de son emploi, lui méritèrent la palme du Martyre. Tout ce qui se trouva dans l'Eglise d'images, d'ornemens & de vases sacrés, fut profané. Les Sacrileges se répandirent ensuite dans les cabanes, & n'y laisserent rien de ce qui leur pouvoit être de quelque usage, puis ils mirent le feu par-tout. La Réduction ne fut bien-tôt plus qu'un amas de cendres, & rien n'y arrêtant plus les Barbares, ils se retirèrent avec leur butin & leurs prisonniers.

Son Martyre. Il faisoit un froid très piquant, & le Pere de Lizardi qui étoit presque nu, en fut tellement saisi la nuit suivante, que la respiration lui manqua. Le Chef des Chiriguanes en eut compassion, & voyant qu'il ne pouvoit plus faire un pas, donnoit déjà des ordres pour lui faire préparer une Mule, & lui permettre d'aller où il voudroit; mais toute la Troupe s'y opposa, & ne pouvant le mener plus loin, résolut de s'en défaire sur-le-champ. On le fit asseoir tout nu sur un rocher, qui n'étoit éloigné que d'une lieue de la Concep-

tion, & on lui délia les mains. Il mit aussi-tôt ses bras en croix, tenant de la main droite son crucifix, & il attendit dans cette posture l'heureux instant, qui devoit le réunir avec son Dieu. Il ne l'attendit pas long-tems : une nuée de fleches qui porterent presque toutes, le renversa mort le dix-septieme de Mai 1735, au milieu de la trente-neuvieme année de son âge, & vingt-deux ans après, qu'il se fut consacré au Seigneur dans la Compagnie de Jesus.

1735-38.

Les Meurtriers tournerent ensuite toute leur fureur sur son fidele Sacristain. Il n'est point de maux qu'ils ne lui firent souffrir, puis ils le traînerent jusques sur le bord de Rio Salado, où ils l'acheverent. Tous ceux qui avoient été pris avec lui en voulant sauver le Missionnaire, furent faits Esclaves, distribués dans la Vallée d'Ingré, où on les traita fort durement. Dès le lendemain de l'irruption des Chiriguanes, le Pere Pons qui en eut avis, fit sur-le-champ partir un de ses Néophytes pour s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere de Lizardi; mais cet Homme n'en put apprendre aucune nouvelle. Le Pere alla lui-même par-tout, & fut enfin instruit du lieu & de la maniere, dont le Serviteur de Dieu avoit consommé son sacrifice.

Martyre de
son Sacristain.

Il s'y transporta le septieme de Juin, & trouva le corps presque entierement décharné depuis la ceinture jusqu'en bas par les oiseaux de proie; la peau étoit encore presque entiere depuis la ceinture jusqu'au cou. Six fleches étoient restées dans la

En quel état
on trouve le
corps du Pere
de Lizardi.

1735-38.

se jetterent sur lui comme des furieux. Ils le dépouillerent de ses habits sacerdotaux, déchirerent sa couronne, lui lierent les mains, se saisirent de la généreuse Isabelle, de ceux qui l'avoient suivie, & du Sacristain qui servoit la Messe, & qui se nommoit Bonaventure. C'étoit un jeune Indien d'une grande piété, qu'une Dame Espagnole, dont il étoit Esclave, avoit affranchi à condition qu'il se consacrerait au service de cette Eglise. Sa fidélité & son exactitude dans l'exercice de son emploi, lui méritèrent la palme du Martyre. Tout ce qui se trouva dans l'Eglise d'images, d'ornemens & de vases sacrés, fut profané. Les Sacrileges se répandirent ensuite dans les cabanes, & n'y laisserent rien de ce qui leur pouvoit être de quelque usage, puis ils mirent le feu par-tout. La Réduction ne fut bien-tôt plus qu'un amas de cendres, & rien n'y arrêtant plus les Barbares, ils se retirèrent avec leur butin & leurs prisonniers.

Son Martyre. Il faisoit un froid très piquant, & le Pere de Lizardi qui étoit presque nu, en fut tellement saisi la nuit suivante, que la respiration lui manqua. Le Chef des Chiriguanes en eut compassion, & voiant qu'il ne pouvoit plus faire un pas, donnoit déjà des ordres pour lui faire préparer une Mule, & lui permettre d'aller où il voudroit; mais toute la Troupe s'y opposa, & ne pouvant le mener plus loin, résolut de s'en défaire sur-le-champ. On le fit asséoir tout nu sur un rocher, qu'on avoit éloigné que d'une lieue de la

tion, & on lui délia les mains. Il mit aussi-tôt ses bras en croix, tenant de la main droite son crucifix, & il attendit dans cette posture l'heureux instant, qui devoit le réunir avec son Dieu. Il ne l'attendit pas long-tems : une nuée de fleches qui porteroient presque toutes, le renversa mort le dix-septieme de Mai 1735, au milieu de la trente-neuvieme année de son âge, & vingt-deux ans après, qu'il se fut consacré au Seigneur dans la Compagnie de Jesus.

Les Meurtriers tournerent ensuite toute leur fureur sur son fidele Sacristain. Il n'est point de maux qu'ils ne lui firent souffrir, puis ils le traînerent jusques sur le bord de Rio Salado, où ils l'acheverent. Tous ceux qui avoient été pris avec lui en voulant sauver le Missionnaire, furent faits Esclaves, distribués dans la Vallée d'Ingré, où on les traita fort durement. Dès le lendemain de l'irruption des Chiriguaniens, le Pere Pons qui en eut avis, fit sur-le-champ partir un de ses Néophytes pour s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere de Lizardi; mais cet Homme n'en put apprendre aucune nouvelle. Le Pere alla lui-même par-tout, & fut enfin instruit du lieu & de la maniere, dont le Serviteur de Dieu avoit consommé son sacrifice.

Il s'y transporta le septieme de Juin, & trouva le corps presque entierement décharné depuis la ceinture jusqu'en bas par les oiseaux de proie; la peau étoit encore presque entiere depuis la ceinture jusqu'au cou. Six fleches étoient restées dans la

1735-32.

Martyre d
son SacristainEn quel état
on trouve le
corps du Pere
de Lizardi.

1735-38.

se jetterent sur lui comme des furieux. Ils le dépouillerent de ses habits sacerdotaux, déchirerent sa fourane, lui lierent les mains, se saisirent de la généreuse Isabelle, de ceux qui l'avoient suivie, & du Sacristain qui servoit la Messe, & qui se nommoit Bonaventure. C'étoit un jeune Indien d'une grande piété, qu'une Dame Espagnole, dont il étoit Esclave, avoit affranchi à condition qu'il se consaceroit au service de cette Eglise. Sa fidélité & son exactitude dans l'exercice de son emploi, lui méritèrent la palme du Martyre. Tout ce qui se trouva dans l'Eglise d'images, d'ornemens & de vases sacrées, fut profané. Les Sacrileges se répandirent ensuite dans les cabanes, & n'y laisserent rien de ce qui leur pouvoit être de quelque usage, puis ils mirent le feu par-tout. La Réduction ne fût bien-tôt plus qu'un amas de cendres, & rien n'y arrêtant plus les Barbares, ils se retirèrent avec leur butin & leurs prisonniers.

Son Martyre. Il faisoit un froid très piquant, & le Pere de Lizardi qui étoit presque nu, en fut tellement saisi la nuit suivante, que la respiration lui manqua. Le Chef des Chiriguanes en eut compassion, & voyant qu'il ne pouvoit plus faire un pas, donnoit déjà des ordres pour lui faire préparer une Mule, & lui permettre d'aller où il voudroit; mais toute la Troupe s'y opposa, & ne pouvant le mener plus loin, résolut de s'en défaire sur-le-champ. On le fit assiseoir tout nu sur un rocher, qui n'étoit éloigné que d'une lieue de la Concep-

tion, & on lui délia les mains. Il mit aussi-tôt ses bras en croix, tenant de la main droite son crucifix, & il attendit dans cette posture l'heureux instant, qui devoit le réunir avec son Dieu. Il ne l'attendit pas long-tems : une nuée de fleches qui portèrent presque toutes, le renversa mort le dix-septieme de Mai 1735, au milieu de la trente-neuvieme année de son âge, & vingt-deux ans après, qu'il se fut consacré au Seigneur dans la Compagnie de Jesus.

1735-38.

Les Meurtriers tournerent ensuite toute leur fureur sur son fidele Sacristain. Il n'est point de maux qu'ils ne lui firent souffrir, puis ils le traînerent jusques sur le bord de Rio Salado, où ils l'acheverent. Tous ceux qui avoient été pris avec lui en voulant sauver le Missionnaire, furent faits Esclaves, distribués dans la Vallée d'Ingré, où on les traita fort durement. Dès le lendemain de l'irruption des Chiriguaniens, le Pere Pons qui en eut avis, fit sur-le-champ partir un de ses Néophytes pour s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere de Lizardi; mais cet Homme n'en put apprendre aucune nouvelle. Le Pere alla lui-même par-tout, & fut enfin instruit du lieu & de la maniere, dont le Serviteur de Dieu avoit consommé son sacrifice.

Martyre de
son Sacristain.

Il s'y transporta le septieme de Juin, & trouva le corps presque entierement décharné depuis la ceinture jusqu'en bas par les oiseaux de proie; la peau étoit encore presque entiere depuis la ceinture jusqu'au cou. Six fleches étoient restées dans la

En quel état
on trouve le
corps du Pere
de Lizardi.

1735-38.

se jetterent sur lui comme des furieux. Ils le dépouillerent de ses habits sacerdotaux, déchirèrent sa soutane, lui lièrent les mains, se saisirent de la généreuse Isabelle, de ceux qui l'avoient suivie, & du Sacrifain qui servoit la Messe, & qui se nommoit Bonaventure. C'étoit un jeune Indien d'une grande piété, qu'une Dame Espagnole, dont il étoit Esclave, avoit affranchi à condition qu'il se consacrerait au service de cette Eglise. Sa fidélité & son exactitude dans l'exercice de son emploi, lui méritèrent la palme du Martyre. Tout ce qui se trouva dans l'Eglise d'images, d'ornemens & de vases sacrés, fut profané. Les Sacrileges se répandirent ensuite dans les cabanes, & n'y laissèrent rien de ce qui leur pouvoit être de quelque usage, puis ils mirent le feu par-tout. La Réduction ne fût bien-tôt plus qu'un amas de cendres, & rien n'y arrêtant plus les Barbares, ils se retirèrent avec leur butin & leurs prisonniers.

Son Martyre. Il faisoit un froid très piquant, & le Pere de Lizardi qui étoit presque nu, en fut tellement saisi la nuit suivante, que la respiration lui manqua. Le Chef des Chiriguanes en eut compassion, & voyant qu'il ne pouvoit plus faire un pas, donnoit déjà des ordres pour lui faire préparer une Mule, & lui permettre d'aller où il voudroit; mais toute la Troupe s'y opposa, & ne pouvant le mener plus loin, résolut de s'en défaire sur-le-champ. On le fit assiseoir tout nu sur un rocher, qui n'étoit éloigné que d'une lieue de la Concep-

tion, & on lui délia les mains. Il mit aussi-tôt ses bras en croix, tenant de la main droite son crucifix, & il attendit dans cette posture l'heureux instant, qui devoit le réunir avec son Dieu. Il ne l'attendit pas long-tems : une nuée de fleches qui porterent presque toutes, le renversa mort le dix-septieme de Mai 1735, au milieu de la trente-neuvieme année de son âge, & vingt-deux ans après, qu'il se fut consacré au Seigneur dans la Compagnie de Jesus.

1735-38.

Les Meurtriers tournerent ensuite toute leur fureur sur son fidele Sacristain. Il n'est point de maux qu'ils ne lui firent souffrir, puis ils le traînerent jusques sur le bord de Rio Salado, où ils l'acheverent. Tous ceux qui avoient été pris avec lui en voulant sauver le Missionnaire, furent faits Esclaves, distribués dans la Vallée d'Ingré, où on les traita fort durement. Dès le lendemain de l'irruption des Chiriguaniens, le Pere Pons qui en eut avis, fit sur-le-champ partir un de ses Néophytes pour s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere de Lizardi; mais cet Homme n'en put apprendre aucune nouvelle. Le Pere alla lui-même par-tout, & fut enfin instruit du lieu & de la maniere, dont le Serviteur de Dieu avoit consommé son sacrifice.

Martyre de
son Sacristain.

Il s'y transporta le septieme de Juin, & trouva le corps presque entierement décharné depuis la ceinture jusqu'en bas par les oiseaux de proie; la peau étoit encore presque entiere depuis la ceinture jusqu'au cou. Six fleches étoient restées dans la

En quel état
on trouve le
corps du Pere
de Lizardi.

1735-38.

poitrine, & la terre en étoit couverte tout au tour du corps, une des jambes étoit encore chaussée d'une bottine de cuir; il manquoit trois doigts à l'autre piés, & la machoire d'en-bas manquoit aussi. Le Corps ainsi défiguré étoit couché par terre à côté du Rocher; le Breviaire du Martyr étoit auprès de sa tête: l'Office de la semaine sainte, un abrégé de l'Institut de la Compagnie, & son Crucifix étoient un peu plus bas. Tous ces livres avoient apparemment été tirés de ses poches.

Honneurs
qu'on lui
rend.

Le Pere Pons recueillit ces précieux restes du Serviteur de Dieu, & les fit transporter d'abord dans son Eglise du Saint Rosaire, puis dans une Chapelle de Sainte Anne, qui n'étoit qu'à cinq lieues de Tarrifa. Il y fit mettre le corps dans une caisse de cedre, doublée & couverte de satin, qui fut portée sur un brancard dans la Ville, & reçue par tous les Habitans, qui étoient allés fort loin au-devant, & dont les principaux voulurent la porter les uns après les autres sur leurs épaules. A la porte de la Ville se trouva le Docteur Dom Jean Cartagena & Hechos, Vicaire Général de l'Archevêque de la Plara en chape, accompagné d'un Diacre & d'un Soudiacre en surplis; les Religieux de Saint Augustin, de Saint François, de la Charité, & les Jésuites suivoient, puis le Magistrat, la Noblesse & tout le Peuple.

La caisse sur laquelle on avoit mis deux fleches en sautoir, fut alors portée tout-à-tour par les Supérieurs des Réguliers, par les Alcaldes & les Régidors, première-

ment à l'Eglise de Saint François, & reçue avec la croix par le Célébrant en chape, lequel entonna le *Te Deum*, & placée sur un catafalque. Le Gardien du Couvent monta aussitôt en chaire, & prononça le panégyrique du Confesseur de Jesus-Christ. Des qu'il eut fini, le Vicaire Général chanta une Messe de la Trinité, avec l'oraison *Pro gratiarum actione*. Enfin le corps fut porté à l'Eglise du College avec les mêmes cérémonies; un Jésuite y fit encore l'éloge du Martyr, & la caisse fut déposée sous la crédence du grand Autel, du côté de l'Evangile.

C'est ainsi que se vérifièrent les pressentimens du Perc de Lizardi, qui du moment qu'il fut destiné par son Provincial à la Mission des Chiriguanes, avoit beaucoup plus compté qu'elle lui procureroit la palme du Martyre, que la gloire d'avoir établi solidement la Religion Chrétienne parmi ces Barbares. Cependant il y a tout lieu de croire que tant qu'il y aura des Jésuites au Paraguay, ils ne manqueront aucune occasion de les solliciter à se ranger sous la Loi du vrai Dieu. On ne l'a jamais tenté, qu'on n'en ait gagné quelques-uns à Jesus-Christ, & cela suffit à des Hommes Apostoliques, qui connoissent le prix d'une Ame rachetée du sang d'un Dieu.

Cependant les Néophytes qui s'étoient sauvés de la Conception, avoient été reçus dans la Réduction du Saint Rosaire, où il s'en fallut peu qu'ils ne se trouvassent bientôt exposés au même danger qu'ils venoient d'éviter. Les mêmes Chiriguanes,

 1735-38.

Un Cacique
Chiriguane
rend un grand
service aux
Chrétiens.

1735-38.

dont le Cacique avoit l'année précédente témoigné tant d'affection au Pere de Lizardi, & fait échouer le complot des Habitans de la Vallée d'Ingré contre lui, n'eurent pas plutôt appris sa mort & la ruine de la Conception, qu'ils voulurent partager avec ceux qui en avoient été les Auteurs, la gloire d'abolir la Religion Chrétienne dans leur Nation, & ils se mirent en campagne pour attaquer la Réduction du Rosaire. Ils se rendirent d'abord à la Vallée d'Itau, où ils firent tout ce qu'ils purent pour engager les Habitans à se joindre avec eux; mais le Cacique de cette Vallée, nommé *Carroti*, s'y opposa, & eut même assez de crédit sur l'esprit des premiers pour les faire renoncer à leur dessein.

Quelque tems après il en usa de même; & avec le même succès: aiant appris qu'ils étoient revenus à leur projet, & qu'ils étoient déjà en marche pour l'exécuter, il rompit encore toutes leurs mesures. Mais il s'aperçut que le grand intérêt qu'il prenoit à la conservation des Chrétiens, l'avoit rendu odieux à sa Nation, & que de toutes parts on conspiroit contre lui; il choisit environ quarante de ses Vassaux, dont la fidélité ne lui étoit point suspecte, & il se retira avec eux dans un lieu, où il pouvoit compter d'être secouru par les Espagnols, si on venoit l'y attaquer.

Autre Entreprisè pour la conversion des Chiriguas, qui ne réussit pas.

Deux Jésuites de la Province du Pérou, le Pere Jean de Torrez, & le Pere Jean Antoine Bocas ne furent pas plus heureux que leurs Freres du Paraguay à fixer l'in-

constance des Chiriguanes. Ils avoient fondé sur la frontiere de la Province de Santa-Cruz de la Sierra une Réduction toute peuplée de ces Indiens, sous le titre de Saint-Jérôme; mais un tremblement de terre, qui survint dans ce Canton en 1734, intimida si fort ces nouveaux Chrétiens, que les Infideles n'eurent pas de peine à leur persuader que c'étoit la Religion Chrétienne qui leur avoit attiré ce malheur, & qu'ils résolurent de massacrer les Missionnaires & de ruiner la Réduction. Les deux Peres, avertis de cette résolution par quelques Néophytes qui leur étoient fort attachés, n'eurent que le tems de se sauver à Santa-Cruz. Il ne restoit donc plus de Chiriguanes Chrétiens que ceux de la Réduction du Saint Rosaire, qui étoit sous la conduite du Pere Pons. Le Pere Chomé étoit passé dans la Province des *Chicas*, qui est à l'Occident de Tarija, où il fut chargé pendant trois ans d'une partie des Missions des environs des Lippes & des Valées circonvoisines. Il en fut rappelé en 1738 par son Provincial, & envoyé aux Chiquites, où il fut à peine arrivé, qu'il reçut un second ordre de passer aux Zamucos, où l'on étoit enfin venu à bout de fonder une assez belle Eglise de la maniere que je vais dire.

1735-38.

La mort du Frere Romero, tué en trahison par ces Indiens, n'avoit pas fait perdre de vue aux Missionnaires des Chiquites le projet d'étendre jusques-là leur République Chrétienne, persuadés qu'ils étoient qu'il n'y avoit pas de moyen plus

1723-38.

Réduction
des Zamucos.

1723-38.

sûr d'établir une communication facile entre les Provinces du Paraguay & du Tucuman. Les Peres d'Aguilar & Castañarez entreprirent donc de regagner les Zamucos ; mais leurs premieres tentatives ne réussirent point. Peu de tems après on fut fort étonné de voir arriver en deux Troupes deux cents de ces Indiens de tout âge & de tout sexe à la Réduction de Saint Jean-Baptiste des Chiquites, la plus proche de leur pais, quoiqu'elle en fût éloignée de quatre-vingt lieues. Ils étoient de deux Nations différentes : car on en comprend plusieurs sous le nom de Zamucos, parceque toutes parlent la même Langue. Chacune de ces deux Troupes étoit conduite par un Cacique, & tous demandoient à être reçus dans la Réduction.

Ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'ils souhaitoient : on ne différa pas même long-tems à baptiser les Enfans ; mais il fallut bientôt interrompre l'instruction des Adultes, parceque la plupart tomberent malades. Le Pere Hervas Supérieur de ces Missions, s'aperçut d'abord que l'air du pais ne leur convenoit point, & se chargea lui-même de les reconduire chez eux & d'en former une nouvelle Réduction. Ils y consentirent avec joie ; & le Supérieur se fit accompagner par le Pere Castañarez, qu'il destinoit à cette bonne œuvre. Les fatigues de ce voiage qui fut de quarante jours, coûtèrent la vie au Pere Hervas : elles lui causèrent une maladie, dont il mourut en assez peu de tems. Son Compagnon, plus

jeune & plus robuste, arriva en bonne santé au terme avec tous les Indiens. 1723-38.

Il trouva la situation du lieu fort avantageuse, & il y fit d'abord dresser une tente, qui pendant quelque tems lui servit de Maison & de Chapelle; mais toutes les provisions qu'on avoit apportées de Saint Jean étant épuisées, tout le monde se vit en peu de tems réduit à n'avoir pour toute nourriture, que des racines sauvages. Malgré cela l'air natal acheva bientôt de rétablir parfaitement la santé de tous les Malades. Le nombre des Profélytes croissoit même de jour en jour, & leur docilité fit bien augurer au Missionnaire du succès de son Entreprise. Peu-à peu il les engagea à cultiver la terre: la Réduction prit une forme régulière, & elle fut mise sous la protection de Saint Ignace. Mais le travail auquel le Père étoit obligé de se livrer lui-même pour accoutumer les Zamucos par son exemple à travailler, joint aux instructions qu'il leur faisoit assidûment, étoit au-dessus des forces humaines, & il y auroit bientôt succombé si on ne lui eût envoyé du secours,

Le Pere Dominique Bendiere le vint joindre fort à propos, & alors plus persuadé que jamais du succès de son Entreprise, il ne mit plus de bornes à son zele. Les Zamucos lui paroissoient déjà changés en d'autres Hommes; ce n'étoit plus ces Barbares féroces, intéressés & intraitables, dont on avoit si long-tems desespéré de pouvoir faire des Hommes raisonnables. Leur douceur, leur franchise, leur sou-

Belle action
d'un Zamucos.

1723-38.

mission, le charmoient, & avant même l'arrivée du Pere Bendiere, il avoit eu une preuve de leur affection pour lui, & de leur désintéressement, qui auroit fait honneur aux Chrétiens les plus fervens & les mieux civilisés. Comme ils s'étoient aperçus que le défaut de nourriture l'affoiblissoit beaucoup, des racines ne pouvant pas le soutenir au milieu de tant d'occupations pénibles, qui ne lui laissoient pas un moment de relâche, un Cathécumene entreprit de ne le laisser jamais manquer de viandes. De tems en tems il alloit à la chasse, & dès qu'il avoit tué un Sanglier, il l'apportoit sur ses épaules, le mettoit à la porte de la tente du Pere, & se retiroit sans rien dire, ne voulant pas même être connu. Cela dura jusqu'à la saison des pluies, pendant lesquelles un ruisseau, qui bardoit la Réduction, fournissoit du poisson en abondance, & le Missionnaire qui avoit fait sécher ses viandes, eut encore de quoi en faire une bonne provision pour les Malades.

1724-38.
Désordre arrivé dans cette Bourgade.

Peu de tems après l'arrivée du Pere Bendiere, le Pere Castañarez fit un voiage aux Chiquites, & il y mena quelques jeunes Zamucos. Il y arriva au commencement de l'année 1724, & il en repartit au bout de trois mois avec le Pere Jean de Montenegro. Ils apprirent en chemin que la dissention s'étoit mise entre les deux Nations qui étoient réunies à Saint Ignace; qu'on y étoit même venu aux mains; qu'il y avoit eu des morts & des blessés; que quelques-uns avoient pris la fuite, &

Que le P. Bendiere n'y étoit pas en sûreté de sa vie. De si fâcheuses nouvelles lui firent doubler le pas : il trouva en arrivant que le feu de la discorde étoit un peu ralenti, sa présence acheva de l'éteindre ; mais il comprit qu'il avoit un peu trop compté sur les Indiens.

Il n'avoit pas encore d'autre logement pour lui & ses deux Compagnons, que de méchantes cabannes couvertes de paille ; mais il y avoit quelque chose de plus pressé à faire, que de se loger plus commodément. La Réduction n'avoit point d'Eglise, & comme les Zamucos ne pouvoient être d'un grand secours pour en bâtir une, presque tout le travail tomba sur les Missionnaires, & sur quelques Chiquites, qui avoient suivi les Peres Castañarez & de Montenegro. Avec cela il falloit encore se donner bien des soins pour faire reprendre la culture des terres, que la dissention avoit interrompue, prévenir les moindres sujets de querelles, qui pouvoient la réveiller, & pourvoir aux besoins de tout le monde en attendant la nouvelle récolte.

Tant de fatigues & de sollicitudes causèrent enfin au Pere Castañarez une maladie, qui fit d'abord craindre pour sa vie : c'étoit une fièvre maligne, qui en peu de jours le réduisit à l'extrémité. Il ne pouvoit sans doute envisager la mort, que comme la fin des pénibles travaux, dont il se voioit sur le point de recevoir la récompense ; mais la gloire de Dieu, & les intérêts du Troupeau dont il étoit chargé, l'emportèrent sur le sien. Il pria le

Le P. Castañarez tombe malade, & guérit par miracle.

1724-38.

Pere de Montenegro d'assembler autour de l'Aurel tous ses chers Enfans, & de leur recommander de s'unir à lui, pour faire au Seigneur en son nom la priere que Saint Martin lui fit dans le même état où il se trouvoit. Tous s'y porterent avec une affection singuliere, & prosternés en terre les larmes aux yeux, demanderent au Seigneur qu'il rendît la santé au Pere de leurs Ames. A-peine eurent-ils achevé leur priere, que le Pere de Montenegro aiant été obligé de sortir de la Chapelle pour prendre un peu l'air, aperçut à l'entrée du bois un Epervier qu'il tua. Il le porta au Malade, & lui demanda s'il vouloit qu'il lui en fît un ragoût. Depuis plusieurs jours le Pere Castañarez ne pouvoit rien prendre de solide, il répondit néanmoins au Pere de Montenegro, qu'il étoit le maître de faire ce qu'il voudroit. L'oiseau étoit fort gras, & de la grosseur d'une poule; on l'accommoda du micux que l'on put, le Malade en mangea avec appetit, & se trouva aussi-tôt contre toutes les regles de la Médecine dans une parfaite santé.

Cependant les matériaux de l'Eglise étoient tous assemblés; mais avant que de les mettre en œuvre, le Pere Castañarez fit transferer la Bourgade sur un emplacement plus commode. Il présida lui-même à tout, & travailla comme le dernier Manœuvre; puis il aida les Indiens à défricher leurs champs; & tout ce qu'on y sembla rapporta au centuple. Il fit ensuite plusieurs courses dans les Bourgades voisines, & il n'y en eut aucune, dont il ne revînt avec

Une troupe de Prosélytes. Il les forma aux travaux qu'on avoit commencés; l'Eglise fut bientôt achevée; les Missionnaires & tous les Habitans furent logés, & l'Homme Apostolique au comble de ses vœux ne voioit plus rien qui pût lui faire craindre aucune révolution, lorsqu'un accident imprévu l'obligea de mener toute la Colonie aux Chiquites.

1724-386

Le Pere de Montenegro, qui est entré dans le plus grand détail sur tout ce qui regarde le Pere Castañarez, dans une Lettre qui a été imprimée à Madrid en 1746 après la mort du Serviteur de Dieu, ne nous explique point quel fut cet accident, & se contente de dire que pour comprendre l'embarras où se trouverent les Missionnaires, quand il fallut résoudre les Zamucos à quitter leur pais, il faut connoître l'attachement des Indiens, qui ne sont point errans, pour leur Terre natale : à quoi il ajoute qu'au prix de ce qu'il en coûta pour y engager ceux-ci, les Missionnaires comptèrent pour rien les fatigues d'un long voiage, pendant lequel il fallut faire vivre une grande multitude d'Hommes, de Femmes & d'Enfans dans des deserts, où, sans une protection particulière de la Providence, la plupart auroient péri de faim & de miseres.

Les Zamucos Chrétiens sont transférés aux Chiquites.

Ils arriverent enfin à Saint Joseph des Chiquites, où ils furent accueillis d'une maniere bien capable de leur faire oublier tout ce qu'ils avoient quitté. L'année suivante le Pere Castañarez entreprit avec une Troupe choisie de Chiquites & de Zamu-

1726-38.

quits de ce qu'étoient devenus les Chiquites. Ils n'arrivèrent à Saint-Ignace que vers la fin de Juin 1726 ; & le dernier jour de Juillet, fête du Patron de la Bourgade, ils furent agréablement surpris d'y voir entrer toutes ces Mules, sans que personne les conduisit

1729-38.

Ferveur des Zamucos.

Le Pere de Montenegro & le Pere Bendiere aiant été peu de tems après rappelés par leur Provincial, le Pere Castañarez demeura scul à Saint-Ignace jusqu'en 1729, que le Pere Joseph Rodriguez vint à son secours, & trouva cette Eglise fort peu différente, soit pour le nombre des Néophytes, soit pour la maniere dont Dieu y étoit servi, de celles des Chiquites, d'où il venoit. Ces nouveaux Chrétiens ne demandoient déjà plus qu'à être employés à des conquêtes spirituelles ; & leur saint Pasteur profitoit souvent de leur bonne volonté pour faire de nouvelles decouvertes, & gagner des Ames à Jesus-Christ ; & ils revenoient rarement sans un grand nombre de Prosélytes, de sorte qu'en peu d'années non-seulement presque tous les Indiens qui parloient la Langue des Zamucos, mais plusieurs autres encore des Nations voisines se trouverent réunis à S. Ignace.

1738.

Le Pere Castañarez est rappélé aux Chiquites.

Si toutes les Entreprises du Serviteur de Dieu avoient eu le même succès, il auroit été bientôt obligé de faire de nouvelles Colonies ; mais il trouva enfin des esprits rebelles au mouvement de la Grace : il courut même plus d'une fois de grands risques, & plusieurs de ses Néophytes furent blessés dans une rencontre. Sa consolation étoit alors

alors de voir ses chers Enfans, à-peine régénérés en Jesus-Christ, se présenter au martyre avec un zèle, dont il étoit souvent obligé de modérer les transports. Le Pere Rodriguez n'étoit pas resté long-tems avec lui ; dès que le Pere Contreras, qui l'avoit relevé, fut en état de parler assez bien la Langue des Zamucos, le Pere Castañarez fut rappelé aux Chiquites, & bientôt après déclaré Supérieur Général de ces Missions.

Telle étoit la situation de la nouvelle Eglise des Zamucos, lorsque le Pere Chomé y arriva, pour essayer de fraier un chemin depuis Saint-Ignace jusqu'au Paraguay. Il partit de cette Bourgade avec un nombre suffisant de Néophytes, & après avoir fait environ soixante- & dix lieues dans un pais couvert, presque toujours la hache à la main, il entra dans une plaine, dont il apperçut tout l'horison bordé de feux. C'étoit une marque certaine qu'il avoit été découvert par les Indiens, qui se donnoient avis les uns aux autres d'être sur leurs gardes. Ses Néophytes l'assurèrent même qu'il seroit infailliblement coupé, s'il ne faisoit au plutôt retraite, & il comprit par leur fraieur qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre.

Peu de tems après qu'il fut de retour à Saint-Ignace, le Pere Castañarez y arriva pour faire aussi d'un autre côté une pareille tentative. Il se mit en marche le troisième de Juillet 1738, & arrivé presque à l'endroit où le Pere Chomé s'étoit arrêté, il tourna au Sud pour éviter la rencontre

1738.

Nouvel-
les tentative
pour la com-
munication
des Provin-
ces.

Plante singu-
liere, effec-
qu'elle pro-
duit sur le P.
Castañarez.

1738.

des Tobas , qui infestoient tout ce païs. Après avoir encore fait vingt lieues , il se croïoit hors de tout risque de la part de ces Brigands , lorsqu'il en rencontra une troupe logée le long de la petite Riviere *Yababory* , laquelle se décharge dans le Paraguay , ce qu'on ne savoit pas alors. Il n'en fut pas mal reçu , il en engagea même quelques-uns à le suivre , & il baptisa un de leurs enfans , qui mourut bientôt après : enfin ne pouvant aller plus loin , il retourna à Saint-Ignace.

Pendant une bonne partie du chemin qu'il venoit de faire , il n'avoit presque nulle part trouvé d'eau qui fût potable , & il avoit été obligé d'y suppléer par celle que renferme le fruit d'une plante , que les Gens du païs nomment *Obocuru* (1). Il paroît que c'est une espece de melon d'eau , mais d'une qualité beaucoup plus froide , que ceux que nous connoissons. Les Indiens en font usage , mais on a su depuis qu'ils en corrigent la crudité en mangeant un peu de piment après en avoir bu. Le Missionnaire , qui ignoroit cette précaution , ne la prit point , & ne fut pas long-tems sans ressentir des douleurs d'entrailles , si aigües , qu'elles le mettoient hors de lui-même , & qu'on le voioit alors se rouler par terre , comme font ceux qui sont atteints de la rage : c'est l'expression dont se sert le Pere de Montenegro dans la Lettre dont j'ai parlé. Un de ses Néophytes , qui avoit aussi bu de la même

(1) C^u *Obocuru*.

eau fut attaqué du même mal , & en mourut bientôt après.

1739.

L'état où ces accidens réduisirent le Serviteur de Dieu , & contre lesquels on ne put jamais trouver de remede , ne ralentit point son zele , quoiqu'il ne pût pas même monter une Mule sans le secours de deux Hommes. Il fit l'année suivante une incursion chez les *Borrillos* , Nation Chiquite , dont il n'avoit pas encore été possible d'adoucir la férocité. Il n'en put gagner à Jesus-Christ que vingt-cinq , qu'il mena à Saint-François-Xavier , la premiere des Réductions Chiquites ; mais la semence qu'il avoit jettée dans une terre jusques-là si ingrate , y fructifia bientôt après. Au bout de quelques années on apprit que tous les *Borrillos* avoient été gagnés à Dieu par les *Moxes* , & s'étoient établis dans cette République Chrétienne , fondée vers le commencement de ce siecle par les Jésuites du Pérou , sur le même plan que celle des *Guaranis*.

Conversion
des *Borrillos*.

Quelque tems après le Pere Castañarez fut appelé à l'Assomption ; & ce voiage , par les grands détours qu'il fut obligé de prendre , fut au moins de mille lieues. Le Pere Chomé eut en même tems ordre de s'approcher du *Pilcomayo* , & d'y attendre le Pere Castañarez qui après son arrivée à l'Assomption devoit descendre le Paraguay jusqu'à l'endroit , où la plus méridionale des deux branches du *Pilcomayo* se décharge dans ce Fleuve , & le remonter jusqu'à ce qu'il eût rencontré le Pere Chomé. Il fit ce voiage par terre , & marcha douze

1740.

Derniere tentative pour la communication des Provinces.

1740

jours avec dix Hommes dans un Païs peuplé de Nations Ennemies, aiant souvent de l'eau jusqu'à la ceinture, & les piés nus, sur un fond de prairie, dont l'herbe avoit été coupée avant l'inondation; aussi les eut-il tellement écorchés, qu'il fut contraint de retourner à l'Assomption, où il arriva plus mort que vif. Ce qui empêcha le Pere Chomé de le rencontrer, c'est que cette année le Pilcomayo ne fut point navigable, l'eau y aiant manqué dès la source, ce qui n'étoit point encore arrivé. Ce fut la Ville de Potosi qui en souffrit le plus. Tous les travaux des Minès y cessèrent, & les Habitans, qui craignoient que la Rivière n'eût pris un autre cours, en sortirent; mais leur crainte s'étant trouvée mal fondée, ils ne tarderent pas à y revenir.

Tandis que dans toutes les Provinces de ce vaste Continent, les Missionnaires ne s'épargnoient en rien pour réduire les Infideles sous les loix de l'Evangile, & pour y affermir l'autorité des Rois Catholiques, leur Provincial, & leur Procureur en Espagne n'étoient presque occupés qu'à réfuter les anciennes calomnies contre leur réputation, & qu'on ne se lassoit point de renouveler, en les représentant sous les jours les plus propres à séduire les moins capables de se laisser prévenir. Enfin à force de revenir à la charge, on vint à bout de faire naître des doutes sur certains points délicats, dans l'esprit de plusieurs personnes du Conseil des Indes, & le Roi Catholique, qui se croioit bien assuré de l'in

nocence des Accusés, & de leur attachement sincère à son service, crut devoir mettre une bonne fois la vérité dans une évidence, qui dissipât tous les soupçons. Pour bien entendre la manière dont il s'y prit, il faut reprendre les choses de plus haut.

1715-40:

En 1715, un Ecclésiastique François, qui dans sa jeunesse avoit voïagé en Amérique pour le service des Armateurs de la Province, & formé plusieurs projets pour augmenter leur commerce, parut à la Cour d'Espagne, & trouva moyen de faire parvenir jusqu'au Roi un Mémoire contre les Jésuites du Paraguay, dans lequel, après avoir répété une partie de ce qui avoit été avancé contre ces Religieux de plus propre à faire impression sur Sa Majesté, il proposoit un projet pour remédier aux maux, dont il prétendoit prouver que les Jésuites du Paraguay étoient les Auteurs. Philippe V, après avoir lu & fait examiner cet Ecrit, se contenta de faire dire à l'Auteur qu'il étoit mieux instruit que lui des affaires du Paraguay, & par une Cédule Roïale, du 12 de Novembre 1716, confirma tous les Privilèges accordés par lui-même, & par les Rois ses Prédécesseurs, aux Jésuites & à leurs Néophytes.

Mémoire
présenté au
Roi, com-
ment il est
reçu.

Ce mauvais succès obligea l'Ecclésiastique de sortir d'Espagne; il revint en France, & y fit imprimer son Mémoire en François & en Latin, afin qu'il se répandit, comme il fit en très peu de tems, non-seulement dans ce Roïaume, mais encore dans les Pais Protestans, où il ne

Il est présen-
té au Prince
des Asturies,
qui le rejete.

1715-40.

pouvoit pas manquer d'être reçu avec applaudissement. Cependant les Jésuites, n'y voyant rien qui n'eût déjà été solidement refuté, & apprenant le mépris qu'en avoit fait le Roi Catholique, prirent le parti de le mépriser aussi. Ils en avoient même perdu jusqu'au souvenir, lorsque en 1722 les Agens secrets, que la Commune du Paraguay entretenoit à la Cour de Madrid, le jugeant très propre à persuader le Conseil Royal des Indes de la droiture & de leur zele pour le service du Roi, le firent passer entre les mains du Prince des Asturies. Ils se flatterent que la vûe des privilèges accordés aux Jésuites du Paraguay & à leurs Néophytes, privilèges qui n'avoient pourtant d'autre objet que d'assurer la liberté des nouveaux Chrétiens, mais qu'ils tâcherent de représenter comme très préjudiciables à la Couronne que le jeune Prince devoit porter, & qu'il porte aujourd'hui avec tant de gloire, & de l'abus que les Missionnaires en faisoient selon eux, le frapperoit & l'engageroit à employer tout son crédit pour les faire révoquer. Ils furent trompés : Dom Ferdinand porta de ce Libelle le jugement, qu'en avoit porté le Roi, son Pere, & le rejetta avec indignation.

Impression
qu'il fait sur
plusieurs per-
sonnes en Es-
pagne.

Mais comme ils en avoient en même tems distribué des copies à plusieurs personnes de la Cour & du Conseil, il fit d'autant plus d'impression sur quelques-uns, qu'il s'accordoit assez bien avec ce que Dom Barthelemi de Aldunaté avoit mandé au Roi en 1726, & Dom Martin de Ba-

rita en 1730; & ce fut ce qui engagea les Jésuites à y répondre. Le Pere Gaspar Rodero, leur Procureur Général pour les Indes, le refuta solidement, & personne ne lui repliqua. Le Roi avoit envoyé le Mémoire de Dom Barthelemi de Aldunaté à Dom Martin de Barua pour savoir ce qu'il en pensoit, & comme ce Gouverneur y trouva bien des choses, qui ne s'accordoient pas avec ses propres vûes, il en dressa un autre daté du 25 de Septembre 1730, qui donna beaucoup à penser au Conseil roial des Indes, n'y eût-il que l'article de douze cents mille écus, dont l'Auteur prétendoit que les Jésuites étoient redevables au Roi sur le Tribut de leurs Indiens.

Mais plus les charges étoient graves, plus Philippe V crut qu'il falloit prendre de mesures pour n'y être pas trompé : car il s'agissoit, comme ce Prince le dit lui-même dans son Décret définitif, du 28 de Décembre 1743, » ou de dissiper à la » faveur du grand jour de la vérité, & de » venger une insulte & une intolérable » calomnie faite à tout un Ordre Religieux, ou de manifester l'impardonnable tolérance d'un si notable préjudice » fait à mes Finances, sans aucun égard » pour mon Patronage Roial, & contre » l'obéissance dûe à mes ordres«. Enfin, ce Prince, après avoir mûrement examiné tous les articles de ce Mémoire dans une Assemblée du Conseil roial des Indes, tenue en sa présence le 21 de Décembre 1732, fit délivrer à Dom Jean Vasquez

1732-46.

Commissaire
Roial au
Paraguay.

 1732-40.

de Aguero, son Alcalde de Cortéy Casa, une Commission Roïale pour aller informer sur les lieux, de tous les faits dont il vouloit être éclairci ; lui recommanda de conférer avec les Supérieurs des Jésuites, & de voir ce qu'ils avoient à répondre sur l'article du Tribut, & ordonna qu'un des Membres du Conseil roïal des Indes en traitât avec le Procureur Général des Jésuites du Paraguay, qui se trouvoit alors en Espagne.

Ce Procureur étoit le Pere Antoine Machoni, dont nous avons parlé plus d'une fois dans cette Histoire, & qui se disposoit à retourner dans sa Province, avec une nombreuse recrue de Missionnaires. Le Roi voulut que tous les éclaircissements qu'il donneroit, & toutes les connoissances qu'on pourroit avoir d'ailleurs, fussent communiqués à Dom Manuel Martinez, Fiscal du Conseil des Indes pour la Nouvelle Espagne, afin que l'un & l'autre, après en avoir conféré avec le Pere Rodero, fussent plus en état de faire leur rapport sur tous les points compris dans les informations, & qu'en conséquence il fût dressée une instruction secrete, qui servît de regle au Commissaire Roïal, pour celles qu'il étoit chargé de faire au Paraguay.

 1736-40.

Lettre du
Commissaire
au Roi.

Tout cela fut ponctuellement exécuté, & les instructions remises à Dom Jean Vaquez de Aguero, qui après les avoir reçues partit pour Buenos Ayres, d'où il écrivit au Roi au mois de Février 1736, qu'après avoir conféré avec Dom Martin de Barua, &

và les recensemens des Chrétiens de l'Uruguay & du Parana, dont il s'agissoit uniquement dans l'affaire du Tribut, & les Registres dont cet ancien Gouverneur avoit les minutes entre les mains; après avoir examiné toutes les informations faites par les Evêques de l'Assomption & de Buenos Ayres; après avoir ouï les dépositions de dix personnes Ecclésiastiques & Laïques les mieux instruites de ce qui regardoit les Doctrines, ou Réductions, il avoit reconnu: 1°. Qu'elles étoient au nombre de trente, où il y avoit environ trente mille Indiens, qui devoient payer le Tribut. 2°. Qu'il n'avoit trouvé aucun Registre plus ancien que celui de 1715, qui lui avoit été présenté par Dom Martin de Barua, & qui ne comptoit dans les treize Réductions du Parana, lesquelles étoient rentrées sous la Jurisdiction du Gouverneur du Paraguay, que sept mille huit cents cinquante & un Indiens soumis au Tribut, avec la copie d'un autre dressé en 1676, par Dom Diegue Ibañez, Fiscal de l'Audience royale de Guatimala; mais qu'alors les Réductions n'étoient qu'au nombre de vingt-deux, & qu'il n'avoit pu savoir au juste la date de la fondation des huit autres: qu'en 1714, Dom Pedre Faxardo, Evêque de Buenos Ayres, les ayant toutes visitées, elles étoient dès-lors au nombre de trente; qu'on y comptoit vingt-huit mille six cents Familles, & que ce Prélat y avoit donné la Confirmation à treize mille six cents cinquante-sept personnes.

2736-40.

3°. Qu'en 1733, les Jésuites avoient remis à Dom Joseph Palos, Coadjuteur du Paraguay, un recensement de leurs Réductions, lequel montoit à vingt-sept mille soixante Familles; que, suivant le Rôle qui lui avoit été remis par le Procureur des Missions, le nombre des Familles n'étoit que de vingt-quatre mille deux cents dix-sept; enfin que dans un entretien qu'il avoit eu avec le Pere Jacques d'Aguilar, Provincial des Jésuites, suivant l'ordre que Sa Majesté lui en avoit donné, ce Pere lui avoit assuré qu'il y avoit alors trente Réductions, où l'on comptoit vingt-quatre mille Indiens; qui devoient paier le Tribut; mais qu'ayant depuis fait revenir les Rôles des Curés, il ne s'en étoit trouvé que dix-neuf mille cent & seize, & que ces variations venoient des maladies épidémiques, qui de tems en tems faisoient de grands ravages dans les Bourgades, & du nombre de ceux qui périssoient dans les Expéditions militaires & dans les travaux où l'on emploioit ces Indiens pour le service de Sa Majesté.

Il s'en falloit en effet beaucoup que les Réductions fussent alors aussi peuplées qu'elles l'avoient été un siècle auparavant; car Dom Jean Vasquez de Agüero ajoûtoit dans sa Lettre que dès l'année 1631, les Jésuites en avoient déjà fondé plus de vingt, où ils avoient réuni plus de soixante & dix mille Indiens, & qui toutes avoient une Eglise fort propre. Nous avons vû que les Mamelus en avoient détruit plus de la moitié, avoient fait périr un grand nombre

d'Habitans, & emmené une bonne partie du reste en qualité d'Esclaves. Dom Jean observoit encore qu'en vertu des Décrets réitérés des Rois Catholiques, les nouveaux Chrétiens au-dessous de dix-huit ans, & au-dessus de cinquante, les Caciques, leurs Fils aînés, & dans chaque Bourgade douze Néophytes attachés au service des Eglises, étoient exempts du Tribut, lequel étoit d'un écu (1) par tête; que c'étoit du fruit de leurs travaux, qu'ils le paioient; qu'ils l'avoient toujours exactement païé, quoique pour les mettre en état d'y satisfaire, il fallût que leurs Pasteurs usassent de la plus grande économie, & fussent extrêmement attentifs sur eux, parceque naturellement ils sont incapables d'économiser, & peu laborieux; outre que les Gouverneurs en tirent souvent un grand nombre pour la guerre & pour les travaux du Roi, à quoi il ajoutoit que, si on augmentoit le Tribut, il étoit à craindre que l'impossibilité de le paier ne les portât à refuser d'obéir, comme ils avoient fait jusques-là avec la plus grande ponctualité.

Il disoit encore que les Jésuites lui avoient fait les plus vives instances pour l'engager à se transporter en personne dans les Réductions, dont jusques-là aucun Gouverneur, ni Commissaire, ni Visiteur n'avoit fait la visite entière; que pour l'y engager ils lui avoient dit qu'il se pourroit bien faire que les Rôles n'eussent pas toujours été dressés par les Corrégidors In-

1736-40

Il refuse de visiter les Réductions.

(1) Un Beso.

1736-40.

diens avec toute l'exactitude qu'on leur avoit recommandée, sur-tout dans les tems de famine, ou de contagion, non-plus que pendant les troubles de la Province de Paraguay, dont ces nouveaux Chrétiens avoient beaucoup souffert; que les Jésuites aiant un grand nombre d'Ennemis, il leur étoit de la plus grande importance qu'il vît par lui-même l'état des choses, afin qu'on ne pût les accuser de l'en avoir mal instruit; mais qu'il leur avoit répondu que cette visite n'étoit point dans ses Instructions, & qu'il ne la jugeoit pas nécessaire; les informations & les pièces juridiques, dont il étoit muni, étant plus que suffisantes pour rendre à Sa Majesté un compte fidele de sa Commission.

Lettre du même au premier Ministre d'Espagne.

Il paroît, par une Lettre qu'il écrivit dans le même tems à Dom Joseph Patiño, alors premier Ministre en Espagne, qu'à son arrivée à Buenos Ayres, le bruit s'étoit répandu qu'on alloit ôter aux Peres de la Compagnie la direction de leurs Eglises; car il marquoit dans cette Lettre que l'Evêque du Paraguay lui avoit dit qu'au moment que ce changement se feroit, toutes les Bourgades se trouveroient desertes, sans qu'il fût possible d'en retenir un seul Indien & que non-seulement l'Eglise y perdrait un très grand nombre de Fideles, qui faisoient honneur à la Religion, mais encore que ces Provinces seroient bientôt perdues pour Sa Majesté; qu'on en avoit déjà eu de bonnes preuves, & que toutes les fois qu'on avoit voulu envoyer des Ecclésiastiques pour prendre la place des

Jésuites dans quelques Réductions, elles s'étoient aussi-tôt trouvées sans Habitans.

» Aussi, ajouteroit-il, il est indubitable, » Seigneur, que la maniere, dont ces » Peuples sont gouvernés, est la plus convenable, tant pour le spirituel que pour le temporel, & que personne n'est plus propre, ni pour conserver, ni pour augmenter cette République Chrétienne, que ceux qui l'ont fondée. Il leur en coûte aujourd'hui assez peu pour assurer le salut éternel d'un très grand nombre de ces nouveaux Chrétiens, & pour augmenter ce nombre. Ils les engagent au travail par la douceur, ils leur procurent les soulagemens nécessaires, ils les corrigent avec modération & sans dureté, ils veillent sans cesse sur eux pour extirper les habitudes vicieuses contractées avant leur conversion, & je n'hésite point à vous dire que la moindre nouveauté qu'on voudroit introduire dans ces Missions, troubleroit beaucoup la paix dont elles jouissent, renverseroit la subordination qui y regne, occasionneroit infailliblement un dommage qu'on ne répareroit jamais, & que le service de Dieu, aussi-bien que celui de Sa Majesté, en souffriroit beaucoup.

Ce qui arriva sur ces entrefaites à Buenos Ayres, sous les yeux du Commissaire, ne contribua pas peu à lui faire connoître le caractère des Ennemis que les Jésuites avoient eus jusques-là au Paraguay, & à le mettre en garde contre tout ce qu'on pourroit lui dire au désavantage de ces

1737-40.

Missionnaires. Nous avons vu que Dom Antoine Ruiz de Arrellano, après avoir été un des principaux Auteurs des troubles du Paraguay, & un des plus déclarés Partisans de Dom Joseph de Antequera, avoit perdu tout son bien, & avoit même été contraint, pour sauver sa vie, de se déguiser en Negre, & de se sauver de l'Assomption, parcequ'il s'étoit opposé à ce que les Jésuites fussent chassés du College de cette Capitale, & parcequ'il avoit voulu sauver la vie à Dom Manuel Augustin de Ruiloba, au péril de la sienne. Il s'étoit réfugié à Buenos Ayres, bien résolu d'y réparer, autant qu'il lui seroit possible, tout le mal qu'il avoit fait par une suite de l'engagement qu'il avoit pris avec Dom Joseph de Antequera, & surtout en se déclarant pour la Commune. Il fit donc en présence du Notaire Roïal de Buenos Ayres une déclaration de ses sentimens à l'égard des Jésuites, qui sous le regne d'Antequera & celui de la Commune, tant qu'il en avoit été un des plus ardens zélateurs, l'avoient pu regarder comme un de leurs plus grands ennemis; avec un desaveu de la part qu'il avoit eue à la persécution qu'ils avoient soufferte; & cet Ecrit fut rendu public.

Réponse du
Provincial
des Jésuites
au Mémoire
de D. Mar-
sin de Barua.

Mais l'essentiel pour la justification entière des Jésuites étoit de réfuter le Mémoire de Dom Martin de Barua. Ce Gouverneur en avoit fait répandre secrètement plusieurs copies, & il en étoit tombé entre les mains du Pere Gabriel Novar, qui effraïé des calomnies dont cet ouvrage

étoit rempli, & du tour que la malignité de l'Auteur y donnoit, le porta au Pere d'Aguilar son Provincial, dont il étoit Secrétaire, & qui sur-le-champ prit la plume pour le réfuter. Cela fut bientôt fait; le Pere d'Aguilar adressa au Roi sa réponse, & la remit entre les mains du Pere Novat, en lui recommandant de la communiquer à Dom Jean de Agüero, de le prier de la lire, & de vouloir bien lui marquer ce qu'il jugeroit à-propos d'y changer, d'y ajouter & d'en retrancher, pour la mettre en état d'être présentée au Roi dans son Conseil Royal des Indes.

Le Commissaire la garda quelques jours, au bout desquels le Pere Novat retourna chez lui pour savoir ce qu'il en pensoit. » Je l'ai lue, reprit Dom Jean, je » l'ai relue, & je la lis encore avec un » nouveau plaisir : je n'y trouve rien à » ajouter, encore moins à corriger. Il » faut l'imprimer telle qu'elle est : les Mis- » sions du Paraguay ont dans cette seule » piece une apologie complete & sans ré- » plique. Mais quand elle sera imprimée, » il faut avoir à Madrid un bon Avocat, » qui en fasse un Extrait exact, & le pré- » sente au Conseil avec le Mémoire de » Barua. Le Conseil voudra voir sans dou- » te la piece même, & il y verra clai- » rement ce que c'est que les Missions du » Paraguay; en quel état elles se trouvent » aujourd'hui, & les calomnies que l'En- » fer a inventées pour les perdre. Mon » cher Pere, j'avois déjà conçu une gran- » de idée du Pere d'Aguilar dans les con-

1737-42

Ce qu'en-
pense le Com-
missaire du
Roi.

1737-40.

» férences que j'ai eues avec lui par ordre
 » du Roi , mais ceci m'en donne une bien
 » plus grande encore ; car outre qu'il mer
 » ici la vérité dans sa plus grande évi-
 » dence , il y fait connoître toute la can-
 » deur de son cœur, une sainteté éminente,
 » & les plus grands talens. Je suis charmé
 » d'avoir connu un Homme d'un mérite
 » si universel.

Ce qu'en
 pense le Con-
 seil Royal des
 Indes.

Le Conseil Roïal des Indes porta le même jugement de la réponse du Pere d'Aguilar, que Dom Jean Vasquez de Aguerro, & plusieurs de ses Membres témoignèrent un grand desir d'en connoître l'Auteur. Quelque tems après le bruit aiant couru à Madrid que ce Pere étoit nommé Procureur Général de sa Province, & qu'il ne tarderoit pas à arriver en Espagne, quantité de personnes de distinction en témoignèrent beaucoup de joie. Un autre fruit que produisit son Mémoire, c'est qu'étant tombé entre les mains de Dom Cajetan Buoncompagni, Duc de Sota, Majordome du Roi des deux Siciles, il le porta avec lui en Italie, & l'aïant communiqué au célèbre Louis-Antoine Muratori, ce savant en prit occasion de composer l'ouvrage que nous avons de lui sous le titre *El Cristianesimo felice nelle Missioni de' Padri della Compagnia de Gesu nel Paraguay.*

On trouvera parmi les preuves le Mémoire du Pere d'Aguilar, tel qu'il a été imprimé en Espagne, & je me contenterai d'en donner ici un Extrait en aussi peu de mots qu'il sera possible. Le Provincial

commence par observer que si le Mémoire de Dom Martin de Barua n'avoit été vû que par Sa Majesté & par le Conseil des Indes, il se seroit contenté de mettre Dom Jean Vasquez de Agüero en état de connoître la fausseté de tout ce qui y étoit avancé contre les Missionnaires de la Compagnie; mais qu'il paroît que l'Auteur avoit bien moins en vûe de rendre compte au Roi de ce qui se passoit dans leurs Missions, que de satisfaire sa haine contre la Société, & de soulever contre elle toutes les Provinces de cette partie de l'Amérique, puisqu'il l'avoit rendu public, ce qui le mettoit en droit de le regarder comme un Libelle diffamatoire.

Il remarque ensuite que ce Gouverneur y parle toujours des treize Réductions du Parana, comme si elles étoient encore de sa Jurisdiction, quoiqu'il ne pût ignorer que dès l'année 1726, elles y étoient soustraites, & que depuis ce tems-là, c'étoit du Gouverneur de Rio de la Plata, qu'elles recevoient les ordres. Il fait voir en même tems combien il se trompe en comptant quarante mille Indiens soumis au Tribut, & que tout son raisonnement sur cet article peche également dans les prémisses & dans les conséquences. Pour le prouver, au calcul d'où part Dom Martin de Barua, il en oppose un autre, dont il ne craint point de se rendre garant. En 1715, dit-il, lorsque Dom Grégoire Baçan, Gouverneur du Paraguay, fit le dénombrement sur lequel se fonde Dom Martin de Barua, les trente Réductions

1737-40.

du Parana & de l'Uruguay contenoient vingt-six mille quatre cents quatre-vingt, tant Hommes que Femmes & Enfans. En 1730, lorsque ce Gouverneur composoit son Mémoire, on y comptoit vingt-neuf mille cinq cents Familles, & cent trente-trois mille sept cents personnes. Jamais le nombre des Familles n'a monté à trente & un mille, & présentement (en 1737) il est réduit par la famine, les maladies, & les désertions à vingt-trois mille; ce qui se prouve par les Rôles des Curés, attestés & signés avec serment.

Le principe d'où partoit Dom Martin de Barua pour conclure que les Jésuites étoient redevables à la Caisse Roïale de douze cents mille écus, étant détruit par le défaut de son calcul, la conséquence tomboit d'elle-même : mais comme cet article de son Mémoire touchoit sur un point délicat & qu'on ne pouvoit trop éclaircir, le Pere d'Aguilar s'attacha particulièrement à le bien discuter. Il fait voir que toutes les propositions avancées par ce Gouverneur portent à faux, & le démontre avec tant d'évidence, que Philippe V & son Conseil des Indes furent étonnés de voir tant d'ignorance dans un Homme qui avoit passé la meilleure partie de sa vie au Paraguay, & tant de mauvaise foi dans un Officier de rang.

Barua n'avoit pas craint d'avancer que le produit du travail des Indiens se mettoit tout entier entre les mains des Missionnaires, lesquels, après avoir donné à leurs Néophytes ce qu'il leur falloit de toiles

pour se vêtir, dispoient du reste à leur profit. Le Provincial opposa à cette odieuse accusation ce que plusieurs personnes beaucoup mieux instruites que lui, & qui avoient vû de leurs yeux ce qui se passoit dans les Réductions, attestoient unanimement : il cite entre-autres ce que Dom Pedro Faxardo, Evêque de Buenos Ayres, avoit écrit au Roi après avoir fait la visite de toutes les Réductions, assurant qu'il n'avoit jamais vû en sa vie rien de mieux réglé, ni un désintéressement égal à celui des Missionnaires, qui ne profitoient en aucune sorte de ce que leurs Indiens avoient, ni pour leur vivre, ni pour leur vêtir.

1737-40.

L'Auteur du Mémoire, supposant que les Indiens qui sont en commande paient au Roi quatre écus de tribut par tête, dit que Sa Majesté pourroit se contenter de deux de la part de ceux des Réductions, en considération des services qu'ils rendent à l'Etat, sur-tout, ajoute-t-il, ceux qui sont de la Jurisdiction de Buenos Ayres, car ceux qui dépendent de l'Assomption, n'en ont rendu aucun depuis plusieurs années. C'est qu'apparemment, reprend le Pere d'Aguilar, Dom Martin de Barua, ne croioit pas que le Roi dût tenir compte à ceux-ci, d'avoir gardé si long-tems la Frontiere de cette Province, contre un Parti qu'il favorisoit, & d'avoir mis, par leur seule présence sur cette Frontiere, Dom Bruno Maurice de Zavala en état de réduire la Province de Paraguay sous l'obéissance du Souverain : mais le Roi n'i-

1737-40.

ignoroit point ce qu'il leur en avoit coûté pour cela. Ce Prince étoit encore instruit qu'ils avoient garanti la Capitale de cette Province des malheurs, dont elle étoit menacée de la part des Guaycurus.

En d'ailleurs, s'il étoit vrai que depuis l'imposition du tribut il eût été si mal païé, que les Réductions lui fussent redevables de douze cents mille écus, il faudroit que depuis l'année 1681, elles n'eussent rien donné, ou qu'elles eussent toujours eu beaucoup plus d'Habitans soumis au tribut, que Dom Martin de Barua n'en comptoit lui-même; car il devoit savoir étant sur les lieux, que depuis le recensement fait en 1677, suivant lequel la somme totale du tribut montoit à dix mille cinq cents écus, il fut ordonné par une Cédule Royale du 17 de Juillet 1684, que dans la suite il ne seroit levé, que sur le pied de ce recensement, jusqu'à ce qu'on en eût fait un autre, & qu'il n'en avoit été fait aucun jusqu'au tems où il composoit son Mémoire.

Il y avoit plus, remarque le Provincial, car Dom Jean Gregorio Baçan en ayant fait un en 1715 des treize Réductions du Parana, le Roi par une Cédule du 24 Août 1718, ordonna de continuer à lever le tribut sur le pied du recensement de 1677, & ce fut Dom Diegue Ibañez de Faria, qui fut chargé de le lever. Dom Martin de Barua, ajoute-t-il, savoit bien qu'en vertu des ordres de Philippe V & de tous les Rois ses Prédecesseurs, les pensions des Missionnaires se paioient sur ce

tribut ; cependant pour donner de la vraisemblance à ce qu'il avançoit de l'infidélité des Jésuites sur ce point, il ose bien dire à Sa Majesté que les Officiers Roiaux qui étoient chargés de le recouvrer, s'entendoient avec ces Religieux, & ne faisoient pas leur devoir, ce qui, ajoutoit-il, ne l'étonnoit point : » car ces Peres, dit-
 » soit-il, font sonner si haut leur grand
 » pouvoir, que moi-même je n'ai jamais
 » osé m'opposer à leurs Entreprises, à
 » cause des intelligences qu'ils entretiennent avec votre Viceroi du Pérou, à
 » qui ils font entendre d'autant plus aisément ce qu'ils veulent, qu'il est plus difficile dans un si grand éloignement, de
 » faire percer la vérité jusqu'à lui. Ils ont
 » aussi trouvé le secret de faire entrer votre Evêque du Paraguay dans tous leurs
 » sentimens ; & j'ai déjà pris la liberté
 » d'avertir Votre Majesté, de ce qu'il y
 » auroit à craindre d'un tel concert ». Il est assez étonnant que Barua ait osé s'exprimer ainsi en parlant à Philippe V d'un Viceroi tel que le Marquis de Castel Fuerte, & d'un Prélat aussi respectable, que Dom Joseph Palos, surtout dans les circonstances où il se trouvoit : rien n'étant plus capable de confirmer les soupçons de son Souverain sur ses intelligences avec la Commune du Paraguay.

Sur quoi le Pere d'Aguilar insista davantage en répondant à cet article du Mémoire, c'est que son Auteur avoit bien mauvaise grace de relever si fort le crédit des Jésuites, & de leur reprocher l'abus qu'ils en

faisoient selon lui, dans un tems où chassés avec ignominie de leur Collège de l'Assomption, le Viceroy fut contraint de lui faire les plus grandes menaces pour l'obliger à les y rétablir, & où personne dans la Province n'osoit se déclarer pour eux, dans la crainte d'encourir son indignation. Le Roi de son côté ne dut pas être peu surpris que ces Peres, qui n'ignoroient point les sentimens de ce Gouverneur à leur égard, n'eussent pas écrit une seule Lettre contre lui en Espagne, d'où il étoit arrivé que leurs Procureurs à Madrid furent assez long-tems sans pouvoir répondre à son Mémoire.

Mais la malignité de Dom Martin de Barua paroissoit encore plus dans l'article de son Mémoire, où il répondoit à Sa Majesté, qui lui avoit demandé ce qu'il pensoit du projet proposé par Dom Barthelemi de Aldunaté. Ce projet, comme nous l'avons dit, consistoit principalement à établir des Corrégidors Espagnols dans les Réductions du Parana & de l'Uruguay, & Aldunaté n'en étoit pas le premier Auteur; car nous avons vû que dès l'année 1653, le Doien de la Cathédrale de l'Assomption avoit fortement représenté au Comte de Peñaranda, Président du Conseil Roïal des Indes, les suites fâcheuses que ne pouvoit pas manquer d'avoir une pareille nouveauté dans l'Amérique, où le bruit courroit que l'Edit minuté sur les accusations des Agens de D. Bernardin de Cardenas ne tarderoit pas à être publié au Paraguay.

Dom Martin de Barua, en répondant à cet article de la Lettre du Roi, représen-

toit à Sa Majesté que l'Etablissement des Corrégidors Espagnols dans les Réductions gouvernées par les Jésuites, pouvoit avoir de grands inconvéniens ; mais sans faire aucune attention à ceux que le Doien du Chapitre de l'Assomption avoit exposés dans sa Lettre au Comte de Peñaranda, il disoit que la grande expérience qu'il avoit acquise, surtout depuis cinq ans qu'il gouvernoit la Province de Paraguay, lui avoit appris que les Indiens gouvernés par les Jésuites ne dépendent que de ces Peres ; autorité, ajoutoit-il, qu'ils avoient usurpée, & qu'ils ne partageoient pas même avec le Souverain : d'où il concluoit qu'il seroit dangereux d'entreprendre de faire le moindre changement dans la maniere de gouverner ces Peuples, & que les Officiers Espagnols qu'on introduiroit dans leurs Bourgades, n'y seroient pas en sûreté de leur vie. Et qui voudroit, ajouta-t-il, se charger d'une semblable Commission, connoissant les maximes de la Société ?

La réponse du Pere d'Aguilar, à une accusation si atroce, fut que véritablement ces Indiens se sont abandonnés à la conduite des Peres de la Compagnie, qui avec des travaux immenses, & souvent au prix de leur sang, étoient allés les chercher dans leurs Forêts & dans leurs Montagnes, où jamais les Espagnols n'avoient pu pénétrer ; qui avec la grace de Dieu étoient venus à bout de former de ces Anthropophages de fervens & de zelés Chrétiens, & des plus indomprables Ennemis, qu'eussent les Sujets naturels de Sa Majesté, d'en faire

1737-40.

les plus fideles Vassaux , qu'elle ait dans le Nouveau Monde, toujours prêts à exécuter les ordres & ceux de ses Gouverneurs à leurs dépens , & à sacrifier leur vie pour son service. Il remarque ensuite que Dom Martin de Barua , & ceux qui pensent comme lui , n'ont jamais trouvé à redire que ces Néophytes témoignent une reconnoissance , une confiance & un attachement sans bornes à leurs Peres en Jesus-Christ , que parceque ces Religieux , non contents de leur avoir donné la connoissance du vrai Dieu , & procuré tous les avantages , dont ils jouissent sous la protection des Rois Catholiques , se sont attiré les plus violentes persécutions , par leur zele & par leur fermeté à les maintenir dans la possession de leur liberté.

Il ne disconvient point qu'il est plus que vraisemblable qu'ils regarderoient comme une atteinte à cette liberté , dont ils sont infiniment jaloux , qu'on leur donnât des Corrégidors Espagnols , parcequ'ils sont persuadés qu'ils seroient bientôt les plus malheureux des Hommes , s'ils étoient une fois soumis à de pareils Commandants que le seul intérêt engageroit à accepter ces Charges. En effet , ajoute le Provincial , il n'est pas douteux , à en juger par ce qui se pratique ailleurs , que ces Corrégidors n'aient personne , qui eût droit de veiller sur leur conduite , feroient bientôt de la simplicité & de la fidélité de ces Indiens l'abus qu'on prétend , sans aucune preuve , qu'en font les Missionnaires ; & il suffit pour en être convaincu , de voir la manière dont

dont, malgré les ordres réitérés des Rois Catholiques, on traite sous les yeux mêmes des Gouverneurs & des Evêques ceux qui sont en commande.

1737-40.

Enfin il avoue que les Réductions sont situées de maniere à rendre la révolte des Néophytes, si on les y pouvoit, facile & irrémédiable; mais il fait voir qu'on en peut dire autant de toutes les Bourgades Indiennes, d'où il est d'ailleurs d'autant plus aisé à leurs Habitans de désertter, & de se joindre aux Ennemis des Espagnols, qu'il n'y en a aucune, qui n'en soit assez proche pour y trouver un asyle, où ils seroient très bien reçus, ce qui n'arrive que trop souvent. Mais ce seroit bien pis encore, continue-t-il, si ceux qui sont sous la direction des Jésuites, étant commandés par des Corrégidors, & se voiant en danger de perdre leur liberté, ne se contentoient pas de se disperser, ou de retourner dans leurs anciennes demeures, & s'avisent de porter le ravage dans les Habitations Espagnoles, pour se venger de ce qu'on leur auroit manqué de parole, & reconnu si mal leurs services.

Il remarque encore que dans les Villes mêmes on ne seroit pas en sûreté contre eux, si on les pouvoit à bout, puisqu'il en est fort peu dans ces Provinces, qui n'aient bien de la peine à se défendre contre une poignée d'Infideles bien moins aguérissés qui en ont déjà ruiné plus d'une, & que dans les Capitales même, on est tous les jours obligé de souffrir les plus grandes insolences de ces Barbares, qu'on n'est point en

1737-40.

état de réprimer par la force. En effet, ajoute-t-il, que pourroit-on opposer à vingt mille Indiens, qui se sont mesurés avec les meilleures Troupes Espagnoles & Portugaises, devant qui les Mamelus n'osent plus se montrer, qui ont chassé deux fois les Portugais de la Colonie du Saint Sacrement, & qui depuis tant d'années tiennent en respect toutes les Nations Infidèles, dont ils sont environnés ?

Il réfute avec la même force ce que plusieurs Espagnols ne cessoient de répéter, que leurs Ancêtres avoient subjugué les Guaranis & les autres Indiens dont les Réductions étoient peuplées, à quoi il ajoute qu'on ne pouvoit du moins disconvenir que ces Nations ne fussent nées libres, & que les Espagnols ne songeoint pas même à les mettre sous le joug, lorsque les Jésuites les engagèrent à se réunir sous leur conduite, & à reconnoître les Rois d'Espagne pour leurs Souverains, sous les promesses les plus formelles qu'on ne toucheroit point à leur liberté, & qu'ils ne seroient point Esclaves des Espagnols. Il finit cet article en protestant au Roi que si, après tout ce qu'il a pris la liberté de lui représenter, Sa Majesté jugeoit à propos d'établir des Corrégidors Espagnols dans les Réductions, non seulement les Jésuites ne s'y opposeroient pas, mais qu'ils emploieroient tout ce qu'ils ont de crédit sur l'esprit de leurs Néophytes, pour les engager à recevoir ces Officiers, quelque persuadés qu'ils soient qu'à la première proposition qu'ils en feroient, ils se trouveront bientôt sans Chrés-

tiens, & seront peut-être les premières victimes que ces Indiens immoleront à leur repentiment.

 3737-40.

Il supplie ensuite Sa Majesté de considérer qu'en plaçant cette République Chrétienne dans des lieux si éloignés des Villes & des Habitations Espagnoles, non-seulement les Jésuites n'ont rien fait que de concert avec les Gouverneurs de ces Provinces, & avec l'agrément des Rois ses Prédécesseurs, qui ont eu en vûe d'en faire une barrière contre les entreprises des Portugais du Brésil & des Indiens de cette Frontière, outre plusieurs autres raisons dont on a encore mieux connu l'importance par l'événement; mais que le dessein de ces Peres étoit si peu d'être plus en liberté de disposer à leur gré des biens de leurs Néophytes, & de profiter du commerce qu'ils font, comme le prétend Dom Martin de Barua, qu'il est de notoriété publique que de la manière dont s'est toujours fait ce commerce, ce sont les Espagnols qui en retirent le plus grand avantage.

Pour le prouver, il entre dans un détail, auquel je ne m'arrêterai point ici, parce qu'il roule sur ce que j'ai suffisamment expliqué en parlant de la façon dont les Missionnaires s'y prennent pour être en état de pourvoir à la subsistance & à l'entretien de leurs Néophytes, à la décoration de leurs Eglises, à la célébrité du culte Divin, & aux dépenses qu'ils sont obligés de faire quand on les appelle pour le service du Roi. Il rend surtout bien sensible ce qui avoit déjà été représenté plusieurs fois, que s'il

1737-40.

y avoit entr'eux & les Espagnols une communication plus libre, le libertinage prendroit bientôt, dans une Chrétienté si édifiante & qui fait tant d'honneur à la Religion, la place de l'innocence, de la piété, & d'une ferveur qu'on n'a guere vûes que dans les premiers siècles de l'Eglise : outre que leur facilité à se laisser tromper les réduiroit bientôt à la plus extrême misère, qui les mettroit hors d'état de continuer à servir gratuitement leur Souverain, & à donner au culte qu'ils rendent au Seigneur, cette splendeur & cet éclat, qu'on ne se lasse point d'admirer.

Mais sur cela Philippe V n'avoit pas besoin de nouvelles preuves, après ce que lui avoient mandé tant de fois les Evêques, les Gouverneurs, & quantité d'autres Personnes, dont le témoignage ne pouvoit pas être suspect, & ce qu'il avoit appris de l'état déplorable, où se trouvoient les quatre Bourgades Indiennes établies dans le voisinage de Buenos Ayres, quoique toutes peuplées de Chrétiens. Ce Prince n'ignoroit pas non-plus, & rien n'étoit mieux connu des Evêques de ces Provinces, combien il est impossible de travailler efficacement à la conversion des Infideles de ce País, qui vivent parmi les Espagnols, ou qui sont à portée de voir tout ce qui se passe chez eux.

Nouvelles
objections
faites au P.
Rodero.

Il paroît que Dom Jean Vasquez de Agüero, avant que d'avoir vû l'Écrit du Père d'Agüilar, avoit déjà commencé de rendre compte au Roi son Maître, de l'état où il avoit trouvé les affaires du Paraguay

sur plusieurs articles de ses instructions ; puisqu'après qu'on eut reçu ses informations, on fit encore plusieurs objections au Pere Rodero, Procureur Général des Indes à Madrid, sur l'exactitude à paier le tribut, & sur ce que les Missionnaires ne permettoient pas à leurs Néophytes de communiquer librement avec les Espagnols, & d'apprendre à parler leur Langue ; deux points, sur lesquels le Provincial s'étoit assez expliqué dans son Mémoire.

1737-46.

Deux des principaux Membres du Conseil Royal des Indes avoient été chargés d'en conférer avec ce Procureur ; & ce Pere commença par leur faire observer qu'il y auroit de l'injustice à exiger des Réductions le même Tribut qu'on exigeoit de ceux qui avoient été soumis par la force des armes ; premièrement, parceque leur soumission avoit été volontaire : en second lieu, parceque les services qu'ils rendent à l'Etat, sans aucun salaire, & à grand frais, sont beaucoup plus que l'équivalent de ce que paient les autres Indiens ; sur quoi par un calcul, auquel il n'y avoit rien à opposer, il leur fit toucher au doigt qu'en païant le même tribut & les mêmes contributions qu'on exige de tous ceux qui sont les plus chargés, & recevant la même paie que touchent les Indiens des Bourgades voisines de Buenos Ayres, soit pour la guere, soit pour les travaux publics, ils auroient beaucoup de reste, & qu'on ne leur feroit même aucune grace en les déchargeant du tribut & de toute taxe, puisqu'en tems de paix, comme en tems de guerre, ils demeurent

1737-40.

toujours armés, & sont obligés de le fournir d'armes & de munitions à leurs dépens.

Quant à la liberté de communiquer avec les Espagnols qu'on voudroit établir dans les Réductions, outre que le Pere d'Aguilar y avoit très bien répondu dans ses Mémoires, le Procureur Général fit encore observer aux deux Ministres qui lui en parloient, qu'on n'étoit nullement fondé à l'exiger, par la crainte que la conduite des Missionnaires sur ce point ne tendît à rendre ces Néophytes indépendants du Gouvernement; & sur ce qu'on lui objecta que l'usage, où ils persisteroient de ne parler que leur Langue naturelle étoit contraire aux Ordonnances, il répondit qu'il y avoit dans chaque Bourgade une Ecole, où l'on enseignoit aux Enfans à lire & à écrire en Espagnol, ce qu'ils faisoient fort bien; que les Ordonnances n'exigeoient rien de plus; que ces Indiens avoient une extrême répugnance à parler une autre Langue que la leur qu'un très grand nombre d'Espagnols entendoient suffisamment; qu'on avoit de très bonnes raisons pour ne les pas contraindre sur ce point, & que si Sa Majesté ne les approuvoit pas, quand on les lui auroit fait connoître, on se conformeroit à ses volontés, autant qu'il seroit possible sans rien risquer.

Il ajoûta que la plupart des Espagnols, qui avoient d'abord trouvé le moien de s'insinuer dans les Réductions, n'en étoient presque jamais sortis sans avoir scandalisé les Néophytes, débauché ou enlevé leurs

Femmes, & emporté tout ce qu'ils y avoient trouvé à leur bienſeance ; qu'il ſuffiſoit pour tenir ces nouveaux Chrétiens dans la plus grande dépendance, que les Evêques, les Gouverneurs & les Commiſſaires envoiés par Sa Majeſté, fiſſent, quand ils le voudroient, la viſite des Réductions, ou y envoiaſſent des perſonnes ſures pour y intimér leurs ordres ; qu'on n'avoit point encore eu le moindre ſujet de ſe plaindre qu'ils n'y euſſent pas été reçus comme il convenoit qu'ils le fuſſent, & qu'on n'eût pas obéi avec la plus grande promptitude à leurs ordonnances.

On fit encore quelque tems après les mêmes difficultés touchant l'uſage de la Langue Eſpagnele dans les Réductions au Pere Jean Joſeph Rico, qui avoit été Député en Eſpagne en qualité de Procureur Général de la Province de Paraguay ; & à tout ce qui avoit déjà été répondu, il ajoûta qu'il étoit d'autant plus étonné qu'on inſiſtât ſi fort ſur ce point, que dans toutes les Bourgades Indiennes, qui avoient pour Paſteurs des Eccléſiaſtiques ou des Religieux de S. François, on ne parloit point Eſpagnoł ; que tous les Indiens en général ſont extrêmement jaloux de conſerver l'uſage de leur Langue naturelle ; qu'il n'a pas tenu aux Jéſuites que ceux dont ils ont la direction, fiſſent ſur cela ce qu'on ſouhaitoit d'eux, mais qu'ils n'avoient pas cru devoir employer la voie d'autorité & de rigueur pour les y obliger, d'autant plus que les Ordonnances ne preſcrivoient rien de plus que ce qui ſe pratique dans toutes leurs Réduc-

1737-403

Objections
faites au Pere
Rico, & ſes
réponſes.

1737-40.

tions, à sçavoir, d'apprendre aux Enfans à lire & à écrire en Espagnol & en Latin, ce qu'ils font si bien, qu'on a bien de la peine à croire qu'ils ne savent point parfaitement ces deux Langues (1).

On appuioit encore beaucoup sur ce qui avoit été mandé au Conseil Roïal des Indes, que dans les Réductions on fabriquoit de la poudre, ce qui étoit expressément défendu par les Loix, & sujet à de grands inconvénients. Le Pere Rico, qui connoissoit mieux que personne les Réductions, qu'il avoit toutes parcourues plus d'une fois & visitées avec beaucoup de soin, répondit que cette accusation n'avoit pas même de vraisemblance, personne ne pouvant ignorer au Paraguay que dans tout le Pais qu'occupoient ces Indiens, il n'y a point assez de salpêtre pour une seule Fabrique de Poudre, & qu'on ne pourra jamais prouver, ni que ces Néophytes en aient jamais vendu une seule livre, ni qu'ils aient pu consommer chez eux la quantité qu'on prétendoit qu'ils en faisoient. On fait même, ajouta-t-il, qu'ils ont toujours fait acheter par le Procureur des Missions, résident à Buenos Ayres, tout ce qu'il leur en falloit quand ils étoient mandés pour le service du Roi.

Il ne disconvint pourtant pas que dans quelques Bourgades les Indiens ne fissent environ vingt livres de Poudre chaque année, mais il ajouta que cette poudre est si foible, qu'elle ne peut servir que pour faire

(1) On a en Espagne de ces Indiens, qui font un fort grand Manuscrit Espagnol de la main d'un roit honneur au plus habile copiste.

quelques fusées volantes, qu'on tire dans les réjouissances publiques; que ce sont les Espagnols, qui leur ont appris à les faire; que les Gouverneurs n'y ont jamais trouvé à redire, & qu'au premier avis qu'on leur eût donné que cela ne convenoit pas, ils auroient défendu qu'on continuât d'en faire; que leur circonspection sur l'article de la Poudre a toujours été si grande, qu'au commencement de ce siècle, des François s'étant offerts d'apprendre à leurs Indiens une maniere de faire beaucoup de salpêtre, pour n'être plus obligés d'acheter de la poudre, quand ils sont appelés pour quelque Expédition militaire, ils s'y opposèrent, tant pour ne pas introduire des Etrangers dans les Réductions, ce qui est expressément défendu, qu'à cause des inconvénients qui pourroient arriver, si leurs Indiens avoient de la poudre à discrétion, inconvénients qu'ils étoient plus intéressés que personne à prévenir.

Enfin le Pere Rico eut encore à essuier un reproche, auquel il ne devoit assurément pas s'attendre; c'est que depuis long-tems les Jésuites du Paraguay, se contentant de conserver leurs trente Réductions, avoient cessé leurs travaux Apostoliques parmi les Infidèles, & que les huit dernières Réductions n'étoient que des Essains, qu'ils avoient tirés des vingt-deux premières. Aussi jamais accusation n'embarassa moins celui qui étoit chargé d'y répondre. Il commença par convenir que des vingt-deux premières Réductions du Parana & de l'Uruguay on en avoit formé trente; mais il fit remarquer,

1737-40.

1°. Que les Pasteurs des huit nouvelles Bourgades ne recevoient rien du Roi pour leur subsistance ni pour leur entretien, & vivoient sur les pensions assignées à ceux des vingt-deux premières. 2°. Que ce qui avoit obligé de tirer de celles-ci un certain nombre de Familles, c'est qu'elles étoient trop peuplées, & qu'un seul Prêtre n'y pouvoit pas suffire. 3°. Que l'on n'avoit jamais cessé de faire des courses dans les Pais Infideles, & d'en ramener des Profélytes dans les Réductions; que lui-même avoit vû en 1731 le Pere Pons conduire dans une Réduction du Parana cent soixante *Guayanas*, qu'il étoit allé chercher bien loin dans les Forêts, & que les huit nouvelles Réductions n'avoient bientôt été aussi peuplées que les anciennes, que par de pareilles recrues. 4°. Qu'on avoit d'autant plus mauvaise grace de reprocher aux Missionnaires du Paraguay d'avoir laissé ralentir leur zele pour le salut des Idolâtres, que le sang de deux de leurs Freres, massacrés pour la Religion, fumoit encore, & qu'il se formoit tous les jours de nouvelles Eglises parmi les Chiquites, dans la Province de Tucuman & dans celle de Paraguay. Nous verrons bientôt encore mieux, que pour attaquer les Missionnaires sur ce point, il falloit être bien déterminé à leur chercher querelle.

Fin du vingtieme Livre.

HISTOIRE

D U

PARAGUAY.

LIVRE VINGT-UNIEME.

S O M M A I R E.

LE Roi Catholique ordonne qu'on dresse un Décret en forme de Règlement. *Extrait d'une Lettre écrite à ce Prince par l'Evêque de Buenos Ayres. Etat où se trouvoit alors la Ville de Santafé. Ce que pense l'Evêque au sujet des Dîmes qu'on vouloit exiger des nouveaux Chrétiens. Des Réductions des Peres de Saint François. Pourquoi le Décret ne parle point des Réductions des Chiquites. Des Portugais arrivent aux Chiquites. Leur route pour aller du Bresil au Pérou. Etablissemens qu'ils ont faits sur cette route. Conduite des Jésuites. Sur cette occasion. Calomnies contre eux à ce sujet. Le Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra les réfute. Commissaire du Roi aux Chiquites. Lettre du Marquis del Valle Umbroso à ce Commissaire. Les Chiquites sont mis au nombre des Vassaux immédiats de la Couronne d'Espagne. Les Tobas sont battus par les Zamucos. Troubles arrivés à Saint-Ignace ; remede qu'on*

D. vj.

y apporte. Missions & Retraites dans le Tucumán. La Ville de Corrientès réduite à de grandes extrémités par les Abipones. On négocie avec ces Barbares, & avec quel succès. Les Mocovis de la Province de Rio de la Plata paroissent disposés à se rendre Chrétiens. On les réunit dans une Réduction. Elle est transférée. Le Pere Castañarez aux Mataguayos. Son Martyre, & celui d'un Gentilhomme Espagnol. Expédition dans le Chaco. Le Pere Pons aux Mataguayos. Belle action d'un Officier Espagnol. Les environs de Cordoue en proie aux Abipones. Famine dans les Réductions. Providence de Dieu sur les Indiens. Réduction des Tobatines. Réduction des Guenoas. Guérison miraculeuse. Quelques Nations du Chaco disposées à recevoir l'Évangile. Projet des Jésuites pour l'établir dans les Terres Magellaniques. Caractère des Peuples de ce Pais. Leurs Langues, leurs vices, leurs idées sur la Religion; leurs Mariages, & l'Education qu'ils donnent à leurs Enfants. Les Pampas & les Montagnards demandent des Missionnaires. Réduction de la Conception. Aveurs du Ciel sur les Profélytes. Grand concours des Infidèles à la Conception, & ce qui en arrive. Ferveur des Néophytes. Ils sont réduits par la famine à de grandes extrémités. Hostilités entre les Espagnols & les Montagnards. Ceux-ci ruinent le Bourg de la Magdeleine. Les mêmes marquent la Conception. Les Espagnols se préviennent contre les Habitans de cette Réduction, & contre les Missionnaires. La

HIST. DU PARAGUAY. Liv. XXI. 89
*Gouverneur travaille à faire la paix avec
les Montagnards, & y réussit.*

LE Mémoire du Pere d'Aguilar, celui
du Pere Rico, qui fut aussi imprimé, les In-
formations de Dom Jean Valquez de Ague-
ro, qui se trouverent conformes à plu-
sieurs Lettres de Dom Bruno-Maurice de
Zavala & du feu Evêque de Buenos Ay-
rès Dom Pedre Faxardo, & la nouvelle
encore récente du Martyre du Pere de Li-
zardi, acheverent de dissiper les préven-
tions, qui avoient donné lieu à tant de
recherches; & le rapport de toutes ces
pieces aiant été fait dans le Conseil Roial
des Indes en présence du Roi, on commença
par ordre de ce Prince à dresser un Décret
en forme de Règlement, qui fut signé
par Sa Majesté, le 28 de Décembre de la
même année. Tandis qu'on y travailloit,
le Roi reçut une Lettre de Dom Joseph de
Peralta, de l'Ordre de Saint Dominique,
& qui venoit de succéder à Dom Pedre
Faxardo dans l'Evêché de Buenos Ayres.
Sa Majesté ordonna qu'elle fût imprimée
avec son Décret. Comme elle contient
plusieurs détails sur l'état, où se trouvoient
alors la Province de Rio de la Plata, &
les trente Réductions, dont ce Prélat ve-
noit de faire la visite par une Commission
spéciale de Sa Majesté, j'ai cru qu'il étoit
nécessaire d'en donner ici un assez long ex-
trait.

Après avoir rendu compte à ce Prince
des diligences qu'il avoit faites pour obéir

1743.

Le Roi Car-
tholique or-
donne qu'on
dresse un Dé-
cret en forme
de Régle-
ment.

1743- aux ordres pressants qu'il en avoit reçus de
 se rendre le plutôt qu'il seroit possible dans
 son Diocèse, parcequ'on craignoit une def-
 cente des Anglois dans un des Ports de Rio-
 de la Plata, il continue ainsi. » Si-tôt
 que j'y fus entré, je commençai la vi-
 site des Paroisses qui se trouvoient sur
 ma route; & après que j'eus pris pos-
 session de ma Cathédrale, je continuai
 à visiter les Eglises & les Chapelles de
 la Banlieue, & je donnai la Confirma-
 tion à près de dix mille personnes de
 tout âge & de tout sexe. Cette visite
 achevée, pour accomplir tout ce qui
 étoit de mon obligation; je fis celle de
 Santafé, de Corrientès, & des Doctri-
 nes, qui sont fort éloignées dans les
 Terres sous la conduite des Peres de la
 Compagnie de Jesus.
 » La Ville de Santafé, qui est éloignée
 de cent lieues de Buenos Ayres, a été
 la plus florissante de ce Diocèse, &
 celle de tout le Paraguay où il y avoit
 plus de Noblesse. Elle est bien bâtie &
 sa situation, entre deux belles Rivieres
 qui arrosent de fertiles campagnes, est
 des plus avantageuses; mais depuis plus
 d'une année elle a perdu une partie de
 son enceinte & un grand nombre de ses
 Habitans, par les incursions conti-
 nuelles des Guaycurus & des Charuas,
 que l'on n'y connoissoit point avant
 l'année 1716. Ils ont commencé peu-à-
 peu à faire des courses dans les campa-
 gnes, où ils enlevoient les Troupeaux.
 Ils formeront en suite un Corps de Cav

Extrait d'une
 Lettre de l'E-
 vêque de Buc-
 nos Ayres au
 Roi Catholi-
 que.

20 valerie, & leurs hostilités redoublerent,
 20 mais toujours par surprise & par trahi- 1743.
 20 son; par-là ils ont ruiné la plupart des
 20 Habitans de Santafé. Les Jésuites sur-
 20 tout y ont perdu si considérablement,
 20 qu'ils ont aujourd'hui bien de la peine
 20 à subsister, & à fournir leur College de
 20 Sujets pour y exercer leurs fonctions.
 20 Enfin la crainte de tomber entre les
 20 mains de ces Brigands a fait prendre à
 20 plusieurs le parti de s'éloigner, & il est
 20 arrivé à ceux qui sont restés, ce qui
 20 arriva aux Habitans de Bethulie, lors-
 20 que cette Ville fut assiégée par Holo-
 20 ferne: à peine peuvent-ils cultiver le
 20 peu de terres, qui sont les plus proches
 20 de la Ville, où ils sont obligés de re-
 20 tirer leurs Bestiaux pendant la nuit.

20 Il est vrai que depuis quelque tems
 20 on a fait la paix avec ces Barbares;
 20 mais elle n'empêche point le pillage, ni
 20 l'enlèvement des Troupeaux; l'Ennemi
 20 aiant déclaré qu'il ne s'engageoit qu'à
 20 ne tuer personne, & il n'est pas même
 20 trop sûr de tomber entre leurs mains.
 20 Voilà ce qui a réduit presque à rien la
 20 Ville de Santafé, dont la plupart des
 20 Habitans se sont réfugiés avec leurs
 20 familles dans les Montagnes où ils ne
 20 peuvent entendre la voix des Pasteurs,
 20 ni la parole de Dieu, ni avoir même
 20 la consolation de participer aux divins
 20 Mysteres. Cependant pour assurer cette
 20 espece de paix, on a levé un Corps de
 20 Milices qui est toujours sur pié; mais
 20 il a fallu y enrôler ceux qui devoient

1743.

» travailler à la terre : il est même déjà
 » réduit à la moitié de ce qu'il étoit d'a-
 » bord, & si on n'y remédie pas, la Ville
 » se trouvera bientôt sans défenseurs. J'ai
 » cru, Sire, devoir informer Votre Ma-
 » jesté du danger où elle est, afin qu'elle
 » veuille bien ordonner qu'on rétablisse
 » cette Milice, & qu'on l'augmente même,
 » s'il est nécessaire.

» De Santafé, je m'acheminai vers les
 » Réductions qui sont sous la conduite des
 » Peres de la Compagnie de Jesus, dont la
 » plus proche est à cent lieues de cette Vil-
 » le. Ce voiage est fort difficile, & ne se fait
 » pas sans danger ; les chemins sont durs &
 » déserts, infestés de Barbares & de bêtes
 » féroces, & coupés par de grosses Ri-
 » vieres qu'il faut remonter ; on y court
 » même plusieurs risques. Il y a dix-sept
 » de ces Réductions qui sont du Diocèse
 » de Buenos Ayres, & treize de celui de
 » l'Assomption. Après avoir visité celles
 » qui sont sous ma Jurisdiction, je passai à
 » quelques-unes des autres, à la priere du
 » Chapitre de l'Assomption, parceque cet-
 » te Eglise n'avoit point d'Evêque, pour
 » y administrer le Sacrement de la Con-
 » firmation ; & comme je ne doute point
 » que Votre Majesté n'apprenne avec bien
 » du plaisir les progrès que ces pauvres
 » Indiens ont faits dans la Foi, je vais
 » lui exposer ce que j'ai vû de mes yeux,
 » & touché, pour ainsi dire, au doigt
 » avec la plus sensible consolation de mon
 » ame, qui me faisoit paroître bien legers
 » les grands travaux, que j'avois eus à

» *essayer pour faire cette visite.*
 » Quel autre sentiment en effet peut
 » produire la vûe d'une si grande multi-
 » tude de Brebis séparées les unes des
 » autres, qui vivent sous l'obéissance de
 » leurs Pasteurs, avec une uniformité si
 » parfaite & dans une si grande union,
 » qu'elles ne forment qu'un même Trou-
 » peau. Obligé de le quitter, cette sépa-
 » ration me coûta beaucoup : je partis,
 » le cœur pénétré de la plus sensible dé-
 » votion, remerciant le Seigneur, des bé-
 » nédiction qu'il ne cesse point de répan-
 » dre sur ces Peuples par le ministère des
 » saints Religieux & des Hommes Apof-
 » toliques qui ne sont occupés qu'à les
 » instruire, à les fortifier dans la Foi Ca-
 » tholique, & à les élever pour le service
 » de Votre Majesté, en leur inspirant un
 » zele & une fidélité qui ne pourroient
 » aller plus loin, quand ils les auroient
 » hérités de leurs Ancêtres. Quel plaisir
 » de voir leurs Eglises si bien décorées,
 » & la décence avec laquelle on y rend à
 » Dieu le culte qui lui est dû; la beauté
 » de leur Chant, la richesse des Autels, leur
 » magnificence dans la célébration des di-
 » vins Mysteres, & l'amour tendre qu'ils
 » témoignent à Jesus-Christ dans son au-
 » guste Sacrement ! Tout cela m'attendris-
 » soit, & me couvroit en même tems de
 » confusion, me faisant faire des reflexions
 » bien tristes sur la grande différence, qui
 » se trouve entre ces Peuples encore No-
 » vices dans la Foi, & les anciens Chré-
 » tiens, dont les exemples auroient dû

1743.

» leur servir de modeles pour apprendre
 » à honorer & à respecter leur commun
 » Maître.

» Ce qui me touchoit surtout, étoit de
 » voir à la pointe du jour une nuée d'En-
 » fants des deux sexes, les Filles séparées
 » des Garçons, entrer dans l'Eglise pour
 » chanter les louanges du Seigneur, par
 » des Cantiques capables d'inspirer la plus
 » tendre dévotion aux cœurs les plus durs.
 » La même chose se pratique aussi au cou-
 » cher du Soleil, & tout cela est le fruit
 » de l'industrie des Missionnaires, qui ne
 » bornent pourtant pas leurs soins à la
 » culture spirituelle des Ames, mais qui
 » les étendent aux besoins du corps. Dès
 » qu'ils ont pourvû à la fabrique des Egli-
 » ses, & à tout ce qui est nécessaire pour
 » le service divin, ils vont avec leurs Néo-
 » phytes choisir les meilleures terres pour
 » y semer des grains & du coton : ils leur
 » fournissent ensuite les semences ; les
 » bœufs & les charues, avec une prévoian-
 » ce & une charité universelle qu'on ne
 » peut exprimer.

» Comme l'objet principal de leur at-
 » tention, est le Culte divin, il y a des
 » Ecoles de petits Enfants, où on leur ap-
 » prend à chanter & les danses qui en-
 » trent dans les solemnités des Fêtes, &
 » l'on fait aussi séparément des semences
 » pour eux. En un mot, Sire, ces Néo-
 » phytes font une si considérable & une si
 » digne partie de votre Patrimoine Roïal,
 » que je ne fais si aucune autre la surpasse.
 » Il arrive assez souvent que les récoltes

ne fussent pas pour les faire subsister, ce qui vient en partie de ce qu'ayant cœur étroit & timide, & se contentant de peu, ils ne sement pas assez de grains; mais il se fait encore chaque année une semence plus considérable que les trois autres, pour les Veuves, les Orphelins, les infirmes, & ceux qui sont nécessairement occupés ailleurs; & de la récolte qu'elle produit, on en met une partie en réserve pour les besoins imprévus. On y supplée aussi par les bestiaux qui sont élevés à part pour les Malades. Enfin de toutes les récoltes particulières & communes, on n'envoie rien dans les autres Provinces, & cela parce que malgré la plus grande prévoyance, on n'est jamais assuré d'avoir plus que le nécessaire pour toute l'année. Ces Indiens tirent encore un grand bénéfice des feuilles d'un arbre, qu'ils font légèrement sécher au feu, & réduisent en poudre : c'est ce qu'on appelle *l'Herbe de Paraguay*. On en distribue tous les jours une certaine portion à chacun, car on ne peut pas plus s'en passer, que des alimens.

Cependant c'est-là le seul fruit de la terre, dont ces Indiens fassent commerce pour se procurer bien des choses dont ils ont besoin : tout ce qui leur en reste est employé pour le service de Dieu, & celui de Votre Majesté, c'est-à-dire, pour l'ornement de leurs Eglises, pour le Service divin, pour avoir des Vases sacrés, pour des ornemens

1743.

» d'Autel , & pour un autre usage , qui
 » n'est pas moins nécessaire ; car outre
 » les Missionnaires qui sont actuellement
 » occupés dans les Réductions , il est be-
 » soin qu'il y en ait encore de réserve ,
 » pour remplacer ceux qui meurent , &
 » j'en ai vû mourir deux pendant ma vi-
 » sire. Or , pour les frais de ces voyages ,
 » & pour l'entretien des surnuméraires ,
 » il en coûte plus que la piété vraiment
 » royale de Votre Majesté ne fournit. Il
 » n'est pas croiable où montent les frais
 » des embarquemens , surtout en tems de
 » guerre , que les nouveaux Missionnaires
 » sont obligés de rester long-tems à Ca-
 » dix. Or , pour fournir à tout cela , les
 » Néophytes mettent à part une certaine
 » somme du produit de leur commerce.
 » Ils en destinent aussi une autre pour
 » acheter des chevaux , des armes , des
 » munitions , les habillemens des Soldats
 » & des autres qui sont commandés pour
 » le service de Votre Majesté. Il y en a
 » actuellement un grand nombre qui tra-
 » vaillent à la Forteresse de Montevideo.
 » Ils sont encore obligés d'avoir continuél-
 » lement sur pied des Corps de Milices ,
 » pour se garantir des surprises de leurs
 » Ennemis , & pour la défense de leurs
 » bestiaux contre les Partis qui rodent
 » autour d'eux , & qui leur dressent conti-
 » nuellement des embuches pour piller leurs
 » biens , les massacrer , ou les faire Escla-
 » ves. Toutes ces dépenses les réduisent
 » souvent à de si grandes miseres , qu'il
 » n'est pas possible aux Procureurs des Mis-

35 fions de donner à tous les soulagemens
 36 nécessaires, principalement dans les mau-
 37 vaises années. . . .

1743.

Des Dîmes.

38 Je crois que c'est pour ces raisons, que
 39 ces Indiens sont en possession de ne point
 40 paier de dîmes, & cela leur est commun
 41 avec ceux qui sont sous la conduite des
 42 Religieux de Saint François. C'est pour-
 43 quoi, quelques personnes aiant voulu
 44 m'engager à les exiger de ceux-là, je
 45 n'ai pas jugé à-propos de le faire, par
 46 la raison que le produit de leur travail
 47 & de leur commerce n'est pas ici, com-
 48 me il est pour ceux qui cultivent la terre
 49 dans les autres Provinces de Paraguay
 50 ni dans celles du Pérou & du Chili, tout
 51 entier pour leur entretien & pour leur
 52 subsistance, mais qu'il est encore pour
 53 le Service divin, & pour celui de Votre
 54 Majesté. Car après le Culte religieux,
 55 la plus grande attention des Missionnai-
 56 res est pour ce qui regarde Votre Ma-
 57 jesté, & ils ont sur ce point si bica éle-
 58 vé leurs Néophytes, qu'aujourd'hui mê-
 59 me, que la famine & la petite vérole
 60 en ont fait périr un grand nombre, elle
 61 peut encore compter sur douze à qua-
 62 torze mille Hommes toujours prêts à
 63 prendre les armes pour quelque expédi-
 64 tion que ce soit, où elle voudra les
 65 employer, comme ils ont fait ces an-
 66 nées dernières dans la Province de Pa-
 67 raguay, où ils ont donné des preuves
 68 admirables de leur valeur, de leur fidé-
 69 lité & de leur attachement pour votre
 70 Personne Roiale, se fournissant à leurs

1743.

Missions des
Peres de Saint
François.

» avoir contrains de se séparer de celles,
» avec qui ils entretenoient un commer-
» ce scandaleux , lequel étoit encore la
» source des guerres qui troubloient la
» tranquillité publique.

» Dans tout le cours de ma visite, qui
» a été de plusieurs centaines de lieues,
» j'ai donné , tant dans mon Diocèse , que
» dans celui de l'Assomption, la Confir-
» mation à vingt mille personnes ; & ce
» nombre auroit été doublé , si la peste,
» qui ces années dernières , comme je l'ai
» déjà dit , affligea ces Réductions , n'y
» avoit pas fait périr beaucoup de monde
» de tout âge & de tout sexe. Les Reli-
» gieux de Saint François ont dans mon
» Diocèse trois Missions , & pour remplir
» toutes mes obligations , je les ai aussi
» visitées. Elles sont bien réglées , les In-
» diens y sont instruits , le service Divin
» s'y fait avec piété , mais les Eglises y
» sont pauvres , & ne sont pas aussi fré-
» quentées que celles des Peres de la Com-
» pagnie. J'en ai demandé les raisons , &
» on m'en a donné deux ; la première est ,
» qu'une partie de leurs terres a été don-
» née en commande , & que les Com-
» mandataires sont des Particuliers , qui
» en tirent souvent autant d'Indiens &
» d'Indiennes qu'il leur plaît , pour les
» employer à la culture de leurs propres
» terres , & aux travaux de leurs Métairies.
» Outre que par-là ils les détournent de
» leurs exercices de piété & du service
» Divin , ils ne leur laissent pas le tems
» de travailler & d'ensemencer leurs pro-
» pres

15 pres champs, ni de bâtir des Eglises.
 20 Aussi ces Bourgades se dépeuplent-elles
 20 tous les jours, parcequ'il meurt beau-
 20 coup de leurs Habitans au service des
 20 Commandataires. La seconde est, qu'el-
 20 les sont exposées aux courses des Paya-
 20 guas, qui enlèvent ou massacrent quan-
 20 tité de ces Indiens. J'ai jugé que je de-
 20 vois donner ces instructions à Votre
 20 Majesté, afin qu'elle veuille bien appli-
 20 quer à ces maux le remede que sa sa-
 20 gesse lui dictera.

1743.

Le témoignage d'un Evêque, témoin
 oculaire de tout ce qu'il disoit, fit d'au-
 rant plus d'impression sur l'esprit de Phi-
 lippe V, qu'il s'accordoit parfaitement avec
 les informations qui lui venoient d'ailleurs.
 J'ai déjà dit qu'il voulut que la Lettre de
 ce Prélat fût imprimée avec son Décret,
 & il donna le même ordre pour deux au-
 tres Lettres qu'il adressa, l'une au Pro-
 vincial des Jésuites, & l'autre au même
 Provincial & à ses Inférieurs. Dans celle-
 ci, Sa Majesté témoigne leur savoir beau-
 coup de gré, elle les félicite de l'heureuse
 issue de cette grande affaire, & les exhorte
 à continuer de maintenir les Peuples,
 qui sont sous leur conduite, dans la prati-
 que des plus pures maximes du Christianis-
 me, & dans la fidélité avec laquelle ils
 l'ont toujours bien servie. Elle annonce
 même ces deux Lettres à la fin de son Dé-
 cret en ces termes.

20 Enfin, comme il est aisé de reconnoître
 20 par tout ce qui vient d'être rapporté,
 20 & par les autres Ecrits anciens & moder-

1743.

» nes, qui ont été examinés dans mon Con-
 » seil avec toute l'attention que deman-
 » doient les circonstances d'une affaire si
 » importante, que dans aucune partie des
 » Indes je n'ai point de Vassaux qui re-
 » connoissent mieux mon Domaine, les
 » obligations de mon Vasselage, mon Pa-
 » tronage Roïale; où la Jurisdiction Ec-
 » clésiastique & Roïale soit plus solide-
 » ment établie, comme il se prouve par
 » les continuelles visites des Evêques &
 » des Gouverneurs, & où l'obéissance soit
 » plus aveugle, lorsqu'il s'agit d'exécuter
 » mes ordres, surtout quand ces Indiens
 » sont mandés pour la défense du País,
 » ou pour quelqu'autre Entreprise, puis-
 » qu'au premier mot, on les voit accou-
 » rir au nombre de quatre ou de six mille
 » avec leurs armes, j'ai pris la résolution
 » de faire expédier une Cédule adressée au
 » Provincial pour lui faire connoître la sa-
 » tisfaction que j'ai de voir s'évanouir par
 » tant de justifications les calomnies & les
 » impostures d'Aldunaté & de Barua; la
 » grande application de la Compagnie à
 » tout ce qui est du service de Dieu & du
 » mien & de l'avantage de ces pauvres In-
 » diens, & l'espérance que j'ai qu'ils con-
 » tinueront avec la même ferveur & le
 » même zèle à gouverner leurs Réductions,
 » & à prendre le même soin de leurs Né-
 » phytes.

Ce qui avoit encore contribué sans dou-
 te à faire prendre au Roi Catholique la
 résolution de rendre à ces Missionnaires une
 si haute & si pleine justice, c'est qu'il n'é-

roit arrivé presque aucun Vaisseau de Buenos Ayres en Espagne, dans le tems même que leurs Ennemis n'étoient occupés qu'à le prévenir contre eux, qui ne lui apprit quelque nouvelle conquête qu'ils avoient faite pour la Religion, & qu'ils continuoient de donner des Martyrs à l'Eglise. Il fut surtout très sensible à la nouvelle qu'il reçut, qu'ils avoient formé le projet & déjà jetté les fondemens d'une nouvelle République Chrétienne, dont nous avons vu que l'Evêque de Buenos Ayres avoit dit quelques mots dans sa Lettre. Pour développer tout ceci avec ordre, il faut reprendre le récit de ce qui s'étoit passé dans les différentes Provinces du Paraguay, où nous avons été obligé de l'interrompre.

On sera peut-être surpris que ni dans les Informations de Dom Jean Vasquez d'Agüero, ni dans les Décrets du Roi d'Espagne, il n'ait été faite aucune mention de la République Chrétienne des Chiquites : la raison est qu'elle n'avoit pas encore beaucoup occupé le Conseil Royal des Indes, sa situation ne la mettant point à portée d'avoir beaucoup de communication avec les Espagnols, d'où il arrivoit que les Missionnaires, qui cultivoient cette nouvelle vigne du Seigneur, & qui l'avoient plantée, ne s'y trouvoient pas exposés aux persécutions que leurs Freres esuivoient dans les autres Provinces du Paraguay, & y demeuroident assez tranquilles, surtout leur Néophytes ne courant aucun danger d'être donnés en Commande.

1743.

1740-43.

Pourquoi il n'est point parlé des Réductions des Chiquites dans le Décret du Roi d'Espagne.

1740-43.

Une autre raison pourquoi Philippe V n'en avoit point parlé dans son Décret, est que les Chiquires n'étoient point encore déclarés Vassaux immédiats de la Couronne, ni par conséquent soumis au tribut, ce qui n'empêchoit point qu'en conséquence des anciennes Cédules des Rois Catholiques ils ne jouissent de tous les Privilèges accordés aux nouveaux Chrétiens que les Jésuites réuniroient dans des Réductions, après les avoir tirés de leurs retraites sauvages. Les Evêques & les Gouverneurs de Santa-Cruz de la Sierra, dont ils reconnoissoient la Jurisdiction, ne l'exerçoient que pour les protéger, & pour empêcher qu'on n'entreprît sur leur liberté; & si des Espagnols sans aveu avoient essayé, comme nous l'avons vu, de troubler cet Etablissement & d'en arrêter les progrès, ils avoient été si bien réprimés par les Vicerois du Pérou, & par l'Audience royale des Charcas, que personne n'osoit plus entreprendre de les inquiéter.

Leurs Missionnaires n'ignoroient pourtant pas qu'il y avoit dans la Province de Santa-Cruz bien des gens qui n'étoient pas mieux disposés en leur faveur, qu'on ne l'étoit par tout ailleurs; & il arriva en 1740 une chose qui les confirma dans la pensée qu'ils ne pouvoient porter trop loin la circonspection dans toutes leurs démarches. Ils avoient reçu l'année précédente un ordre de l'Audience royale des Charcas, qui leur avoit été signifié par le Gouverneur de Santa-Cruz, Dom Antoine de Argomosa Zavallos, d'envoyer quelques-uns de

leurs Néophytes pour découvrir un chemin par où l'on put aller commodément & sûrement jusqu'au Paraguay ; & il paroît que le motif de cet ordre étoit de connoître la route que pouvoient prendre les Portugais du Brésil , qu'on soupçonnoit de vouloir établir un Commerce secret avec le Pérou.

1740-43

Pour obéir à ces ordres les Missionnaires firent partir cent Chiquites , qui allerent jusqu'au Paraguay sans rencontrer aucun Portugais ; mais comme ils retournoient par un autre chemin à Saint-Raphael , d'où ils étoient partis , ils se trouverent tout-à-coup vis-à-vis d'un assez grand nombre de Cavaliers de cette Nation , suivis de quelques Soldats , & de Domestiques à pié , qui conduisoient des Bêtes de charges , sur lesquelles étoient les bagages de cette troupe. La rencontre de cent Indiens bien armés embarrassâ d'abord les Portugais ; mais aiant bientôt reconnu que c'étoient des nouveaux Chrétiens des Jésuites , ils prirent le parti d'en paroître fort aises : ils firent aux Chiquites beaucoup d'amitié , & y ajoutèrent quelques présens. Les Néophytes de leur côté leur offrirent du miel , qu'ils avoient recueilli dans les Bois , & leur firent part de leur chasse & de leur pêche.

Des Portugais arrivent aux Chiquites.

Parmi les Cavaliers il y en avoit trois qui parloient assez bien Castillan , ce qui donna moien au Commandant de la Troupe , nommé Dom Antoine Pineyro de s'expliquer avec les Chiquites , dont plusieurs entendoient la même Langue , sur le sujet

1740-43.

de son voiage. Il leur dit ensuite qu'apparemment ils venoient de quelque Réduction, & aiant connu par leur réponse qu'ils venoient de Saint-Raphael, il les pria de l'y conduire, parcequ'il souhaitoit fort, & qu'il étoit même chargé, de voir quelques-uns de leurs Missionnaires. Les Néophytes y consentirent sans peine; & quand ils ne furent plus qu'à deux journées de la Bourgade, Dom Antoine écrivit au Pere Marc Abendaño, qui gouvernoit cette Eglise avec le Pere Joseph Rodriguez, pour le prévenir sur son arrivée. Le Pere Abendaño aiant reçu sa Lettre la communiqua au Pere Barthelemi de Mora, Supérieur Général des Missions Chiquites, lequel lui manda de bien traiter les Portugais jusqu'à ce qu'il fût sur les lieux avec le Pere Jean de Carbanzas, qui avoit été envoié dans ces Missions par le Provincial des Jésuites du Paraguay pour en faire la visite.

Les Portugais arriverent à Saint-Raphael le 8 d'Août 1740. Dom Antoine Pineyro & son Lieutenant étoient richement vêtus; les autres Cavaliers l'étoient en gens de Condition qui voïagent, & toute leur suite avoit un grand air de propreté & d'aiffance. Tout se passa dans la premiere entrevûe entre eux & les Jésuites avec beaucoup de politesse. Les Peres régalerent leurs Hôtes autant bien que leur pauvreté le permettoit; & Dom Antoine leur remit un fort beau présent, qu'il étoit chargé, disoit-il, d'offrir à titre d'aumône à la premiere Maison de la Compagnie, qu'il trou-

veroit sur sa route, de la part d'un Gentilhomme fort riche, & le principal intéressé dans les Mines du Cuyaba.

1740-43

Il ajouta que ce Gentilhomme étoit fort dévot à Saint François-Xavier, auquel il consacroit ce présent, & qu'il contribuoit beaucoup aux frais du Procès de la Béatification du Pere Joseph Anchieta, l'Apôtre du Brésil, qu'on poursuivoit en Cour de Rome. Les Peres refuserent d'abord d'accepter le présent, & ne se rendirent que sur ce que Dom Antoine leur déclara qu'il ne le remporteroit point. Tous s'étendirent beaucoup sur la bonne éducation, que les Jésuites donnoient à leurs nouveaux Chrétiens, & dont ils avoient éprouvé les effets dans la rencontre qu'ils venoient de faire des Chiquites, autrefois si barbares & si féroces; sur l'union, qui regnoit entre eux, & sur cette charité universelle & véritablement Chrétienne, qu'ils exerçoient envers tout le monde, sans distinction de Nations.

Dom Antoine rendit aussi aux Missionnaires une Lettre dont le Capitaine Major de Cuyaba l'avoit chargé pour le Supérieur Général des Réductions Chiquites, & par laquelle il lui donnoit avis qu'il avoit fait mettre en prison un Portugais, qui deux ans auparavant aiant rencontré le Pere Augustin Castañarez, lequel couroit après des Transfuges de Saint-Raphaël, s'étoit fort oublié du respect qu'il lui devoit; & il ajoutoit qu'on avoit publié dans tout le Brésil des ordres très sévères, d'avoir pour les Missionnaires du Paragnay tous les

1740-43.

égards, & de leur rendre tous les respects ; qui étoient dûs à leur caractère & à leurs vertus ; de bien traiter leurs Néophytes, quand ils les rencontreroient, & de ne faire Esclave aucun Indien, même Infidèle, parcequ'en bien des endroits où l'on pouvoit les vendre, il ne se trouveroit personne qui pût les instruire des principes de notre sainte Religion.

Après toutes ces politesses D. Antoine entra en matière sur le sujet de son voiage, qui étoit d'établir un Commerce entre le Bresil & le Pérou ; & il entreprit de prouver aux Missionnaires, en leur faisant le détail de ce qui manquoit aux Espagnols & aux Portugais de ces deux Roiaumes, & de ce qu'ils pouvoient réciproquement tirer les uns des autres, que les deux Nations y trouveroient un égal avantage. Il insista beaucoup sur celui qui en revien-droit en particulier à la Province de Santa-Cruz de la Sierra, dans laquelle sont les Missions des Chiquites ; & pour leur faire comprendre la facilité d'exécuter ce projet, un des Officiers Portugais leur fit voir une Carte de la route qu'ils avoient suivie en venant du Bresil, sur laquelle il marqua les Etablissements qu'ils avoient. Les Peres en furent effraïés, & plus encore des richesses qu'ils tiroient de la partie du Paraguay, que les Espagnols avoient le plus négligée. Voici cette route, qu'il est assez étonnant que les Portugais nient bien voulu faire connoître à des Espagnols.

De Saint-Paul de Piratingue ils al-

loient s'embarquer sur le *Nembis*, ou *Añembi*, en suivant de petites Rivieres qui s'y déchargent : or, selon la dernière Carte du Paraguay, l'*Añembi* se décharge immédiatement dans le Parana; mais l'Officier Portugais assura qu'ils n'entroient dans ce Fleuve que par le moien de quelques Ruisseaux qui communiquent de l'une à l'autre. Quoi qu'il en soit, ils traversoient le Parana pour remonter l'*Yguairi*, qui se jette dans le Paraguay conjointement avec une autre Riviere qu'ils nomment *Boterey*, puis ils remontoient le Paraguay en côtoiant le bord occidental de ce Fleuve, & laissoient d'abord à leur droite les ruines de la Ville de Xerez, qui par conséquent devoit être plus près du Paraguay, qu'il n'est marqué dans les Cartes.

Ayant ensuite laissé à gauche le Lac *Manioré*, & un peu plus haut *Rio Taquari*, ils arrivoient en peu de tems à la Ville du Jesus de *Cuyaba*, qui n'est qu'à deux journées du chemin du Lac des *Xarayés*, en tirant au Nord-Est. De-là, quand ils avoient marché deux jours à l'Ouest, ils trouvoient une grande Montagne, appelée *Morro de San Geronimo*, où il y a aussi des Mines d'or, auxquelles on travaille. A la descente de cette Montagne ils alloient s'embarquer dans le Lac des *Xarayés*, & après l'avoir côtoyé quelque tems, ils entroient dans une grande Riviere, qui s'y décharge en venant de l'Occident. Par cette Riviere, qu'ils ne nomment point, & dont les Jésuites n'osèrent

1740-43.

leur demander le nom, de peur de leur donner quelques soupçons, ils alloient à d'autres Mines, appelées *Monte Grosso*, où il y a une Bourgade peuplée d'environ trois cents Familles. Dom Antoine Pineyro dit qu'il étoit un des premiers, qui eussent remonté cette Riviere; qu'il y trouva une petite Nation d'Indiens nommés *Parissus*, de très petite taille & fort misérables.

» Ce sont, ajouta-t-il, ces Indiens qui
 » travaillent au Mines avec des Negres
 » & d'autres Esclaves qu'on y envoie du
 » Bresil avec des Missionnaires pour
 » instruire les Parissus & les *Mainburex*,
 » leurs Voisins, Nation fort nombreuse.

Après ce récit, les Portugais dirent aux Jésuites qu'ils avoient fait depuis peu très-heureusement la guerre aux Payaguas, & qu'il ne tiendroit qu'aux Espagnols de se joindre à eux, pour exterminer ces Brigands, & assurer la navigation du Paraguay.

Conduite des
 Jésuites en
 cette occa-
 sion.

A tout cela les Missionnaires répondirent deux choses; la première, que la Cour de Madrid n'ignoroit pas que les Portugais s'étoient mis par voie de fait en possession d'une assez grande étendue de Pais, qui appartenoit à la Couronne d'Espagne, & qu'elle étoit résolue d'y rentrer de gré ou de force. La seconde, qu'il y avoit des défenses absolues de Sa Majesté Catholique de faire aucune sorte de commerce avec le Bresil, dans toutes les Provinces dépendantes du Pérou. Dom Antoine, sur le premier article, dit que les Portugais se tenoient exactement renfermés

Dans les bornes de la Ligne de démarcation ; qu'au reste ils aimoient la paix , mais qu'ils ne craignoient point la guerre , quand ils la croioient juste , & que s'il restoit quelque chose à régler des Limites des deux Empires en Amérique , il ne doutoit point que le Conseil des deux Rois ne le réglât à l'amiable. Quant au Commerce , dont il avoit parlé , il avoua que les raisons qui obligeoient le Roi d'Espagne à le prohiber , lui paroissoient bonnes , & que le Roi de Portugal l'avoit aussi défendu dans le Bresil.

1740-43.

Le Supérieur Général des Missions Chiquites n'arriva à Saint-Raphael qu'après le départ des Portugais , & le Pere Abendaño lui aiant fait un fidele récit de tout ce qui s'étoit passé , il écrivit au Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra , & à l'Audience Roiale des Charcas , pour leur en rendre compte , & leur déclara qu'il ne feroit aucun usage du présent des Portugais , avant que d'avoir reçu leurs ordres. L'Audience Roiale renvoia l'affaire au Viceroi , & cependant manda au Supérieur , qu'elle le prioit & lui enjainoit de défendre aux Missionnaires de recevoir dans leurs Réductions aucun Etranger , & de ne permettre à leurs Néophytes aucune sorte de communication avec les Portugais , ni même d'en recevoir des présens , à quelque titre que ce fût.

Le Pere de Mora trouva que le Pere Abendaño avoit prévenu cette défense ; car aiant donné un Détachement de Chiquites aux Portugais pour les remettre dans

1740-43.

1740-45.

Calomnies
contre les Jé-
suites à ce
sujet; le Gou-
verneur de
Santa Cruz
les fait cesser.

leur chemin, avec ordre de bien examiner quelle route ils prendroient, comme il eut appris à leur retour que Dom Antoine Pineyro leur avoit fait en les congédiant, un présent d'habits, de chemises, & de chapeaux de castors, il fit punir ce-lui qui les commandoit, pour l'avoir accepté, & brûler dans la Place publique tout ce qu'ils avoient reçu, dont il les dédommagea. Il instruisit aussi-tôt le Gouverneur de Santa-Cruz de ce qu'il venoit de faire. Un Gentilhomme Espagnol, qui avoit été témoin de tout, lui manda la même chose; & le Gouverneur imposa silence à certaines gens, qui commençoient à répandre dans le public que les Jésuites, pour reconnoître la libéralité des Portugais, non-seulement leur avoient fourni des Mules, des Chevaux & des provisions pour leur retour, mais s'étoient oubliés sur bien des choses de la fidélité qu'ils devoient au Roi, & n'avoient eu égard qu'à leurs intérêts.

Le Gouverneur fit plus encore; il instruisit de tout l'Audience Roiale des Charcas, qui fit au Pere de Mora l'honneur de lui écrire, pour le féliciter, & tous les Missionnaires, de la sagesse avec laquelle ils s'étoient comportés dans cette occasion. Le Viceroi ne fut pas moins content de leur conduite; mais il ordonna qu'on lui envoiât le présent que le Pere Abendaño avoit reçu, & il fut obéi sur-le-champ. Au reste, il y a bien de l'apparence que ce fut au sujet de cet événement, que le Pere Rico, qui toit alors Procureur Général

des Indes pour la Compagnie en Espagne , fit supplier le Roi de ne pas différer plus long-tems à mettre les Chiquites Chrétiens, sur le même pied que les Guaranis. Philippe V y consentit , & fit expédier en 1745 une Cédule Roïale , adressée à Dom François-Xavier Palacios , Oydor de l'Audience Roïale des Charcas , contenant une Commission spéciale pour recevoir les Chiquites en qualité de Vassaux immédiats de la Couronne , suivant les Instructions qui lui furent remises en même tems.

1740-41.

Le Commissaire partit dès qu'il eut reçu ses dépêches : il n'avoit qu'une connoissance fort superficielle de ces Missions , mais avant que d'y arriver , il reçut de Dom Joseph Pardo de Figueroa , Marquis del Valle Umbroso , son Ami , une Lettre datée du 14 Juin 1746 , qui lui donna toutes les lumieres , dont il avoit besoin pour s'acquitter de la Commission dont il étoit chargé. Personne alors ne connoissoit mieux l'Amérique Espagnole , que ce Seigneur , qui étoit né à Lima , avoit parcouru toutes les Provinces qui dépendent du Pérou , & servi avec beaucoup de distinction dans la Nouvelle Espagne. On l'a vu depuis en Europe , s'exprimant dans toutes les Langues avec la même facilité , que dans la sienne , ne paroissant nulle part Etranger , & parlant de tout en Homme , à qui toutes les Sciences étoient familières. C'est l'idée que nous en donne le savant Pere Feijoo Bénédictin en plusieurs endroits de ses Ouvrages , & surtout dans le quatrième Tome de son Théâtre Critique. Le Pere

Commissaire
du Roi aux
Chiquites.

1740-47.

fideles. Au mois de Juin 1746, il en vint un fort grand nombre lui rendre visite : il les caressa beaucoup, & leur fit quelques présens. Ils y furent très sensibles, & à la maniere dont ils prirent congé de lui, il jugea qu'ils ne tarderoient pas long-tems à le revenir voir. Au bout de quelques jours leur principal Cacique vint lui déclarer que lui & tous ses Vassaux étoient très disposés à se faire Chrétiens, mais qu'ils ne vouloient point sortir de leur País; qu'il le prioit de les réunir dans une Réduction en tel lieu qu'il voudroit, pourvû que les Forêts fussent toujours entre eux & les Guaranis, & que s'il leur accorderoit cette demande, il lui répondoit que tous les Guenoas se rangeroient sous la conduite des Peres de la Compagnie. Il ajouta même que pour leur faciliter l'étude de leur Langue, il s'offroit à rester auprès de lui.

Le Pere consentit à tout, & dit au Cacique qu'il alloit écrire à son Provincial pour lui demander son agrément, & pour l'engager à solliciter celui du Gouverneur de la Province. Le Cacique vouloit envoie quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, pour faire part à la Nation des bonnes paroles qu'il lui donnoit; mais le Pere lui dit que son avis étoit qu'il y allât lui-même, & il partit sur-le-champ. Cependant peu s'en fallut que de si belles apparences de voir bientôt toute une Nation acquise à Jesus-Christ, ne s'évanouissent en un instant. Une troupe de ces Indiens étoit allée faire une course sur le Territoire de la Réduction d'Yapeyu, dont les Habitans en avoient

tué deux, & toute la Nation prenoit déjà les armes pour venger leur mort. Heureusement le Pere de Herrera en fut averti à tems, & ne perdit pas un moment pour parer ce coup.

1740-47.

Il parla au Guenoas, il leur représenta que les Chrétiens n'ayant fait que ce qu'ils auroient fait eux-mêmes, si on étoit venu les attaquer sans qu'ils en eussent donné aucun sujet, ils ne devoient pas être regardés comme Ennemis de la Nation, & qu'il les connoissoit assez pour assurer qu'ils ne l'étoient pas. Il accompagna son discours de manieres si engageantes, qu'il réussit enfin à les appaiser. Il s'aperçut ensuite que le Cacique lui avoit promis plus qu'il ne pouvoit tenir, & que tous les Guenoas n'étoient pas aussi-bien disposés à embrasser le Christianisme, qu'il l'avoit cru. Il l'exhorta à se séparer de ceux qui n'étoient pas dans les mêmes sentimens que lui, & il n'eut pas beaucoup de peine à l'y engager. Cet Homme lui fit de grandes instances pour obtenir qu'il le baptisât au plutôt; mais le Pere lui représenta qu'il n'étoit pas encore assez instruit pour cela, & il en convint, le pria de commencer au plutôt ses instructions, & s'y rendit très assidu.

Mais ce qui déterminâ enfin le Pere à ne pas différer plus long-tems son baptême, c'est que l'ayant trouvé un jour fort affligé à la vue de son Fils qui étoit à l'extrémité, & se sentant inspiré de demander à Dieu, par l'intercession de S. Antoine de Padoue, auquel il avoit une dévotion particulière, & sous la protection duquel il avoit déjà

Guérison
miraculeuse.

1740-45.

tions réciproques, rien ne pouvoit manquer au succès de la Commission. Les Missionnaires alloient au-devant de tout ce qui pouvoit faire plaisir au Commissaire, qui de son côté paroissoit avoir autant qu'eux-mêmes un desir sincere que les choses réussissent, comme ils pouvoient le desirer. Ainsi il n'y eut aucune difficulté sur rien. Les Chiquites furent très flattés que le Roi Catholique voulût bien assurer leur liberté, en les mettant au nombre de ses Vassaux immédiats, & ils s'engagerent de bonne grace à lui paier le même Tribut que les Guaranis.

1741-45.

Les Peuples
du Chaco
font répri-
mes.

Cependant les Peuples du Chaco avoient depuis plusieurs années recommencé leurs hostilités & leurs brigandages dans le Tucuman, & y commettoient des cruautés plus que barbares. Dom Jean de Montiso & Moscoso, Gouverneur de cette Province, fit enfin en 1741 un effort pour les réprimer : il entra dans le Pais Ennemi avec des forces supérieures, battit les Indiens en plusieurs rencontres, fit un grand nombre de Prisonniers, délivra tous les Espagnols qui avoient été faits Esclaves, reprit tout ce qui avoit été enlevé dans les Habitations de la Campagne & répandit la terreur des armes Espagnoles bien avant dans le Chaco. Les Tobas furent les premiers à demander la paix, & s'offrirent à engager les Mocovis à se soumettre aux conditions que le Gouverneur voudroit leur imposer.

Ce Général fit dire à leurs Députés d'aller attendre sa réponse dans un Fort, qu'il

leur marca, & de n'en point sortir sans une permission par écrit de l'Officier qui y commandoit. Ils obéirent : on traita avec eux ; ils promirent tout , mais ils ne gardèrent pas long-tems leur parole. Ce qui avoit le plus contribué à les rendre alors si dociles, c'est que leur Nation venoit de recevoir un assez grand échec de la part des Zamucos. Un de leurs Partis, où il y avoit de la Cavalerie, s'étoit approché pendant la nuit de la Réduction de Saint-Ignace, où l'on ne pensoit à rien moins, qu'à les avoir sur les bras. Par bonheur on y devoit célébrer ce jour-là même la Fête de Saint-Joseph, & tous ceux qui travailloient dans la Campagne s'y étoient rendus la veille au coucher du Soleil. L'Ennemi, qui avoit compté d'y trouver peu d'Hommes, s'en étoit approché pendant la nuit, & au point du jour étant près d'y entrer, jetta de grands cris. Les Zamucos eurent non-seulement le tems de prendre les armes, mais encore de se former, & de marcher en bon ordre contre des Gens, qui furent surpris, parcequ'ils croïoient surprendre. Ils furent rompus dès la première charge, & jetterent leurs armes & tout ce qui pouvoit les embarrasser, pour fuir plus vite. Les Zamucos les poursuivirent vivement, & sans deux Escadrons de Tobas, qui se formerent pour favoriser leur retraite, tous auroient été pris ou tués. Un de ces Escadrons fut même chargé avec tant de valeur, qu'il se vit contraint de se jeter dans un Bois fort épais & fort embarrassé de buissons, où

1740-47.

semé. Ils répondirent donc au Gouverneur qu'ils ne se refuseroient jamais à rien de ce qui seroit du service de Dieu & de celui du Roi, mais que la réunion des Vilelas aiant été ménagée par un Ecclésiastique, il n'appartenoit qu'à ceux qui gouvernoient le Diocèse de lui donner un Successeur. Le Gouverneur insista, & leur dit que le Défunt n'aiant point eu son attache pour fonder une Réduction, ni par conséquent le pouvoir de la faire jouir des Privileges que lui seul, comme Vice-Patron, pouvoit y attacher, cette affaire ne regardoit point le Chapitre de la Cathédrale.

Les choses en étoient là, lorsque le Pere Loçano finit sa Lettre du premier de Novembre 1746, & il ne dit rien de cette affaire dans une autre Lettre qu'il écrivit le premier de Mars de l'année suivante. Ce qui est certain, c'est que plusieurs années après il existoit une Réduction des Vilelas, & que l'Evêque du Tucuman se fit accompagner d'un Jésuite dans la visite qu'il en fit; ce qui peut faire juger que cette nouvelle Eglise n'étoit pas gouvernée par des Peres de la Compagnie, d'autant plus que dans le même tems qu'on travailloit à réunir cette Nation, une vaste carriere s'ouvroit à leur zèle dans la partie la plus Méridionale de l'Amérique. Voici de quoi il s'agissoit.

Il y a trente ans que de tous les Habitans de ce vaste Pais, qui est terminé au Sud par le Détroit de Magellan; à l'Orient, par la Mer Magellanique; à l'Occident par la Cordilliere du Chili; & au Nord, par le Tu-

Projet des
Jésuites pour
l'établir dans
les Terres Ma-
gellaniques.

cuman & le Chaco, on ne connoissoit bien que les Pampas, Peuple errant dans les vastes Plaines qui s'étendent depuis Buenos Ayres jusqu'à la Ville de Mendoza, laquelle dépend du Chili, où rien ne borne la vue & n'arrête l'impétuosité des vents que les Espagnols appellent *Vientos Pamperos*, & qui excitent si souvent les plus violentes tempêtes sur Rio de la Plata. Une Lettre du Pere Manuel Garcia, Jésuite, datée du 7 Juin 1746, nous donne sur les autres Peuples, qui habitent dans ce vaste Continent, quelques connoissances assez générales, & nous en faisoit espérer de plus détaillées, qui ne sont point encore venues à ma connoissance, mais nous en avons assez pour faire voir que tous nos Géographes sont fort en défaut sur ce grand Pais, & sur les Habitans naturels.

1740-47.

Suivant ce Missionnaire, tous ceux que nous appellons Pampas, n'ont pas la même origine, quoique tous la tirent des Habitans de cette partie de la Cordilliere, qu'ils nomment *Serranos*, mais sont divisés en deux Tribus sous les noms particuliers de *Puelchès* & de *Tuelchès*. Ceux-ci sont connus à Buenos Ayres sous le nom de *Pampas Magdalenistas*, parceque dans un tems de famine ils se répandirent aux environs d'une Bourgade Espagnole nommée *la Magdeleine*, & ceux-là sous le nom de *Pampas Matanceros*, parceque dans le même tems, & pour la même raison ils s'approcherent du Bourg de *Matança*, qui n'est pas non plus fort éloigné de Buenos Ayres.

Caractere des Peuples de ce Pais.

Les Montagnards Tuelchès sont établis

1740-47.

aux environs d'un Volcan, & une partie des Magdalenistes s'étendent aussi le long de *Rio de los Sauces*, ou Riviere des Saules, qui coule de l'Orient à l'Occident, & se décharge, après s'être partagée en deux branches, dans la Mer Magellanique. Quant à la partie la plus Australe de ce Continent, elle est habitée par deux autres Nations ou Tribus, qui portent les noms d'*Aucaès* & de *Peguenchés* ou *Pehuenchés*. Les premiers sont établis à la hauteur de *Valdivia*, Ville du Chili; les seconds, dont quelques-uns sont encore plus au Nord, s'étendent par petites Troupes jusqu'au Détroit de Magellan. Suivant cette division il n'est pas aisé de trouver où placer les *Patagons*. Ce qui est certain, c'est qu'on n'a trouvé dans aucune des Nations, dont je viens de parler, ni cette taille gigantesque, ni cette figure monstrueuse, sous lesquelles on représente ceux-ci, quelque recherche qu'on ait faite à l'occasion de l'Entreprise dont nous parlerons bientôt; car on n'a trouvé ni Homme vivant, ni un seul squelette, qui donne lieu de croire que ce País soit habité par des Géants.

Leur Langue,
leur caracte-
re: leur pa-
cisse.

La Langue des Serranos n'est pas la même que celle des Habitans les plus voisins du Détroit; & les Dialectes, qui sont dérivées de l'une & de l'autre, ont leurs difficultés particulières. Tous s'entendent néanmoins assez pour traiter ensemble: ils se sont fait un langage commun, ou ils se sont donné réciproquement des signes, comme il se pratique parmi plusieurs Sauvages de l'Amérique, pour se faire entendre.

dre. Au reste tous sont, comme tous les Peuples Méridionaux, légers, inconstans, irrésolus; mais il y en a peu, qu'ils ne surpassent en fierté & en arrogance, quoiqu'il n'y ait peut-être pas d'Hommes au Monde qui menent une vie plus misérable, ni qui soient plus pauvres, sur-tout les Pampas & les Montagnards; cependant ils ne s'estiment inférieurs à aucune Nation, pas même aux Espagnols. Au reste leur pauvreté est uniquement causée par leur paresse, dont ils sont gloire. Il n'y a que ceux qui ont vécu dans le voisinage des Habitations Espagnoles, qui par nécessité se sont un peu accoutumés au travail.

1740-47.

Les Habitans des Montagnes, quoique leur País soit sujet à de grands froids, aimeroient mieux aller tout nus, que de se donner la peine de se faire des habits. Ils achètent des couvertures & des étoffes des Aucaés, qui nourrissent quelques Troupeaux, & de leur laine font de quoi se couvrir. Ils sèment aussi du froment, qu'ils écrasent entre deux pierres pour en faire des especes de tourtes: ils ont du cuivre & quelques autres métaux, qu'ils fondent ensemble pour en faire des mors & des éperons, mais en petite quantité, parcequ'ils trouvent ce travail trop dur. Ils ne tuent point leurs Brebis pour les manger; mais quand la faim les presse, ils les saignent & en boivent le sang. Les alimens les plus ordinaires des Montagnards sont les chairs des Juments, des Renards, des Aurruches, des Guanacos. Les Pampas sont fort friands de celle des Bœufs, & ils en enlèvent autant

1740-47.

qu'ils peuvent des Habitations Espagnoles; Cependant leurs vastes plaines sont couvertes de Bœufs sauvages; mais ils ne se donnent point la peine de les chasser.

Leurs vices.

Ceux qui ont le plus de commerce avec les Espagnols, ont appris d'eux à jouer, & le jeu est devenu leur passion dominante; ils y passent les journées entières, & quelquefois les nuits, sans songer même à chercher de quoi vivre. D'ailleurs ils sont les plus intéressés des Hommes. On n'est bien avec eux qu'autant qu'on leur donne, & plus on leur donne, plus ils demandent. Ils ne voudroient pas rendre le moindre service à personne, qu'ils ne fussent payés d'avance, & pour voler une bagatelle il ne leur coûte rien de courir plusieurs lieues. Ils achètent pour revendre, & ils sont aussi fripons dans le commerce, que hardis voleurs. Avec cela ils sont sujets aux vices les plus grossiers, & ils n'ont pas la première idée de la pudeur si naturelle au reste des Hommes.

Leurs idées
sur la Religion.

Cependant ils paroissent avoir une idée assez distincte de Dieu, & leurs Langues ont des termes pour exprimer ce qu'ils entendent par cet Etre supérieur; mais on ne s'est point encore aperçu qu'ils lui rendent aucune sorte de culte, quoiqu'un Espagnol qui avoit été long-tems Esclave parmi les Montagnards, ait dit au Pere Garcia qu'il les avoit entendus proferer son nom d'un ton fort affectueux. On a aussi quelque lieu de croire que les Aucaès adorent le Soleil; car quand ils ont tué une Bête à la chasse, ils en jettent le sang vers cet Astre, en signe

de réjouissance & d'actions de graces. On dit aussi que les Femmes, quand elles sont accouchées, présentent leurs Enfants à la Lune, comme pour les lui offrir & reconnoître qu'elles les tiennent de sa libéralité, ou pour la prier de répandre sur eux ses plus favorables influences.

1740-47.

Tous croient les Ames immortelles. Dès que quelqu'un est mort, les vieilles Femmes s'assemblent dans la Cabane, & assises autour du corps, se mettent à pleurer & à crier de toutes leurs forces. Les Parents du Défunt répondent sur le même ton, & quand cela a duré quelque tems, on porte le corps au lieu de la sépulture, & on l'enterre avec tout ce qui étoit à l'usage du Défunt. On est même fort attentif à ne laisser rien qui puisse en rappeler le souvenir. A-peine est-il hors de la Cabane, qu'on la réduit en cendres, & l'on regarderoit comme un très mauvais pronostic de rêver à lui en dormant. Ces Barbares ont quantité d'autres préjugés superstitieux, & croient beaucoup aux Sorcieres; car ce sont les Femmes seules, qui se mêlent des sortilèges, & elles se vantent d'avoir de fréquens entretiens avec les Démons.

Pour se marier parmi ces Peuples il faut acheter une Femme, mais on la quitte sans façon, quand on ne se trouve pas bien avec elle, & on en achete une autre. Les Caciques & les plus riches en peuvent avoir autant qu'ils veulent. Quand un Homme meurt sans Enfants, son Frere épouse la Veuve, & si la Femme meurt sans avoir eu d'Enfants, sa Soeur, si elle en a, & si

Des mariages
& de l'éduca-
tion des En-
fans.

1740-47.

elle est Veuve , doit prendre sa place. La tendresse des Peres & des Meres pour leurs Enfants est portée à un excès qui va jusqu'à l'extravagance ; jamais ils ne les châtient ni les réprimandent , quoiqu'ils en soient traités avec la dernière insolence. S'il arrive que dans un mouvement de colere ils les aient frappés , dès que la colere est passée , ils font un festin pour se réconcilier avec eux. Le Pere parle à son Fils par *vous* , & le Fils ne lui répond que par *toi*. Cette conduite produit tous les désordres qu'on en doit naturellement attendre ; & au lieu que parmi la plûpart des autres Nations c'est dans le cœur des Enfants , que la semence Evangelique commence à germer , ici c'est où elle a le plus de peine à fructifier.

Les Pampas
& les Montagnards
de-
mandent des
Missionnaires.

Aussi , quoique les Pampas se fussent jamais déclarés ouvertement ennemis des Espagnols , & que plusieurs de leurs Caciques affectassent même de porter des noms de Saints & des surnoms Castillans , on avoit perdu toute espérance d'en faire de véritables Chrétiens , lorsqu'en 1739 deux de leurs Chefs & deux des Montagnards , allèrent trouver à Buenos Ayres le Mestre de Camp , Dom Jean de Saint Martin , pour le prier de leur procurer des Peres de la Compagnie , qui voulussent bien prendre la peine de les instruire des vérités de notre sainte Religion. Dom Jean en donna aussi-tôt avis au Gouverneur de la Province , Dom Miguel de Salcedo , lequel écrivit sur-le-champ au Pere Machoni , alors Provincial des Jésuites , pour l'enga-

ger à profiter d'une si belle occasion de porter la lumiere de l'Evangile à ces Peuples. Le Provincial proposa cette Entreprise aux Peres du Collège de Buenos Ayres : les Peres Mathias Strobl & Manuel Querini s'offrirent de bonne grace, & ils furent acceptés.

1740-47.

Comme les Caciques demandoient une Réduction de terrain, où l'on pût former une Réduction, le Pere Strobl en alla chercher un, & le trouva tel qu'il le souhaitoit, à deux lieues de la Mer Magellanique, entre un Ruissseau & la petite Riviere Salée. C'étoit une Plaine semée de Bosquets, & qui avoit en face le Cap de Sainte-Marie. Le Pere Querini en ayant eu avis en alla faire part aux Caciques, lesquels disposerent aussi-tôt leurs Vassaux, & reglerent toutes choses pour aller prendre possession des terres qu'on leur offroit. Ce fut le sixieme de Mai mil sept cent quarante, que toute cette nouvelle Colonie se mit en marche avec les deux Missionnaires, & elle n'avoit pas encore fait beaucoup de chemin, que Dieu fit connoître que le tems de sa miséricorde étoit venu pour ces Infidelles. La Femme d'un Cacique tomba malade, demanda le Baptême avec les plus grandes instances, le reçut, & mourut dans les plus beaux sentimens que la Religion puisse inspirer, tandis qu'on lui faisoit la recommandation de l'Âme. Un Enfant la suivit de près à la gloire, après avoir été régénéré dans les eaux du Baptême, & la merveille fut que le Mari de l'une & les Freres de l'autre ne parurent sensibles qu'à

1740 47.

la joie de voir ces deux Prédestinés aller prendre possession du séjour des Bienheureux au nom de leur Nation.

Faveurs du
Cel sur ces
Profélyes.

Toute la Troupe arriva au terme le 26 de Mai jour de l'Ascension, & commença par planter une Croix, au pié de laquelle les deux Missionnaires célébrèrent sur-le-champ les divins Mysteres. Ils s'étoient fait accompagner de quelques Guaranis, & ils les emploierent d'abord à bâtir une Chapelle, & des Cabanes pour tout le monde. Le Cacique, qui avoit perdu sa Femme pendant le voiage, fut nommé Corregidor de la nouvelle Bourgade, suivant le pouvoir qu'en avoit donné le Gouverneur de la Province. Trois autres remplirent les premieres Charges municipales, les autres furent confiées aux principaux des deux Nations, & tout se fit à la satisfaction de ces deux Peuples, qui paroissoient n'en faire plus qu'un seul.

Il n'étoit pas nécessaire d'appeller les Adultes, ni même les Enfants aux instructions : tous s'y portoient d'eux-mêmes avec ardeur, par le desir qu'ils avoient de recevoir le Baptême ; & comme les deux Missionnaires ne pouvoient pas encore s'expliquer facilement dans leur Langue, ils les prièrent de leur parler en Espagnol, qu'ils entendoient assez bien, quoiqu'ils n'eussent point l'usage de le parler. On baptisa d'abord soixante & dix Enfants, dont cinq moururent bientôt après ; un sixieme tomba ensuite malade, & pendant toute sa maladie, quoiqu'il n'eût que cinq ans, lors même qu'il étoit en délire, il ne fit

que prier Dieu, & expira en prononçant les sacrés Noms de Jésus & de Marie. Une Femme accoucha presque en même tems d'un Enfant, qui parut mort : le moment d'après le Pere Querini, qu'on n'avoit pas eu le tems d'avertir, étant entré par hasard dans cette Cabane, & voiant toute la Famille plongée dans la tristesse; en demanda la raison; on la lui dit, & il voulut voir l'Enfant, qu'on avoit étendu par terre, & couvert d'un morceau d'étoffe : il l'examina & trouva qu'il respiroit encore. Il le baptisa, & presque aussitôt il lui vit rendre le dernier soupir.

1740-47.

La Femme d'un Cacique des Montagnes fut dans le même tems attaquée de douleurs très violentes, qui la réduisirent bientôt à l'extrémité. Elle étoit enceinte, & on la croïoit à son terme; on ne douta point que l'Enfant ne fût mort dans son sein, & pour sauver la mere, on se disposoit à l'en tirer. Le Pere Strobl qui accourut au premier avis qu'on lui en donna, aiant engagé la malade à s'adresser au saint Fondateur de la Compagnie, dont il lui appliqua une Relique, elle fût délivrée sur-le-champ. L'Enfant ne donnoit aucun signe de vie, & avoit à la tête une ouverture, par laquelle on voïoit la cervelle; cependant on l'entendit pleurer, le Missionnaire le baptisa, & il expira bientôt après, laissant toute la Famille persuadée que le Saint Patriarche ne lui avoit prolongé la vie, que pour assurer son salut éternel.

Enfin, une jeune Femme nouvellement

1740-47.

mariée étant tombée malade, demanda le Bapême avec de si grandes instances, qu'on crut ne devoir pas différer d'un moment à le lui accorder, quoique la maladie ne parût pas dangereuse. Elle reçut ce Sacrement avec des transports de ferveur, qui paroissoient avoir quelque chose de surnaturel; elle demanda ensuite l'Extrême Onction, & il fallut encore céder à ses empressements. A-peine l'eût-elle reçue, qu'elle rendit l'ame à son Créateur dans une espece de ravissement. Tous en général paroissoient pénétrés des mêmes sentimens, & on ne pouvoit attribuer qu'à un miracle de la grace un changement si prompt dans les Hommes du monde, qui paroissoient peu de tems auparavant les plus éloignés du Roïaume de Dieu.

Grand concours des Indes fideles à la Conception, & ce qui en arrive.

Le bruit de tant de merveilles se répandit bientôt par-tout, & l'on vit accourir à la Conception un très grand nombre d'Indes fideles; mais la seule curiosité y attiroit la multitude, & bientôt on eut tout lieu de se repentir de l'y avoir reçue sans examen. Il n'est pas possible d'imaginer ce que les deux Missionnaires eurent à endurer de la plûpart de ces nouveaux venus. Il leur falloit traiter avec des Barbares sans pudeur, qui ignoroient jusqu'aux égards & aux bienféances que la seule lumiere de la raison prescrit, qui ne pouvoient souffrir aucune dépendance, portoient la fierté & l'insolence jusqu'aux plus grands excès, se moquoient des avis qu'on leur donnoit, ne paioient que d'ingratitude les services qu'on leur rendoit, & n'étoient sensibles

ni aux prières ni aux menaces qu'on leur faisoit de la colere du Ciel. Leurs Enfants, tandis qu'on les instruisoit, jouoient, se battoient, ne faisoient aucune attention à ce qu'on leur disoit. Cependant peu-à-peu la patience & la constante charité des Ministres d'un Dieu qui leur a tant recommandé ces vertus, & les bons exemples des premiers Habitants de la Réduction, les rendirent plus raisonnables, & le plus grand nombre se convertit de bonne foi.

Il fallut néanmoins user envers tous de beaucoup de condescendance au sujet du travail, pour lequel j'ai déjà observé que ces Peuples ont une aversion qui paroît invincible; & cette complaisance, l'exemple des Guaranis que les Peres retinrent quelque tems avec eux, & celui de ces Religieux mêmes, qui ne s'épargnoient rien, produisirent à la fin une partie de l'effet, dont on avoit long-tems desespéré. On vint à bout de les engager à labourer la terre, & à y semer des grains. L'espérance bien fondée d'une abondante récolte leur rendit le travail supportable; ils en marquerent leur reconnoissance à ceux qui leur avoient procuré ce bonheur, par les assurances du plus parfait attachement, & ils tinrent parole, quoique des personnes intéressées à les avoir dans leur voisinage, n'eussent rien oublié pour les prévenir contre les Missionnaires, en même tems qu'ils tâchoient de persuader à ceux-ci qu'ils perdoient leur tems & s'épuisoient inutilement de fatigues auprès d'un Peuple, qu'ils ne réduiroient jamais à vivre en société, &

1740-47.

Ferveur des
Néophytes.

moins encore à se soumettre au joug de l'Évangile.

Dès qu'on fut venu à bout d'en faire des Hommes laborieux, & de les rendre traitables & dociles, la grâce, trouvant beaucoup moins d'obstacles à ses impressions dans leurs cœurs, fit le reste, & la ferveur devint générale. L'empressement qu'ils témoignaient pour être instruits, alla si loin, que la nuit même ils alloient interrompre le repos des Missionnaires pour leur demander des éclaircissements sur les articles de la doctrine Chrétienne, qu'on leur avoit expliquée, ou pour les prier de leur faire répéter ce qu'on leur avoit fait apprendre par cœur. Mais cela étoit encore moins étonnant, que la dépendance où étoient des Hommes tels que je les ai dépeints, n'osant pas même sortir de l'enceinte de la Bourgade sans la permission de leurs Pasteurs, & voulant l'avoir par écrit, lorsqu'ils alloient à Buenos Ayres.

1741-47.

Ils sont réduits par la
famine à de
grandes ex-
trémités.

Le récit, qu'ils faisoient dans ces voyages à ceux de leur Nation qu'ils rencontroient, du bonheur dont ils jouissoient, de l'attention des Peres de la Compagnie pour aller au-devant de tous leurs besoins, & de la maniere aimable dont ils les gouvernoient, attiroit de tous côtés des Prosélytes à la Conception. La paix & une union charmante regnoient dans cette Colonie, & on y entendoit jour & nuit chanter les louanges du Seigneur. Un accident, qu'on n'avoit pû prévoir, fit craindre aux Missionnaires que des commencemens si heureux ne fussent bientôt pour eux la source

et de la douleur la plus amere, en voyant s'évanouir en un moment l'espérance qu'ils leur avoient fait concevoir de réunir toutes ces Nations dans le sein de l'Eglise. Voici ce qui y donna lieu.

1741-47.

Le Gouverneur de la Province, fondé sur un ordre général qu'il en avoit reçu de Sa Majesté, avoit donné aux Missionnaires sur la Caisse Roiale quatre cents francs pour les frais de cet Etablissement, & ces Peres en avoient encore reçu de différents Particuliers jusqu'à sept cents, avec un peu de gros & de menu Bétail, & des grains pour semer; mais tout cela avoit été consumé avant la premiere recolte. Une sécheresse extrême, & une forte gelée qui survint dans une saison où il ne gele presque jamais, firent manquer la seconde, & comme elle manqua aussi aux environs de Buenos Ayres, & que le peu de grains qu'on avoit de réserve dans cette Ville fut brûlé par la négligence de quelques Soldats, qui y laisserent tomber du feu, la Réduction se trouva sans presque aucune ressource pour la subsistance de ses Habitants. La foi des Néophytes n'en fut pourtant pas ébranlée; ils eurent même le courage de fermer leur Bourgade d'une bonne palissade, pour se mettre à l'abri des insultes de leurs Ennemis, de bâtir de nouvelles Cabanes, & des logements à la Campagne pour ceux qui étoient chargés de la garde des Bestiaux, & un Chef de Bergers Espagnols eut la charité de les diriger dans ces travaux.

Mais le plus grand danger que courut

1742-47.

Hostilités
entre les Es-
pagnols & les
Indiens Mon-
tagnards.

la nouvelle Colonie, où il y avoit encore assez peu d'Adultes baptisés, vint d'où il y avoit, ce semble, le moins à craindre. La guerre duroit depuis l'année 1734, qui fut la première du gouvernement de Don Miguel de Salcedo, entre les Espagnols & les Habitants des Montagnes, qui l'avoient commencée en pillant quelques Habitations assez proches de Buenos Ayres. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que les Espagnols ne connoissant point les Agresseurs, parcequ'apparemment le coup s'étoit fait pendant la nuit, s'en prirent à des Pampas, qu'ils firent mettre en prison. A la vérité ils n'y furent pas long-tems, mais on les y avoit traités si durement, que le premier usage qu'ils firent de leur liberté, fut d'engager plusieurs autres Pampas à s'unir avec eux pour se venger, & à faire ligue avec les Montagnards, qui avoient été reconnus pour les Agresseurs.

Pendant les quatre premières Campagnes, les avantages & les pertes ne furent considérables ni de part, ni d'autre, & furent assez partagées; mais en 1740 un Cacique des Montagnards, que les Espagnols nommerent le *Cacique Bravo*, & dont le Neveu venoit d'être tué dans une rencontre avec cinquante de ses Soldats, irrité d'ailleurs de ce que les Espagnols avoient voulu rendre toute sa Nation responsable du pillage de quelques Particuliers sans avoir assemblé une assez nombreuse armée, & marcha vers le Bourg de la Madelaine, résolu d'y mettre tout à feu & à sang, & de traiter ensuite de même la Conception,

don les Espagnols avoient tiré des Guides pour pénétrer dans la Cordilliere.

1741-47.

Il étoit déjà en pleine marche, que les Espagnols n'avoient pas le moindre vent de son dessein. Les premiers qui en eurent quelque soupçon, furent les Indiens de la nouvelle Réduction. Ils apperçurent un jour un grand nombre de cavalles, qui courroient comme si elles étoient poursuivies; ils le firent remarquer à leurs Missionnaires, & leur dirent qu'il falloit qu'il y eût un grand parti de Montagnards en Campagne. Ces Peres qui les virent effraïés, ne songerent d'abord qu'à les rassurer, & envoierent en même tems avvertir le Lieutenant Général, Dom Barthelemi de Canalès, qui commandoit dans ces quartiers-là, de ce qu'ils avoient vu. Mais il étoit déjà trop tard: leur Courier étoit parti le vingt-deux de Novembre, & le vingt-six, le Capitaine Bravo tomba sur la Madeleine, qu'il surprit. Deux cents Personnes furent tuées d'abord, le nombre des Prisonniers fut encore plus grand. Le Cacique emmena tous les Beltiaux, enleva tout ce qu'il trouva à sa bienfiance, & aiant fait un détachement pour conduire tous ses Prisonniers & tout le butin dans les Montagnes, se disposa à marcher vers la Conception, où il avoit envoieé des Espions, pour savoir si on y étoit sur ses gardes.

Le Bourg de la Madeleine ruiné par les Montagnards.

On l'y attendoit, & on ne l'y craignoit point. Le Gouverneur de la Province, sur le premier avis qu'il avoit eu du malheur arrivé à la Madeleine, se doutant bien

Ceux-ci manquent la Conception.

1741-47.

que ce Cacique iroit tout de suite tomber sur cette Bourgade, y avoit envoieé quarante Soldats & quelques piéces d'artillerie. Les Espions du Cacique y arriverent presqu'aussi-tôt que ce renfort, c'est-à-dire, la nuit du huitieme de Decembre, & s'en approcherent à la faveur des tenebres. La Sentinelle entendit du bruit, tira un coup de canon, & l'Ennemi comprit qu'on y étoit en état de se défendre. On courut aussi-tôt en donner avis au Cacique, lequel ne pouvant plus compter sur la surprise, prit le parti de la retraite. Le Gouverneur le fit poursuivre par quatre détachemens de Cavalerie; mais après qu'ils eurent fait environ vingt lieues, ne trouvant aulle part ni eau, ni fourage, ils furent contraints de retourner sur leurs pas.

Les Espagnols se préviennent contre les Habitans de la Conception.

Cependant la Conception, à-peine rassurée contre les entreprises du Cacique Bravo, se vit sur le point d'essuier de la part des Espagnols le même sort qu'elle venoit d'éviter. Un bruit foud, dont on n'a jamais pu connoître l'Auteur, se répandit tout-à-coup dans Buenos Ayres, que ces nouveaux Chrétiens s'étoient ligués avec l'Ennemi pour venir ruiner cette Capitale, & ce qui est encore plus étonnant, presque tout le monde le crut, ou fit semblant de le croire. Des Espagnols, qui avoient été pris à la Madeleine, & qui s'étoient heureusement sauvés pendant la route, eurent beau assurer que le dessein du Cacique Bravo étoit de ruiner cette Réduction, ils ne persuadèrent personne, parce qu'on ne vouloit pas être détrompé, & que

bien des gens, qui donnoient le ton aux autres, voioient de fort mauvais œil un Etablissement de Chrétiens convertis à la Foi, qui ne pouvoient pas être donnés en commande; de sorte que deux de ces Néophytes étant venus sur ces entrefaites à Buenos Ayres avec une permission par écrit du Pere Querini, ils furent arrêtés & mis en prison.

1744-47.

Le Gouverneur les en fit bientôt sortir, mais ils restèrent assez long-tems dans la Ville, pour entendre tout ce qui s'y débitoit contre leur Bourgade, qui n'étoit, disoit-on publiquement, peuplée que de Traîtres, & les menaces que l'on faisoit de les aller tous passer au fil de l'épée. On n'éparagnoit pas même leurs Missionnaires, qu'on ne craignoit point de faire passer pour les plus grands Ennemis de l'Etat, & on ne se cachoit pas de leurs Indiens, pour en parler ainsi. Sur le rapport qu'ils en firent à leur retour à la Conception, la surprise fut extrême parmi ces pauvres Indiens, qui peu de jours auparavant s'étoient vûs sur le point d'être égorgés comme Traîtres à leur Patrie, & se voioient menacés d'être traités de la même manière par les Espagnols mêmes, sans leur en avoir donné aucun sujet. La peur saisit surtout les Montagnards; & un de leurs Caciques ne doutant point qu'il ne dût être la première victime que les Espagnols sacrifieroient à leurs préventions, crut devoir s'aller mettre en sûreté dans les Montagnes. Il ne fit confiance de son dessein qu'à un de ses Amis, en prenant congé de lui, & celui-ci l'ayant

Et contre
leurs Missionnaires.

1741-47.

prié d'engager la Nation à finir par une
bonne paix une guerre, où il n'y avoit qu'à
perdre pour tout le monde. » C'est bien
» mon intention, lui répondit-il, je ne
» me retire que pour me soustraire à l'injuste
» persécution des Espagnols, & je leur
» ferai voir qu'ils ne savent pas distinguer
» leurs véritables Amis, de ceux qui ne
» travaillent qu'à leur susciter de nouveaux
» Ennemis.

Pendant la fuite de ce Chef fortifia
encore tous les soupçons des Habitans de
Buenos Ayres; mais Dom Diegue (1) Or-
tiz de Rozas, qui venoit de succéder à
Dom Miguel de Salcedo dans le Gouver-
nement de Rio de la Plata, s'étant déclaré
pour les Néophytes, & le Pere Querini
aïant écrit à Dom François Suarez, leur
Protecteur par office, pour le prier de faire
cesser ces clameurs, on ne parla plus de
rien. Mais cette tempête étoit à-peine cal-
mée, que la crainte de voir revenir les
Montagnards saisit de nouveau toute la Ré-
duction, & ce qui y donna lieu, fut que
le Gouverneur, sur un faux avis qu'une
Escadre Angloïse étoit en Mer pour venir
faire le siège de Buenos Ayres, rappella les
quarante Soldats qui avoient été envoyés
à la Conception pour rassurer les Néophy-
tes. Mais les Missionnaires vinrent aisé-
ment à bout de dissiper leurs craintes, en
leur faisant comprendre qu'ils n'avoient
rien à appréhender d'un Ennemi, dont tou-
te la force étoit dans la surprise, & en se
faisant garants qu'on ne les laisseroit point

(1) Un Mémoire imprimé le nomme Domingo.

sans secours, quand ils en auroient besoin.

Le nouveau Gouverneur de son côté ne négligeoit rien pour faire entendre aux Montagnards & à leurs Alliés, que la guerre qu'ils lui faisoient, n'avoit point d'autre fondement qu'un mal-entendu, & qu'il n'étoit pas moins de leur intérêt, que du sien, de la faire cesser. Dès le commencement de l'année 1742, il avoit mandé aux Missionnaires de la Conception de charger une de leurs Profélytes, qui étoit Sœur du Cacique Bravo, d'aller trouver son Frere pour tâcher de lui faire entendre raison. C'étoit une Femme de résolution, & sur la fidélité de laquelle on pouvoit compter. Elle consentit sans peine à ce qu'on souhaitoit d'elle, & le 4 de Février elle partit avec quelques Néophytes biens montés, dont le Pere Querini avoit jugé à propos de la faire accompagner; mais à l'entrée des Montagnes ils furent contraints de s'arrêter, faute d'eau & de fourage. Alors l'Indienne leur dit de s'en retourner, & d'assurer le Pere Querini qu'elle lui répondoit d'engager son Frere à envoyer des Députés au Gouverneur pour traiter avec lui d'une paix solide & durable.

1742-47.

Le Gouverneur travaille à faire la paix avec les Montagnards.

Comme on fut assez long-tems sans avoir de ses nouvelles, le Gouverneur crut qu'il falloit intimider l'ennemi pour le rendre plus traitable. Il donna ordre à Dom Christophe Cabral, Lieutenant du Mestre de Camp Général, de marcher avec six cents Hommes vers les Montagnes, d'offrir la paix au Cacique, & s'il la refusoit, de

1743-47.

Diegue Ortiz de Rozas, les combla d'amitiés & leur fit de fort beaux présens. Il y eut cependant quelques difficultés au sujet de plusieurs Femmes, qui aiant été prises par les Espagnols, & envoyées à la Conception, y avoient embrassé la Religion Chrétienne. Comme elles ne vouloient point entendre à retourner dans leur País au risque de perdre leur Foi, le Gouverneur ne crut pas devoir les y contraindre : mais il paroît que les Caciques n'insisterent point sur cet article. Ce qui est certain, c'est que ces généreuses Chrétiennes restèrent à la Conception, & que les Caciques, charmés des bonnes manieres du Gouverneur, lui promirent en parrant d'accélérer le plus qu'il leur seroit possible la liberté des Prisonniers Espagnols.

Fin du vingt-unieme Livre.



HISTOIRE

D U

PARAGUAY.

Vingt-deuxieme & dernier Livre.

S O M M A I R E.

ORDRÉ du Roi pour le réglemeñt du Tribut dans les Réductions. Nouveau Gouverneur de Rio de la Plata. Cédule Roïale de Philippe V. Etat florissant de la Conception. Guerre civile dans cette Réduccion, & comment on y remédie. Elle est transférée ailleurs. Arrivée d'une Frégate de Cadix à Buenos Ayres. Sa destination. Elle part pour visiter la Côte occidentale de la Mer Magellanique. Description du Cap Blanc. L'Île Grande, ou l'Île des Rois. Le Port Desiré. Des Îles de las Pinguinas, des Paxaros, & de celle des Rois. Fontaine de Ramirez. Île de Roldan. Description du Port Desiré. Lions marins. Avantages du Port Desiré. Tempête du Port de Sainte-Croix. Les approches du Port de Saint-Julien en venant du Sud. Description de la Baie de Saint-Julien. Rencontre singuliere. Erreurs des Navigateurs sur cette Baie. Description de cette Baie : précautions qu'il faut prendre

pour y entrer. De la Baie de los Camarones, ou de Saint-Joseph. Réduction dans les Montagnes de la Cordilliere. Femme de pierre sur la Riviere des Saules. Projet d'une Réduction dans les Montagnes.

1744-47.

Ordre du Roi pour le règlement du Tribut dans les Réductions.

RIEN n'empêchoit plus les Missionnaires d'espérer qu'ils ne trouveroient plus désormais d'obstacle à répandre la lumiere de l'Evangile dans toute la Terre Magellanique. Le Gouverneur de Rio de la Plata de son côté, après l'avoir si heureusement pacifiée, se disposa à exécuter un ordre, qu'il venoit de recevoir du Roi son Maître, pour faire les visites des Réductions, & pour y régler la levée du Tribut, de maniere qu'il ne pût y avoir désormais aucune difficulté sur ce point. Les Jésuites avoient vivement sollicité cet ordre, parcequ'ils ne voioient point d'autre moien de faire cesser les calomnies, qu'on ne se lassoit pas de renouveler contre eux à ce sujet, & dès qu'ils apprirent qu'il étoit arrivé, le Pere de Rivarola se rendit à Santafé avec un grand convoi de provisions, pour conduire le Général à Yapeyu, où devoit se commencer la visite.

Nouveau Gouverneur à Buenos Ayres.

Dom Diegue étoit sur le point de partir pour l'aller joindre, lorsqu'il apprit que Dom Joseph de Andonaegui, Brigadier des Armées du Roi, qui venoit le relever, avoit fait naufrage sur la pointe de *los Corretès*, qui est à une lieue & demie de Monte-Video; qu'il s'étoit sauvé dans sa Chaloupe avec son Epouse & tous son do-

estique, mais que tout l'Equipage avoit péri avec le Vaisseau, qui s'étoit ouvert peu de tems après que Dom Joseph s'en étoit éloigné. Ce nouveau Gouverneur en arrivant à Buenos Ayres, remit à Dom Diegue des Provisions du Roi, qui le nommoit Gouverneur & Président de l'Audience royale du Chili, & lui permettoit de continuer à gouverner la Province de Rio de la Plara, jusqu'à ce que la saison fût propre pour le voiage du Chili; mais comme elle se trouvoit alors favorable, il voulut en profiter.

1744-47.

Cet incident fut cause que la visite des Réductions fut remise à un autre tems : car, outre que le nouveau Gouverneur ne pouvoit pas s'absenter de la Capitale de la Province avant que d'avoir pris une connoissance des affaires qui lui permit de s'en éloigner; un second ordre du Roi, dont il étoit personnellement chargé, l'obligeoit à faire de grands préparatifs, qui demandoient beaucoup de tems. Voici de quoi il s'agissoit. Philippe V, sur les premieres nouvelles qu'il avoit eues que les Jésuites avoient formé une Réduction, laquelle étoit déjà composée d'un assez grand nombre de Pampas, & de Montagnards Habitans de la Cordilliere qui sépare le Chili de la terre Magellanique, & que leur dessein étoit de fonder une nouvelle République Chrétienne dans cette vaste étendue de Pais, qui n'est bornée au Midi que par le Détroit de Magellan, avoit, par une Cédule Royale du 5 de Novembre 1741, mandé au Gouverneur de

Cédule Royale
le de Philippe
pe V.

4744-47.

Rio de la Plata, Dom Miguel de Salcedo, de favoriser de tout son pouvoir ce projet, de prendre sur la Caisse tout ce qui seroit nécessaire pour la subsistance & l'entretien des Missionnaires, pour leurs Chapelles & pour les frais des Etablissements qu'ils feroient, & de les faire escorter dans les voïages qu'ils seroient obligés de faire pour ce sujet, s'il en étoit besoin.

La guerre, qui étoit survenue entre les Espagnols & les Peuples dont la nouvelle République devoit être composée, n'avoit pas permis aux Missionnaires de faire autre chose, que de soutenir leur premiere Réduction, & nous avons vû ce qu'il leur en a coûté pour empêcher que ce projet ne s'évanouît tout-à-fait. Mais la paix étant faite, & le Roi Catholique paroissant s'intéresser beaucoup pour une si belle Entreprise, on ne voïoit plus rien qui pût faire obstacle à son exécution, d'autant plus que le Cacique Bravo, gagné par la Scour, promettoit de recevoir les Peros de la Compagnie, qui voudroient s'établir dans les Montagnes, & que les Nations méridionales étant beaucoup moins errantes que toutes les autres de ce Continent, on se flattoit qu'il y auroit beaucoup moins de difficultés à les réunir, outre qu'il y avoit à la Conception quelques Femmes de ces Nations, qui pourroient servir d'Interprètes & de Catéchistes aux Missionnaires qu'on y enverroit.

Les choses en étoient là, & Dom Ortiz de Rozas prenoit déjà des mesures avec le Provincial des Jésuites, pour profiter des

des bonnes dispositions, où paroissoient être les Indiens, lorsque son Successeur arriva à Buenos Ayres. On avoit bien changé de langage dans cette Ville au sujet des nouveaux Chrétiens de la Conception; la part qu'ils avoient eue à la conclusion d'une paix si nécessaire & si désirée, avoit fait comprendre aux plus prévenus contre eux, que cette Réduction, qu'on avoit voulu faire passer pour un repaire de Traîtres, étoit un des plus forts remparts de la Province; & ceux qui s'étoient le plus déchaînés contre cet Etablissement, étoient les premiers à convenir qu'il pouvoit être d'une grande ressource contre les Nations Infidelles qui leur donnoient souvent de vives allarmes.

1744-47.

La ferveur étoit plus grande que jamais dans cette Bourgade, où tous les Chefs, presque tous les Enfants, & plus de deux cents Adultes avoient déjà reçu le Baptême, & tous les autres le demandoient avec les plus grandes instances. L'assiduité au service Divin, l'empressement pour être instruit de nos divins Mystères, la docilité & l'attachement sincère pour les Pasteurs, & le goût pour la prière, pour les cérémonies de l'Eglise & pour le service divin ne pouvoient aller plus loin. Les Champs étoient cultivés & ensemencés, les Magasins bien fournis de grains & de provisions, les Troupeaux augmentoient tous les jours, & un si prompt & si prodigieux changement dans des Hommes vagabonds & abandonnés à tous les vices, ne trouvoit croïance que dans ceux qui en étoient témoins

Etat florissant
de la Concep-
tion.

1744-47.

oculaires. Mais peu s'en fallut que les Habitans de Buenos Ayres en se réconciliant avec eux, ne causassent la perte d'une Chrétienté, qui donnoit de si belles espérances:

Guerre civile dans la Réduction: comment on y remédie.

Comme on n'avoit pu encore empêcher que ces Indiens n'eussent avec eux beaucoup de communication, parcequ'ils étoient souvent obligés d'aller à Buenos Ayres, surtout pendant la guerre, & tandis qu'on traitoit de la paix, on y trouva moien de leur faire prendre du goût pour l'eau-de-vie, & on les engagea même à en porter dans leurs Bourgades à l'insu des Missionnaires. Ces Peuples ne savent se modérer sur rien: bientôt l'ivrognerie s'introduisit dans la Réduction, & y causa tous les désordres qu'elle a accoutumé de produire parmi les Barbares. Mais comme il n'y eut d'abord que les Profélytes nouvellement arrivés, qui se portèrent à ces excès, & qu'ils se cachèrent si bien, que les Missionnaires furent assez long-tems sans pouvoir découvrir la source du mal, & prendre des mesures justes pour y remédier, il éclata tout-d'un-coup comme un feu caché sous la cendre, qu'on n'apperçoit qu'au moment qu'il menace d'un embrasement général.

Jusques-là il n'avoit encore paru à la Concepcion aucun reste de l'inimitié, qui avoit long-tems duré entre les Pampas Magdalenistes & les Matanceros. (J'ai dit plus haut ce qui avoit donné lieu à ces dénominations.) Ils étoient de deux Tribus différentes, & avoient presque toujours

été Ennemis. La Religion avoit paru réconcilier ceux qui s'étoient convertis à la Foi ; mais leur animosité mutuelle n'étoit encore qu'assoupie ; l'ivresse la réveilla. La fureur s'empara des esprits , on en vint aux armes , & il y eut bien du sang répandu. Les Missionnaires ne furent plus écoutés , & coururent même bien des risques. Il fallut avoir recours au Gouverneur , qui au premier avis qu'il en eut , envoya un détachement de Soldats à la Conception. Les plus coupables furent saisis , & envoyés à la Forteresse de Montevideo : le Détachement resta dans la Bourgade tout le tems, qu'il fut nécessaire pour y rétablir l'ordre : l'eau-de-vie disparut ; on prit de bonnes mesures pour empêcher que personne n'en vendît aux Indiens , & la cause du mal ayant cessé , il ne resta qu'un repentir sincere du passé.

Il fallut ensuite remedier à un autre inconvénient , auquel on n'avoit pas fait d'abord assez d'attention. Il regnoit à la Conception des maladies qui revenoient tous les ans ; mais la beauté du lieu , jointe à bien des commodités qu'on y trouve , empêchoit de faire réflexion que le terrain y étoit trop bas , & trop souvent inondé par les grandes pluies , ce qui rendoit l'air assez mal sain pendant l'Été. On la fit enfin , on chercha un autre Emplacement , & on le trouva sur une petite Colline bien boisée & plus éloignée de quatre lieues de la Mer , par les trente-cinq degrés de latitude Australe. Il fallut y

1744-47.

La Réduction
est transférée
ailleurs.

1744-47.

recommencer tous les travaux , auxquels on avoit eu bien de la peine à engager les Indiens , & on eut la consolation de voir , à la maniere dont ils s'y portèrent , qu'ils s'étoient sincèrement réconciliés entre eux , & de les trouver plus dociles que jamais à la voix de leurs Pasteurs.

Arrivé d'une Frégate de Cadix à Buenos Ayres. Sa destination.

Cette affaire étoit à-peine consommée , qu'on vit arriver à Buenos Ayres une Frégate du Roi , nommée *le Saint-Antoine* , de cent-cinquante tonneaux , montée de huit pieces de canons , & commandée par Dom Joachim de Olivarez , Régidor de Cadix , d'où elle étoit partie. Philippe V en avoit choisi les Pilotes parmi les plus habiles d'Espagne : le premier étoit Dom Diegue Varela , Biscayen ; & le second , Dom Basile Ramirez , de Séville : & ce Prince voulut que le Pere Joseph de Quiroga , Jésuite , qui avant que d'entrer en Religion , avoit long-tems navigé , & avoit la réputation d'être un très habile Homme de Mer , s'y embarquât aussi. Ce Pere attendoit depuis quelque tems une occasion pour aller se consacrer aux Missions du Paraguay , & il profita avec joie de celle-ci. Comme la Frégate étoit destinée à ranger la Côte occidentale de la Mer Magellanique le plus près qu'il seroit possible , depuis Buenos Ayres jusqu'au Détroit de Magellan , le Pere de Quiroga étoit chargé des observations qu'on y pourroit faire pour la bien connoître. Il avoit ordre de se faire accompagner de deux autres Jésuites du Paraguay ; & ce furent les

Peres Matthias Strobl & Joseph Cardiel, sur qui le choix tomba. La première vûe de Philippe V dans cette Entreprise étoit de savoir si on rencontreroit sur cette côte des Peuples disposés à se réunir sous la conduite des Jésuites pour embrasser le Christianisme, & former des Réductions sur le modèle de la Conception; la seconde, d'examiner si on y pourroit trouver quelque Port commode, qu'on pût fortifier pour servir de relâche aux Vaisseaux Espagnols en cas de besoin, s'assurer d'une entrée facile dans ce Continent, & empêcher que d'autres Nations ne s'y établissent.

1745-47.

Comme le Gouverneur de Rio de la Plata Elle part avoir été prévenu par la Cour de Madrid pour visiter sur cette Entreprise, tout se trouva prêt la Côte occidentale de la à l'arrivée de la Frégate, & elle remit à Mer Magellanique, la voile le 15^e Décembre 1745, pour se rendre à Monte-Video, où le Capitaine devoit choisir dans la Garnison de cette Place, un nombre de Soldats, destinés à rester dans le Port qu'on auroit jugé propre à un Etablissement: les Peres Strobl & Cardiel devoient y rester aussi, tant pour y contenir les Soldats dans le devoir, que pour travailler à y réunir le plus d'Indiens qu'il seroit possible. Quoique Monte-Video ne soit qu'à cinquante lieues de Buenos Ayres, la Frégate ne put y mouiller l'ancre que le 13. Toute la Garnison s'offrit de bonne grace pour faire cette Campagne; mais il ne se trouva de place que pour vingt-cinq Soldats, qui furent mis sous les ordres de l'Alferez Roial, Dom

1745-47.

Salvador Martin del Olmo (1). On leva l'ancre le sept, à quatre heures & demie du matin, le vent se tenant entre le Nord & le Nord-Ouest; mais comme il négeait tout le jour, on passa l'île de *Florès* sans la voir.

Le Dimanche 19, on mouilla à trois lieu de l'île de *Lobos*, qui restoit au Nord-Nord-Ouest, & qui a trois quarts de lieues de long. Elle court Est-Sud-Est & Ouest-Nord-Ouest. Elle a à l'Est-Sud-Est une chaîne de Rochers cachés sous l'eau, dont il faut bien se garder d'approcher. Ce jour-là l'Equipage commença une neuvaine en l'honneur de Saint François Xavier, qu'il prit pour son guide & son protecteur dans cette Entreprise, & s'engagea de son plein gré à y ajouter des exercices de piété, dont tout le monde s'acquitta avec beaucoup d'édification; la neuvaine finit par une Communion générale, dont personne ne se dispensa. Tous s'accorderent même à subir une pénitence, qui fut marquée pour chaque jurement, qui échapperoit.

Description
du Cap Blanc.

Le vingt & un on prit hauteur, & on trouva trentè-cinq degrés onze minutes de latitude australe; le Dimanche vingt-six, trente-huit degrés trente-quatre minutes, vent de Sud-Est, & la Mer un peu grosse. Le Lundi vingt-sept, trente-six degrés trente-six minutes, grand froid. Le Mardi vingt-huit, trente-neuf degrés

(1) Le Journal de ce sur les Mémoires des Pe-
Voïage a été mis en or- res de Quiroga & Car-
dre par le Pete Loçano diel.



neuf minutes ; on s'estimoit par les trois cents vingt-trois degrés cinquante-sept minutes de longitude. L'après midi on jetta la sonde, & on trouva cinquante-deux brasses, sable fin & gris. On commença là à voir quelques Baleines. Mercredi vingt-neuf, beau tems, calme, plus grand froid qu'il ne fait dans cette saison en Espagne ; quarante degrés cinquante-six minutes de latitude, trois cents vingt-deux degrés dix-sept minutes de longitude. Mercredi cinquieme de Janvier 1746, à dix heures du matin, on découvrit le Cap blanc au Sud-Sud-Est, & la Côte du Nord, qui forme une grande Plage en forme d'Anse. Les Navires y peuvent mouiller à l'abri de la terre qui est fort haute, & rase comme celle du Cap de Saint-Vincent. Le Pere de Quiroga l'estima au Sud-Est, quart de Sud par les quarante-six degrés, quarante-huit minutes de latitude ; d'où il jugea que le Cap Blanc étoit par les quarante-sept : ce qu'il faut bien observer, pour ne pas confondre ce Cap avec une autre pointe d'une Terre haute & plate, qui a une ouverture semée de pointes de Rochers, d'une terre blanche, & qui s'étend jusqu'à la Mer. Suivant la route qu'on avoit faite depuis Buenos Ayres, la longitude du Cap Blanc doit être de trois cents treize degrés trente minutes. On ne trouve point de fond sur toute cette Côte avec la sonde ; mais à la pointe du Cap Blanc, on voit comme un Rocher qui paroît coupé en deux, & plus au Sud une pointe de terre basse ; ensuite le

1746-47a

1746-47. Côte court Nord & Sud, & forme une Anse fort grande jusqu'au *Port désiré*.

L'île grande, Le Jeudi sixieme, on se trouva au Sud ou l'île des du Cap Blanc, à quatre lieues de la Côte, la Rois. Frégate portant sur l'*Isle Grande*, qu'on trouve avant que d'entrer dans le Port désiré. Le Port Désiré. Comme c'étoit le jour de l'Epiphanie, on

lui donna le nom de l'*Isle des Rois*, que quelques relations lui avoient déjà donné. Toute cette Anse, qui est entre le Cap Blanc & le Port Désiré, est assez haute avec quelques ouvertures pleines de buissons & de sabines. La Frégate entra le même jour dans le Port par le Nord de l'Isle des Rois. Son entrée est reconnoissable par un Islet blanc comme la neige, qui est un peu en dehors. Du côté du Sud, il y a comme une terre assez élevée, surmontée d'un Rocher qui paroît comme un tronc d'arbre coupé & fourchu. Des deux côtés de l'entrée du Port il y a de semblables Rochers assez hauts, qui semblent avoir été coupés, & celui qui est du côté du Nord, vû d'une ou deux lieues, paroît un Château. Vers le soir le Pere Cardiel & les deux Pilotes allerent à terre, & trouverent que la marée commençoit à monter à sept heures du soir. Ils apperçurent sur le rivage de petites lagunes, dont la superficie étoit une croute de sel de l'épaisseur d'une réale d'argent.

Des Isles de Le Vendredi sept, la marée commença les Pinguinas à monter à sept heures quinze minutes du & de los Paraxos. matin. Le Pere Cardiel retourna à terre vers les neuf heures avec l'Alferès & seize Soldats, pour voir s'ils rencontreroient





PLAN

DU

PORT S^T JULIEN

*Suivant les Observations
des Espagnols en 1740*

Par M. Bellin Ing. de la Marine

1756

des Indiens ; dans le même tems le Capitaine, les deux Pilotes, les Peres Strobl & de Quiroga, le Caporal & quelques Soldats s'embarquerent dans la chaloupe pour achever de bien reconnoître le Port ; ils tournerent à l'Ouest, côtoierent toute la partie du Sud de l'Isle des *Pinguinas*, sonderent le Canal jusqu'à l'Isle de *los Paxaros*, passerent entre cette Isle & la Terre ferme, remonterent un petit courant tout couvert de cannes, qui paroissoit une Riviere à l'abri de tous les vents, débarquerent dans le Continent, monterent sur les plus hautes collines pour observer le Païs, qui leur parut fort sec, plein de crevasses, semé de monticules, de Rochers & de pierres à chaux, & sans aucun arbre, si ce n'est dans quelques fonds, où il y en a de très petits & beaucoup de buissons & de halliers. Telle est toute la Côte septentrionale de ce Port, depuis l'Isle de *los Paxaros*, qui couvre une petite Anse fort sûre, où toutes sortes de Bâtimens pourroient hiverner. Ils en trouverent une autre plus à l'Ouest sur la même Côte septentrionale de ce Port, & vis-à-vis de l'Isle des Rois. Ils y chercherent de l'eau, & ne trouverent qu'un ancien puits, dont l'eau leur parut fort saine. C'est la seule, dit-on, que des Hollandois aient trouvée en visitant ce Port.

Le Pere Cardiel monta avec quelques-uns de la Troupe sur une Montagne très haute, trouva sur la cime un grand monceau de pierres, qui couvroit un Squelete presqu'entièrement pourri, d'une taille ordinaire, & non

1746-47.

pas de cette taille gigantesque, que l'Auteur du voiage de Jacques le Maire donne aux Habitans de ce País-là. Du reste, après avoir bien parcouru tout ce País, ils ne trouverent aucun vestige qui leur fit connoître qu'on y eût passé; pas un seul arbre, mais seulement quelques buissons; point d'eau douce, & ils y seroient peut-être morts de soif, si quelques jours auparavant il n'avoit beaucoup plu, ce qui leur fit trouver un peu d'eau dans le creux des Rochers. La terre ne leur parut pas même propre pour y rien semer, ni planter, & l'on n'y trouve pas une seule vallée.

Le País, qu'ils découvrirent de la cime des plus hautes montagnes, leur parut meilleur; mais dans tout celui qu'ils parcoururent, un Homme ne trouveroit pas de quoi vivre, ni de quoi se bâtir une cabane. Ils n'y apperçurent pas un seul Animal, mais seulement des traces d'un ou deux Guanacos (1), & quelques petits oiseaux; vers le soir du même jour, ceux qui étoient restés sur la Frégate, virent un chien qui leur paroissoit domestique, qui aboïoit de toute sa force, & qui sembloit vouloir gagner leur Navire; mais l'équipage ne jugea pas à propos de s'en charger. A l'entrée de la nuit tout le monde se rembarqua.

Le lendemain le Pere Cardiel, & tous ceux qui l'avoient accompagné la veille, se firent débarquer du côté du Sud, & ceux qui avoient été dans la chaloupe, y rentrèrent pour faire le tour du Port,

(1) Ou Livamcos.

Ile de las Penas. Ile d'Olivarez, & celle des Rois.

étant pris des vivres pour quatre jours. Ils tournerent par l'Ouest jusqu'à la pointe orientale d'une Isle, à laquelle ils donnerent le nom d'Olivarès, en l'honneur du Capitaine, & de-là étant entrés dans un Canal étroit, qui sépare cette Isle du Continent, dont la pointe occidentale forme une petite Anse, ils eurent bien de la peine à la gagner, encore ne purent-ils pas aller jusqu'à terre, leur chaloupe aiant échoué de marée basse; de sorte qu'il leur fallut attendre qu'elle montât. Aiant ensuite débarqué à cette Terre, le Pere de Quiroga observa de l'endroit le plus élevé de l'Isle, que le Canal du Port court quelques lieues à l'Ouest Sud-Ouest. Il s'assura ensuite avec les deux Pilotes de la position de l'Isle de *las Peñas*, & de celle des Rois. Ils trouverent dans l'Isle d'Olivarès quelques Lievres, des Autruches, & du marbre de différentes couleurs; mais point d'eau douce, & par-tout un terrain sec & aride. Ils rencontrerent quelques huitres à la pointe occidentale, & les Matelots pêcherent de grosses & de petites perles, mais de nulle valeur.

Le Dimanche neuvieme, ils rangerent de nouveau la Côte du Sud, allant à l'Ouest Sud-Ouest, puis ils passerent à la Côte du Nord pour voir s'ils pourroient faire de l'eau. Ils trouverent sur les dix heures du matin un petit ruisseau, qui sort d'une source assez abondante, laquelle tombe du haut d'une Colline éloignée de cinq lieues de la Mer; mais l'eau qu'ils en tirent, ressembloit plus à celle d'un puits.

1746-47

Fontaine de
Ramirez.

1746-47.

qu'à celle d'une fontaine ou d'une Rivière : du reste l'endroit est fort commode pour en puiser autant qu'on en veut. Comme c'étoit le second Pilote, qui avoit fait cette découverte, cette Fontaine fut nommée la *Fontaine de Ramirez*. Tout le País d'alentour est de même nature que ceux qu'on avoit vus jusques-là, & on n'y apperçut pas un seul arbre.

Ile de Rol-
daa.

Le Lundi dix, ils continuerent à naviger sur le même Canal, toujours à l'Ouest Sud-Ouest, jusqu'à une Isle toute couverte de Rochers, qui fut nommée *Isle de Roland* : quand ils en furent Nord & Sud, ils trouverent que le fond alloit toujours en diminuant depuis quatre brasses jusqu'à une, & qu'alors le Canal n'étoit plus qu'un bourbier. Ils retournerent à bord, & ils y arriverent presqu'en même tems que le Pere Cardiel. Celui-ci avoit trouvé par tout un país de même nature que les autres, mais moins rude : & environ à deux milles de la Mer il découvrit une source d'eau assez potable, quoiqu'un peu saumâtre.

Description
du Port Dési-
ré.

De tout cela, le Pere de Quiroga conclut dans son Journal, que je ne fais ici qu'abreger, que le Port Désiré est un des meilleurs Ports du monde, mais très inutile, tout y manquant pour faire un Etablissement, & le País ne pouvant rien produire de ce qui est nécessaire à la vie. Mais on y trouve de quoi faire du verre & du savon ; beaucoup de marbre veiné de blanc, de noir & de verd ; quantité de pierres à chaux ; de grands Rochers de

pierres à fusil, blanches & rouges, qui renferment un talc aussi brillant que le diamant; quantité de pierres à aiguiser & d'autres qui paroissent du vitriol. Quant aux Animaux, on n'a vû dans le Continent voisin que quelques Guanacos, quelques Lievres & quelques Renards fort petits.

1746-47d

Dans les petites Isles que renferme l'enceinte du Port, on trouve des Lions Marins : c'est le nom que les Navigateurs ont donné à un Amphibie, qu'ils représentent sur leurs Cartes avec de longues crinieres qu'il n'a point : il a seulement au cou un peu plus de poil que sur le reste du corps, mais ce poil n'a pas plus d'un doigt de long : du reste il tient plus du Loup Marin que de tout autre Animal connu ; mais il est plus gros que ceux de Rio de la Plata. Les plus grands sont de la taille d'un Bœuf de trois ans. Ils ont la tête & le cou d'un Veau : les piés de devant sont des nageoires qu'ils étendent comme des ailes ; ceux de derriere ont cinq doigts, dont il n'y en a que trois qui aient des ongles. Tous ne sont pas de la même couleur ; il y en a de rouges, de noirs & de blancs ; leur cri ressemble au meuglement des Vaches, & on l'entend d'un quart de lieue. Ils marchent fort lentement, & ont une queue de Poisson. Ils se défendent fort bien quand on les attaque, & dès qu'on en attaque un, tous les autres viennent à son secours. Ils vivent de poissons, ce qui apparemment est cause qu'il ne faut pas compter sur la pêche dans ce Port. L'équi-

Lion Marin

page du Saint-Antoine n'y put prendre
1746-47. qu'un Coq marin, quelques Anchois, &
quelques Calemars.

Avantages
du Port Désiré.

La latitude du Port Désiré, est selon le
Pere de Quiroga & les deux Pilotes, de
quarante-sept degrés quarante-quatre mi-
nutes, & sa longitude de trois cents treize
dégrés seize minutes. Son entrée est fort
étroite, & très aisée à fortifier. On peut
même fermer par une chaîne de fer, non-
seulement cette entrée, mais encore le
Canal qui court Est & Ouest, jusqu'à la
pointe orientale de l'Isle d'Olivarez, où il
ne peut entrer qu'un Vaisseau à la fois.
Tous peuvent mouiller jusqu'à l'Isle de Rol-
dan, mais le meilleur ancrage est à l'Ouest
de l'Isle des Pinguinas, où les Navires
sont à l'abri de tous les vents. On peut
encore en faire mouiller deux fort sûre-
ment entre l'Isle de los Paxaros & le
Continent; car quoiqu'on y ait à essuyer
quelques raffales d'un vent assez violent,
qui vient de terre entre les Montagnes,
ils ne peuvent incommoder les Vaisseaux,
& n'agitent pas même beaucoup la Mer.

Le Mardi onzieme, on leva l'ancre, &
on prit la route du Port de *Saint-Julien*.
On observa que depuis les quarante-huit
dégrés quarante-huit minutes de latitude,
jusqu'à ce qu'on ait cinquante-deux minu-
tes, la Côte forme une Anse, au milieu
de laquelle il y a une petite Isle & un écueil
à une demie lieue de Terre; que cette
Terre court Sud-Ouest & Sud-Ouest-quart-
de-Sud; qu'elle est haute, mais qu'au bas
de la Côte elle forme une plage, qui em-

pêche de l'approcher de près ; qu'on n'y voit ni arbre , ni rien qui puisse récréer la vue , mais seulement une chaîne de Montagnes pelées. Vers les six heures du soir les Pilotes , qui apperçoient devant eux des bas fonds , jetterent la sonde , & trouverent quinze brasses , fond de gravier ; mais le vent étant tombé , le Jeudi treize , ils mouillèrent à vingt brasses , & on passa la nuit sur une ancre.

1746-47

Le Vendredi quatorze , on appareilla à cinq heures du matin , & on tira au Sud-Est pour se tirer des bas fonds , qui s'étendent au Nord-Ouest , & sur lesquels il n'y avoit que six brasses d'eau. On les découvre après deux milles de distance , & ils sont à deux lieues & demie de la Côte. En cet endroit , qui est par les quarante-huit degrés cinquante-six minutes de latitude , la Côte court Sud-Ouest-quart-de-Sud & Sud-Sud-Ouest. A trois heures après midi une de ces trompes de Mer , qu'on appelle *Siphons* , parcequ'elles en ont un peu la figure , parut au Sud-Ouest ; c'étoit un vent de Tourbillon , qui partoît d'une nuée fort obscure ; ce qui n'est pas ordinaire , les Siphons sortant presque toujours d'une petite nuée blanche. Celui-ci fit le même effet que les autres , qui est d'attirer l'eau de la Mer , & d'en former une colonne , que le vent chasse : malheur au Vaisseau qu'elle rencontreroit sur sa route , elle le submergeroit dans le moment. On tire ordinairement dessus un coup de canon pour la faire crever ; mais il paroît qu'ici on se contenta de charger toutes les voiles.

1746-47.

jusqu'à ce qu'elle fût passée. Après qu'on eut rangé la Côte jusqu'au quarante-neuvième degré quinze minutes, on fut surpris de ne point voir l'entrée du Port de Saint-Julien, ce qui fit juger qu'il est plus au Sud, qu'il n'est marqué dans les Cartes. Alors le vent continuant d'être favorable, on résolut de faire route jusqu'au Détroit, & de remettre au retour la visite du Port de Saint-Julien. La variation de l'aiguille aimantée étoit en cet endroit de dix-neuf degrés.

Le Samedi quinze, le vent étoit au Nord-Est : on fit le Sud-Ouest. Depuis le quarante-neuvième degré dix-huit minutes, la Côte court au Sud-Ouest ; elle est droite, & on peut la ranger de près sans courir aucun risque. La Terre est basse : on n'y trouve qu'une avance fort haute, qui paroît d'abord comme une grande muraille, & sur toute cette Côte on ne voit pas un arbre. Le même jour à trois heures du soir, on découvrit au Sud-Ouest la Montagne de Rio de Santa-Cruz, qui est une pointe de Terre fort haute, terminée par un Rocher qui s'éleve aussi fort haut. On en étoit Est & Ouest à cinq heures, sur quatorze brasses de fond de gravier, & à deux milles de Terre. Comme on avoit vû dans quelques Cartes une Baie marquée au Sud du Cap de *Sainte-Agnès*, on fit route pour y aller mouiller pendant la nuit, & ranger ensuite la Terre ; mais on trouva qu'il n'y a point de Baie en cet endroit, & que la Côte s'étend en droite ligne, & court au Sud-Est-quart-de-Sud.

A neuf heures du soir le vent se renforça : on diminua les voiles & on mit le Cap au Sud-Est. Le vent augmentant encore, la Mer devint fort grosse ; on ferma la grande voile, & on courut avec la seule Misaine. La tempête continuant, on fit à mâts & à cordes le Nord-Est ; on ferma les écoutilles, & on assura le Navire le mieux qu'il fut possible. On passa ainsi toute la nuit avec beaucoup d'incommodités.

1746-450

Le Dimanche seize, il n'y eut point de changement jusqu'à deux heures après midi. Alors, le Navire recevant des coups de Mer qui le remplissoient d'eau, les coffres, & tout ce qui n'étoit pas bien amarré, étoient emportés d'un bout à l'autre entre les ponts, & personne ne pouvoit se tenir debout, ni même assis, ni couché. Le second Pilote reçut même en commandant la manœuvre un si grand coup à la tête, qu'il en eut le visage tout meurtri. A deux heures la Mer devint plus calme, on carga la grande voile & la Misaine, & on se trouva par les cinquante degrés onze minutes de latitude, & par Estime à trois cents onze degrés trois minutes de longitude.

Tempêtes

Le dix-sept beau tems, on apperçut la Riviere de Sainte-Croix à l'Ouest, & on rangea la Côte, qui forme une grande Anse en demi-lune depuis la Riviere de Sainte-Croix, jusqu'à l'Anse de Saint-Pierre : par-tout, la Côte est aussi aride & & aussi dépourvue d'arbres, que toutes celles qu'on avoit déjà passées. Le dix-huit, on acheva de ranger l'Anse, & à

3746-47.

fix heures du matin on apperçut une séparation, qu'on prit pour l'embouchure d'une Riviere; mais quand on fut vis-à-vis, on ne vit que des bas fonds, où les vagues de la Mer alloient s'amortir. On mouilla à cinq brasses, & le premier Pilote alla sonder avec la chaloupe, pour voir s'il pourroit trouver un bon mouillage. Il n'en trouva point, & l'on appareilla pour chercher, en suivant la Côte, *Rio de Gallejos*, qu'on croioit un peu plus au Sud. On prit hauteur à midi, & l'on trouva cinquante & un degrés quarante minutes de longitude.

Le Mercredi dix-neuf à cinq heures & demie du matin, on prit un peu le large, & on suivit la Côte jusqu'à un Cap fort haut, duquel sort une pointe, qui forme un bas fond, où l'on ne trouva que six brasses. Un peu plus loin au Sud, on apperçut une grande ouverture: on jeta l'ancre, & le Pilote alla voir si ce n'étoit pas l'embouchure de *Rio de Santa-Cruz*, ou de *Rio de Gallejos*, ou bien quelque Port. Il revint à l'entrée de la nuit, & dit que l'ouverture qu'on avoit apperçue, étoit au Sud, & que pour y arriver, il falloit passer la pointe d'un bas fond qui s'étend très loin, sur lequel les vagues venoient s'amortir. Il avoit trouvé sur la Plage une Baleine morte, beaucoup de traces de différents animaux, & comme les restes d'un campement, où l'on avoit mis le feu, ce qui fit espérer que le lendemain on trouveroit un Port & des Indiens.

Le Jeudi vingt, on leva l'ancre à cinq

heures du matin pour s'approcher de l'ouverture, & on y jetta l'ancre à six brasses. Le premier Pilote en fonda le milieu & le côté du Sud, & de retour à bord, dit qu'il n'y avoit nulle part de sûreté. On se trouvoit alors par les cinquante-deux degrés vingt-huit minutes latitude, dans un endroit où la marée montoit fort haut. On avoit mouillé par six brasses, & en trois heures de tems la marée baissa de trois, & recommença de monter à trois heures après midi. On avoit reconnu que toute la Côte jusqu'au Cap des Vierges, qui est à l'entrée du Détroit de Magellan, est une Terre basse, qui court au Sud-Est, & que l'on n'étoit plus qu'à quatorze lieues de ce Cap. Comme il n'y avoit point d'ordre du Roi pour entrer dans le Détroit, & que dans l'espace des quatorze lieues qui restoit à faire, aucun Routier ne marquoit ni Port, ni Riviere, non plus qu'à l'entrée du Détroit, où il y a d'ailleurs beaucoup de risques à courir, le Capitaine prit le parti de se borner à bien reconnoître la Riviere de Saint-Croix, qu'il jugeoit ne devoit pas être si loin au Sud que les Cartes le marquoient, & par conséquent qu'il falloit remonter au Nord, ce qu'il fit sur-le-champ.

Le lendemain vingt & unieme à midi, on se trouva par les cinquante & un degrés vingt-quatre minutes; le vingt-deux à sept heures du soir, il tonna & plut beaucoup; on fit le Nord-Est: & le vingt-trois au point du jour, on se trouva sur la Côte qui court au Sud du Port de Saint-Croix.

à l'Est duquel on mouilla vers les dix heures & demie, à un demi mille de Terre, sur neuf brasses d'eau, par les cinquante degrés vingt minutes de latitude. Le premier Pilote alla dans la chaloupe chercher une entrée ; il la trouva à la Bande du Nord, & fut persuadé que c'étoit l'embouchure de la Riviere. Mais il reconnut bientôt qu'il s'étoit trompé, & au bout d'une heure & demie il retourna à bord, ne pouvant plus tenir contre le courant de la marée qui baissoit. A trois heures du soir elle avoit baissé de six brasses, & on craignit de se trouver à sec, parceque, quoiqu'elle fût encore dans la plus grande force, on commençoit à découvrir à côté du Navire des bancs de sable & des écueils, ce qui obligea d'aller chercher ailleurs un mouillage plus sûr. Mais à-peine avoit-on commencé à manœuvrer, qu'on s'apperçut qu'on étoit environné de toutes parts de bancs de sable, & qu'il n'y avoit pas moyen de se tirer de-là. On rejetta donc l'ancre, & à minuit la marée étant haute, on voulut en profiter ; mais elle commençoit à baisser lorsque l'ancre fut tirée, & on n'osa risquer de tenter le passage dans l'obscurité de la nuit.

Le vingt-quatre, on fit voiles de marée haute à onze heures du matin ; & délivré de tous les écueils, dont l'entrée de la Riviere de Sainte-Croix est embarassée, on se contenta d'avoir reconnu que ce Port est impraticable. Il ne l'a pourtant pas toujours été, & de grands Vaisseaux y sont entrés sans beaucoup de peine. Ovie-

de dit, qu'en 1526 le Commandeur de Loaysa y mouilla avec son Escadre, & Herrera ajoûte qu'il y donna la carene à sa Capitane. Ce même Auteur rapporte encore qu'en 1520, Magellan resta tout le mois de Septembre & le mois d'Octobre dans le Port de Sainte-Croix, où il fit une grande provision de poissons. Enfin en 1618, les Freres Nodales y passerent en allant au détroit de le Maire, & la relation de leur voiage en parle comme d'un bon Port : mais depuis ce tems-là les marées qui y sont très fortes, y ont formé des bancs de sable, qui le rendent inaccessible ; le Pere de Quiroga observa que le flux y est de six heures, & le reflux d'autant.

1746-47.

Le vingt-cinq, vents de Sud-Ouest, & de Sud-Sud-Ouest, la Mer fort agitée, comme elle l'est toujours dans ces Parages, quand le vent est fort. Le vingt-six grand froid. Le vingt-sept, quarante-neuf degrés dix-sept minutes de latitude. Depuis Santa-Cruz, pais fort uni, & avec toutes les apparences d'être absolument stérile, on ne voit pas un seul arbre ni une colline, jusqu'à ce qu'on soit par les quarante-neuf degrés vingt-six minutes ; mais de là jusqu'à ce qu'on découvre le Cap Blanc, qui est, comme nous l'avons dit, par les quarante-sept degrés, on voit quelques chaînes de Montagnes & des collines assez hautes qui s'étendent au Nord. Le Samedi vingt-neuf, on ne fit que louvoier de l'Est à l'Ouest, parceque le vent étoit contraire ; le lendemain on fit la même manœu-

1746-47.

vre à cause de la violence du vent, qui tournoit sans cesse du Nord à l'Ouest, & qui s'étant jetté au Sud-Ouest, devint encore plus violent, mit la Frégate en grand danger, & obligea de mettre à la cape avec la seule misaine. Il augmenta encore le Lundi trente & un jusqu'à dix heures du matin, & la tempête ne pouvoit croître sans faire périr le Navire; mais à midi elle commença à diminuer, & on fit l'Ouest pour se rapprocher de la terre, qu'on avoit perdue de vûe. On faisoit alors une seconde neuvaine en l'honneur de Saint-François-Xavier: elle finit le jour de la Chandeleur, & presque tout le monde communia.

Les appro-
ches du Port
de St-Julien
en venant du
Sud.

Le premier de Fevrier, on continuoit la route à l'Est, mais les courants faisoient dériver au Sud. On reconnut enfin la Terre à neuf heures du matin; on prit hauteur à midi, & on trouva quarante-neuf degrés cinq minutes. Tout le reste du jour, on ne put courir que des bordées, & la nuit vint sans qu'on pût approcher assez de la Terre pour les reconnoître. On mouilla à trois lieues de la Côte, qui depuis les quarante-huit jusqu'au quarante-neuf degrés est bordée d'écueils à trois lieues en large, sans qu'on puisse trouver aucun abri en cas de disgrâce. Le trois, on ne put encore rien découvrir, & on se trouva à midi par les quarante-huit degrés. Le quatre on ne vit encore aucune apparence de Port. Le cinq on étoit à trois lieues de Terre, quarante-huit degrés vingt-quatre minutes. A trois heures après midi, on étoit Est & Ouest

des écueils, que le Pere Feuillé place par les quarante-huit degrés dix-sept minutes. Celui qui avance le plus en Mer, & qui est à six lieues de Terre, ressemble à un Navire sans mâts & sans agrêts. Sous la même latitude il y en a quatre ou cinq autres, qui n'en sont qu'à une lieue & demie, & dont on ne voit que les pointes. Toute cette Côte est basse & aride, & le Pais plat, si ce n'est que de distance en distance, on y apperçoit quelques Rochers, ou Collines peu élevées.

1746-47.

Le six, quarante-huit degrés trente-quatre minutes, on étoit fort éloigné de Terre, & de là jusqu'aux quarante-neuf degrés dix-sept minutes, la Côte forme deux grandes Anses, dont les pointes sont au Sud-Ouest-quart-de-Sud. La terre est haute, & d'espace en espace on y apperçoit de grandes plages. Au coucher du Soleil on fut très étonné de sentir un air fort chaud, ce qui est extraordinaire sur ces Côtes: on jeta une ancre au Sud-Ouest-quart-de-Sud de la plus haute Colline qu'il y ait sur cette Côte, & dont on étoit éloigné de six lieues. Le sept, à midi, quarante-huit degrés quarante-huit minutes. On étoit alors à l'Est-Nord-Est de la Colline: à six heures du soir on mouilla avec une seule ancre à deux lieues d'une Baie, qui paroît d'abord comme une petite Anse à l'Est de la même Colline, fond de terre grasse & forte. Le huit, à cinq heures du matin, le premier Pilote alla avec la chaloupe reconnoître la Baie, croiant y trouver l'embouchure de la prétendue Rivière

3746-47.

de Saint Julien ; mais la marée , qui baissoit avec une grande force , & le vent d'Ouest , qui souffloit avec violence , l'obligèrent de regagner le bord à trois heures après midi , après avoir couru risque d'être submergé par les vagues , dont une seule jetta un tonneau d'eau dans la chaloupe. A l'entrée de la Baie il avoit trouvé quatorze brasses , fond de terre grasse un peu noire , où l'on peut aisément mouiller. Du côté du Sud , on trouva depuis cinq jusqu'à sept brasses , même fond. Toute l'entrée est nette , si ce n'est qu'à la pointe du Sud , il a deux petits Iflots , qui ne paroissent que de marée basse.

Description
de la Baie de
Saint-Julien.

Le neuf , le vent d'Ouest étant tombé sur les neuf heures du matin , il s'éleva un petit vent de Nord à la faveur duquel on entra dans la Baie , que l'on reconnut d'abord être celle de Saint-Julien , & on y avança l'espace d'une lieue. A deux heures après midi , la marée , qui devoit plus rapide à mesure qu'elle baissoit , obligea de mouiller une ancre ; & quand la Mer fut tout-à-fait basse , le premier Pilote , le Pere de Quiroga , & quelques autres allerent à terre. Le Pere de Quiroga observa les détours & les bas fonds du Canal , & on trouva sur le rivage quelques buissons , où il n'y avoit pas long-tems qu'on avoit mis le feu. A six heures du soir la Frégate entra plus avant dans la Baie , & fut amarrée sur deux ancrs à l'abri de tous les vents. La marée étoit haute , & on étoit mouillé à douze brasses : bientôt on vit le fond ; peu à près il n'y
en



en avoit plus que trois ; mais le fond ,
de terre grasse & blanche , étoit bon.

1746-47.

Le dix , l'Alferez & le Pere Strobl se firent débarquer avec quelques Soldats , pour voir s'ils ne trouveroient point d'Indiens ; & dans le même tems le premier Pilote , le Pere de Quiroga & le Pere Cardiel , s'embarquerent dans la chaloupe avec des vivres , pour sonder la Baie , jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé la Riviere , qui est marquée dans les Cartes. Ils firent tout le tour de la Baie sans en voir même les apparences ; mais ils s'assurèrent que les plus grands Navires peuvent pénétrer dans le Canal jusqu'à une lieue & demie. Ils remarquerent que pour trouver le meilleur fond , il faut passer une petite Isle fort basse , que la marée couvre presque entièrement lorsqu'elle est pleine ; que ce qui n'est jamais couvert est toujours plein d'Oies & de Poules d'eau ; que de marée haute toute la partie du Sud & de l'Ouest paroît comme un Golfe , mais que de basse mer elle demeure à sec. Leur Chaloupe y échoua ; & le montant l'aïant relevée , ils tournerent au Sud-Ouest , où ils apperçurent des pointes de Rochers , qu'on auroit prises pour des palissades blanches. Comme ils n'étoient plus qu'à trois quarts de lieue ; ils se retrouvèrent encore à sec. Le premier Pilote & le Pere Cardiel mirent pié à terre , & marcherent jusqu'à la Côte , cherchant la Riviere de Saint-Julien qu'ils ne trouverent point , ni rien de ce qui est marqué dans les Cartes , & dans les deux planches gravées , dont on a enrichi la Relation du

1746-47.

Voyage de l'Amiral Anson. Sur les pointes de Rochers, dont nous avons parlé, le Pere Cardiel trouva de grandes couches de talc.

Après avoir tout observé avec soin on se rembarqua, & l'on reposa jusqu'à deux heures & demie du matin du lendemain onzieme. A huit heures la Chaloupe échoua, & on en profita pour achever la visite de la Baie. Vers les deux heures après midi, on se trouva à flot, & on se rendit à bord sans avoir pu trouver nulle part, ni eau douce ni d'autre bois que quelques buissons remplis d'épines. Le Pere Strobl, qui s'étoit fait débarquer sur le rivage avec l'Alferez, rapporta aussi que tout ce qu'il avoit vû des environs de la Baie, ne differoit point des environs du Port-Desiré; qu'il avoit seulement découvert sur le bord de la Mer quelques Puits d'une aulne de profondeur, remplis d'une eau saumâtre. Il ajouta que ces Puits paroissoient être l'ouvrage de quelques Voyageurs, & assez récents; & qu'à une lieue & demie de la Mer il avoit vû une Lagune, dont la superficie étoit comme une croute de Sel. Cela n'empêcha point les Marclots d'y jeter leurs filers, & ils prirent quantité de grands Poissons d'un fort bon goût, qui ressembloient beaucoup aux Morues, mais quelques-uns assurèrent que c'étoient ce que les Espagnols appellent *Pexe-palo*.

Le douze, le Pere de Quiroga se trouvant incommodé, les deux Pilotes se firent débarquer à terre, pour observer la situation des Salines qu'on avoit trouvées, &

vinrent le soir laissant à terre deux Soldats qui s'étoient trop écartés. Le treize, tout le monde étant revenu à bord, le Pere de Quiroga voulut avoir le sentiment du Capitaine, des deux Pilotes, de l'Alferez & de ses deux Confreres, au sujet de l'Etablissement qu'on avoit projeté de faire dans cette Baie; & il fut arrêté qu'avant que de prendre une dernière résolution, l'Alferez & le Pere Strobl, suivis de huit Soldats d'un côté, & de l'autre le P. Cardiel, avec dix Soldats, iroient avec des vivres pour quatre jours faire par terre le tour de la Baie. Les deux Soldats qui avoient été dégradés la veille, arriverent sur ces entrefaites, & dirent qu'à quatre lieues de la Baie, ils avoient trouvé une Lagune, dont l'eau étoit douce, & aperçu des Guanacos & des Autruches; mais qu'autant que la vûe pouvoit s'étendre, on ne voïoit pas un arbre.

Le quatorze, les Peres Strobl & Cardiel retournerent à terre, le premier tourna vers l'Orient, & le second à l'Occident. Leur dessein étoit de tourner toute la Baie à une grande distance de la Mer, & le Pere Strobl aiant marché au Sud & fait environ six lieues trouva à trois quarts de lieue de la Mer, & à une égale distance de l'extrémité de la Baie, une Lagune d'une lieue de circuit dont toute la superficie étoit couverte de Sel. Les Soldats, qui accompagnoient le Missionnaire, mirent le feu à quelques buissons qu'ils trouverent sur ses bords, & il s'étendit jusqu'à deux lieues. La même chose arriva à ceux qui étoient

1746-47.

avec le Pere Cardiel ; ils mirent le feu aux halliers qui couvroient la Campagne, & il gagna fort loin. Le Missionnaire fit le premier jour six lieues au Couchant, & trouva de l'eau douce. Il passa la nuit en cet endroit, & le lendemain il se remit en marche.

Rencontre
singuliere.

Après avoir fait une lieue, il se trouva près d'une Maison d'un côté de laquelle il y avoit six Bannieres déployées, de différentes couleurs, de la longueur & de la largeur d'une aulne, attachées à des poteaux fort élevés & plantés en terre, & de l'autre cinq chevaux morts, enveloppés de paille, & chacun fiché sur trois pieux fort hauts & plantés aussi en terre. Il entra dans la Maison avec les Soldats, & ils y trouverent des couvertures étendues, qui couvroient chacune un corps mort : c'étoient deux Femmes & un Homme, qui n'étoient point encore corrompus. Une des Femmes avoit sur la tête une plaque de Laiton, & des pendans d'oreilles de même métal. Sur le rapport qu'ils firent de cette découverte, on reconnut que les trois Morts étoient de la Nation des Puelchès, & le Pere Cardiel crut qu'en avançant plus avant il trouveroit un Pais habité ; mais après avoir fait trois lieues, ne découvrant aucune trace d'Hommes, & ses Provisions étant épuisées, il ne put aller plus loin. Ses Soldats tirèrent sur des Oies qu'ils aperçurent sur les bords de quelques Lagunes ; mais comme ils n'avoient point de petit plomb, ils n'en tuerent aucune. Le P. Cardiel se remit en marche pour aller re-

Joindre le Pere Strobl, & fit prendre les de-
vants à deux Soldats avec une Lettre, par
laquelle il demandoit à ce Pere trente Hom-
mes avec des vivres & des munitions pour
quatre jours.

1746-47

Le même jour quinzieme, le premier
Pilote & le Pere de Quiroga s'embarque-
rent dans la Chaloupe pour fonder l'en-
trée de la Baie, & pour marquer tous les
bancs qui s'y trouvent; mais un vent for-
cé les obligea de mettre pié à terre dans
une petite Anse, où les Matelots aiant
jetté leurs filers, prirent quantité d'une es-
pece de Truites, qui pesoient sept à huit
livres. La Côte en cet endroit étoit toute
couverte d'arbres, mais le bois n'en étoit
bon qu'à brûler. Le Pere Strobl arriva le
soir à bord & dit que dans une Lagune
qu'il avoit contrée, il y avoit du Sel
de la hauteur d'une aulne, blanc comme
la neige, & dur comme la pierre; mais
qu'il n'y avoit nulle apparence qu'il y eût
de ce côté-là aucune Habitation.

Le seize, quoique le vent de Sud-Ouest
soufflât avec force, la Frégate n'en souf-
frit point, parcequ'elle étoit fort bien à
l'abri: la Mer même n'étoit point agitée.
Le Pere Strobl reçut la Lettre du Pere Car-
diel, & lui fit accorder ce qu'il demandoit.
Le lendemain dix-sept, il se fit lui-même
débarquer au lever du Soleil, avec l'Alfe-
rez & des Soldats, pour aller joindre le
Missionnaire: & dans le même tems le Ca-
pitaine, le premier Pilote, & le Pere de
Quiroga, allerent dans la Chaloupe pour
achever de fonder la Baie. Ils se firent met-

1746-47.

tre à terre près d'une assez haute Colline ; qui est au Nord de la Baie , & du haut de laquelle ils découvrirent une Lagune qui s'étendoit bien trois lieues à l'Ouest , & presqu'aussi loin au Nord ; mais ils ne purent savoir si l'eau en étoit douce : toute leur attention fut à s'assurer qu'elle n'avoit aucune communication avec la Mer.

Le Pere Strobl de son côté , après avoir fait environ quatre lieues , détacha au Pere Cardiel un Soldat pour le prier de le venir joindre. Il vint fort fatigué , & le Pere Strobl lui dit que tout bien considéré il ne croioit pas qu'il fût de la prudence d'aller plus loin , au hafard de rencontrer des Barbares bien montés , n'ayant à leur opposer que des gens harrassés d'une longue marche , & chargés comme ils étoient. Le Pere Cardiel lui répondit qu'avec de bons Gens si braves & de si bonne volonté il n'y avoit point de danger , qu'il n'affrontât. Le Pere Strobl , auquel les deux autres Jésuites avoient ordre d'obéir , lui dit qu'il consulteroit le Seigneur sur cette affaire , & que le lendemain il lui déclareroit ses intentions. Le Pere Cardiel se tenoit comme assuré qu'il avoit été fort proche de quelque Habitation Indienne , parcequ'il avoit vu un Chien blanc , qui après avoir long-tems aboié contre lui & sa troupe , s'étoit retiré apparemment auprès de son Maître : cependant le Pere Strobl lui dit le lendemain matin qu'il falloit retourner à bord , & il obéit sans réplique. La grande raison du Supérieur pour ne pas aller plus loin , fut que les provisions qu'il avoit ap-

portées, ne suffisoient pas pour faire subsister toute la Troupe dans un Pais, qui ne fournissoit absolument rien pour la vie.

1746-47.

Le Pere Cardiel n'en pensoit pas moins qu'il étoit important de savoir s'il y avoit des Indiens dans ce voisinage, & le dix-neuf il pria le Pere Strobl de mettre la chose en délibération, & de consulter le Capitaine, l'Alferéz roïal, le Sergent Major, & le Pere de Quiroga, comme il étoit marqué dans les instructions que leur Provincial lui avoit données. Le Pere Strobl y consentit, & le résultat de la conférence fut que le Pere Cardiel continueroit ses découvertes, avec des Soldats qui voudroient bien l'accompagner, & des Marlots qui s'offriroient d'eux-mêmes, avec des munitions & des vivres pour huit jours. Ils partirent le vingt, jour de la nouvelle Lune. Le Pere de Quiroga & les deux Pilotes avoient observé avec soin le moment de la haute & de la basse Mer, & ils avoient trouvé que la marée seroit basse à cinq heures du matin, & qu'à onze heures elle seroit haute, ce dont il est à-propos, ajoute ce Pere dans son Journal, que soient instruits ceux qui entreront dans ce Port, parceque la différence de la haute & de la basse Mer est de six brasses en ligne perpendiculaire, & qu'un Vaisseau de ligne peut, quand la Mer est haute, passer sur des bancs qui sont à sec lorsqu'elle est basse.

Le Pere Cardiel partit donc ce même jour, avec trente quatre Hommes, & marcha d'abord à l'Ouest. Il avoit commencé par

1746-47.

marquer l'ordre du jour, qu'il vouloit que l'on gardât : rien n'étoit mieux réglé ni plus édifiant, & les plus fervens Religieux n'auroient pu porter plus loin la piété & le bon ordre. Le Pere étoit au milieu de sa Troupe, qui formoit deux aîles pour mieux observer les Lagunes, les Bois, les Animaux, & la fumée qui pourroit indiquer le voisinage de quelques Indiens. Lorsqu'on suivoit des traces d'Hommes qu'on avoit aperçues, le Pere marchoit le premier, réglant son pas sur les plus foibles, aiant sur la poitrine un Crucifix, & à la main un bâton, sur lequel étoit gravée la figure d'une croix. A l'approche de la nuit, on récitoit le Chapelet en commun, on chantoit le *Salve Regina*, & tout se faisoit au son d'une clochette.

On marcha ainsi quatre jours de suite, presque toujours en suivant des sentiers d'un pied de large, tracés par des Indiens, & chaque journée fut de six à sept lieues; le soir de la quatrième on aperçut un peu à l'écart une colline un peu haute, d'où avec une lunette d'approche, on découvrit une grande étendue d'un pais tout semblable à celui qu'on avoit parcouru jusques-là, où l'on n'avoit vû ni arbre, ni la moindre verdure, ni rien qu'on pût manger, ni un arpent de terre propre à semer, mais assez d'eau le long des chemins battus par les Indiens, & un assez grand nombre de Lagunes, dont l'eau étoit potable. On n'y vit non plus aucun autre Animal, que quelques Guanacos, qui d'une demie lieue prenoient la fuite, & quelques Autruches.

Nos Voyageurs ne perdirent pourtant pas courage, quoique quelques-uns eussent bientôt usé leurs souliers dans des chemins si rudes, & que d'autres eussent des ampoules & même des plaies aux pieds. Après quelques jours de marche le Pere Cardiel sentit de grandes douleurs dans la hanche, & le cinquieme il ne pouvoit plus marcher qu'avec une espece de béquille : mais ce qui les incommodoit tous le plus, étoit le froid de la nuit, & quoiqu'ils trouvaient partout de quoi faire du feu en brûlant les buissons & les sabines, comme ils n'avoient pas de quoi se couvrir, ils se chauffoient d'un côté & geloient de l'autre. Malgré cela, si le Pere Cardiel n'avoit consulté que son courage, il ne se seroit point arrêté; qu'il n'eût trouvé des Infideles, à qui il pût annoncer Jesus-Christ; & il avoit si bien inspiré son zele à plusieurs de sa Troupe, qu'ils s'offrirent à le suivre partout, où il voudroit les mener. Mais n'ayant pris des vivres que pour huit jours, dont il y en avoit déjà quatre de passés; il comprit qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de retourner sur ses pas, & il s'y résolut.

Pendant son absence, le Pere de Quitoga avoit observé avec un quart de cercle la latitude de la Baie de Saint-Julien, qu'il trouva de quarante-neuf degrés douze minutes. Le premier Pilote, l'Alferéz & le Pere Strobl firent de leur côté plusieurs découvertes de Lagunes, les unes d'eau douce, les autres couvertes d'une croûte d'un sel si blanc, que quand le Soleil donnoit dessus,

1746-47.

la réverbération les éblouissoit. Ils apperçurent le même jour sept ou huit Vicognes & un Guanaco, & demeurèrent persuadés que des Indiens mêmes ne pouvoient pas habiter la Baie de Saint-Julien; que leurs habitations en devoient être fort éloignées; que ceux dont on avoit trouvé des vestiges, étoient des Aucaez, des Peguenchez, des Puelchez, ou des Indiens du Chili, qui pouvoient y venir chercher du sel: qu'on pouvoit bien être un peu surpris d'y avoir trouvé des chevaux morts, les Peuples qui habitent l'extrémité méridionale du Continent n'en usant pas; mais qu'il falloit que ces Cavaliers fussent venus d'ailleurs, surtout du Chili.

Enfin le Samedi vingt-huit, on commença à faire les préparatifs pour sortir de la Baie, & d'abord il fut décidé unanimement que l'intention du Roi n'étoit pas que les Jésuites restassent dans un Pays, où il n'étoit pas possible de subsister, & où il n'y avoit point d'Infidèles à convertir. Le même jour à neuf heures du matin on appareilla, mais le vent aiant aussi-tôt tourné au Sud-Ouest, il fallut mouiller une ancre. Le vent devenant plus fort, le Navire dériva, & il fallut jeter une seconde ancre. La Chaloupe étant ensuite allée à terre, quelqu'un de ceux qui y étoient, trouva au milieu d'un champ un Ecriteau avec cette Inscription I. O. HN. WOOD. Le Mardi premier jour de Mars 1747, le vent se tenant toujours au Sud-Ouest, on ne put encore sortir de la Baie, & on employa ce tems à planter vis-à-vis du mouillage

cette Infcription : *Reynando Phelipe V*,
año de 1746. 1746-47.

A quatre heures du soir, le vent aiant tourné à l'Ouest, on leva les ancrs, & sur les cinq heures on sortit de la Baie, on tira la Chaloupe à bord, & on mit le Cap au Nord-Est. Jamais Port ne fut visité avec plus de soin, que le fut celui de Saint-Julien en cette occasion; & par ce que le Pere de Quiroga, après avoir comparé toutes les observations qui avoient été faites, & auxquelles il avoit eu la plus grande part, en dit dans son Journal, on pourra juger à qui il faut plutôt s'en rapporter, ou au Chapelain de l'Amiral Anson, qui sur la foi de quelques Voïageurs assure que la Baie de Saint Julien reçoit une très grande Riviere, laquelle sort d'un grand Lac, d'où sort pareillement une autre Riviere appelée *la Campana*, qui va se décharger dans la Mer du Sud, & en a fait graver deux Planches; ou à tant d'habiles Observateurs, qui ont fait à diverses reprises le tour de cette Baie par Terre & par Mer, & qui assurent qu'elle ne reçoit pas même un Ruiffeau.

Erreurs des
 Navigateurs
 sur la Baie de
 Saint-Julien.

C'étoit cependant cette prétendue communication des deux Mers par deux Rivières, lesquelles ont leur source dans un grand Lac, qui avoit engagé le Conseil Royal des Indes à projeter un Etablissement dans la Baie de Saint-Julien. J'ai dit que son entrée est par les quarante-neuf degrés douze minutes de latitude australe: ainsi ceux qui l'ont marquée aux quarante-neuf degrés, quelques minutes de plus ou de

Description
 de cette Baie.

1746-47.

moins, ne se font pas beaucoup éloignés du vrai. Quant à sa longitude, prise du Pic de Teneriffe, où les Espagnols ont fixé leur premier méridien, le Pere de Quiroga la marque par les 311 degrés 40 minutes. L'entrée en est difficile, parcequ'il n'y a rien de bien marqué qui la fasse reconnoître, & que quand on n'a pu prendre hauteur, on n'en peut juger que par Estime, ce qui n'est jamais bien sûr. Avec la hauteur même, on ne doit jamais s'en approcher qu'avec de grandes précautions, parceque la première Anse qu'on découvre, est pleine de bas fonds à son entrée, & voici ce qu'il faut observer pour n'y être pas trompé.

Précautions
qu'il faut
prendre pour
y entrer.

Presqu'à l'Ouest de l'entrée du Port, on voit une colline fort haute, qu'on apperçoit de loin en venant du Nord-Est, & qu'on prendroit d'abord pour une Ile; mais à mesure qu'on en approche, on découvre les pointes de trois autres collines, qui paroissent aussi des Iles. Quand on vient de l'Ile des Rois, il faut alors s'éloigner un peu de Terre, parceque la Côte est dangereuse & bordée de bas fonds. Mais quand on est par les quarante-neuf degrés, il faut suivre des yeux la plus haute colline de celles dont nous venons de parler, & s'approcher de Terre pour se mettre Est & Ouest de cette colline. Alors on trouvera la première Anse, qui du côté du Nord-Est est reconnoissable, en ce que vers le Nord elle forme comme une barrière de Rochers fort blancs. La Terre qui est au Sud jusqu'à Santa-Cruz est basse, bordée aussi de Rochers, & paroît comme une grande muraille blanche.

L'entrée du Port est difficile, & les Navires ne peuvent y passer de marée basse, parcequ'alors il n'y reste qu'un Canal fort étroit, où il n'y a que deux brasses & demie d'eau, ou trois tout au plus. Ce Canal court au Sud-Ouest jusqu'à une pointe, où il y a quelques Rochers; de-là il tourne au Sud, assez près de la Côte qui reste à l'Ouest. Quand la Mer est pleine, les plus grands Vaisseaux peuvent y entrer, parcequ'alors, comme on l'a déjà remarqué, on trouve six brasses de plus que de marée basse: Cependant lorsqu'on n'a point de Pilote pratique, il faut jeter la sonde avant que d'entrer, & envoyer la Chaloupe pour bien reconnoître l'embouchure du Canal.

1746-476

Il sera même à propos d'entrer quand la marée commence à n'être plus si forte, afin de pouvoir mouiller quand elle commence à perdre. Les grands Vaisseaux peuvent avancer jusqu'à ce qu'ils soient derrière les Iles, où, quand la marée est basse, il y a toujours 13 ou 14 brasses d'eau, sur un fond de terre grasse, noire, mêlée d'un sable fin: les vents les plus violents n'y agitent point la Mer, tout le Port étant bien couvert par la Terre. Ce Port renferme deux Ilots, que la haute Mer ne couvre pas, & où l'on trouve des Poules d'eau. Quand la marée est à moitié baissée un enfoncement, qui est au Sud, & qui paroît une pleine Mer quand la marée est haute, est entièrement à sec.

Pendant l'Été, on ne sauroit faire de l'eau dans le Port de Saint-Julien, parce-

1746-47.

que les sources & les lagunes qu'on trouve à l'Ouest, en sont éloignées de trois ou quatre lieues, & qu'une de ces lagunes, beaucoup plus proche que les autres, & qui est au Nord-Ouest de l'entrée, n'est pas aisée à trouver, étant fort élevée entre deux collines à une lieue de la Mer. Mais en hiver la fonte des néges forme de petits ruisseaux qui se déchargent dans la Mer. Du reste tout le Pais est stérile & plein de salpêtre; il n'y a qu'à l'Ouest de l'entrée du Port, où l'on puisse trouver dans des buissons un peu de bois de chauffage. Les Troupeaux n'y trouveroient aucuns pâturages, si ce n'est un peu autour des buissons, & parmi les cannes, auprès des sources. Enfin il n'y a nulle part un seul arbre, dont on puisse mettre le bois en œuvre.

Il seroit aisé de fortifier ce Port en plaçant une batterie sur la pointe de pierre qui est au Sud-Ouest de la première entrée de la Côte du Nord, parceque cette entrée y est fort étroite, que le Canal n'est qu'à une portée de fusil de cette pointe, & que les Navires ne pourroient point la canonner, puisque de basse Mer ils échoueroient, toute l'Anse étant alors presqu'à sec, excepté à sa pointe, & que dans le Canal même à peine y a-t-il trois brasses d'eau. D'ailleurs la pierre n'y manqueroit pas pour les fortifications, & des écailles d'huitres, qui se pétrifient, on pourroit faire de très bon ciment. Outre cela on trouve dans les collines qui sont au Sud de ce Port, un talc fort propre à faire du plâtre. Dans le Port même la pêche seroit abondante: il est rem-

pli d'une espece de poisson qui ressemble beaucoup au Cabillau ; on y voit quantité de Poules d'eau , d'Oies & d'autres Oiseaux de Mer. Les Animaux terrestres les plus communs sont les Autruches, les Guanacos, les Renards, les Vicognes, & les Quinquinchos. On y a découvert quatre ou cinq lagunes salées, dont la plus proche de la Mer n'est qu'à une lieue. Pour ce qui est de la température, l'air y est sec, & le froid y est très piquant en hyver.

1746-47.

Après trois semaines de séjour dans cette Baie, & dont on ne perdit pas un instant sans faire de nouvelles observations, ou réiterer les premières, on mit à la voile le premier jour de Mars ; & en rangeant la Côte, on ne remarqua rien de considérable jusqu'au dix, qu'on trouva la Mer fort grosse à la hauteur d'une Anse, qui est au Sud du Cap de *las Matas*, par les quarante-cinq degrés de latitude. Vis-à-vis de ce Cap il y a deux Iles, dont la plus grande est à une lieue du Continent, & la plus petite, qui est fort basse, en est éloignée de quatre lieues ; toutes deux sont sur la même ligne, Sud-Est & Nord-Ouest.

Il y en a quatre autres, une grande à la pointe du Sud, & trois petites en dedans de la Baie que forme ce Cap, lequel est mal nommé le Cap des buissons, puisqu'il ne s'y en trouve pas un seul, & que c'est la Terre du monde la plus aride. Les Courants y sont très forts au Sud & au Nord, & suivent la même règle que les marées. La Côte est d'une hauteur moyenne, & on y voit de tems en tems quelques Rochers.

1746-47.

Entre les deux pointes du Cap il y a une Anse. La Frégate entra le onze dans la Baie, & mouilla dans le milieu par trente brasses à une lieue & demie ou deux lieues de Terre. A midi, l'Alferès Roïal, le premier Pilote, & le Pere de Quiroga, allerent avec la Chaloupe à terre, & trouverent que dans l'intérieur de l'Anse, qui est formée par les deux pointes du Cap, il y a une fort bonne Baie, profonde partout jusqu'à Terre, de sorte qu'à une portée de fusil du rivage, on trouve sept à huit brasses, fond de sable noir, à l'abri de tous les vents, excepté de ceux de l'Est & du Nord-Est, qui dans ce parage ne sont pas fort à craindre.

La Baie de los Camarones, ou de Saint-Joseph.

Ils monterent ensuite sur les plus hautes collines pour découvrir au Nord la Baie de los Camarones, laquelle en renferme une autre & un petit bras de Mer, qui est au Sud du Cap. Ils se rembarquerent à six heures du soir, bien fatigués d'avoir marché pendant trois lieues dans un país où il n'y a que des pierres. Le lendemain douze, la Frégate mouilla à l'entrée de la nuit dans la Baie, aiant vingt-cinq brasses d'eau, sur un fond de sable fin, à une lieue & demie de Terre. Cette Baie est fort grande, & dans son milieu on seroit exposé à tous les vents, si du côté du Sud on ne pouvoit mouiller assez près de terre à l'abri des vents de Sud-Ouest, de Sud, & de Sud-Est. Du côté du Nord, on trouveroit le même abri contre les vents du Nord & du Nord-Est. Au milieu de la Baie, il y a une Ile d'une lieue de long, dont la pointe orientale forme une suite de bas fonds, & de petits

Ilots éloignées du Continent d'environ une lieue, & qui est toute couverte d'Oiseaux de Mer & de Loups marins. On donna à l'Île le nom de *Saint-Joseph*, & la hauteur prise dans son milieu se trouva de quarante-quatre degrés trente-deux minutes de latitude, & par Estime de trois cents treize degrés trente-six minutes de longitude.

1746-47

Le treize à huit heures du matin, l'Alferès Roïal, le Pere Strobl & six Soldats allerent examiner la qualité du terrain, & voir s'ils ne rencontreroient point quelques Indiens. Ils retournerent à bord à l'entrée de la nuit, après avoir fait environ quatre lieues, sans avoir vû autre chose que des Rochers & des épines, dont les Soldats avoient tous les pieds ensanglantés. Ils crurent d'abord appercevoir une Riviere, mais s'en étant approchés, ils ne trouverent qu'une ravine, qui dans les tems des pluies & à la fonte des neiges, se remplit d'eau, & demeure à sec le reste de l'année. Voilà à quoi se réduit la Riviere, qu'on trouve marquée dans quelques Cartes comme se déchargeant dans cette Baie, au tour de laquelle on ne trouve ni eau douce, ni bois, ni aucun vestige d'Indiens; aussi n'est-il pas possible qu'un pais comme celui-là soit habité. On ne trouve des *Camarones* que dans cette Baie & dans celle de Saint-Julien.

Le quatorze, dès que la Lune parut sur l'horison, on appareilla pour chercher *Rio de los Sauces*, & le lendemain on se mit Nord & Sud du Cap de Sainte-Helene, qui est au Nord de la Baie, d'où l'on étoit parti la veille. On prit hauteur & on trouva

746-47.

quarante-quatre degrés trente minutes de latitude. Toute cette Côte est presque par tout fort basse, on y voit seulement quelques Rochers, qui s'élevent un peu, & que de loin on prendroit pour des Iles. Le seize, le vent augmenta pendant la nuit, & la Mer devint fort grosse. Le dix-sept, à huit heures du soir, un ouragan furieux, qui venoit de l'Ouest, & qui surprit le Navire avec ses quatre grandes voiles dehors, le mit en très grand danger de démâter. On vint cependant à bout de carguer les trois principales, & on fit vent arriere avec la seule misaine.

Le dix-huit à midi, quarante-deux degrés trente-trois minutes; c'est à cette hauteur que l'on place communément *Rio de los Sauces*. Mais le vent ne permettant pas d'approcher de la Côte, & l'eau commençant à manquer, on jugea que comme on étoit déjà dans l'hyver & que la Riviere des Sautes est assez proche de Buenos Ayres pour être aisément visitée, ce n'étoit point là, mais beaucoup plus près du Détroit de Magellan, que devoit se faire l'établissement dont il étoit parlé dans les instructions du Capitaine; qu'il n'y avoit donc rien de mieux à faire dans la situation où l'on se trouvoit, que de profiter du vent, & des courants, qui commencent à se rendre sensibles par les trente & un degrés, où l'on se trouvoit à peu près, pour retourner à Buenos Ayres.

Le Samedi vingt-six à dix heures du matin, on s'apperçut que le grand mâat avoit besoin d'être assuré, & on y travailla sur

le-champ. A midi, on trouva trente-cinq degrés trente-six minutes de latitude. Le vingt-huit, trente-cinq degrés quarante-trois minutes. Le 31 à cinq heures & demie du matin, on apperçut au Nord le Cap de Sainte-Marie. Le premier d'Avril à midi, trente-quatre degrés quarante-huit minutes à l'Est-quart-de-Nord-Est du même Cap, dont on n'étoit plus éloigné que de trois lieues. A une heure & demie, on apperçut à l'Ouest le *Pain de sucre*, & à cinq heures & demie, on vit un Navire au vent, qui étoit près d'entrer dans *Rio de la Plata*; pour n'être point surpris, on se prépara à tout événement. Le lendemain à six heures du matin, on se trouva vis-à-vis de Maldonado. Le Navire qu'on avoit découvert la veille, restoit sous le vent, & on reconnut qu'il portoit une voile latine. On mit Pavillon Espagnol, & on l'assura d'un coup de canon. Le Bâtiment s'approcha, & l'on reconnut que c'étoit une Tarrane commandée par Dom Joseph Marin, François de Nation, mais établi en Espagne. Il étoit parti de Cadix, au mois de Janvier avec des paquets du Roi pour le Gouverneur de Rio de la Plata, & il ajoûta que comme il ne connoissoit pas bien la Riviere, il s'étoit mis à la suite de la Frégate. Le quatrieme d'Avril à cinq heures du soir, on mouilla à trois lieues de Buenos Ayres. A cinq heures & demie, les deux Capitaines & les trois Jésuites s'embarquerent dans la Chaloupe de la Frégate, & à sept heures & demie arriverent chez le Gouverneur.

1746-47.

Ce qui se peut dire en général, selon le Pere de Quiroga, de toute la Côte qu'il avoit rangée depuis l'embouchure de la Baie de Rio de la Plata, jusqu'au détroit de Magellan, & qu'on appelle dans quelques Relations *la Côte des Patagons* : c'est qu'elle est située entre les 36 degrés 40 minutes & les 52 degrés 20 minutes de latitude australe; que depuis le Cap de Saint-Antoine, où commence du côté de l'Ouest l'embouchure de Rio de la Plata, jusqu'à la Baie de Saint-Georges, elle court au Sud-Ouest; jusqu'au *Cap Blanc*; du Cap Blanc jusqu'à l'Île des Rois, Nord & Sud; de-là jusqu'à *Rio de los Gallejos*, Sud-Sud-Ouest, & que dans cet intervalle elle forme plusieurs Anses; que depuis *Rio de los Gallejos* jusqu'au *Cap des Vierges*, c'est-à-dire, jusqu'à l'entrée du Déroit de Magellan, elle court au Sud-Est; que jusqu'aux quarante-trois degrés la Terre est basse, & que les Vaisseaux ne peuvent pas en approcher de près; que depuis les quarante-quatre degrés en tirant au Sud, on trouve la Côte fort haute jusqu'à la Baie de Saint-Julien; que jusqu'à la hauteur de quarante-six degrés il y a quarante brasses d'eau jusqu'à une demie lieue de Terre; que depuis la Baie de Saint-Julien, jusqu'à la Riviere de Sainte-Croix, la Terre est basse, & bon fond par tout, mais peu de rivage; que depuis la Riviere de Sainte-Croix jusqu'à Rio Gallejos, la Terre est médiocrement haute, ensuite fort basse jusqu'au Cap des Vierges; qu'il ne faut point s'approcher de nuit du

Cap de las Matas, à cause des Iles qui sont vis-à-vis, & qui avancent beaucoup en Mer; que la Côte depuis l'Île des Rois jusqu'à la Baie de Saint Julien, est peu sûre, & qu'il y faut tenir le large.

1746-47.

Quant aux vents qui regnent dans ces Mers pendant le Printems & l'Été, ce sont le Nord, le Nord-Est, l'Ouest, & le Sud-Ouest; l'Est & le Sud-Est, qui seroient les plus dangereux de tous, n'y soufflant point pendant ces deux saisons. Le vent de Sud-Ouest y grossit extrêmement la Mer, & l'on est presque sûr de la trouver telle dans les conjonctions, les oppositions & les changemens des quartiers de la Lune. Les marées font une des plus grandes difficultés de cette navigation; en quelques endroits elles montent jusqu'à la hauteur de six brasses perpendiculaires, & font beaucoup varier les courants, les uns portant au Nord & les autres au Sud, ou, quand ils se rencontrent, ils se réfléchissent à l'Est & au Sud-Est.

On ne trouve d'abri pour les Vaisseaux, que dans le *Port Desiré*, dans la Baie de Saint-Julien, & dans celle de Saint-Gregoire. Il y a dans le premier une fontaine, où en cas de nécessité, on peut faire de l'eau: tout le reste de la Côte est aride; on n'y voit pas même un arbre, & il n'y a guere que la Baie de Saint-Julien, où l'on puisse trouver du bois de chauffage, où la pêche soit abondante, & où il y ait beaucoup de sel. Il fait sur toute cette Côte un peu de froid pendant l'Été; & pendant l'hiver il ne peut manquer d'être

■ 746-47.

excessif, vû la grande quantité de néges ; qui tombe sur la Cordilliere, & sur le plus pais qu'elle ne fertilise point, qui est toujours d'une aridité extrême, & par conséquent incapable de rien produire ; aussi toute la Côte est-elle sans Habitants.

Il paroît que depuis la Riviere *des Saules*, que quelques-uns ont nommée *el Desaguadero*, il n'y en a aucune autre sur toute cette Côte : ceux qui ont cru en voir, & les ont marquées sur leurs Cartes, ont pris pour des Rivieres quelques ravines qui se remplissent d'eau à la fonte des néges & pendant les grandes pluies ; cependant il se peut faire qu'il en ait échappé quelque une aux Espagnols, mais il est certain qu'ils ont examiné ces Côtes mieux qu'on n'avoit fait avant eux, & que les Rivieres dont quelques Navigateurs ont parlé, n'existent point. On ne doit pas plus compter sur bien d'autres qu'on lit dans les Journaux de ces premiers Voïageurs. L'un assure qu'il a vu sur les Côtes les plus hautes du Port Desiré des Tombeaux qui renfermoient des ossemens de seize piés de long ; cependant les trois seuls cadavres, que nos Espagnols ont trouvés dans tout leur voïage, n'avoient rien d'extraordinaire. D'autres disent que dans une Anse du même Port, on pêche beaucoup de poissons ; & les mêmes Espagnols ont eu beau y tendre leurs filets partout, ils n'ont pu y en prendre un seul. On trouve dans les mêmes Journaux que dans le Port de Saint-Julien il y a des huitres d'onze palmes de diametre ; assurément l'équipage

du Saint-Antoine a bien examiné toutes ces Baies, & n'a rien vû de semblable.

1746-47.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que la visite de cette Côte, faite par le Saint-Antoine, n'en ait donné une connoissance plus exacte, qu'on n'en avoit jusques-là, & qu'on ne soit bien assuré aujourd'hui qu'elle n'a, ni ne peut avoir d'Habitants; par conséquent qu'il seroit fort inutile d'y établir des Missionnaires, qui n'y trouveroient pas de quoi subsister: aussi n'y pense-t-on plus. Le Pere Strobl retourna à la Conception, où il avoit laissé le Pere Manuel Garcia; & toutes les vûes des Jésuites pour former une nouvelle République Chrétienne dans la Terre Magellanique se bornèrent aux Nations, que l'on connoissoit déjà dans cette extrémité méridionale du Continent de l'Amérique. La paix qu'elles avoient faite avec les Espagnols, en avoit attiré plusieurs à la Conception, & le bonheur, dont le bruit se répandoit par-tout qu'on y jouissoit, engagea plusieurs de ces Indiens à demander qu'on fit parmi eux de pareils Etablissements.

Les Habitans des Montagnes furent les premiers à les solliciter; & un de leurs plus considérables Caciques étoit allé trouver le Pere Strobl peu de tems après son arrivée, pour lui demander cette grace. Charmé de l'accueil que lui fit ce Missionnaire, il se rendit à Buenos Ayres pour prier le Gouverneur de lui donner des Peres de la Compagnie; il en fut très bien reçu: le Gouverneur en parla au Provin-

1746-47.
Deux Jésuites
dans les Mon-
tagnes.

cial des Jésuites, qui nomma sur-le-champ le Pere Cardiel & le Pere Thomas Falconner pour accompagner le Cacique dans les Montagnes. Ils partirent au mois de Septembre 1746, après que le Gouverneur leur eut assuré qu'il n'épargneroit rien pour favoriser les Etablissemens qu'ils jugeroient à propos de faire parmi les Montagnards, & pour leur donner la solidité, que demandoit une Entreprise de cette importance pour la Religion & pour l'Etat, si capable d'ailleurs d'illustrer son Gouvernement.

Une Lettre que le Pere Cardiel écrivit peu de tems après son arrivée dans les Montagnes, nous apprend que vers la fin de Novembre il étoit auprès du Volcan, dont nous avons parlé, sur le bord d'une grande lagune, aiant d'un côté un Ruifseau, & de l'autre une grande Forêt de fort mauvais bois, dont on ne pouvoit même faire aucun usage pour bâtir une cabane, & que le Pere Falconner étoit actuellement occupé à en chercher de meilleurs; que cependant trois cents Indiens s'étoient déjà réunis autour de lui, & témoignoiient un grand desir de s'attacher à lui; qu'à la vérité ils ne parloient pas encore de se faire Chrétiens, mais qu'il espérait de les y amener peu-à-peu. Il ajoûtoit qu'aïant pris plusieurs fois hauteur en cet endroit, il avoit toujours trouvé trente-deux degrés quarante minutes, ce qui est à-peu-près la même latitude que celle de Buenos Ayres, dont il étoit éloigné de cinquante lieues.

Dans

Dans les entretiens que ce Missionnaire avoit eus pendant son séjour à la Conception avec les Montagnards, il avoit appris d'eux plusieurs singularités de leur País, que le P. Falconner fut chargé de vérifier. La premiere étoit une Statue de pierre, enterrée dans le sable jusqu'à la ceinture, & dont on disoit que les bras étoient de la grosseur de la cuisse d'une Femme, tout ce qui paroissoit du corps, dénotant ce sexe, & étant proportionné à la grosseur des bras. La seconde, qui est beaucoup plus importante, & confirmée par le rapport unanime de tous les Indiens de ces quartiers là, qu'on a interrogés séparément sur le fait, est que la Riviere des Saules, en approchant de la Mer, (on n'a point marqué à quelle distance) se sépare en deux bras, & que dans l'Isle que forme cette séparation, il y a des Espagnols, c'est-à-dire, des Européens, car les Indiens de ces País nomment Espagnols tous les Européens. Cependant on ne fait point au Paraguay si cette Isle est habitée; ceux qui assurerent ce fait, ajoutèrent que leurs Ancêtres trafiquoient autrefois avec ces Etrangers; mais qu'en ayant tué quelques-uns, (ils ne dirent point à quelle occasion) ils avoient cessé d'avoir communication avec eux; qu'on les voioit cependant encore de tems en tems passer dans la grande Terre avec des Chaloupes, & qu'on n'avoit pu savoir, ni comment, ni en quel tems ils s'étoient établis dans cette Isle.

Cependant les espérances, que l'on avoit conçues de voir bientôt Jesus-Christ

1746-47.

Femme de pierre.

Espagnols sur la Riviere des Saules.

1746-47.

adoré & la Religion Chrétienne, s'établir solidement dans toute l'étendue des Terres Magellaniques, jusqu'à l'extrémité de l'Amérique méridionale, s'évanouirent bientôt. Les Mémoires me manquent pour être suffisamment instruit de ce qui y a donné lieu, & tout ce que j'en ai pu apprendre, c'est que la Réduction de la Conception, dont nous avons vu l'Établissement & les heureux progrès, & qui ne le cédoit presque point, ni pour le nombre, ni pour la ferveur, à aucune des plus belles du Paraguay, ne subsiste plus, & que ces dernières années la guerre étoit très vive de ce côté-là entre les Espagnols & les Indiens.

Des ordres, qui sur ces entrefaites arrivèrent de la Cour d'Espagne, & dont ceux qui en étoient chargés ne crurent pas devoir suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'on eût représenté à Sa Majesté Catholique ce qu'on en pouvoit craindre, firent appréhender aux Missionnaires, accoutumés depuis près de deux siècles à louer & bénir les miséricordes du Seigneur sur tant d'Infidèles devenus les plus fervens Adorateurs, de se voir réduits à adorer les profondeurs de ses jugements : comme on l'est depuis si long-tems au sujet de l'Eglise du Japon.

Toute la ressource qui leur reste, & à ceux qui s'intéressent à la conservation de ces nouvelles Eglises, arrosées des sueurs & cimentées du sang de tant d'Hommes Apostoliques & d'un si grand nombre de nouveaux Chrétiens, est dans la Religion

d'un Prince, qui dans toutes les occasions a donné les preuves les moins équivoques du zèle le plus ardent & le plus désintéressé, pour étendre & affermir le Roïaume de J. C. jusqu'aux extrémités de son vaste Empire.

1746-47.

Ils ne sont pas moins fondés à espérer que ce Monarque, à l'exemple de ses Augustes Prédécesseurs, & comme il a toujours fait lui-même depuis qu'il est monté sur le Trône, leur rendra la même justice sur la conduite qu'ils ont tenue dans cette rencontre, que sur les calomnies énormes qu'on a répandues, & que l'on continue à répandre contre eux à ce sujet. Déjà Sa Majesté n'ignore point les risques que plusieurs d'entr'eux ont courus en voulant faire entrer leurs Néophytes dans les vues, ni qu'apparemment ils y auroient réussi avec le tems & la patience, si par une précipitation, qui n'étoit ni nécessaire, ni commandée, on n'avoit pas exigé de ces nouveaux Chrétiens ce qui étoit au dessus de leurs forces, & qui ne pouvoit manquer d'en faire périr la plus grande partie. Aussi n'y a-t-on gagné que de les mettre en fureur, & plusieurs Missionnaires ont couru risque d'en être les premières victimes.

Fin du vingt-deuxième & dernier Livre.



PIECES

POUR SERVIR DE PREUVES
& d'éclaircissement à l'Histoire
du Paraguay.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE

DE D. JEAN VASQUEZ
DE AGUERO.

A DOM JOSEPH PATIÑO;
Premier Ministre du Roi Catholique.

1736.

LETTRE DE
D. J. VASQ.
DE AGUERO.

EL Obispo actual añade que el Pueblo del Jesus es todo de Indios, que se han ido traendo de diez y ocho à veinte años de los Montes, y que si dejasse de ser Mission, ó de correr estos Pueblos por la direccion de los Padres de la Compania, se persuade, por la experiencia que tiene, que desertarian todos, y no solo perderia el gremio de la Iglesia estos Fieles, sino su Magestad aquella Provincia, como dice lo expreso en un manifesto, que tiene hecho para el Rey Nuestro Señor, que se deveria ver despues de su muerte, porque

fiente y juzga que pasando à Doctrina secular, sera universal la ruina de lo que à costa de grandes fatigas mantienen y cuidan los Padres, como acontece con las demas Doctrinas del Paraguay, que quantas en aquella Provincia estàn en otras manos, van en continua decadencia.

No es dudable, Señor Excelentissimo, que el Gobierno de dichos Pueblos, assi por lo perteneciente à lo espirital, como por lo respectivo à lo temporal, es el mas à proposito para el aumento de aquellos Naturales, lograndose à costa de poca fatiga la salvacion de muchas almas, y crecimiento de sus Individuos con el suave modo conque los sobrellevan para los trabajos, corrigiendolos con moderacion, y castigandolos sin exceso, anhelando por la extirpacion de los vicios, sobre que estàn en continua vigilancia los Padres: y tengo por sin duda que qualquier novedad en orden al Gobierno turbaria mucho el sosiego y la sujecion, con que viven, y acafo ocasionaria daños irreparables en deservicio de ambas Magestades. Es quanto puedo informar à Vuestra Excelencia.

1736.

LETRE DE
D. J. VASQ.
DE AGUERO.



M E M O I R E
P R E S E N T E'
A U R O I C A T H O L I Q U Ê
P A R L E P. J A C Q U E S D' A G U I L A R
P R O V I N C I A L D E L A C O M P A G N I E
D E J E S U S A U P A R A G U A Y ,
*Pour la défense des Réductions
& de leurs Missionnaires.*
S E Ñ O R.

1737.

MEM. DU P. J A Y M E Aguilar, de la Compañia de
JACQ. D'AG. J E S U S , y Provincial al presente de su Pro-
A U R O I C. vincia del Paraguay, en nombre de su
Religion, y de los treinta Pueblos de Indios
Guaranis, sitos en los Obispados de Bue-
nos-Ayrès, y del Paraguay, que por Real
orden de Vuestra Magestad, y de sus Rea-
les Progenitores, están al cargo y cuidado
de dicha su Religion, llega, aunque au-
sente, à vuestros Reales pies, y dice :
Haver tenido por varias partes noticia cier-
ta de un Informe, que Dom Martin de Ba-
rúa, vuestro Governador interino del Pa-
raguay, hizo à Vuestra Magestad en 25
de Septiembre del año passado de 1730 en
atencion, segun parece, à una vuestra
Real Cedula de 8 de Julio de 1727, la

que parece miraba à la imposicion de Tributos, y tres Corregidores Españoles en dichos treinta Pueblos, y libre comercio y trafico de dichos Indios con los Españoles, y lo demàs que en dicha Cedula se dice.

El dicho Informe (que parece haver sido el motivo, ò impulsivo para una de las Comisiones con que Vuestra Magestad se sirvió embiar al Puerto de Buenos-Ayrès, à su Alcalde de Casa y Corte Don Juan Vasquez de Agüero, respecto à lo que confirió con el Suplicante, segun Orden de Vuestra Magestad) es gravemente inussorio de Vuestra Magestad, denigrativo de su Sagrada Religion, ofensivo à los primeros Ministros y Prelados de este Reyno, y contentivo de los pobres y fieles Vassallos de Vuestra Magestad, inconsequente, y falso. Y si este Informe huviera sido tan reservado, que solo huviera parecido ante Vuestra Magestad, y vuestro Supremo Real Consejo, fuera menos sensible su malicioso contenido y language; pues por ultimo caia, y quedaba en las manos de un prudente y amoroso Padre de todos, qual es Vuestra Magestad, quien paternalmente, y sin justa quexa de nadie, daria à cada uno lo que viesse ser merecido; pero siendo cierto, que este Informe se ha difundido por todo este Reyno, y aun quizà por toda la Europa, pues el Suplicante en breves dias ha tenido noticia cierta de tres Copias de el, que corren por diversas manos, se hace creer, que el Artifice de dicho Informe, no tanto pretendió informar à Vuestra Magestad con la sincera verdad,

1737.
MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

como vuestra equidad pedia, quanto infamar, denigrar, y ofender, que es lo que vuestra justicia, y piedad abominaan.

Por donde es patente, que el que quiso parecer Informe sincero, no lo es, sino que abortò en un Libelo infamatorio publico, y como de tal se ha de hablar, y se pueden defender los ofendidos en el, supuesta vuestra Real permission, coadyudada de todos los Derechos, que permiten la defensa moderada, no siendo para tomar venganza, sino para propulsar la violencia, y el agravio.

Viniendo, pues, al contexto, dice el Informante, que el informe hecho à Vuestra Magestad *del numero de ciento y cinquenta mil Indios, que ay de tassa en las Misiones de ambas Jurisdicciones, es sin conocimiento formal de causa.* Quiere decir (aunque cubriendo la falsedad con mejor frasse de lo que ella merece) que el que informò à V. M. diciendo, que en dichas Misiones havia ciento y cinquenta mil Indios tributarios, tirò à engañar desleal, y fementido à Vuestra Magestad; y fue tan subido su engaño, que en sentir de este Informante (que no parece distinto de aquel, segun la modestia con que quiere hacer material su formal y malicioso engaño) levantò el numero de los Tributarios casi tres tantas de lo que pone este Informante, pues casi esto và de quarenta mil à ciento y cinquenta mil: por donde se ve quan dignos ayan sido, y sean los que informan contra estos vuestros pobres Vassallos, de que se les crea, pues no hacen escrupulo

de decir, que quatro son quince, y que quince son quatro, como sea en daño de los Indios.

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Quando el Informante califica de fallido el numero de Tributarios, que pone el otro Informante, falta el tambien à la verdad, suponiendo, ò afirmando, que el año de 1730, en que informaba, havia Pueblos, y trece Pueblos de los que están à cargo de la Compañia en la Jurisdiccion del Paraguay: lo qual es falso, y no lo podia ignorar; pues por vuestra Real Cedula, dirigida à vuestro Governador de Buenos-Ayrès, se agregaron el año de 1729, en que el mismo governaba el Paraguay, y lo están hasta ahora, al Gobierno de Buenos-Ayrès todos los treinta Pueblos, sin que quedasse, ni aya oy alguno en la Jurisdiccion del Paraguay. Al Governador de Buenos-Ayrès se ha acudido enteramente para la Confirmacion de Corregidores, y Cabildos, y lo demás perteneciente, desde el dicho año de 1729; y aun en las quejas, que los del mismo Paraguay, y otros han tenido contra dichos Pueblos, y Indios, han acudido à dicho Governador de Buenos-Ayrès, como es constante; y el mismo Governador de Buenos-Ayrès se ha tenido, y tratado, y se ha portado hasta oy con dichos treinta Pueblos, y Indios, como su unico, y legitimo Governador.

Por donde debe decir el Suplicante, que otra vuestra Real Cedula, que se dice haver posterior, para que los quatro Pueblos mas vecinos al Paraguay subsistan sujetos à aquel

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Gobierno, no se ha puesto en execucion, assi por otras razones que tendran los à quienes esto incumbe, entre las quales quizas sera una, el que quando llegò esta Cedula estaba sublevada aquella Provincia, y bolverle entonces los quatro Pueblos, fuera darle mas fuerzas contra Vuestra Magestad, como por lo manifestamente subreccio de dicha Cedula, que se funda, ò motiva en el Informe, de que dichos quatro Pueblos no estaban agregados aun con efecto al Gobierno de Buenos-Ayrès, lo que es publico, y notoriamente falso.

Prosigue el Informante, y dice, que arreglandose à los Padrones, que ha visto de su Antecessor Dom Juan Gregorio Bazan de Pedraza, de los trece Pueblos de la Jurisdiccion del Paraguay, *halla, que en ambas Jurisdicciones no havrà mas de quarenta mil Indios de tasa; y si excede, serà en poco numero, mediante que los trece Pueblos tenian por dichos Padrones de diez mil y quinientos à once mil Indios de tasa; de que colige, que teniendo diez y nueve ò veinte Pueblos la Jurisdiccion de Buenos-Ayrès, algunos de ellos con mas crece de numero de Indios en corta cantidad, unos, y otros Pueblos vendran à tener el de quarenta mil, que puedan tributar.* Hasta aqui el Informante; cuya Clausula, para que no sea del to lo ilustoria, como lo parece, debe resolverse en estas asserciones serias. Primera: En los trece Pueblos que visitò, y empadronò Dom Juan Gregorio Bazan, hallò diez mil y quinientos à once mil Indios de tasa. 2^o. Los

Pueblos pertenecientes à Buenos-Ayrès, fuera de los trece dichos, eran diez y nueve, ò veinte, quando empadronò Dom Juan Bazan, y quando informò Dom Martin de Barua. 3.º Algunos de estos diez y nueve, ò veinte Pueblos, tienen mas numero de Indios, que los otros trece en corta cantidad. 4.º De que aquellos Pueblos tengan diez à once mil Indios, se colige, que estos diez y nueve, ò veinte Pueblos tienen treinta mil Tributarios en ambas Jurisdicciones. La quinta assercion es tambien el assumpto, y conclusion principal del Informante, y tendra la verdad que le permitieren los antecedentes falsos de que la deduce. Es falsa la primera assercion; pues aunque Dom Juan Bazan hallò diez mil y quinientos à once mil Indios en los trece Pueblos, no hallò, ni dice que hallò esse numero de Tributarios, sino que estos eran todos los Indios que hallò; y de ellos se ha de sacar un buen numero reservados, como son los que no llegan à diez y ocho años; los que tienen y à cinquenta; los Caciques, y sus primogenitos: los enfermos habituales, y otros, que Vuestra Magestad reserva por sus Reales Cédulas.

Tambien es falsa la segunda assercion; pues es constante, y manifesto, que los Pueblos pertenecientes à Buenos-Ayrès, fuera de aquellos trece, no eran diez y nueve, ò veinte, sino solos diez y siete el ano de 1715, quando empadronò Dom Juan Bazan; ni el de 1730, quando informò Dom Martin de Barua.

1737.
 MÉM. DU R.
 JACQ. D'AG.
 AV. ROI C.

Tambien es falsa la tercera assercion, que algunos de los diez y siete Pueblos pertenecientes à Buenos-Ayrès, tuviessem el año de 1715, mas Indios, que qualesquiera de los trece Pueblos que pertenecieron al Paraguay; pues solo uno era (San Nicolas) entre aquellos diez y siete, el que excedia à qualquiera de los trece: mas fuera de este havia entre los trece, tres (San Ignacio Guazu, Itapua, y Loreto) que excedian en mucho à qualquiera de los restantes diez y seis pertenecientes à Buenos-Ayrès.

Tambien es falsa, è inconceptibile la quarta assercion; pues aunque passaramos por las falsedades antecedentes, quien podra concebir, que dando trece Pueblos diez mil y quinientos Tributarios, ayan de dàr veinte Pueblos (en corta cantidad mayores) el numero de veinte y nueve mil y quinientos Tributarios, que son los que faltan para el pretendido numero de quarenta mil? Verdaderamente, que si trece me dan diez mil y quinientos, infaliblemente me han de dàr veinte iguales à aquellos trece el numero de diez y seis mil ciento y cinquenta y tres, que juntos con los diez mil y quinientos, hacen veinte y seis mil seiscientos y cinquenta y tres. Dense à estos veinte Pueblos mil Indios mas, que parece bastante para la corta cantidad, en que dice exceden algunos à los otros trece; con que nos quedan por buena cuenta veinte y siete mil seiscientos y cinquenta y tres Tributarios; y los doce mil trecientos y quarenta y siete, que faltan para el numero de quarenta mil, que el Informante afirma

haver, donde estan, ò de donde los sacaremos? Verdaderamente, que el amor al Real Erario hizo passar de punto el desvelo del Arbitrista, dexando à un lado la arithmetica, y la razon.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Por tanto, aun permitidas todas las falsas suposiciones, ò posiciones del Informante, es evidentemente falsa su conclusion, y quinta assercion, de que los Indios de tassa de todos los Pueblos, que estaban à cargo de la Compañia en ambas Jurisdicciones eran en numero de quarenta mil el año de 1715.

Y para informar à Vuestra Magestad plena y sinceramente de lo que en este punto ay, debe decir à Vuestra Magestad el Suo Informante, que el año de 1715, eran todos los Pueblos precisamente treinta; las Familias veinte y seis mil novecientas y quarenta y dos; las Almas ciento y diez y seis mil quatrocientas y ochenta y ocho. Y el año de 1730, en que informaba Don Martín de Barua, eran los Pueblos los mismos, ni mas, ni menos; eran las Familias veinte y nueve mil y quinientas; las Almas ciento y treinta y tres mil ciento y diez y siete. Debe tambien decir, que jamas en los dichos Pueblos han llegado las Familias à treinta y un mil: Que con calamidades, y pestes continuas, fugitivos, y guerras, padecen frequentemente estos Pueblos grandes menguas, como en la que se ven oy; pues haviendo el año de 1732, llegado las Familias à treinta mil, oy no llegan à veinte y tres mil, como consta de los padrones, que se acaban de hacer de

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

todos los treinta Pueblos por sus Curas con certificación jurada de ellos sobre su legalidad. Debe asimismo decir, que de qualquiera numero de Familias, que se pongan, se deben sacar muchos reservados de tributo, por lo que arriba dixo, y tiene dispuesto Vuestra Magestad y esta en posesion y practica aprobada por vuestras Reales Cédulas; por lo que, aunque oy se hallen en estos treinta Pueblos veinte y dos mil Familias, no son los que deban tributar mas que diez y nueve mil Indios, con poca diferencia.

Despues de esto entra el Informante al punto de los tres Corregidores Españoles en los treinta Pueblos, y expresa haver muchos, y graves inconvenientes *que se siguieran de ello*; y aun el poner un Corregidor Español para los siete Pueblos, que nombra, y llama inmediatos à la Assumpcion, lo tiene *por difícil se pueda conseguir*. Supone ser los Indios *sumamente faciles*: y siendo esto verdad, se ve quanto trabajo havrà sido en los Doctrineros el mantenerlos y conservarlos constantemente en la Fé, buenas costumbres, y reconocimiento à su Rey, y Señor natural por mas de ciento y cinquenta años; quando vemos otras Naciones, aun Europeas, que en mucho menos tiempo han dado bueltas en la Fé debida à Dios y sus Señores.

Dice el informante, que dichos Indios, desde su primitiva, hasta el presente, estan entregados à la Compañia. Si este estar entregados dichos Indios à la Compañia desde el principio quiere decir, que los Se-

ñores Catholicos Reyès los encargaron à la Compañia , para que los convirtiese à Dios y a su Real servicio , y que desde entonces , y hasta ahora Vuestra Magestad se los tiene encargados para que los asista , y instruya , y cuide , asistiendo con Real beneficencia y con impensas de su Real Erario para la conducion , y manutencion , de los Misioneros : en este sentido dice verdad. Si quiere decir , que desde el principio estos Indios voluntariamente se entregaron , y lo estan hasta ahora à los Misioneros de la Compañia , que con sumos trabajos , y fatigas , con milagros , y con el derramamiento de la sangre de muchos à manos de Infeles Apostatas , y malos Christianos , los solicitaron , y atraxeron al servicio de Dios , y de V. M. tambien dice bien.

Si quiere decir , lo que quizà dirà , (y es porfiada mania de algunos emulos embidiosos) que los Españoles , con sus armas , y diligencias , conquistaron estos Indios , y yà conquistados , y sujetos , los entregaron à la Compañia ; esto es muy falso , ni se hallarà escrito , ni Historia indiferente , y fide digna que lo diga ; habiendo muchas que digan lo contrario , y lo diràn mismos Indios.

Prosigue el Informante , que estos Indios *no tienen otro conocimiento , ni reconocimiento , que à sus Provinciales , y Curas.* Es decir , que ni conocen , ni hacen caso de Dios , ni de sus Santos ; ni de Vuestra Magestad , ni sus Ministros , y Gobernadores. Si Vuestra Magestad con su Real

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MÉM DU P.
JACQ. D'AO.
AU ROI C.

Consejo, con sus Virreyes, Audiencias, Gobernadores, Obispos, y demás Ministros, y Prelados, y todos los demáspreciados de sabios, y justos no condenaran esta injusta calumnia, el mismo que la profiere la debiera condenar, para no condenarse; pues es publico, y le consta à el mismo, que à mas de la buena nota de Christianos, estàn empleados en continuos obsequios, y servicios, de Vuestra Magestad (de que se darà papel à parte). Al menor orden, insinuacion, ò Carta misiva de vuestros Gobernadores, salen apresurados de sus Tierras, Pueblos; casas, mugeres, è hijos, los dos, los tres, los quatro, y los seis mil Indios, todo à su gasto, costo, armas, y cavalgaduras, si las tienen, y sino à pié, y esto con alegria, y caminar docientas, trecientas, y mas leguas, y esto para padecer, para pelear, y morir por Vuestra Magestad, y esto sin ningun sueldo, ni estipendio: servicio, qual ningunos Vassallos del Mundo haràn à su Señor: Y despues de esto dice, Señor, vuestro Informante, que estos Indios no conocen, ni reconocen sino à sus Provinciales, y Curas.

Le consta al Informante, que todos los años acuden los Indios con los nombramientos de Cabildos à vuestros Gobernadores, para que los confirmen. Le consta, que los Gobernadores van à los Pueblos de los Indios, quando, y como quierren, visitan, mandan, y disponen como les parece, y los Indios les obedecen. Le consta, que al Corregidor Indio del Pueblo de San

Ignacio Guazu, que es la puerta y passo del Gobierno del Paraguay para el de Buenos Ayres, embiaban los Governadores del Paraguay sus ordenes, y mandamientos, y el Indio Corregidor los executaba, y daba cumplimiento puntualmente. Le consta, que quando vienen los Governadores nuevos, van todos los Indios Corregidores de los Pueblos à darles la obediencia. Le consta, finalmente, que en todo, y por todo hacen los Indios quanto vuestros Governadores, y legitimos Ministros les mandan para vuestro Real servicio. Què mejor instruidos puede V. Mag. tener, ni querer estos sus pobres Indios, y què mas respetosos? Pues con que verdad dice el Informante, que estos Indios no conocen, ni reconocen sino à sus Provinciales, y Curas?

Quisiera el Informante, y otros muchos, que les Indios professassen vassallage, servicio, y acatamiento, no solo à V. Mag. sino à cada uno de ellos como particular, y aun à sus criados, y esclavos: de fuerre, que aunque sea un medio Español, ò Mestizo, ò tenga tres quartos de Indio, si un Indio neto de estos no se le humilla, y hace lo que al otro se le antoja, luego recarga sobre el pobre Indio, que es un barbaro, mal criado, que no respeta al Español, que no es Vassallo del Rey, ni reconoce mas que à su Cura; porque esta, Señor, es la estrella fatal del pobre Indio, que ha de ser Vassallo, Criado, y Esclavo, y aumento de quantos quisieren servirse de el. Y si V. Mag. poderoso, y piadoso, no contrasta el curso de esta universal violencia,

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'ÀB.
AU ROI C.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. B'AG.
AU ROI C.

nen amistad con los Infieles Payaguas, que en vivos cueros, y con suma indecencia andan por las calles, entran à las casas, y estrados de las Señoras, entran en las Iglesias, y hacen mil maldades, y befas à los Españoles. Poco menos insolentes estàn en las Corrientes otros Payaguas, y los Charruas; y en Santa Fè Charruas, y Abipones. Y en medio de tantas indecencias, befas, y agravios, que padecen los Españoles en sus mismas casas, en los caminos, y Estancias, no ay Español particular que se atreva à castigar à alguno de estos Barbaros; porque si se enojan, si rompen la amistad, aunque tan indecente, y gravosa, embarrazaràn todos los caminos, acometeràn las Estancias, y las mismas Ciudades, y las acabarán, como han hecho con muchísimas, sin que los Españoles puedan, no solo sujetarlos, pero ni aun defenderse à sí, ni à sus mugeres, y hijos; y esto, siendo quatro Indios, y teniendolos junto à sí. Otros quatro se puede decir que son los Indios que afligen las Ciudades del Tucumàn, en tal manera, que no solamente tienen totalmente impedidos, ò sumamente arresgados todos los caminos, que solian ser del Perú, sino que de pocos años à esta parte han sido tan continuas, y numerosas las matanzas y cautiverios de los Christianos, que no solamente han obligado à despoblar grandes y fertiles Distritos, y Partidos de Tierras, sino que han como bloqueado las mismas Ciudades, despues de haver hecho matanzas de día claro, à vista de las mismas, y

Jas han puesto à algunas en tal angustia, que no puede una persona de noche salir con seguridad fuera de la Ciudad, ni aun apenas de su casa, sin peligro de Indios.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Y si alguna vez, que no son muchas, se animan los Españoles à perseguir y castigar los Indios, muchos se huyen de la Tierra, ò se esconden, por no ir à la entrada; otros se buelven del camino; à vezes, y no pocas, se amotinan, ò defavienen con los Cabos, ò estos entre si, y se desvanece todo antes de llegar al Enemigo. Otras, quando llegan allà, el Enemigo les quita la Cavallada, dexandolos à pie, y se buelven à casa como pueden: Otras y muchas vezes se buelven con muchos menos de los suyos, aun de Soldados arreglados, y à largas jornadas. Rarissima vez se oye, que el Español aya muerto, ò cogido un Indio, ò algunos Indios: quando oimos cada dia, y es assi, que el Indio matò, y cautivò veinte, treinta, cinquenta, ciento, y alguna vez ciento y veinte, y otras mas de trecientas almas Christianas; y se puede afirmar, que para cada Infel que el Español mata, ò cautiva, corresponden mas de 20 ò 30 muertos, ò cautivos Christianos: Y si no, diga el Informante como le fuè en las entradas que hizo?

Y hace juicio serio el Suplicante, que todos los Indios de armas que hostilizan estas tres Provincias, no llenan el numero de cinco mil: pues si solos cinco mil, repartidos en tres Gobiernos, y Provincias, no solo no son sujetables, y castigables de los Españoles, no obstante que los tienen

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

bien cerca, sino que antes los Españoles se ven consternados, acosados, ahuyentados de sus Tierras, y sin esperanza de mejor fortuna: concluyese ahora, como el Paraguay, ni aun las tres Provincias juntas, sujetaran, ni aun se defendieran, si estos treinta Pueblos se levantaran contra ellos, aunque no tengan los Pueblos mas que veinte, ò veinte y dos mil Indios, que son los que al presente se hallan? Y mucho menos se defendieran, si los Indios fueran quarenta mil, como este Informante dice; y muchissimo menos si fueran ciento y cinquenta mil, como dixò su antecessor, aunque ambos hablaron muy *sin conocimiento formal de causa*, esto es, sin verdad, ni aun verisimilitud: y aun muchissimo menos se pudiera defender el Español, si ellos veinte y dos mil se juntaran contra el (como se juntarian, como contra comun Enemigo) con los cinco mil que ahora lo arruinan, ò con alguna Nacion Estrangera, como lo estàn oy los Minuanes con los Portugueses. Todo esto se ha dicho, para que vea el Informante, quan futil es su pensamiento, ò imaginacion, de que si los quarenta mil Indios estuvieran cerca de los Españoles pudieran ser sujetos, caso que se levantassen.

Fuera de que, no dicen que ellos los conquistaron quando estaban remotissimos, y dispersos en sus fragocidades, è impenetrables montañas? Pues por qué ahora que estàn muchissimo mas cerca, y en lugares claros y despejados, con caminos abiertos carreteros no los pudieran sujetar? Y por qué no

pudieron conquistar los Indios de San Ignacio Guaza, que citaban bien cerca, y menos de cinquenta leguas? Y assi es cierto, que los Españoles no pudieron conquistar de estos Indios los de cerca, y menos los de lexos; y consiguientemente no pudieran sujetar, ni los de lexos, ni los de cerca, si una vez se levantaran. De passo puede ver el Informante, quanto mas pudieron los pobres Missioneros, que con la cruz y paciencia, en increíbles e inmensos trabajos, discurriendo por Provincias remotissimas, Bosques, Pantanos, y Rios impenetrables à otra fuerza, ganaron, juntaron, amañaron, y reduxeron à Dios, y al servicio de V. Mag. tantos Barbaros Idolatras, Caribas, y Fieras, que no los Españoles con sus armas; pues haviendose los sacado à linpio, y descombrado, y traïdose los tan cerca, aun dice que los Españoles, si los Indios se levantan, no los podrán sujetar, porque están lexos.

Fuera de que, si quisieran acercar mas al Paraguay los trece Pueblos que les pertenecieron, donde los pusieran? Si aun confinan las Estancias de los unos con las de los otros, con solo el Rio Tebiquari de por medio, teniendo los Españoles poblada toda su Tierra, que tienen habitable, y libre del Enemigo que los ciñe y estrecha, y por esso no caben; y por no caber, y por los Enemigos, se baxan y ausentan muchísimos à las Provincias de abaxo, y hasta el Perú, y Chile. Pues si se les acercaron los trece Pueblos passando el Tebiquari (teniendo, como tienen, mas que doblada

1737.

 MRM. DU P.
 JACQ. D'AG.
 AU ROI C.

1737.

MÉN. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

gente que la Provincia del Paraguay) como estuvieran , y se mantuvieran ?

Acerca de las distancias de los trece Pueblos , que pertenecieron al Paraguay , entre sí , y respecto del mismo Paraguay ; y de los diez y siete de Buenos Ayres , entre sí , y respecto del mismo Buenos Ayres , dice muchas falsedades , como quien no ha visto sino uno , dos , ò tres Pueblos , ni ha querido informarse de quien los ha visto , y con verdad se lo pudiera decir. Lo que el Suplicante (que por Superior , y Provincial , y Misionero ha estado muchas vezes en todos los Pueblos) debe decir à V. Mag. es , que no ay ninguno entre los treinta Pueblos , que diste de otro cien leguas. Debe decir tambien , que los mas de los Pueblos , por las sabidas persecuciones de los Mamalucos del Brasil , con licencia vuestra , y de vuestros Ministros , con grandissimas fatigas de los Misioneros , y fallecimiento y perdida de muchissimos de estos pobres , se sacaron de sus originarias tierras distantisimas , donde fueron primero hallados , convertidos , y fundados , y se traxeron mucho mas cerca de las tierras donde oy están los Españoles ; y aqui , sin mucha dificultad , ni incomodidad , los visitan vuestros RR. Obispos , y los pueden visitar vuestros Gobernadores.

A los daños , que se predicen à estas Provincias , y Reyno , caso que estos Indios , ò por mudarles el Gobierno , ò por otra causa , se levantàran , se rien algunos valentones , y dicen con desprecio , que estos Indios no son para las armas , ni para pelear,

finc

fino para arar y cabar. Lo cierto, Señor, es, que estos Indios, desde antes que el Español los conociese, se llamaban *Guaranis*, que quiere decir Guerreros. Lo cierto es, que dieron muchissimo que hacer al Español, y este nunca los pudo conquistar. Lo cierto es, que si alguno de estos, apostatando, se mezcla con los Infieles, que affligen estas Provincias, se porta con conocido arrojo y valor, y muchas vezes viene entre los demàs de Cabo, ò Gefe. Lo cierto es, que en las dos vezes, que los Portugueses fueron echados de la Colonia, y en otras funciones militares de vuestro Real servicio, han merecido, grandes alabanzas de vuestros Governadores de Buenos Ayres; y que con estos Auxiliares, y pocos Soldados arreglados, han confiado desbaratar, è impedir qualesquiera intentos de Estrangeros Europeos; y que los Portugueses principalmente temen este nervio, assi por las dos dichas expulsiones de su Colonia, como porque antiguamente en el Rio Uruguay destrozaron plenamente una partida de mas de docientas y cinquenta Canoas, y mas de mil y novecientos Portugueses y Tapis en ellas, que venian à matar y cautivar Indios; despues de lo qual jamàs se han atrevido à inquietarlos. Ellos han defendido sus tierras y Pueblos, de los Barbaros Infieles, sin ayuda de nadie.

Y fuera de otras valerosas acciones passadas, en los años, y dias presentes, en las turbulencias de la vecina Provincia del Paraguay, han mostrado estos Indios, que son para mucho, y que tiene Y. M. en ellos

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

mayormente freno necesario para contener en su obediencia y servicio à los que por mas obligaciones no debieran necesitarlo, y por olvidados de ellas se han propassado à los mayores defafueros, de que V. M. està informado. Por ultimo, los mismos Señores Reyes vuestros Progenitores, y V. M. mismo, informados del amor y valor, con que se han portado, y desempeñado en las funciones de su Real servicio, han despachado sus Reales Cédulas, dandoles, y mandandoles dár las gracias, como consta por las mismas.

Pero dado que estos Indios, aunque V. Mag. les ponga con efecto los tres Corregidores Españoles (que es la parte, y punto del Informe en que aun vamos), de si no se movieran, ni inquietàran, ni amontàran, sino que sujetos, obedientes, y rendidos se ajustàran en todo à vuestra Real disposicion, todavia no havia nada hecho; por que en este caso dice, Señor, vuestro piadoso Informante D. Martin de Barua, los mismos Missioneros con sus Superiores *dispondrán que se amonten*. Esto es, lo que los Indios de si no hicieràn, ellos se lo harán hacer: ellos infieles à Dios, traydores à V. Mag. olvidados de sus obligaciones, rendidos à su despecho y venganza, *dispondrán y trazaràn*, que los Indios ya Christianos, fieles, y leales Vassallos de V. Mag. reducidos por sus Mayores, se amonten, se vayan à sus antiguas selvas, se vuelvan à sus Idolatrías y hechizos, al deboro de humanas carnes, y a la impune transgression de todos los Derechos Naturales, Divinos,

y Humanos; à que se pierdan para siempre sus almas, y las de sus descendientes, y en ellos queden frustrados y vanos los meritos, Passion, y Muerte de Christo, y el precio de su Divina derramada Sangre, è inutiles y restañadas las Fuentes Sacramentales, que riegan este Paraíso.

Todo esto no obstante, ellos *dispondrán* que los Indios *se amonten*, y tambien se pierdan de V. M., y con ellos tantos millares, y aun centenares de millares de pesos, que salieron de vuestro Real Erario, por la suma piedad y liberalidad vuestra, y de vuestros Progenitores, para conducir y mantener Evangelicos Operarios, principalmente de su Religion. Y lo que mas es, queden burlados aquel zelo, anhelo, y ansia vuestra, y de todos los Catholicos Reyes, expressados infinitas vezes en Cédulas, Rescriptos, Instrucciones, y de otras maneras, de que los Indios se conviertan, sean y permanezcan verdaderos Christianos Catholicos; y no solo dexen estos Indios à V. Mag. sino que se junten, y unan con los Infieles, y otros Enemigos vuestros, ò ellos por sí solos acometan vuestras Ciudades y Provincias, las inquieten, y molesten; y si es possible, las pierdan, y con ellas perdais una parte de vuestra Real Corona. Nada de esto detendra á estos Religiosos, ingratos, perfidos, y ruines Vassallos vuestros, sino que con todo atropellarán y dispondrán que *se amonten* los Indios.

Y sobre infieles à Dios, y traydores à V. Mag. se olvidarán de sus obligaciones, y de sí mismos, y de lo que su santo Instituc-

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

to, su Religion, y Santo Fundador mira-
ron como principalissimo blanco, que es
la conversion, perfeccion, y salvacion de
las almas; lo que sus Generales, estogien-
do y embiando providamente de casi todas
sus Provincias de Europa Missioneros fer-
vorosos y Apostolicos, y con otras ex-
quisitas diligencias y desvelos, tanto an
deseado, procurado, y adelantado; y lo
que estos mismos Missioneros con tanta pa-
ciencia, sudores, fatigas, trabajos, lagri-
mas, y consu misma sangre, como ellos
dicen, conquistaron, ganaron, y reduce-
ron: Todo esto, Señor, sin honra suya,
sin verguenza, ni temor de Dios ni de vos,
lo perderán y abandonarán, furiosos, des-
pechados, y vengativos los presentes Doc-
trineros, y sus Superiores en el Paraguay,
disponiendo que los Indios *se amonten*.

Este elogio, Señor, ha merecido la Com-
pañia de Jesus (que se puede llamar vues-
tra, por la singular proteccion, y amor,
que siempre à V. Mag. ha debido) de Don
Martin de Barua, vuestro Informante y Go-
vernador; y es elogio, que no lo ha oido
ella desde su fundacion, aun de sus mayo-
res enemigos, y que por todos caminos la
tiraron à infamar, y arruinar: porque si
dixeron, que los Jesuitas eran enemigos de
Dios, alli mismo les conceden que se arri-
maban, lisongeaban, se introducian al Esta-
do, y con toda arte y maña se hacian, y
querian parecer ser todos de los Reyes. Y si
alguno dixo, que ni temian Dios, ni Rey,
no se atrevió à negarles que se tuviesen à
sí mismos, y con arte, y disimulada pa-

ciencia diessen lugar al poder para no quedar sin honra, perdidos y deshechos. Pero Don Martin de Barua, todo lo excedió, diciendo, que si V. Mag. pone Corregidores Españoles en los treinta Pueblos del Paraguay, sus Misioneros Jesuitas han de revolver contra Dios, contra V. Mag. y aun desesperados, contra si mismos.

Dios juzgarà entre ti, y mi, dixo San Athanasio al Emperador Constantino: assi juzgarà Dios un dia entre Don Martin de Barua, y los Jesuitas del Paraguay, y se verà quien fuè infiel à la Divina Magestad, quien fuè desleal à la vuestra; y quien precipitado faltò à si, y à sus obligaciones. Si fuera decente y conveniente, que los Jesuitas del Paraguay vinieran con Don Martin de Barua à la inmediata contienda sobre fidelidad, quizá hallàran entre sus preteritos, lo que èl se puso à adivinar entre los futuros de estos, y jamás lo podrá hallar pero mejor es callar, lo que todo el Mundo rebienta por decir.

Entre tanto, Señor, no se cree, que los Jesuitas del Paraguay tengan, ni ayan tenido jamás con V. M. el grado de defestimacion, que en vuestro Real animo pretende el Informante imprimir. Tendrà presente V. M. que en menos de ocho años, que vàn desde Agosto de 1724, hasta Febrero de 1732, fueron dos vezes violentamente arrojados de su Colegio del Paraguay, con la defatencion è impiedad, que lo pudieran ser de los Turcos, ò Calvinistas, ò de otros semejantes. Y aunque los executores de estas sacrilegas impietades quisie-

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AS.
AU ROI C.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

ron cohonestar su hecho , amontonando calumnias , y pretextando delitos , de que (aunque los huviera , y ló fueran) ellos no pudieran ser Juezes ni Ministros , les consta à los Jesuitas haver sido tales acciones de suma desaprobacion , y defagrado de V. Mag. Lo que , con ver publicamente castigados , como desleales , muchos de dichos agressedores , complicados en otros delitos contra V. Mag. dà manifestamente à entender , que los Jesuitas del Paraguay salieron innocentes , y por leales à V. Mag.

Tambien tendrà presente V. Mag. que en mas de ciento y treinta años , que comenzaron à estàr estos Indios con estos Padres , y estos Padres con estos Indios , jamás se ha visto en los unos , ni en los otros sombra de deslealtad , teniendo siempre por enemigos à los que son vuestros , y apartandose prompts , y apartandolos de sí , como obstaculo à sus intentos , los que de vos se apartaron. Siempre merecieron de vuestros Progenitores , y de V. Mag. agradecimiento y reconocimiento de leales , sin que Vuestra Magestad , ni sus Progenitores se ayan mostrado deservidos de ellos , ò mal servidos : fortuna , que tambien ha merecido estos Indios con estos Padres , de todos vuestros Reales fieles Ministros ; y se espera , que ni la desmereceràn , ni careceràn de ella en adelante. Y no es , Señor , despues de otras muchas , pequeña , sino grande prueba de lealtad de vuestros Padres , y de estos Indios , el que Don Martin de Barua , empeñandose con todas sus fuerzas , malicia , y arte , à buscarles deslealtad ,

no la aya podido hallar de preterito , ni de presente , sino diciendo mil falsedades , como se ha visto , y verà ; y por tanto , se eche à pronosticar y adivinarla en futuro condicionado , diciendo , que si tal huviera , sucediera tal.

Pero , Señor , bolviendo à los Corregidores Españoles , si V. Mag. oídas , y altamente comprehendidas las razones , que por ambas Partes se traen ; aun juzgare , y determinare que se pongan , puede V. Mag. estàr seguro , que los Missioneros nada dispondrán , y con todas sus fuerzas procurarán , que V. M. sea enteramente obedecido. Y si sucediere (lo que nunca Dios permita) que dichos Indios tumultuaren , los Missioneros los procurarán sossegar en quanto les fuere possible ; y si sus razones y autoridad nada consiguieren , y algunos de nuestros Vassallos huvieren de morir , los Missioneros morirán los primeros en servicio de V. M.

Prosigue el Informante , y despues de haver dicho , que por la novedad , y movimiento yà tratado , tiene por dificil se pueda conseguir el poner y mantener un Corregidor Español en los siete Pueblos mas cercanos al Paraguay , à quien se pudiera recurrir en qualesquiera accidentes , dice assi : *A que se añade , que con este conocimiento no havrà quien apetezca el Corregimiento , recelando principalmente de las maximas de los Doctrineros.* Repite y se ratifica Don Martin de Barua , en que los Doctrineros fueran peores que los Indios , y que el Corregidor que se pusiera , aun

1737.

MÉM. DI' P.
JACQ. D'AG.
AU ROI E.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

que debiera guardarse, y velar sobre él y sobre los Indios, pero mucho mas, y principalmente debiera guardarse de los Doctrineros, que como hombres sin temor de Dios, ó haràn amontar à los Indios, ó de otra fuerte maquinarian contra su honra, y vida: y esto lo harian los Doctrineros por sus maximas, para desembarazarse, quitarse de esse Comandante, ser absolutos, y sin testigos, para vivir como quieren, disponer libre y despoticamente de la hacienda de los Indios, y otras semejantes. Assi discurre de Religiosos Sacerdotes el Informante, porque sin duda assi lo haria él.

Añade, que los Doctrineros con estas maximas, desde sus primeras fundaciones, han ideado ponerlas en parages, y distancias, adonde la comunicacion y franco comercio para los Españoles esté inhabilitado, respecto a los parages desiertos y lexanos, en que los an fundado. Aqui se dexa ver con la malicia la necesidad del Informante; como si estuviera en mano de los Missioneros hallar los Gentiles dispuestos para el Evangelio cerca de los Españoles; ó estuviera en su mano transplantar al mismo querer arregar à estas Naciones, y plantas, por una parte barbarissimas y fieras, y por otra tiernissimas en toda creencia y docilidad, arrancandolas de sus originarios patrios suelos (lo que no es conforme à la mente de Vuestra Magestad), y arrimandolas à los Españoles, cuyo servicio, y trato aborrecen ellos mas que la muerte, por el mal trato, y acabamiento, que veian de otros Indios, que antes se les

havian sujetado : como sino bastara , que los Missioneros instruyessen à los Infieles en la Fè , y servicio de Dios , y de Vuestra Magestad , sin instruirlos tambien en el servicio y comercio cos los Españoles ? ò como si no fuera licito , ni válido el Bautismo , sino con la precisa condicion de dicho comercio y servicio , y de acercarse al Español , para que este lo tuviesse mas libre , franco , y commodo ?

Dexase vèr aqui , que lo que debiera ceder en suma alabanza de los Missioneros , que siendo tan bien nacidos , como el Informante , y muchos muy Nobles , tiernos , y muy delicados , dexaron sus Provincias , padres , y parientes , y se entraron por estas remotissimas Selvas y Breñas , Rios , y Pantanos impenetrables , que el Informante llama *parages desiertos* , y *lexanos* , todo lleno de Tygres , y de otras bestias nocivas , y fieras , caminando à pie , y muchissimas vezes descalzos , y desnudos , hambrientos , y enfermos , sin ningun remedio , ni consuelo humano , solo por convertir à Dios aquellas almas y parando , reduciendolas , enseñandolas , bautizandolas , y quedandose con ellas donde las hallaban , viviendo entre ellas , con los mismos peligros , è incomodidades para conservarlas por Dios , y para el reconocimiento de V. M. Todo esto , Señor , digo , que debiera ceder en suma alabanza de aquellos pobres Missioneros , hombres pròdigos de sus vidas , por ganar las agenas , fieles Ministros del Evangelio , dignos y reconocidos Vassallos vuestros , todo se les attribuye à maxi-

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI &c.

mas, ideas, trayciones, y defalcadas.
El comercio que el Español puede tener con el Indio sin ruina de este, ya lo tiene; pues los frutos vendibles de que los Indios no necesitan para su uso, y necesitan de venderlos ó permutarlos por otras cosas, que en sus Pueblos no tienen y necesitan, para pagar el tributo à V. M. para el adorno de sus Iglesias, estos, los mismos Indios los conducen à los Puertos, y Tierras Españolas, donde los Españoles los gozan comprandolos, ó permutandolos por manos de los Procuradores Religiosos, que con escrupulosissimo zelo cuidan de los bienes de los Indios, y Pueblos, dando à cada uno con exacta razon y cuenta lo que le pertenece. Estos frutos los embian los Curas, y à estos remiten los Procuradores el producto, y lo que se les pide; y los Curas los expenden precisamente cada uno en su Pueblo, con sus Indios, con sus Iglesias, con sus Pobres, y con todos los demás menesteres de sus Pueblos, menos con los suyos propios, que para estos no puede tomar nada de esto, so gravissimas prohibiciones de todos los Superiores; porque Curas, y Compañeros son assistidos precisamente con el Synodo que V. M. les señala, administrado por los Superiores inmediatos de Misiones.

Tambien los Españoles vienen libremente à algunos Pueblos, traen sus frutos, ó generos, y los Curas los compran, ó permutan con los frutos del Pueblo; y lo que assi adquieren los Curas de los Españoles, ó de otros, lo distribuyen, y gastan

precisamente en sus Pueblos en la manera dicha.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AQ.
AU ROI C.

Y debe el Suplicante decir à Vuestra Magestad como? de donde? y que frutos del Pueblo son estos, que los Curas, y los Procuradores administran? Y passa, Señor, assi: A mas de las sementeras, labranzas, y plantaciones, que cada Indio en particular beneficia para sustentar y vestir su familia (que generalmente no les alcanza, ni con mucho) dispone el Cura que hagan algunos algodonaes grandes, que se hacen en comun, algunos tabacales, y algunos yervales. Hecho el lienzo, el tabaco, y la yerba, con mucha solitud y trabajo de los Curas, del lienzo viste à los pobres, viudas, huerfanos, araganes, y otros que no tienen con que vestirse: Del tabaco, y yervales dà à ellos todo el año. Lo que sobra de estos tres renglones, lo vende, ò permuta el Cura en la forma que se dixò. Lo mismo hace si tiene, ò le sobra algun otro fruto, aunque, fuera de lo dicho, no ay cosa de consideracion: ni los tres frutos dichos se cogen igualmente en los Pueblos, pues en algunos se coge poco, y en otros nada, ò casi nada. En algunos Pueblos van muy lexos à los montes con mucho trabajo, costo, y por mucho tiempo, à hacer, y traer yerba para su gasto, y lo demás que necessitan.

Ahora el Informante, y otros, no se contentan con este comercio, (que es el que hasta ahora ha mantenido estos Pueblos) lo quisieran franco, y abierto, como ellos dicen; esto es, que los Indios

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

fuessen à Santa Fé, y otras partes con la yerva, tabaco, y lienzo, y por sí mismos, sin intervencion del Procurador, lo vendiessen, y permutassen con los Españoles, y con otros; engañando estos à los pobres Indios, y dandoles lo que vale uno por diez, y cogiendo de ellos lo que vale veinte por uno, como en algunas cosillas suyas que llevan lo hazen cada dia, porque el Indio es pobre, ignorante de precios, ni valor de las cosas. Quieren tambien venir à los Pueblos, y trayendo algunas cosillas de ninguna monta, como cuentecillas de vidrio, y otras semejantes, que ellos mismos llaman *engaños*, con ellos dexar Indios è Indias desnudos, sin vestido, y demàs cosillas que tienen; y no pocas vezes el Indio hurta de aqui, y alli, aunque sean mulas, y cavallos del comun del Pueblo, y algunas vezes aun de las cosas de la Iglesia, para darlas al Español por estas sus buxerías, ò raterías. Este es el trato, y comercio franco, y abierto, que los Misioneros, como Tutores, y Padres de estos pobres pupilos, han procurado y procuran impedir, como tan pernicioso, y porque creen ser esta vuestra Real voluntad; y los que pretenden este comercio abierto, son generalmente gente, que ninguna conciencia ni escrupulo hacen de quitar al pobre Indio quanto, y de quantas maneras pueden, como si fueran bienes mostrencos, ò se huvieran dado por dexados.

Y aunque este comercio abierto por esta parte parece tan injusto y malo, no es lo peor que tiene: peores son los malos exem-

plos, que semejantes Tratantes, à pocas horas que esten en un Pueblo, generalmente muestran, y dexan, contra todas las buenas costumbres. Siembran sectas, y malos y perniciosos dictámenes contra sus Sacerdotes, y Curas, y los inducen, y engañan para que se vayan à Tierras de Españoles, apartando las mugeres de sus maridos, y los hijos de sus Padres; y sucede, que como los pasajeros en otras parten hurtan, y se llevan perros, así estos hurtan, y se llevan Indios, Indias, y muchachos. Ojalà, que de todo esto no se tuviera sobrada experiencia!

Por estos, y otros muchos inconvenientes està dispuesto, que à los pasajeros, en los Pueblos por donde passaren, no se les demore largo, y que segun fuere su respecto, y obligaciones, así puedan caminar mas ò menos presto. Tambien està dispuesto, que à los Pueblos de mas adentro, fuera de los quarro que llaman del Paraguay, y non son passo, ni camino para Tierra alguna de Españoles, no se permita passar à nadie, por los mismos inconvenientes; los quales, aunque del todo cessaran en muchas personas de estado y respeto, pero no cessaran en los Criados, Esclavos, y otros de menores obligaciones, que suelen venir en su comitiva, y servicio. Esto no habla, ni puede con vuestros Governadores, Obispos, Visitadores, Comissarios suyos, ni otros ningunos que se les ofreciere, ò quisieren embiar à qualesquiera Pueblos, como es cierto y està en practica; pues saben bien

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'ACQ.
AU ROI C.

1717.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

los Religiosos, que vuestros Governadores, y Obispos, y los que ellos dispusieren, pueden entrar, y salir, y caminar por donde quisieren; y en este tiempo han estado largo en dichos Pueblos, varios vecinos del Paraguay y Villa-Rica, huidos, ò retirados à ellos, por las inquietudes de aquella Provincia. Y assimismo un vuestro Teniente de Dragones del Presidio de Buenos-Ayrès, con quatro Soldados, por orden de vuestro Governador Dom Bruno de Zavala, ha estado mas de un año, y andado con ellos todos los Pueblos, registrando las armas de los Indios, è instruyendolos en su uso para la expedicion de el Paraguay.

Por donde se ve, que los Jesuitas del Paraguay no quitan el comercio, y comunicacion conveniente de los Indios con los Españoles; y el que quitan es el que à Vuestra Magestad no agrada por los inconvenientes representados, y otros que son tan ciertos, que vuestro Obispo de Buenos-Ayres Dom Fr. Pedro Faxardo, que viò y visitò casi todos los treinta Pueblos, informando à Vuestra Magestad, escribió assi en 20 de Mayo de 1721: *Reconocè, dize, diferencia de costumbres en aquellos quatro Pueblos, que estan proximos al Paraguay: y añadió assi: Por que ciertamente el comercio de los Españoles con los Indios es peste para estos.*

Y es tan cierto, Señor, lo que dice vuestro Obispo, que el comercio y comunicacion de los Españoles con los Indios es la peste de estos, que Nacion, o parcialidad

Infiel, que tiene este comercio, es quasi imposible convertirla, como la misma experiencia de todas estas Provincias lo hace manifesto. Y esperar que en el Paraguay se conviertan los Payaguas; en las Corrientès, y Santa Fé, los Charruas, Calchaquis, y Abipones; en Buenos Ayres, los Pampas, y Minuanes; en Cordova otros Pampas, y en otras partes otros que tienen este comercio, es esperanza tan à la larga, como la conversion de los Judios. La razon de esto son los dichos malos exemplos de obras y palabras de los Españoles: y los mismos Infieles dicen, que para que se han de convertir, y bautizar, pues basta que sean, y vivan como viven muchos Españoles en los mismos Lugares Christianos, que entre ellos viven muchos años apostatas, amancebados con una y mas mugeres Infieles? Todo esto es muy manifesto, como lo es, que muchos Españoles, y otros Christianos, quieren mas que estas Naciones Infieles, con quienes assi francamente comunican, persistan infieles, que no que se reduzgan, por no perder el torpe y franco cebo de sus apetitos, y sus leves grangerias. Por esto, quando algunos Sacerdotes fervorosos han acometido à convertir estas Naciones, muchos de estos malos Christianos, dexado de cuerda, siembran zizaña, hasta persuadir à los Infieles maten, ò echen a sus Predicadores.

Por lo mismo, ellos, y otros Predicadores, viendo frustrado su trabajo en estas Naciones comerciantes, y fronterà

1737.

MÉM DU P^r
JACQ D'AB-
AU ROT C.

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

zas, las dexan, y alejan Tierras adentro, è incomodísimas, donde en otras sencillas, y agenas de tal comercio, suelen gozarse con el fruto de sus fatigas y zelo. Assi sucedió entre otras ocasiones, quando los Jesuitas de esta Provincia, dexando los Chiriguanos, à maravilla rebeldes con dicho comercio, entraron à los Chiquitos mas distantes, donde en siete Pueblos, y en ellos, como en doce mil Almas, prendió, arraygó, y està fructificando la Semilla Evangelica. Preguntaron una vez al Suplicante los Chiquitos (entre quienes estubo casi nueve años) por que los Padres havian passado los Chiriguanos que estabán primeros, è ido à ellos? Y satisfizòles entre otras razones, con decirles, que Dios se havia ido con ellos como con los Reyes Magos, à quienes llegó, y alumbrò la Estrella, que no alumbrò ni traxo à los Indios que estaban mas cerca; y assi como los Judios eran los Chiriguanos.

Esta es la razon de obviar esse pretendido y dañoso comercio, no cierto para ocultar la quimera de Minas de Oro que forjaron Enemigos antiguos, y sobre que mucitan algunos modernos: pues fuera de las exquisitas diligencias hechas, y Sentencias dadas contra tales Quimeristas por vuestros Ministros, mal se pudieran ocultar los brillos del oro, y mas tanto, y por tantos años: como no se ha ocultrado el, que el año de 1730, quitado de los Portugueses, traxeron al Paraguay los Payaguas, que luego corrió por manos de todos, y se dexó ver, y tocar aqui, y en Europa. Y

Quando este soñado oro por sí no se descubriera, lo huvieran descubierto tantos Españoles de todos estados, Seculares, y Ecclesiasticos, personas prudentes, y advertidas, que han estado en todos, ó en muchos de los Pueblos; tantos Indios, que con Balsas, y otras Embarcaciones, y de otras maneras, baxan à las Ciudades, con tantos centenares de fugitivos, los quales todos se debe creer que son muy ecraminados sobre este punto de los ansiosos del oro. Y quando todos los dichos fueran capaces de ocultar todo secreto, los mismos Jesuitas Missioneros, que entran, y salen casi siempre, en tanto numero que pasan de sesenta, hijos de tantas y de tan diversas Provincias y Naciones, y de los quales algunos, despues de muchos años de Missioneros, y aun Curas, han salido de la Compañia, y à vezes han quedado desafectos, lo descubrieran todo, é hicieran patente.

Por donde puede Vuestra Magestad estar seguro, que este zelo de los Missioneros, en que no aya mas larga comunicacion, y commercio, de ninguna suerte es en fraude de algunos de vuestros Reales Derechos. Y, el comercillo abierto à que anhelan, como sea de raterias y cosas sutiles, ni es capaz, ni se habla en el de Sisas, ó Alcavalas, ni otro Real Provecho. El comercio mas grueso, que de los frutos de los Indios manejan los Procuradores de Misiones, no lo huviera, ni de que, si no fuera la solitud de los Curas: los que de ninguna suerte la tuvieran para que

1737.

MRM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ D'AG.
AU ROI C.

los Indios baxassen con la hacienda, y los Españoles jugassen con ellos, y con ella. Concluye el Informante lo que toca al cerrado comercio, y comunicacion; diciendo: *Aun el Pueblo de San-Ignacio Guazu, que está con puertaz, y cerrado el camero inmediato á el, siendo preciso en el tragin á los Españoles el passar por dicha puerta, les es prohibido entrar en dicho Pueblo; y solo puede entrar aquel, á quien el Doctrinero le dà licencia, y no otro, aunque sea muy condecorado.* Hasta aquí el Informante, que en pocas Palabras dice muchas falsedades, por no llamarlas de otra suerte, como su engañoso informe merecia. El Suplicante, Señor, ha entrado, y salido muchísimas vezes de dicho Pueblo; lo ha visitado muchas de Superior, y una de Provincial; ha estado, y cuidado de el como Cura interino muchas vezes, y jamas ha visto tal puerta, ni sabe, ni ha oydo decir, que aya havido. Jamas le pidieron, ni dió, ni negó licencia para que los pasajeros passassen, ó entrassen en el Pueblo, y de ordinario se hallaba con pasajeros de toda suerte en el Pueblo, en la Iglesia, y en el Patio mismo, sin haver tenido antes noticia de ellos. Una, ó dos vezes oyó, que se prohibió á los pasajeros passar por el Pueblo, ni cerca de el, por venir de Lugares apestados con sarampion, viruelas, ó otra peste contagiosa. Los pasajeros passan muchas vezes del Paraguay á las Corrientes, y de las Corrientes al Paraguay, de dia, ó de noche, por cerca, ó lexos del Pueblo, sin que el Doctrinero lo sepa. El

Pueblo de San Ignacio no tiene muro alguno, todas ò casi todas sus calles rematan en campo abierto; como dos leguas del Pueblo, camino de las Corrientès, ay una zanja, que, como en otros Pueblos, aunque sin camino de Españoles, sirve para los cavallos, vacas, bueyes, y otros animales, que passan fuera de ella, no entren à comer, ò talar las sementeras: esta zanja se puede saltar à pie, y à cavallo, y esta casi ciega; y solo obliga à las carretas, que passen por una como boca, ò portillo, en que no ay zanja. En este portillo, y en otras partes, para el efecto dicho de que no passen los animales, suele haver unas trancas, ò palos atravesados, que qualquiera los quita, y pone quando se le ofrece. Tambien solia haver en este portillo un Indio, que viesse si los passageros, como es frequente, arreaban entre sus bueyes, cavalgaduras ò animales algunos del Pueblo, ò si se llevan Indias, ò muchachos engañados, ò hurtados.

Tambien solia servir este portillo, y el Indio, ò Indios, que alli estaban, para visitar las tropas, y carretas que passaban, segun lo mandaban al Indio Corregidor ò Alcaldes de San-Ignacio los Governadores del Paraguay, quando este passo pertenecia à aquel Gobierno. Este es todo el torbellino del Informante en estas puertas, y caminos; de cuya insinceridad en el informar pueden todos los caminantes ser testigos.

Descendiendo el Informante al punto de Tributos, assienta lo primero, *que en el Paraguay, lo que paga un Indio cada un*

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

año, son ocho varas de lienzo, lo que satisfice con el personal trabajo de dos meses. Debe se decir á esto, que en el Paraguay no ay Indio alguno, que pague à Vuestra Magestad tales ocho varas de lienzo, ni quatro pesos en plata, que quiere el Informante sean el precio del lienzo; y se engaña, pues no havra ciertamente en las Ciudades, donde corre plata, quien le dè quatro Reales en plata por una vara de lienzo burdo y gruesso, qual es esse; ni aun à tres Reales se hallaria quien comprasse mil varas; y abundando mas, nadie daria dos Reales por el. Estas ocho varas de lienzo, ò el trabajo de dos meses da cada año el Indio encomendado à su Encomendero; pero este Indio no le importa à Vuestra Magestad cada año ni un solo Real de plata. Lo que es manifesto en esta cuenta, y suposicion verdadera.

A Sancho, Vassallo Vuestro, le dà Vuestra Magestad en el Paraguay una Encomienda de diez Indios para dos vidas, la suya, y la de su hijo, que demos no duren ambas, despues de esta Real Merced, mas que sesenta y dos años; en cada uno de los quales años da cada Indio de los diez, ocho varas de lienzo à Sancho, que son ochenta varas en un año. Y dando Sancho à Vuestra Magestad por cada Indio, por los sesenta y dos años, once pesos huecos, ò en generos de la tierra, que reducidos à solidos, ò à plata en Santa Fè, ò Buenos Ayres, apenas seràn cinco pesos y medio, vendrán à importale à Vuestra Magestad los diez Indios en sesenta y dos años, çinquen-

ta y cinco pesos en plata, y en cada un año poco mas de siete Reales en plata; y por conſiguiente cada uno de los diez Indios dà à Vueſtra Mageſtad en ſeſenta y dos años, menos de tres quartas partes de un Real. Quando diez Indios de eſtos Pueblos dàn à Vueſtra Mageſtad en eſtas Reales Cazas de Buenos-Ayres, en ſeſenta y dos años, ſeſcientos y veinte pesos, y en cada un año diez pesos, y cada uno de ellos, en ſeſenta y dos años, otros tantos pesos, y cada año un peso; tanto mas le vale à Vueſtra Mageſtad un Indio de las Miſſiones, que otro del Paraguay cada año, quanto vâ de tres quartas partes de un real, que dà eſte à Vueſtra Mageſtad, à los ocho reales, que dà aquel. Y aun rebaxando el Synodo, que Vueſtra Mageſtad ſeñala, viene à dàr el Indio de las Miſſiones à Vueſtra Mageſtad caſi tres tantos mas que el Indio del Paraguay. Por donde ſe vè, quan caſi ninguna es la utilidad, que vueſtro Real Erario perciba de Indio del Paraguay, reſpecto de la que percibe de un Indio de eſtos Pueblos. Y con todo eſſo, con el pretexto, ò ſombra de eſſe nada, ò caſi nada, que percibe Vueſtra Mageſtad de los Indios del Paraguay, eſſos Indios, y eſſos Pueblos ſe han acabado, y rematado, y no ſon ſombra ni ſueño de lo que fueron. Y à eſte eſtado, tan inutil à vueſtro Real Erario, tan pernicioſo à los Indios, y tan eſcanda-loſo al Mundo, querrâ el Informante ſe reduzgan eſtos treinta Pueblos.

Dice mas el Informante, que los Indios de los treinta Pueblos no tienen la libertad,

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

que los del Perú. Quando la libertad es dañosa, mejor es no tenerla. Tienen estos Indios la libertad de hijos, y mas que la tienen los del Paraguay; pues si son Originarios, ò Yanaconas, son muy parecidos à Esclavos. Si son encomendados, son tan infelices, que à algunos en muchos años no les dexan ver sus Pueblos, ni mugeres. Dice, que el trabajo del Indio esta *apensionado à la voluntad del Doctrinero, por medio de los Ministros Indios*: se engaña, y engaña el Informante; porque estos Indios lo mas del año trabajan, y se procura que trabajen en sus sementeras, y campos, para que tengan ellos mismos su comida de granos, raizes, y otras cosas; y tambien para su vestido. Algun tiempo dan aquellas sementeras, y comunes que se dixo. Tambien los Oficiales trabajan en lo que necessita el Pueblo, y otros van à viages utiles al mismo Pueblo.

Dice mas, que el producto del trabajo del Indio se recoge *como por caudal de Comunidad por los dichos Doctrineros, sin que los Indios tengan otra parte, que la de dársles lienzo para su vestuario*. Si el Informante habla del producto de lo que el Indio trabaja, cultiva, y beneficia en sus campos, sementeras, algodones, y otros arbitrios que tienen, se engaña, y engañò maliciosamente, pues de todo esto dispone el Indio liberrimamente, sin que el Doctrinero le saque, ni pida ni aun las primicias, ni tener mas parte en todo esto, que el sumo trabajo, y desvelo para que el Indio trabaje, cultive, beneficie, y re-

coja esto mismo; darle bueyes, carne, y yerva, tabaco, y visitarlo continuamente por sí, y por otros, para que logre su trabajo.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Si habla de lo que producen aquellas sembraderas, y otros trabajos comunes, es así, que se recoge en comun, y viene à manos de los Doctrineros; pero se engaña, y engaña mucho, diciendo, que de esto mismo no tienen los Indios otra parte, que la de darles lienzo para su vestido. Pues es constante, que de este comun producto ha de salir para darles yerva, tabaco, bacas, cavallos, mulas, bueyes, herramientas, alguna sal, cuchillos, armas, algunas medicinas, pagas de sus tributos, avios para sus viages, algunas lanas, ò ropa de la tierra para los Catbldantes ò Principales, para adornar, y mantener sus Iglesias, y para otras cosas; y si algún Pueblo rarissimo no necessita comprar algunas de estas especies, necessita de otras, como el Yapeyu no necessita de comprar animales, pero necessita de comprar yerva, tabaco, algodón, cera, y otras cosas, de lo qual todo, nada, ò casi nada se coge en dicho Pueblo, y lo ha de comprar con estos animales ò ganados.

Prosigue el Informante, queriendo decir, ò diciendo, con muy artificiosa malicia, que todo lo que de dicho comun resta, despues de dado lienzo para el vestuario de los Indios, queda para los efectos de las disposiciones de los Doctrineros. La que es calumnia antigua, è iniqua, como si los Misioneros no gastaran este resto precisa-

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AC.
AU ROI C.

mente en las cosas dichas, decentes, utiles, y necessarias al Pueblo, sino que lo extra-xeran para su regalo, y comodidad, para enriquecer los Colegios, para sus Amigos, y Parientes, y otras vanidades, ò piedades, en que suelen emplear muchas vezes sus caudales, los que los tienen.

Diga el Informante, si ha visto, ò sabido, que algun Cura Doctrinero, con el resto de esse comun caudal: aya conseguido, ò pretendido algun Obispado, ò Dignidad, fuera ò dentro de la Compañia? ò si para algun Amigo, ò Pariente suyo ha procurado esso mismo, ò algun Gobierno, ò Oficio secular? ò si ha fundado algun Mayorazgo? ò si quando algun Cura de estos sale à los Colegios, que suele ser muchas vezes, và derramando doblones, ò haciendo cavallerias dignas de hombre rico, y poderoso? ò no, sino que le basta un par de bolsas, ò peraca mediana para llevar quatro camisas, el manteo, y sotana, que solo tiene, fuera del avio necessario de comida, assi como quando dexa un Pueblo para passer à otro; y si estos tales en los Colegios usan, ò afectan mayor ostentacion, muestran mas modo, mas numeroso servicio? Si en la muerte de estos se han hallado en su poder zurrónes de Plata, cantidades de oro, memorias, obligaciones, recibos, ò otros papeles indices de mercaderes gruessos, y grandes correspondencias? O si de alguna otra manera piadosa, ò viciosa ha sentido respirar en alguno de estos (como suelen respirar en quisea

quien los tiene) gruesos caudales, estas inmen-
sas haciendas?

Y si nada de esto ay, como es certifi-
mo, que disposiciones fantasticas, que ad-
ministraciones encantadas son estas, que
corren à cargo del Doctrinero, y con que
la malignidad del Informante, sin temor
de Dios, ni verguenza de los hombres,
infama publicamente à estos Missioneros,
à toda esta Provincia, y à toda la Religion
entera?

Debe, Señor, el Suplicante certificar à
Vuestra Magestad en este punto critico va-
rias cosas: La primera, que los Curas de
los Indios no administran el dicho pro-
ducto comun, sino en la forma expresada,
y dicha. La segunda, que lo hacen general-
mente con tanto escrupulo, y delicada con-
ciencia, que ni al Superior ni al Provin-
cial, ni à los Rectores de los Colegios dan,
ni daràn de dicho comun cosa alguna de
consideracion, sino por su justo precio. De
manera, que muchas vezes los Superiores,
Provinciales, y Rectores, desisten de com-
prarles algo por sus cicaterias, ò rigores en
los precios. Y si algun Provincial, ò Supe-
rior se quiere mostrar mas abierto, luego
lo delatan al General.

La tercera. Los mismos Curas, entre si,
en los tratos que hacen, y en la corres-
pondencias con los Procuradores de Missio-
nes, suelen ser tan menudos, que quando
el Provincial los visita, y toma cuentas à
todos, tiene harto que hacer en componer-
los, como si fueran dos Mercaderes, que

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

comienzan; y esto à vezes sobre muy pocos reales.

La quarta. Este caudal comun de los Pueblos, ni es igual en todos, ni persistente en ninguno. Pues oy, y en este año de 1735, en que el Suplicante los ha visitado à todos, à los mas los ha hallado, con nada muchos, y otros con casi nada en sus almacenes, y pobrissimos, y debiendo mucho en los Oficios de Misiones; assi por generos que de los Oficios les vinieron, como por rancheria, y almacenes, que se fabricaron en Buenos-Ayres para los Indios, y se tomó à fuera mucha plata à dafio para fabricarlos, que hasta aora no se ha pagado, como por otros gastos comunes, necessarios, y utiles à los Pueblos, y para costear pleytos injustos contra estos pobres.

La quinta. Los Generales de la Compañia, quando han entendido, que en la administracion de este comun ha havido algun leve descuido, aunque en cosas piadosas, han mandado, pena de pecado mortal, y sò correspondientes penas, que ninguno, ni particular, ni Superior, ni aun el Provincial, pueda sacar de tal comun, ni de otra hacienda de los Indios, cosa alguna, ni disponer de ella fuera del Pueblo. sus necesidades, utilidades, y deccencias; aunque sea para limosnas, ni obras pias: lo que se ha observado, y observa. Tambien han ordenado, que por la carne, y pan, que los Padres Religiosos gastan en cada Pueblo, y lo dà el mismo

Pueblo, è importa casi nada, el Superior, del Synodo que percibe para la manutencion de los Sugetos, compre algunos refecates y doncellillos para los mismos Indios.

La sexta. Los Procuradores de Misiones en Santa Fé, y Buenos-Ayres, tienen grave precepto de embiar à los Pueblos los generos al mismo precio que les cuestan. Item, que si tuvieren algunos abanzas, los apliquen puntualmente à aquel Pueblo, ò Pueblos, en cuyos frutos, ò con cuya hacienda se abanzò. Item, que quando las Misiones, ò los dichos Procuradores venden à los Colegios sus frutos à precio moderado, den assimismo los Colegios los suyos à moderados precios. Item, que no se hagan tratos paliados, que mas parezcan limosnas à los Colegios; y la misma conocida pobreza de los Colegios demuestra, que este encantado caudal no tiene defague en ellos.

De todo esto, Señor, parece se deduce bien, quan limpia, desinteressada, y ajustadamente administren los Doctineros y Procuradores este comun producto; quan vigilante esten sobre ello los Superiores, hasta el General mismo; y quan sin razon, verdad, ni conciencia proceda el Informante. Todo esto no quita, que alguna vez, aunque rarissima, aya havido algun descuido, pues los ay contra los Mandamientos de Dios, aun en los que se llaman Justos; pero sabido, no se ha passado sin reprehension, y castigo.

Confirmò muy bien lo dicho vuestro mencionado Obispo de Buenos-Ayres,

M ij

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

quando en la Carta arriba citada dice à Vuestra Magestad assi : Puedo certificar à V. M. como quien corriò por todas las Misiones , que no he visto en mi vida cosa mas bien ordenada , que aquellos Pueblos , ni desinterès semejante al de los Padres Jesuitas. Para su sustento , ni para vestirse , de cosa alguna de los Indios se aprovechan, Hasta aqui vuestro Obispo. Pero no puede, Señor, el Informante, como ni otros ciegos enemigos de la Compañia , alcanzar , ni entender , como los Hijos de esta , afanen , y suden tanto sobre la hacienda de estos pobres Indios , sin que de ella se les pegue mucho à sus propias manos ; ni creen que quepa en Hombres tanto trabajo , puramente por amor de Dios , y de las Almas , sin corruptible , y humana recompensa. Mas estos incredulos solo entienden , creen , y hablan à la manera que ellos obran.

Prosigue el Informante , y dice : que respecto de lo que acaba de decir , y de que en las urgencias que se han ofrecido de vuestro Real servicio , especialmente los Indios de la Jurisdiccion de Buenos-Ayres , han servido à Vuestra Magestad en las Fronteras de dicho Puerto , como me consta , deben ser atendidos con la benigna , y Real piedad que V. Mag. acostumbra , parecièndose debiera servir Vuestra Magestad imponerles la mitad de las ocho varas de lienzo , de dos pesos en plata , con el cargo de que se exerciten , siempre que se ofrezca , à su costa en vuestro Real servicio , haciendoles ser la equidad piadosa con que Vuestra Ma-

gestad los atiende. Y aunque los de esta Jurisdiccion tambien han hecho en tiempos passados algunos servicios à Vuestra Magestad en la Provincia, han descaecido de muchos años à esta parte en el todo, sobre cuyo particular podia V. M. siendo servido, dár la misma providencia. Hasta aqui el Informante.

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Y yerra, ò engaña lo primero en dár Pueblos, ni Indios à la Jurisdiccion del Paraguay en el año de 1730, por Septiembre, quando todos eran de Buenos-Ayres, como se dixo, y es manifesto. Y erra mas en decir, ò suponer, que los Indios que pertenecieron al Paraguay, no hiciessen servicios en el Gobierno de Buenos-Ayres, lo que es manifestamente falso. Y erra, y engaña en querer decir, que quatro varas de lienzo grueso, y burdo, valgan dos pesos en plata, como arriba se dixo. Engañó mas en decir, que los Pueblos que fueron del Paraguay, huviessen cessado en vuestros servicios Reales *de muchos años à esta parte en el todo.* Pues à mas de haver servido en el Gobierno de Buenos-Ayres, en estos años sirvieron diversas vezes en el del Paraguay en el Gobierno no antiguo de Dom Diego de los Reyes, como es notorio. Y mas recientemente en el año de 1724, por orden de vuestros Reales Ministros, mas de tres mil Indios de unos, y de otros Pueblos, acompañaron armados à Dom Balthazar Garcia Ros, previsto Governador del Paraguay, para introducirlo en aquella Provincia; y yà dentro de sus terminos, à traycion doble fueron def-

1717.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AC.
AU ROI C.

baratados los Indios, y otros Españoles fieles de la Villa-Rica, con muerte de trecientos, ó mas; y Dom Balthazar se retiró, huyendo por los Resistentes del Paraguay á los mandatos de vuestros Reales y legítimos Ministros.

Que el Informante el año de 1730, no se acordase de este servicio tan considerable, publico, y notorio, y costoso para los Indios, hecho á Vuestra Magestad casi á sus mismos ojos, y habiendo entrado á gobernar aquella Provincia el año de 1725, inmediato á el de 1724, en que el dicho ruidosísimo servicio se hizo, no es creíble: decir que este no fué servicio de V. M., no es tolerable, sin ofender la obediencia, y lealtad debida: el callarlo, ó negarlo, á mas de faltar á la verdad, y sinceridad debida á V. M. en el Informe, puede ser maxima de malas consecuencias; pero nada cauta en quien se precia de leal Vassallo.

A mas de esos servicios antecedentes, y tan inmediatos al Informante de Dom Martin de Barua (y que él fraudulentamente niega) desde el año de 1732, casi en sus principios, hasta bien entrado el presente de 35, han estado estos Indios de unos, y de otros Pueblos en muchos millares, casi siempre con las armas en las manos, defendiendo por orden de Vuestro Virrey, y Ministros, sus Fronteras, y las de este Gobierno de Buenos-Ayrès, de los Comenros del Paraguay, sin haverlas dexado hasta ver introducido en el Paraguay su legítimo Governador, para su pacificacion,

Dom Bruno de Zavala , como el mismo
 havra dado parte à V. M. Por donde se ve,
 que ningunos Indios de estos han descaeci-
 do del todo, ni en parte en estos años en el
 Gobierno del Paraguay de vuestro Real ser-
 vicio , sino que en estos mismos , mas que
 en ningunos otros , han servido , padecido,
 se han consumido , y arruinado sus Pueblos
 en obsequio de V. M.

Despues de esto , tiende el Informante
 su arbitrio , de que impongan à todos estos
 Indios quatro varas de lienzo , ò dos pesos
 en plata en cada un año por cada uno. Y
 esto con dos condiciones : una , que que-
 den obligados à servir à Vuestra Magestad
 como hasta ahora , en quanto se ofreciere,
 en todas estas Provincias , y en todo siem-
 pre à su costa. La otra , de que se les haga
 saber la *equidad piadosa* , con que V. M.
 los atiende , los mira , y los alivia en esto
 mismo. Esta es la planta del Informante :
 y si se ha de decir la verdad , la imposicion
 que dicta es injusta , su primera condi-
 cion tyranica , y la segunda ilustoria.

Es injusta la imposicion que dicta ; por
 que à quien apenas , y con mucho trabajo
 paga , y puede pagar un peso , impone
 dos : tambien , porque habiendo pagado
 constante è indefectiblemente cada año un
 peso en plata , despues que se les impuso ,
 sin excepcion de años esteriles , y de peste
 en sus Pueblos , como parece la debian ten-
 ner , segun las Leyes 22 y 45 del lib. 6 ,
 tit. 5 , de las Recopiladas de Indias , ha-
 viendo la fortuna de estos Indios no me-
 joradose , sino ido à peor cada dia : havien-

1737.

MÉM. DE P.
 JACQ. D'AG.
 AU ROI C.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

do servido tanto à V. M. con tanto amor, y constancia, y en tantas maneras, con sus armas, con sus haciendas, con sus personas, sudor, sangre, y vida; tanto, que muchas vezes se ha dignado V. M. darles las gracias por sus Reales Cédulas: despues de todo esto, quando por ello esperaban mercedes de vuestra Real mano, y que V. M. los relevasse de todo tributo, que parecia lo justo, como lo están otros en Chile, Cusco, y Darian, por iguales, y aun inferiores titulos, y motivos.

Dicta à V. M. el Informante, que se les agrave, y doble el tributo. Pues quien dirà, que este dictamen es justo? y que no se encamina mas à castigar Vassallos rebeldes, que à gratificar Siervos fieles? mas à dividir el Reyno de Roboan, que à reunir la Monarquia de David?

Es tambien injusto el dictamen, por querer equiparar estos Indios con los del Perú, sin dar entre ellos mas diferencia que la de menor libertad que finge en estos, y hace poco al caso, quando las ay muchas, y muy notables. Los del Perú fueron conquistados à fuerza de armas: estos fueron impenetrables à las armas Españolas, y voluntariamente, por medio de los Misioneros, se dieron à Dios, y à vuestra Real servicio. Estos no cedieron, ni cedieron, sino con la real presumpta palabra de no servir personalmente mas que à V. M., lo que no hicieron los del Perú. Estos son Soldados Presidarios de V. M. que han defendido sus Tierras, y otras de V. Mag. de otras muchas Naciones barbaras rebeldes, y

de Europeas enemigas de la Corona ; y esto muchas vezes como es constante , y manifesto mas por , que sus emulos se lo quieran negar : pero los Indios del Perú , ni son tales , ni han hecho tales acciones , ni son capaces de hacerlas. Estos Indios , fuera del tributo que pagan , han servido , sirven , y están para servir à V. M. en la manera que ya se dixo ; pero los del Perú , fuera de su tributo , nada han hecho , hacen , ni harán.

Los del Perú tienen sus mulas , burros , y carneros propios , con que tragan lo suyo y lo ageno , y cada dia ganan y perciben plata. Estos , ni tienen tales animales , ni son capaces de tenerlos ; ni aunque los tuvieran , les fuera posible ganar con ellos plata. Los del Perú tienen sus ovejas , sus cabras , sus gallinas , y algunos sus vacas ; venden ellos ò sus mugeres los huevos , y les dan plata ; por un cordero , quatro reales ; por un carnero un peso ; por una vaca , quatro pesos , y todo plata , y de todo sacan plata. De todo esto Señor , es testigo el Suplicante , y lo es tambien de lo economico , escaso , guardoso , trabajador , y parco del Indio del Perú. Al contrario es testigo tambien , que estos otros Indios , fuera de algunos que tienen gallinas , no tienen otros animales , ni son capaces de tenerlos ; ni aunque los tuvieran , no pudieran sacar medio real , por no averlo en docientas ò trecientas leguas , y en el genio son totalmente contrarios.

Tambien los Indios del Perú están cerca de a plata , en las Minas , ò cerca de ellas ;

M. v

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AV ROIS C.

ò trabajan en ellas , ò acuden à ellas con sus cosas , y las venden por plata , ò por oro : y el oro , y la plata se les viene à casa , por lo que tienen. Estos otros , ni tienen , ni conocen plata ; para ver mediò real , el que menos , ha de caminar ciento y cinquenta leguas , otros docientas , y otros mas.

Todas estas diferencias , y otras que dexo , hacen el caso , son notabilissimas , y ciertas. Y quien no verà , y dirà por ellas . que es mas el que un Indio de estos . dé à V. M. en plata en Buenos-Ayrès cada año un peso , que el que uno del Perú dé ocho , ni doce , ni veinte ? y que es suma injusticia , è iniquidad el quererlo arbitrar iguales en esto. Cotejese la diferencia de darle à V. M. un pobre Labrador , que està en Madrid , un peso alli mismo , ò mandarle que lo dé en Paris , adonde debe llevar sus frutos à vender , y que camine à pie , si no tiene sobre que , trecientas leguas con todos sus costos , y otras tantas de buelta à su casa. Señor , el peso que este Indio dà à V. M. es plata , y para conseguirlo , ha de caminar con sus frutos valumosos mas de docientas leguas , ò trecientas , y otras tantas para bolver ; ha de caminar con muchos trabajos , hambres , y riesgos de su vida , y hacienda ; ha de estàr fuera de su casa seis , ocho , y diez meses , desamparando su pobre familia , rompiendo su ropa , y consumiendose. Todo esto , para que V. M. tenga un peso en plata en sus Casas , que no le vale à Vuestra Magestad , menos que cinco ò seis pesos de generos en el Paraguay.

Es tambien tyranica la primera condicion, que dicta el Informante, de que los Indios queden obligados à servir à su costa à Vuestra Magestad en quanto se ofreciere. Y sino, diga, que Soldados de Principe Christiano estàn dispuestos, y obligados à militar, y militar, sin sueldo, sin vestido, comida, y finalmente, todo à su costa, y nada de su Rey, y al mismo tiempo les obligue el Rey à que paguen riguroso tributo? Y que serà, si el Vassallo es miserable, y pobrissimo, y ha de militar, ò servir à su Rey trecientas leguas de su casa por tantos meses, como le succede à este Indio? Diga el Informante, que centenares, y aun millares pidiera, si hiciera un tal servicio: Y que semblante pusiera, si despues de hecho este servicio, le mandàra V. M. que en adelante pagasse doblados derechos en todo? y sobre esso quedasse obligado à hacer semejantes servicios, cada, y quando à Vuestra Magestad pareciere.

Es por ultimo ilusoria la segunda condicion, de que se les diga à los Indios, que en este iniquo, y tyranico Projeto se les atiende con equidad, benignidad, piedad, y amor; pues se les avia de decir assi: Mirad pobrecitos, y cuitados Indios, que el Rey nuestro Señor (que Dios guarde) llevado de su innata piedad, equidad, y benignidad para con vosotros; y atendiendo à que por sola vuestra voluntad os sujetais à su imperio y obsequio, y mas à vuestra suma pobreza, en que cada dia os hallais mas y mas afligidos, y à los grandes

1737.

MÈM. DU P.
JACQ. D'AGÈ
AU ROY C.

1737.

MEM. DE P
JACQ. D'AG.
AU. ROI. C.

y continuos servicios, que en guerra; y paz le teneis hechos con tanto amor y fidelidad, con los quales teneis vuestros Pueblos arruinados, llenos de viudas y de huerfanos, tantos hermanos, y parientes huidos, y perdidos entre Christianos, è Infieles: atendiendo à todo Su Magestad, le place, quiere, y manda, que de aqui adelante le pagueis doblado tributo, y que encima de esso quedeis obligados, y dispuestos a hacerle todos, y los mismos servicios, y otros mas, si se ofrecieren; y todo, y siempre à vuestra costa; y lo que hasta aqui haveis hecho, padecido, y cedido voluntaria y galantemente en su servicio, como Vassallos enamorados de Su Magestad, lo hagais, padezcais, y cedais en adelante, como Esclavos, obligados, forzados, y ruines.

Quien, Señor, pudiera hacer esta intimacion à los Indios, sin que fuesse tenido de ellos por un burlador, y que en odio, y desprecio de Vuestra Magestad investia, corrompia, y adulteraba vuestras palabras, y decreto? A estos extremos, Señor, miran los dictados de estos Alquimistas, Arbitristas, ò Quimeristas, Arquitectos sutiles y desvelados de injusticias contra estos pobres. Estos son los que levantan las Provincias; estos embarazan la conversion de los Infieles; estos hacen, que los Fieles se perviertan; estos tienen las Indias sin Indios; y segun la general conspiracion de los que han quedado, y la felicidad è indemnidad, con que les suceden las cosas en hostilizar à los Españoles, en quitar ca-

minos, y despoblar Provincias, se puede tener, que sino en todo, à lo menos en gran parte, quede Vuestra Magestad sin Indios.

Y aunque el dado arbitrio con sus condiciones no tuviera otras pruebas de injusto, se debia tener por tal, por lo que Vuestra Magestad en Real Decreto de 12 Octubre de 1716 dispone, y manda à su Governador de Buenos-Ayres, por el tenor de las siguientes, y ultimas palabras:

Teniendo presentes estos justos motivos para atender à dichos Indios, y mirar por su mayor alivio, y conservacion, os encargo concurráis, de vuestra parte à este fin, estando advertido, que no solo no debereis gravar en nada à estos Indios, sino es que conviene à mi Real servicio, que con los Superiores de la Compañia, que cuidan de sus reducciones, tengais; y pusséis una tan sincera y amistosa correspondencia, que los assure de que jamas vendrè. Yo en gravarlos en nada, mas que aquello, que segun parece, contribuyen para la manutencion de las mismas Misiones, y reducciones. Y assimismo os prevengo les guardeis, y hagais guardar, y cumplir por otra parte todas las exempciones, franquexas, y libertades, que por las citadas Cédulas les estan concedidas, para que de esta suerte assuredos y satisfechos, en todas las ocasiones, que oy en adelante (mas que nunca) se podran ofrecer, puedan acudir à mi Real servicio con sus personas, y armas con la misma puntualidad, esfuerso, y fidelidad, que hasta aqui lo han executado.

1737.

MÉM DU PS
JACQ. D'AG.
ALPH. K. O. R. C.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Este, Señor, si que es Decreto vuestro, y expresion digna de vuestra equidad, y piedad, ajustada à la pobreza, fidelidad, amor, y servicios de estos pobres Indios.

Prosigue el informante: *Y en quanto à los motivos, que puede haver havido para no haver puesto en contribucion de tributos à estos Indios; habiendo hecho exactas diligencias, para imponerme en ellos, è informar à Vuestra Magestad, no he hallado otra razon, que la que contiene el Testimonio adjunto de un Acuerdo de Hacienda Real, que se hizo en la Ciudad de Lima por vuestro Virrey Conde de Salvatierra, con los Ministros, que en el se incluyen, en que les impuso de tributo à cada Indio un peso en plata de los de dichas Doctrinas, con cargo de que lo enterassen en las Reales Caxas de Buenos-Ayres, habiendose arreglado de dicho vuestro Virrey, y demas Ministros para ello à las representaciones, y causas, que por entonces se les ofrecieron.* Hasta aqui el Informante.

Cuyas palabras suponen haver querido Vuestra Magestad saber la razon, ò motivos, por que estos Indios no contribuyan, ò tributaban à Vuestra Magestad, y esto mismo supone haver sido informado Vuestra Magestad que dichos Indios no tributaban. Y en realidad de verdad assi se lo informò à Vuestra Magestad el mismo Don Martin de Barua en 9 de Agosto de 1726, por estas palabras: *Respecto de hallarse los Pueblos Indios, que estan a cargo de los Padres de la Compania, sin ninguna pensan; las quales, nombrado el mismo,*

viene insertas en Real Cedula de Vuestra Magestad fecha en Sevilla en 27 de Agosto de 1730, y del mismo se cree ser el Informe hecho à V. M. de que los dichos Indios paffan de ciento y cinquenta mil, en el qual tambien se dice assi: *Respecto de no contribuir al presente cosa alguna*, como se refiere en otra Real Cedula de V. M. fecha en el Puerto de Santa Maria en 21 de Septiembre del mismo año de 1730.

Si Dom Martin de Barua no quisiera al presente mantenerse en la misma falsedad, con que informò a V. M. el dicho año de 1726, facilmente huviera satisfecho à V. M. diciendo, que dichos Indios han tributado y tributan en la forma que les es mandado, dando cada uno al año el peso que dice el mismo haverles impuesto vuestro Virrey Conde de Salvatierra. Y que dichos Indios, Señor, contribuyan, tributen, paguen, y den cada año cada uno este peso à V. M. es cierto, publico, y notorio, y constará autenticamente de los Libros de vuestras Reales Caxas de Buenos-Ayres, y en el Paraguay, y de los recibos exhibidos, y certificaciones dadas por vuestros Oficiales Reales. Por donde es falsedad, y calumnia manifesta de Dom Martin de Barua, y de todos los demas que informaron, e informan, que dichos Indios no tributan, ni contribuyen en nada, ni tienen pension alguna, pues tributan, y han tenido, y tienen muchísimas pensiones en vuestro Real servicio: por donde tambien fuevano en el Informante el hacer exactas diligencias para imponerse en los motivos

1737.

MÉM DU R.
JACQ. D'AG.
AU ROY C.

1737.
MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

porque estos Indios no contribuian; pues le constaba manifiestamente, que tributaban, y contribuian en esse, y antes de esse tiempo. Tambien debia saber, y sin duda sabia dicho Informante, que aunque el Conde de Salvatierra, vuestro Virrey, havia mandado el año de 1649, que todos los Indios de estas Doctrinas pagassen un peso en plata en las Caxas Reales de Buenos-Ayrès, despues por Real Cedula del año de 1679, se concedio, que los tres Pueblos, que entonces eran cerca del Paraguay (y ahora con una Colonia de ellos son quatro) pagassen en el Paraguay en lienzo à razon de un peso la vara, segun que hasta ahora se ha hecho.

Prosigue el Informante: *Siguiendose de esta imposicion, y de no haver contribuido, como notoriamente es publico, el reparo, de que desde el año de 1681 de su establecimiento, hasta el de 1730, regulando el que en todo este tiempo tendrian el mismo numero de los quarenta mil Indios, pocas, ó menos, las referidas Misiones, fallan en vuestra Real Caxa de Buenos-Ayrès tres millones, y docientos mil pesos.*

Este es el punto de mas substancia y peso que tiene el Informante, y el que sin duda ha commovido, è irritado los animos de los zelosos del Real Erario, y quizà contra los Missioneros, creyendolos defraudadores de tantos millones; pero en quien tantas vezes ha quebrado la verdad, es preciso recelar y sospechar, que en este particular no ha de ser mas ajustado, ni veridico.

Quizà à la vista de las falsedades en que funda su fallo, de que fallan en vuestras Caxas Reales de Buenos-Ayrès tantos millones, y centenares de millares, se verá ser fantástico, y aereo su fallo, de que fallan. Es falso lo primero. lo que dice ser notoriamente publico; esto es, que estos Indios no han contribuldo en nada à vuestra Magestad desde el año de 1681: consta esto de lo que se ha dicho. Es asimismo evidentemente falso, que en todos estos treinta Pueblos juntos, aya al presente, ni jamás aya havido quarenta mil Indios tributarios, como el Informante dice, de lo que por sus mismas palabras, y computo queda arriba convencido, Ni en que juicio cabe el creer, ni querer persuadir, que havendose hallado el año de 1676, por Dom Diego Ibañez de Faria, vuestro Fiscal de Guatemala, en el Padron que hizo de todos los Pueblos, solos diez mil quinientos y cinco Tributarios, como de los mismos Padrones es manifesto, havia de haver el año de 1681, esto es en solos cinco años, el aumento de veinte y nueve mil quatrocientos y noventa y cinco Tributarios, que son los que van de diez mil quinientos y cinco, hasta los quarenta mil:

Ni es mas racional la consecucion, ó dilacion del Informante, quando porque el año de 1730, que es el de su Informe, supone haver quarenta mil Tributarios, arguye, que serian los mismos poco mas, ó menos en todos los quarenta y nueve antecedentes, que son los que van de 1681 à 1730, como si los Indios fueran piedras.

1730

MÉM. I

JACQ. I

AU ROI

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

puestas en algun faco , que ni van à mas , ni à menos , aunque pasen muchos años . O como si porque al presente ay en el mundo tantos millones de hombres , yà deduxeramos que havria otros tantos moços , mas ò menos , en la Arca de Noé .

Pero demostre al Computista , que sea verdadero lo que lleva supuesto , y falso ; y que los Tributarios constantemente ayan sido quarenta mil en todos esos quarenta y nueve años , y que en ninguno de ellos ayan tributado un solo peso , haviendo de ser quarenta mil pesos cada un año , segun la imposicion , ò disposicion que el mismo alega del Conde de Salvatierra , quien le ha dicho , que quarenta mil , multiplicados por quarenta y nueve mil , construyen la figura , ò fantasma que levanta , de tres millones , y docientos mil ? no siendo mas que un millon novecientos y sesenta mil ?

Sino es que el Informante , despreciada la imposicion de un peso , hecha por dicho vuestro Virrey Conde de Salvatierra , y despreciadas con ella muchas Reales Cedula's , desde el Señor Rey Dom Philippe IV , vuestro glorioso Progenitor , que aprueban dicha imposicion , y mandan , que precisamente se guarde , sin innovacion alguna : lo que Vuestra Magestad , mismo tiene mandado al Governador de Buenos-Ayrès , y Real Audiencia de la Plata en Cedula fecha en el Pardo en 28 de Junio de 1716 , y en el Real Decreto arriba citado para el mismo Governador de Buenos-Ayrès en 12 de Noviembre del mismo año 1716 , y la Real Provision de vuestra dicha

Audiencia de la Plata del año de 1718, y se obedeció en el Paraguay el de 1719, que conforme, y uniformemente mandalo mismo que V. M. dispone; ó sino es que pospuesto, ó despreciado todo esto, como lo desprecio, no haciendo caso de ello, quando solo alegò la disposicion de vuestro Virrey Conde de Salvatierra, pudiendo, y debiendo, alegar estas Reales Cédulas, como de mas fuerza, y anthoridad, y mas recientes, quiera el Informante arreglar, y que aya estado arreglado, desde el año de 1681, el tributo de los Indios à dos pesos en plata por cada uno en cada un año, segun su idea y capricho, retrotrayendo segun esto la obligacion de los Indios à pagar dos pesos desde dicho año de 1681, y por consiguiente obligandolos al entero, segun su imaginacion, que en tal caso errò la cuenta en grave daño del Real Erario, pues debian ser los que fallaban, no tres millones y docientos mil pesos, sino 3920000 pesos.

Por donde se ve, que el Informantè, en todo caso y suposicion, falta en la verdad, y claudica en las sumas; y mas claudicará en ambas, si advierte, como debe, que el tributo de los Indios de tres Pueblos, y aora quatro, ha entrado, entra, y debe entrar por Real Cédula de 2 de Noviembre de 1679, en las Caxas del Paraguay, y no en las de Buenos-Ayrès: lo que debia saber el Informante, haviendo sido casi seis años Governador interino de aquella Provincia; y lo que tambien disminuye en gran parte la suma que imagina fallar en las Reales Caxas de Buenos-Ayrès.

1737.

MÈM. DU R^{oy}
JACQ. D'AC.
AU ROY C.

1737.
MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

Lo que parece, Señor, haver en el sumpto de estos tributos, brevemente dicho, es, que à vuestro Virrey de estos Reynos, Conde de Salvatierra, le fuè cometido señalasse, è impusiesse el tributo conveniente à los Indios reducidos por los Religiosos de la Compañia de Jesus en las Provincias del Paraguay, Parana y Uruguay: para este fin, entre otros, vino, visitò y empadronò dichos Indios el Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, por cuyo Padron, y orden de vuestra Real Audiencia, que entonces residia en Buenos-Ayrès, comenzaron à tributar dichos Indios el año de 1666, como consta de recibos, y certificaciones dadas por vuestros Oficiales, Reales segun rezaban sus Libros. Despues, como se ha dicho, el año de 1676, visitò, y empadronò todos los dichos Indios vuestro Fiscal de Guatemala Don Diego Ibañez de Faria: cuyo Padron, aunque fue de *catorce mil quatrocientos y treinta y siete Tributarios*, por haver arreglado, como tales, los muchachos de catorce años, y no haver reservado otros, que se debian reservar, por dicha Real Cedula de 2 de Noviembre de 1679, se rebaxò, y reduxo al preciso numero de *diez mil quinientos y cinco Tributarios*; de los quales, los nueve mil quinientos y cinco han pagado en plata en Buenos-Ayrès; y los mil en lienzo en el Paraguay, à razon de un peso la vara. Desde que se comenzò à pagar tributo, que fuè el año de 1666, se ha pagado constantemente hasta oy; con esta diferencia, que desde dicho año, hasta el de 1676,

fuè el tributo de nueve mil pesos : mas el año de 1677, y los siguientes hasta oy, ha sido el tributo de diez mil quinientos y cinco pesos, por averse hallado este numero de Tributarios en el Padron de Dom Diego Ibañez de Faria, posterior al de D. Juan Blasquez de Valverde. Hasta ahora, ni se ha disminuido, ni se ha aumentado este tributo ; porque aunque los Indios han tenido aumento, no se ha hecho Padron nuevo, con mandato y expresion de que paguea los que exceden el numero de los que dicho Dom Diego Ibañez de Faria en el suyo dexò : previniendose en Real Cedula de 17 de Julio de 1684, se regulasse precisamente la paga de los Tributos por dicho Padron, hasta que se hiciesse otro ; y como parezca no haverse echo otro formal, que el de Dom Juan Gregorio Bazan de Pedraza, el año de 1715, de solos los trece Pueblos, que entonces pertenecian al Paraguay, quien aunque diò cuenta à V. M. no puso en contribucion mas Tributarios, que los que dexò Dom Diego Ibañez de Faria, como consta de vuestra Real Cedula de 24 de Agosto de 1718, por esso hasta el dia de oy no ha tenido crece dicho Tributo. Una cosa, Señor, deslumbra los actores contra los Indios, para decir, que estos no tributan nada à V. M. porque ven lo poco que cada año queda en vuestras Reales Caxas, no queriendo atender, ni entender, que V. M. de esse mismo Tributo manda dar, y dà el Synodo de veinte y dos Pueblos, que suma cada un año nueve mil ocho-

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

cientos y cinquenta y un pesos , y un real, que es alguna cosa.

Prosigue el Informante : *Sin que los Oficiales Reales ayan hecho diligencia de su cobranza , por las respetoras inteligencias , que dichos Religiosos , con su eficacia , siempre mantienen , sin que à ellas , con otras intervenciones , aun mediando vuestros Reales mandatos , se atrevan , ni aun los Ministros , que por su oficio tienen inmediata obligacion , à executarlas.* Toda esta acusacion , y calumnia del Informante contra vuestros Oficiales Reales , y contra la Compañia , queda desvanecida , ò hecha humo , como con evidencia lo quedan sus sólidos millones : y con la que ni vuestros Oficiales Reales son reos de la negligencia , y cobardia de que los acusa , ni participantes de las respetoras inteligencias , y mysteriosas intervenciones de que los nota ; ni la Compañia ha necesitado , ni se ha valido de inteligencias eficaces , ni no eficaces , ni ha procurado jamàs intervenciones algunas para que los Indios no paguen lo que V. M. por sus Reales Cédulas tiene determinado , pues han sido todos annualmente puntuales , unos en pagar , y otros en cobrar ; como es manifesto , y constará de los Libros , y Recibos

Puedese reparar , que la calumnia del Informante denigra à todos los Oficiales Reales de las Caxas de Buenos-Ayrès , y Governadores , que han exercido dicho cargo desde el año de 1681 , hasta el de 1730 , y à los Religiosos de la Compañia , que en todo este tiempo han intervenido ;

porque segun el mismo, en todos estos años, ni los unos han cobrado, ni los otros han pagado: y todos, ò por respetos y miedos, ò con intelligencias, intervenciones, artes, y mañas; han defraudado vuestro Real Erario. Y quien dirà, que Don Martin de Barua excede à todos, ni à ninguno de estos, en temor de Dios, en el cumplimiento de sus obligaciones, ni en el amor à Vuestra Magestad? Y se puede reparar mas, que acusando à vuestros Oficiales Reales, y Gobernadores de Buenos-Ayrès, omite los del Paraguay; siendo constante, que si huviera delito ò fraude, todos huvieran sido complices, pues el tributo en ambas partes se debia cobrar, repartido, como en una, y otra parte lo han cobrado; pero no quiso el Informante nombrar los Oficiales Reales del Paraguay; y pudo este silencio ser maxima, porque como esta acusacion, siendo de materia de quarenta y nueve años antecedentes, la hizo al sexto año de su interino Gobernador del Paraguay, pudo recelar prudente, no quedar por sí mismo acusado, convencido de haver desperrado tarde.

Para probar el Informante la calumnia, de que aun mediando los Reales mandatos de Vuestra Magestad, trazan y obtienen los Jesuitas que el Tributo no se cobre, ni vuestros Reales Ministros se atrevan à cobrarlo, debiera traer alguna cosa particular, y de nuevo, que no estuviera ya plenamente refutada; ni se debiera tener por pecado el que los Jesuitas, sin usar dolo,

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.

MÉM. DU P
JACQ. D'AC.
AU ROI C.

ni engaño, ni fuerza, hiciesen sus diligencias, por el alivio, y bien de estos miserables; pues esto, ni desdice, ni excede el Oficio de Abogado, Tutor, y Procurador de Pobres. El solicitar con falsedades, y calumnias contra todos, el aumento de sus propios intereses, y subir mas que todos, como parecé lo hace el Informante, esso si es feo, è indecente.

Prosigue aun : Jactandose siempre dichos Religiosos de su poder, cuyas circunstancias estoy palpando, con el quebranto de no poder ser capaz de remedio en algunos casos de mis cargos, por la ardidosa (dice) disposicion con que consiguen, especialmente en el Tribunal de vuestro Virrey, providencias, adonde con la larga distancia, por adelantados informes, consiguen tenga la verdad gran mutacion, mayormente agregandose à todos sus dictámenes la autoridad, inteligencia, y arte de vuestro Reverendo Obispo, de cuya union, y parcialidad tengo antes de akora informado à V. M.

El que los Jesuitas se estén siempre jactando de su poder, parece acusacion embidiosa, y pueril. Y en realidad, si en algun tiempo fuera vanissima esta jactancia, fuera en el tiempo y Gobierno del Informante, quando ni aun lo muy debido por todos titulos de justicia podian conseguir, ni aun restituirse à su Colegio del Paraguay, de donde con injusticia, y con sacrilega violencia, reprobada justamente por Vuestra Magestad, por su Supremo Consejo, Virrey, y demás Ministros, y sin ninguna
autoridad,

authoridad, ni potestad legitima, havian sido echados, pudieron conseguir del Informante Gobernador, aun llegandose los primeros Ordenes de vuestro Virrey, siendo necesarios otros de mayor fuerza y ardor. Al humor del Gobernador corria en el Paraguay el defaecto ù odio de muchos contra la Compañia, en tanto grado, que podian conocer bien los Religiosos de ella, no solo que era ninguno su poder, sino que qualquiera podia apoderarse de ellos, y de sus cosas sin miedo del Gobernador; y se puede creer, sin temeridad, que la siguiente expulsion, que del mismo Colegio padecieron los Religiosos, aun mas defaforada, y escandalosa, que la antecedente, fuè concebida al abrigo, calor, y sombra de esse Gobernador. Por donde mal pudieron los Jesuitas en esse tiempo, y siempre *jaclarse de su poder.*

Ni se vè, que casos de sus cargos son los, que quebrantado no podia remediar, por estår palpando las circunstancias de esse poder. Solo se dexa discurrir, que el caso de su cargo, que quiso remediar, y con quebranto y pesar no pudo, fuè el de la restitucion de los Jesuitas à su Colegio, que deseaba mucho embarazar, y con dolor de su corazon no pudo; por que otro caso de monta no parece haver intervenido, en que no hicièsse lo que quiso. Y si tuvo tales casos de su cargo, y quebranto, por que no acudiria à Vuestra Magestad, hasta el sexto, y ultimo año de su Gobierno, à buscar el remedio de ellos, y su prompto descargo, y alivio?

1737.
 MÉM. DU P.
 JACQ D'AG.
 AU ROI C.

Acusa, y nota el Informante, como brazo de esse poder de los Jesuitas, la que llama *aridosa* disposicion, con que consiguen providencias, especialmente en el Tribunal de Vuestro Virrey. Aunque los Jesuitas tuvieran tres tantos mas de sagacidad, no les sobrarà nada para reparar, y prevenir la astucia, y malicia del Informante, y otros. Y esto se ve manifestamente en las circunstancias de haver llegado à la Corte este desafortado Informe con otros, y muchas calumnias de la misma fragua, ò turquesa contra la Compañia, sin que allà pareciese un solo papel de los Jesuitas de acà en su defensa, como lo dice la queixa de sus Procuradores, que allà residen; y es sentimiento comun, que los Jesuitas son tardos en su defensa. Pero la confianza en Dios, su innocencia, y verdad con que proceden, les hace dâr lugar à los calumniadores para que vayan por delante, y tiendan las redes de su engaño. Tienen tambien los Jesuitas creido, y experimentado, que ay en V. M. dos oidos, y que ningun acusador, por mucho que se adelante, los ha de tener entrambos.

Lo mismo debiera el Informante sentir de vuestro Virrey, que por acà ha sido tenido por integerrimo; y debiera creer, que por adelantados que fuesen los informes de los Jesuitas (que cierto no lo son) no havian de acelerar las providencias, ni obtener Despachos, antes de oyr ambas Partes en modo y forma suficiente. Malo es que el Informante se muestre tan sentido del recurso à vuestro Virrey, y tan displi-

cente de sus providencias para aquella Provincia, llegando à zaherir por infecto, menos advertido, y entero, su Tribunal, y Gobierno, quando todo el anhelo de estas providencias era reducir, y mantener aquella Provincia en paz, quietud, y justicia, y obediencia à V. M., lo que quizà se huviera conseguido antes, si el Informante, como debia, huviera procedido con el exemplo, en tener y hacer se viese el debido respeto à superiores mandatos: pero de esto tendrá V. M. noticia plena por parte de dicho Virrey.

Lo que dice el Informante, que los Jesuitas con sus adelantados Informes à Lima, consiguen tenga la verdad *gran mutacion* con la larga distancia, lo debiera confirmar con algun caso en particular, en que los Jesuitas, ni por lexos, ni por cerca ayan faltado à la verdad, como el mismo falta tantas vezes, y tan grave è injustamente en este su Informe, como pateece và demostrado.

Prosigue el Informante: *Mayormente agregandose à todos sus dictámenes la autoridad, inteligencia, y arte de vuestro Reverendo Obispo, de cuya union y parcialidad tengo antes de dbrà informado à Vuestra Magestad.*

Tienen, Señor, los Jesuitas del Paraguay la que se puede llamar fortuna, que es estar unidos, y amados por el Informante, no solo con los pobres Indios, sobre cuya destruccion fiscaliza, sino tambien con vuestro Governador, y Oficiales Reales, que fueron de Buenos-Ayres, por casi

1737.

MRM. DU P.
JACQ. D'As.
AU ROI C.

1737.
 MÉM. DU P.
 JACQ. D'AG.
 AU ROI C.

cinquenta años, y con vuestro Virrey de estos Reynos, que lo ha sido tambien muchos. A los primeros acusa de negligentes, omisos, y cobardes, ó de complicados en inteligencias respetosas, intervenciones misteriosas, que traerán mezclados cohechos de otros lunares, que quitan la hermosura, perfeccion, y entereza de un fiel Ministro vuestro, y lo hazen manco, è impedido para cumplir con sus obligaciones, recaudando vuestros Reales haberes. Al Tribunal de vuestro Virrey de Castell-Fuerte, siendo un espejo terso en que se ha podido ver el mas subido zelo, rectitud, piedad, y justicia, tambien ha pretendido empañarlo, y aun quebrarlo, si pudiese, con su nocivo aliento, queriendolo quizá complicar en los dictámenes, maximas, inteligencias, è ideas de los Jesuitas, y en los excessos, y fraudes que calumniosamente les acumula.

Ahora cierra con el que le faltaba, y quizá fuè à quien mirò su primera intencion, que es vuestro Reverendo Obispo del Paraguay, digno por cierto de mejores tiempos, y de Governador concurrente de mejores atenciones y respetos; Prelado exemplar, y Apostolico; verdadero Padre de Pobres; Pastor solícito de sus Ovejas, macilento, y pobre por el bien de ellas; humilde, humano, desinteresado, manso, atentissimo à la magestad y adorno de su Iglesia; probado en muchos trabajos, persecuciones, y calumnias, por la mayor parte padecidas por fiel, y leal à Vuestra Magestad, previniendo, y procurando embarazar las ofensas

fas de Dios , los deservicios de Vuestra Magestad , y la ruina de aquella Provincia . en que ella misma se llora , y arrepentida reconoce quan bien le huviera estado oír la voz de su amante Pastor , y no el engañoso silvo de los que la precipitaron al abyssmo de desordenes , que los ha llamado un abyssmo de amarguras.

A este tal Prelado suyo acusa el Informante , y dice , que le tiene acusado ante Vuestra Magestad , y quizá havrà sido muchas vezes *antes de ahora*. La acusacion presente es gravissima , pues por ella consta , que todas las maximas , ideas , inteligencias , ardides , disposiciones , intervenciones , jactancia de poder , y fraudes de los Jesuitas contra Vuestra Magestad , y su Real Erario , finalmente *todos suos dictámenes reciben aliento , vigor , y fuerza , principalmente y mayormente , con la autoridad , inteligencia , y arte de vuestro Reverendo Obispo*. Por lo qual queda complice , y principal de todos los excessos de los Jesuitas , por cuyo remedio acude el Informante zeloso à Vuestra Magestad. Y es cierto , que la *authoridad* de vuestro Obispo es , y debe ser venerada como grande , y no ajada del Informante , como parece : *Su inteligencia* es mucho mayor que mediana , adquirida con la experiencia , y manejo de la larga serie de negocios , que à su capacidad , y buen expediente , assi en su Religion , como fuera de ella , le han fiado ; su *arte* , quitadas las malicias , artificios , y ficciones proprias del Informante , reducida à una prudencia y sagacidad , compa-

1737.

MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

ñeras de un hombre recto, sano, no se le pueden negar; con que si todas estas tres inocentes partidas se agregaran viciadas à otras muchas, y tales de los Jesuitas, sin duda formaràn un torrente incontrastable.

Pero à Dios las gracias, Señor, que ni los Jesuitas han usado de sus talentos, ni vuestro Obispo de sus excelentes partes, sino à gloria de su Señor, bien de las Almas, y obsequio, y servicio vuestro. Llame ahora el Informante à estos talentos, y partes, y à la Evangelica negociacion que les corresponde, con los nombres, y apellidos que mas le pluguiere. y pudiera, para hacer creible, ò probable, que en este trato de Compañia ay malicia contra vuestro Real Erario, descubrir alguna mejora extraordinaria en alguna, ò en ambas partes. Quizà dirà, que el Prelado, por fomentar aquellos *dictámenes* de los Jesuitas, participa de aquellos millones, y cien millones, que dice tienen defraudados estos: Pero si vuestro Obispo, por alguna extraordinaria providencia, ò caso, tuviera un dia un millon, bien cierto es, que en esse dia no quedará en el Paraguay hombre pobre, sino el mismo, segun su notoria caridad, y genio. Promesas à la Corte para peticiones, ò promociones, ni sueñan, ni se huelen, y el mismo no obrar convence el no haverlas; con que à esta parte de este trato, ningun util, ni mejora la resulta. Es manifesto, como lo es, que el dicho trato no es doble, ni sujeto à vicio ni malicia contra alguna de las Magestades.

No obstante, el Informante repite la acusacion, que dice hizo ya antes, de la union y parcialidad de vuestro Reverendo Obispo con los Jesuitas. Esraña cosa, Señor, que se tenga por delito, y se acuse como tal, la union, uniformidad, mutua correspondencia, mutuos officios, y amor de un Obispo, Prelado, y Padre universal con una Religion, que en quanto puede le obedece, excuta sus ordenes, le alivia en su cargo, le cuida, y apacienta su Ganado, y está dispuesta de dia y de noche en Pueblos, y Ciudades, à acudir con todos los Sacramentos al Enfermo, à assistir al Moribundo, y con todos los demás officios conducentes al bien espiritual, y eterna salvacion de sus Ovejas? Si este Obispo se desdénara, y estos Religiosos no procurarán esta union y conformidad, ni el Obispo, ni los Religiosos cumplirán con su obligacion. Por tanto, si el Informante no se quiere declarar enemigo de toda charidad, conformidad, y union, debe decir los vicios de esta que acusa ante Vuestra Magestad.

Pero dirá que es union, y parcialidad, ofensiva: más es menester que diga à quien, y por que es ofensiva; porque si solo ofende al Informante, y à otros de su humor y passion, y no à los verdaderos, prudentes, temerosos de Dios, y desapassionados, en tal caso no se debe tener por viciosa, ni acusable esta union, como no lo es, sino sumamente santa, y amable, la hypotatica, aunque de ella se ofenda Lucifer, y todos los que de el son. Acaño el Prelado

1737.
MÉM. DE P.
JACQ. D'AG.
AU ROY C.

con esta union, y favor, que hace à esta Religion, falta en lo que debe à las demás? ò à alguna otra Comunidad, ò Gremio, ò persona en particular? ò tuerce la justicia, ò quita sus derechos à nadie? Pues si por aquella union en nada de esto falta con nadie, por que es acusado de ella? Ni por que se le dà en el nombre de parcialidad, que suena adhesion à una parte, con su injuria de las compartes? De otra suerte serà acusable, como parcialidad, la mayor ternura de Jacob con Joseph, y Benjamín, y la de Christo con Pedro, Juan, y Diego; y la mas singular con Juan, siendo esta charidad ordenadissima.

Verdaderamente, que si como el Informante, por la union de vuestro Reverendo Obispo con los Jesuitas, piensa dàr fuerza à la acusacion contra todos, assi fuera decente y conveniente examinarle sus Confidentes, y Amigos, quizà se hallarà mucho, que nada tuviera de Dios, ni de vuestro Real servicio.

En el resto de su Informe recomienda su independenciam constante, y su integridad, y desinterès, de que quizà; y sin duda, seràn otros mas independientes, y eneros testigos. Significa à Vuestra Magestad su sumo deseo de llegar à los Reales pies, para desmenuzar su dicho, è Informe, especialmente contra los Indios. Vaya en hora buena, y desmenuce, que ni à los Indios, ni à sus Doctrineros, ni à los demás, que el Informante falsa, è injustamente acusa, Jes ha de faltar Dios, ni Vuestra Magestad, mientras retuvieren su verdad, è innocen-

cia que hasta ahora , que son el poder , las maximas , ideas , dictámenes , inteligencias , intercessiones , è intervenciones en que confian ; y mas quando este mismo año de 1735 , en que el Informante se està deleytando en sus quimeras contra los Indios , està ellos fuera de sus casas , y en vuestro Real servicio contra Portugueses en numero de quatro mil por orden de vuestro Governador de Buenos-Ayres. Dios les dè felicidad , y el buen suceso , que se sirvió dár à otros seis mil , que en este mismo año han buelto à sus casas de las Fronteras del Paraguay , donde armados fueron à auxiliar è introducir à vuestro Theniente General , Governador , y electo , Presidente de Chile , Governador tambien , para la pacificacion de la dicha Provincia del Paraguay , donde se halla al presente , dando ordenes en las cosas de aquel Gobierno ; quien conseguida su empreña , cuya consecucion creyeron muchos imposible , no dudò decir muchas vezes , y aun lo diò escrito , que à los Indios , mas que à nadie , se debia el feliz exito.

Assi , y tales son , Señor , estos vuestros pobres Indios , que siendo Vuestra Magestad Padre , y amparo de pobres , ningunos con mas razon se pueden llamar vuestros Hijos ; pues es muy creyble , que entre todos los Vassallos que componen vuestra gran Monarquia , ellos son los pobrissimos. Y siendo Vuestra Magestad el amparo de los injustamente perseguidos , y oprimidos , estos mas que ningunos llaman para sí vuestros piadosos Reales ojos , como los que

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

sobre todos con toda furia , artes , y maquin-
nas diabolicas son tirados y assi puestos en el
grado mas vecino à su ruina. Esto procura la
Compañia evitar con eficacia , tirando à la
parte opuesta , procurando conservar , no sus
Indios , y Vassallos , que no los tiene , sino
los de Vuestra Magestad , y que Vuestra
Magestad ha dexado à su cuidado : causa
por que todo el Infierno junto se levanta
contra ella ; y aunque estas persecuciones en
todas partes son su caracter , pero en esta
Provincia , y por estos Indios , son tantas ,
tan furiosas , y violentas cada dia con tales
avenidas de calumnias , que casi hace du-
dar , si llevo yà para la Compañia , y pa-
ra los Indios , la hora y potestad de las tenie-
blas.

Ni ay que esperar otra humana retribu-
cion de las otras conversiones de Infieles ,
en que esta Provincia del Paraguay actual-
mente se ocupa , y ocupa los Missioneros ,
que V.M. se digna liberalmente concederle.
Son estas Misiones de Chiquitos , y Za-
mucos , en el Obispado de Santa Cruz de
la Sierra , donde ay yà siete Pueblos forma-
dos , y se prosigue en formar. Son tambien
de Chiriguanos en el Obispado de Charcas ,
donde el año pasado 1734 , se formaron
dos Pueblecitos ; y en el de 1735 , dieron
los Infieles en el uno , cautivando Chris-
tianos , matando , quemando la Capilla ,
descabezando Imagenes : y por ultimo lle-
varon al Religioso Cura , que acababa de
decir Misa , y lexos de alli , muy despacio
lo flecharon , y quitaron la vida. Son tam-
bien de Lules , y Mocovies en el Obispado

de Tucuman , donde se fundò un Pueblo en las Fronteras del Chaco , el qual ha padecido increíbles detrimientos de los Barbaros Infieles , como los ha padecido , y padece toda aquella Provincia , y el Pueblillo es casi acabado. Son tambien en los Tobatines , Obispado del Paraguay , donde por peticion de aquel Cabildo , y exorto de su Obispo , y Governador , al Suplicante se embiaron dos Religiosos Sacerdotes à fundar uno , ò mas Pueblos , segun los Infieles se fueren reduciendo. Todo esto , Señor , como las Misiones del Paraguay , necessita de vuestro Real amparo.

Finalmente , Señor , el Suplicante , humilde , y rendido , y con lagrimas en los ojos , y acompañado de estos pobres Indios , llega otra vez à vuestros soberanos y reales pies , à pedir remedio , y consuelo. Por lo que toca à la pobreza de ellos , no es menor , antes es mas de lo que vò dicho. Los costosos , muchos , y amorosos servicios , que à Vuestra Magestad tienen hechos , à mas de lo dicho , vèn expessados en papel adjunto ; y mirada la una , y los otros , verà Vuestra Magestad , si es conveniente , y ellos dignos de algun alivio , relevandolos de todo tributo , y carga , fuera de lo que en expediciones Militares , y otras funciones de vuestro Real servicio se ofrecieren en adelante , como hasta ahora lo han hecho en lo que se ha ofrecido ; y tambien del preciso Synodo para sustento y vestido de sus Sacerdotes y Ministros. Suplica asimismo à Vuestra Magestad , se digne encargar à los Governadores , y de

1737.

MÉM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

1737.
MEM. DU P.
JACQ. D'AG.
AU ROI C.

más Ministros, los atiendan, y defiendan, y por su parte hagan que queden en sus Pueblos, en sus casas, y cuidando de sus familias: que no los soliciten para tierras de Españoles, ni los oculten, ni detengan en ellas. Otrosí, y por último, suplica à Vuestra Magestad, que si es possible, se ponga freno à tantos calumniadores, y mal-fines, que tienen, sin paciencia, ni juicio à los perseguidos Jesuitas de esta Provincia; y parece lo fuera, y conforme à las Leyes, que el que quisiere acusar, informar, ó pedir contra estos pobres Missioneros, è Indios ante Vuestra Magestad, antè vuestro Virrey, Audiencia, Governadores, y otros Ministros, afiance la calumnia, depositando en parte independiente cantidad de plata, ó dinero proporcionado à su proyecto; con esso fueran con mas tiento, tuvieran multa en sus falsedades; los Jesuitas, è Indios menos persecuciones, y gastos; y V. M. descanso.

JAYME AGUILAR.



L E T T R E
DE D. MARTIN DE ECHAURI,
GOUVERNEUR DU PARAGUAY,
AU ROI CATHOLIQUE

S I R E.

JE donne avis à Votre Majesté que l'année dernière 1737, les très Révérends Peres de la Compagnie de Jesus me demanderent au nom de Votre Majesté, comme à leur Gouverneur, la permission de fonder une Bourgade dans le Taruma, qui est de la Jurisdiction de cette Province, avec une Eglise pour y instruire plusieurs Indiens *Tobatis* (1), que leur zele apostolique a tirés des Montagnes, où ils faisoient leur demeure ordinaire. Les travaux & la ferveur de ces Peres les ont humanisés & engagés, en se déclarant Vassaux de Votre Majesté, à se déclarer Serviteurs de Dieu. Considérant donc que Votre Majesté a plus à cœur les intérêts du Ciel, que l'accroissement de ses Domaines, je leur ai accordé avec plaisir la permission qu'ils demandoient, pour étendre cette Mission, & celle des *Guanañas*, Nation infidele, voisine des *Paranas*; & il sera très agréable à Dieu, que cette piété, qui excite le zele Catholique de Votre Majesté, procure &

1738.

LETTRE DE
D. MARTIN
DE ECHAURI
AU ROI CAT.

(1) Ou *Tobatinas*.

1738.

LETTRE DE
D. MARTIN
DE ECHAURI
AU ROI CAT.

fasse passer ici une nombreuse Troupe d'Ouvriers Apostoliques, qui fera part de la lumiere de l'Evangile à tant de pauvres Indiens, qui sont ensevelis dans les ténèbres du Paganisme.

Pendant tout le tems que j'ai gouverné cette Province, j'ai été édifié du zele, de la ferveur & de l'application infatigable de ces Religieux aux fonctions du ministere propre de leur Institut. Chaque année ils se font un devoir indispensable d'aller faire des Missions dans les Campagnes, qui sont fort peuplées d'un grand nombre d'Habitans. Dans ces saintes expéditions l'abondance de la récolte répond à la grandeur du travail. Leur charité est toujours occupée dans cette Ville, en Chaire, au Confessionnal, ou à donner des Retraites, par le moyen desquelles ils gagnent à Dieu bien des Ames. Je ne suis pas surpris au reste de voir en eux ce zele Apostolique, parce que je l'ai toujours remarqué dans la Compagnie de Jesus. Il n'y a que la malignité de quelques Particuliers mal intentionnés, qui puisse entreprendre de noircir leur conduite vraiment Religieuse. Je fais même de science certaine, que leur Général leur a prescrite de travailler avec soin à maintenir la paix & l'union dans cette Province, & qu'ils ont exécuté cet ordre aux dépens même de leurs biens & de leur réputation.

Pour le présent cette Province est très soumise aux ordres de Votre Majesté, & à ceux de ses Ministres, quoiqu'attaquée de nouveau par les Mocovis, les Abipones,

les Guaycurus, qui se trouvant fort mal menés par les Espagnols du Tucuman, se font jettés sur cette Province, où ils ont fait de grandes hostilités. J'ai promptement levé un nombre suffisant de Soldats pour reprimer ces Barbares, qui par leur retraite ont échappé au châtimant qu'ils méritoient. Mais je suis résolu de prier le Supérieur des Doctrines du Parana de m'envoyer un secours des meilleurs Guerriers de ces Bourgades : c'est l'unique ressource qui me reste pour châtier l'insolence de ces Barbares. L'expérience m'a fait connoître la valeur des Tapès & leur docilité à exécuter les ordres des Commandans Espagnols : je l'ai expérimenté moi-même dans une autre occasion, & j'en ai donné le certificat autentique. Dieu conserve la Catholique & Royale Personne de Votre Majesté, comme le desirent ses fideles Sujets, & pour les besoins de l'Eglise.

1738.

LETTRE DE
D. MARTIN
DE ECHAURI
AU ROI CÉT.

*A l'Assomption du Paraguay, ce 6
Janvier 1738.*

MARTIN DE ECHAURI



L E T T R E
DE DOM JOSEPH PALOS
AU ROI CATHOLIQUE,

S I R E.

1738.

LETTRE DE
D. JOSEPH
PALOS AU ROI
CATHOL.

DIVERS accidens m'ont conduit aux portes de la mort, & sur-tout une attaque très fâcheuse, dont, quoique je me trouve un peu soulagé, je ne dois attendre que la mort, qui peut me surprendre à tous les instans. Comme elle peut me prévenir avant que je puisse mettre la dernière main au Manifeste que j'ai promis, je me suis cru obligé, pour la décharge de ma conscience, & à raison du compte rigoureux que je vais rendre au juste Tribunal de Dieu, de faire connoître à Votre Majesté par cette courte Lettre les sentimens de mon cœur. Depuis mon entrée dans cette malheureuse Province j'ai rendu en différentes occasions un compte exact de l'état où elle a été, de sa désobéissance à vos ordres & à ceux de votre Viceroi de ces Roïaumes, & du mépris qu'elle fait des Censures Ecclésiastiques que mon devoir pastoral m'a obligé de déclarer que plusieurs avoient encourues, en vertu des sacrés Canons. Présentement, afin qu'il ne reste aucun doute sur la vérité & la fidélité de mes Informations, je présente à Votre Majesté, sur le point où je suis

de subir le jugement de Dieu, que je n'ai rien avancé que de conforme à la vérité, ni à quoi je ne me sois cru obligé par ma charge, sans que ni la passion, ni la haine aient altéré tant soit peu la justice, ni la sincérité avec laquelle je dois rendre compte à mon Roi & à mon Seigneur.

1738.

LETTRE DE
D. JOSEPH
PALOS AU ROI
CATHOL.

La persécution, Sire, que la Compagnie de Jesus a soufferte dans cette Province, je la tiens pour Apostolique de la part de ceux qui l'ont essuïée, puisqu'ils regardent comme un bonheur les calomnies qui attaquent leur innocence. Des gens d'une conduite notoirement scandaleuse, pour qui une vie irréprochable est un reproche continuél, ont cherché à secouer ce qui étoit pour eux un joug si pésant, afin de pouvoir jouir du faux repos de leur-conscience, que souhaitoient leurs passions effrenées. Tout ce qu'ils ont avancé contre ces Peres & contre leurs Doctrines, n'a pour fondement qu'une aveugle passion & l'envie inspirée par l'intérêt, qui les portent à se rendre les maîtres de ces pauvres Indiens, afin de les frustrer du fruit de leurs travaux. Je tiens pour vrai & incontestable, que si ces Peres n'étoient point dans cette Province, elle seroit en proie au vice & à l'ignorance.

Ce sont ces Peres qui rappellent avec liberté à vos Sujets l'obligation où ils sont de servir Dieu, & d'obéir à V. M. mais ils regardent cette liberté comme un fardeau : ce qui se prouve par l'exhortation que sur leur demande votre Révérend Evêque Dom Frere Jean de Arreguy, qui a passé à une meilleure vie, adressa au Pere Provincial

1738.
 LETTRE DU
 D. JOSEPH
 PALOS AU ROI
 CATHOL.

de la Compagnie, & dont j'ai fait passer en vos mains Royales une copie légalisée. Ce qui est certain, c'est que si l'on faisoit une information juridique du procédé des Auteurs de celles qui ont été faites contre les Peres, Votre Majesté y trouveroit bien de quoi les convaincre de faussetés & de calomnies.

Depuis qu'en vertu d'un Ordre du Marquis de Castel Fuelle, votre Viceroy du Pérou, Dom Bruno Maurice de Zavala, qui est devant Dieu, a rétabli les Peres de la Compagnie dans leur Maison & dans leur Collège, cette Province est calme, tranquille & pacifique, & rentrée dans son ancienne obéissance par les soins & la conduite pleine de prudence du Capitaine de Dragons D. Martin de Echauri, votre Gouverneur, quoique dans de continuelles alarmes de la part des Mocovis, qui, ne pouvant plus soutenir la guerre que leur fait dans le Tucuman Dom Matthias Anglés, votre Gouverneur de cette Province, ont passé dans celle-ci, & y ont fait quelques hostilités, dont je ne doute point qu'on n'instruise Votre Majesté.

Non-seulement les Peres de la Compagnie exercent dans cette Ville les fonctions de leur ministère, avec une ferveur & un zèle infatigable, mais ils parcourent aussi une & deux fois l'année ce Diocèse en Missionnaires. Par là ils déchargent ma conscience, & remplissent d'une abondante récolte les greniers du Pere Cielste. Dans le cours de ces Missions le plus grand nombre de ceux qui s'étoient écartés de leur de-

voir en ont publiquement demandé pardon, & ces Peres n'ont pas peu contribué à la pacification de la Province. Ils sont, Sire, cette semence féconde, que Dieu a bénie. En conséquence des ordres de votre Viceroy, des instantes prieres que mon devoir Pastoral exigeoit de moi, ils sont revenus dans cette Ville, & ont généreusement pardonné le dommage, qui n'a pas été peu considérable, que la révolte de cette Province leur a causé dans leurs biens temporels ; mais il n'est pas raisonnable qu'ils en usent de la même maniere au sujet des calomnies & des faussetés, dont les Tribunaux supérieurs ont noirci leur réputation, qui étoit fort saine ; car ils ne le peuvent, ni le doivent. On conserve dans l'Archive de cette Ville différents Edits, qui ont été rendus sans Jurisdiction, offensifs de la liberté Ecclésiastique, injurieux à ma réputation, à celle de quelques-uns de mes Chanoines & du Curé de Saint Blaise, & à la sainte vie des Peres de la Compagnie de Jesus : on ne les a point encore jetés au feu, comme le méritoient des Libelles diffamatoires décorés du titre spécieux de procédures faites par des Laïcs d'une conscience dépravée, qui débitent par-tout que Votre Majesté les a approuvés, parcequ'elle n'a donné sur cela aucun ordre. Prosterné, Sire, à vos piés les yeux baignés de larmes, que fait couler mon cœur, plongé dans l'affliction, je conjure Votre Majesté avec la plus respectueuse soumission d'y apporter le remede, que demandent ma dignité lezée, mon Chapitre &

1738.

LETTRE DE
D. JOSEPH
PALOS AU ROI
CATHOL.

1738.

LETTRE DE
D. JOSEPH
PALOS AURORA
CATHOL.

mes Ecclésiastiques outragés, & la Compagnie de Jesus opprimée. Quoique pour le présent le Paraguay soit tranquille, il n'y a point eu de satisfaction donnée aux Parties si gravement offensées, & continuellement occupées du service de Dieu du vôtre. Qu'il vienne donc, Sire, un ordre dicté par votre piété, qui me fasse remettre tous les Actes contraires à la dignité de l'Eglise, pour être brûlés publiquement: ce qui est & sera l'unique satisfaction que je demanderai à votre clémence royale & catholique.

Il n'y a pas long-tems que les Peres de la Compagnie de Jesus, aux instantes prières de la Province & aux miennes, sont allés à la chasse des Indiens, comme on fait à celle des Bêtes féroces, & ont rassemblé dans le Taruma la plus grande partie de la Nation Tobatine, qu'ils ont réduite sous le joug de Jesus-Christ, & à votre obéissance. Par-là, ils ont délivré cette Province du feu que ces Indiens mettoient à l'Herbe de Paraguay pour en consumer les planations. Cela s'est fait sur les representations des Religieux de cette Ville à votre Lieutenant Général Dom Bruno Maurice de Zavala, pour l'engager à prier, comme je fis aussi, le Provincial de la Compagnie de Jesus, qui étoit venu pour terminer l'affaire du rétablissement de ses Religieux dans le College de cette Ville, de nommer quelques Missionnaires Apostoliques, pour conquérir ces Barbares à l'Eglise & à votre Domaine, ce qu'ils ont glorieusement exécuté. Le même

zèle leur fait actuellement entreprendre la Mission des *Guanãnas*, voisins des *Paranas*. Je prie Votre Majesté de donner ordre qu'il nous vienne pour ces saintes expéditions une Troupe nombreuse d'Ouvriers Apostoliques, qui aident à tirer à terre les filets qu'à jettés le petit nombre de ceux qui sont occupés de cette pêche spirituelle. En procurant la gloire de Dieu, Votre Majesté augmentera la sienne, mettant, à ses frais, tant d'Ames en état de gagner le Ciel. Dieu conserve la Personne royale & catholique de Votre Majesté pour la défense de l'Eglise Catholique & la propagation du Christianisme.

1738.

LETTRE DE
D. JOSEPH
PALOS AUROY
CATHOL.

*A l'Assomption du Paraguay, ce 8
de Février 1738.*

FRERE JOSEPH,
Evêque du Paraguay.



pour le bien commun de cette Province. C'est en rougissant pour notre Patrie, que nous faisons à V. M. l'aveu de ce que cette sainte Compagnie, a souffert dans cette Province, qui s'étoit toujours fait gloire de sa fidélité & de sa Religion, mais où il s'est trouvé des Particuliers, qui en ont troublé la paix, & sans égard à la soumission qui est due à Votre Majesté & à la sainte Eglise, ont altéré une paix, qui s'étoit conservée depuis tant d'années. Enfin par le moien des remedes, qu'ont appliqués au mal vos Ministres, & par ceux que nous attendons de la haute pénétration & de la prudence supérieure de Votre Majesté, nous espérons qu'il s'établira une solide & perpétuelle union des cœurs; ce qui a toujours été l'objet de notre attention.

Nous croïons devoir informer Votre Majesté que dans l'Archive de cette Ville se sont conservés divers Actes dressés par la Commune, qui, sous le titre de procédures, sont des Libelles diffamatoires, injurieux à la réputation & bonne renommée non seulement des Révérends Peres de la Compagnie de Jesus, mais encore de plusieurs honorables Habitans de cette Ville. Comme nous avons informé l'Excellentissime Seigneur Dom Bruno de Zavala que la susdite Commune en avoit donné la communication à Votre Majesté, Son Excellence n'a point sévi contre ces Actes, ainsi qu'il se l'étoit proposé, & par le même motif nous n'avons pas cru nous-

1738.

LETTRE DU
CORPS DE V.
DE L'ASSOMP.
AU ROI C.

1738.

LETTRE DU
CORPS DE V.
DE L'ASSOMP.
AU ROI C.

mêmes devoir y toucher jusqu'à ce que Votre Majesté en ait ordonné comme elle le jugera à propos. Nous croïons seulement devoir avertir Votre Majesté que ces Actes qui ont été dressés sans autorité légitime, blessent la Jurisdiction Ecclésiastique, & ne sont que des Satyres dictées par des Hommes d'une vie licencieuse, sans pudeur, sans conscience & sans honneur.

Nous avons demandé, Sire, au Seigneur Dom Bruno de Zavala, & nous avons exhorté le Révérend Pere Provincial de la Compagnie de Jesus à nous accorder le rétablissement des Révérends Peres dans ce College, & nos vœux ont été heureusement accomplis. Nous avons tout sujet de nous en féliciter, puisque par ces Hommes animés d'un zèle apostolique, la jeunesse est bien élevée, les doutes sont éclaircis, les vices sont reprimés & toute la Province y trouve son avantage, comme on l'éprouve dans toutes les occasions: pour y cooperer de notre part nous avons prié le Seigneur Gouverneur de permettre la fondation d'une Bourgade dans le *Taruma* pour les Indiens *Tobatis*, que le zèle infatigable de ces Religieux a tirés des Forêts. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que la moisson étant si abondante, les Ouvriers sont en petit nombre. Le zèle catholique de Votre Majesté fera en sorte qu'en les multipliant la recolte augmentera, & nous l'espérons de votre zèle. Notre Seigneur conserve la catholique & royale Personne de Votre Majesté pour le
besoin

DE L'HISTOIRE DU PARAGUAY. 313
soin de la Chrétienté, & comme nous
desirons :

*Vous baisons les piés de Votre Majesté ,
ses plus humbles Sujets ,*

DOMINIQUE DE FLECHAS , CHARLES DE
OS REYES VALMEREDA , JEAN CAVAL-
ERO DE AÑASCO , JOSEPH-LOUIS BAR-
EYRO , ANDRÉ BENITES , JEAN GON-
ALEZ FREYRE.

L E T T R E

DE DOM JOSEPH DE PERALTA,
DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE ,
EVÊQUE DE BUENOS AYRE'S ,

AU ROI PHILIPPE V ,

*Dans laquelle il lui rend compte de
l'état où il a trouvé les Missions
des Jésuites , dont il avoit fait la
visite par ordre de Sa Majesté.*

S E Ñ O R.

EN Carta de 28 de Junio del año pas-
sado de 1741 , pase en la Real noticia de
Vuestra Magestad , que aviendo recebido
en Lima , por el mes de Octubre del año
anterior de 1740 , las Bulas testimo-

Tome VI.

○

1743.
LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

1743.

LETTRE DE
DOM JOS DE
PERALTA.

niales passadas por el Real Consejo en el executorial à Vuestra Magestad, (que las originales no las he recaudado hasta oy) me confagrè sin dilacion en el mes inmediato de Noviembre ; y en el primer navio, que salio del puerto del Calledo, me embarguè para el Reyno de Chile en 12 de henero siguiente, queriendo mas correr los riesgos del mar, y de la Escadra Inglesa, que se temia passasse por aquel verano al Mar del Zur, que padecer la demora del viage de Tierra, que me retardaria dobladamente el arrivo à esta Ciudad y su Cathedral, estimulado del zelo de consolar los Pueblos y ovejas, que me tiene Vuestra Magestad encargadas, y tenerlas prevenidas en la constancia de nuestra Religion, y en la fidelidad à Vuestra Magestad, como me ordena en su Real Cedula de 8 de Agosto de 1740, para en caso que se hiziesse alguna imbasion, y desembarco de Ingleses en el puerto de este Rio de la Plata. Y luego que tomè puerto en Valparayso, puerto principal de aquel Reyno, sin entrar en su Capital, por no detenerme, seguí el viage de Tierra, por caminos los mas asperos, y fragosos, con grande variedad de tiempos, assí en las Cordilleras nevadas, como en los llanos sumamente ardientes, y en que bolví à correr nuevamente los riesgos de la vida, por las frequentes incurfiones, que los Barbaros, que habitan en lo interior de estas tierras, hazen sobre los caminantes, de que en estos dos años passados se han visto muy lastimosos estragos. Y luego que entrè en

la Jurisdiccion de este Obispado , di principio à la vsta de la Dioçesis en todos los Pueblos y Paroquias que estàn en el diòtrito , continuandola inmediatamente despues que tomè possession de la Cathedral , y en todas las Vice paroquias y Capillas , que estàn dentro de su recinto y comarca , ministrando el Sacramento de la Confirmacion à una multitud numerosa de mas de diez mil Parvulos y Adultos de ambos sexos.

Y en consequencia de esto , por cumplimiento de mi obligacion , y en descargo de la Real conciencia de Vuestra Magestad , luego que cerrè aquella visita , passè à hazerla en las Ciudades de Santa Fée , Corrientes , y de las Doctrinas , que estàn muy tierra à dentro à cargo de los Religiosos Apostolicos de la Compañia de Jesus en los terminos de la Dioçesis. Por lo que he visto y advertido con todo cuydado y vigilancia de mi Pastoral Ministerio , me ha parecido hazer à Vuestra Magestad alguna individual noticia , por que su Realpiedad en lo que necessita de su paternal auxilio y fomento , se dignè de repartirlo à estos sus humildes y fidelissimos Vassallos , y se complazga satisfecho el Real zelo de V. M. en lo que està conforme al muy Christiano corazon de V. M.

La Ciudad de Santa Fée , que dista cien leguas de la de Buenos-Ayrès , fue la mas florida de esta Dioçesis , y la de el Paraguay cumplidamente habitada de muchas Personas de nobleza , muy bien fabricada , y muy favorecida de la naturaleza por sus hermosos rios y fertiles campañias , que

1733.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

1743.
LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA

les circundan. Pero de algunos años à esta parte se ha ido deteriorando en su plantas, y menoscabando en gentes, por imbasiones continuas, que ha padecido de una Nacion Barbara de Indios, que se dicen *Guaycurus y Charuas*, que hasta el año de 1716, no se havian hecho conocer, habitando retirado en los montes, temerosos de la mayor fuerza de los Españoles: pero saliendo poco à poco à robar las Campañas y ganados, fueron formandose atrevidos en alguna especie de Milicia, con los cavallos que robavan, y fueron pasando à mas insultos, siempre à traycion, y por sorpresas, estilo de todos los Barbaros, que habitan estos Payfes y las inmensas Campañas desde el Reino de Chile, hasta las Tierras remotas del Paraguay. Y como este modo de guerra hallava ordinariamente deprevenidos, y sin defenfa, principalmente los que estaban en las Granjas, que aqui llaman *estancias*, ocupados en el labor de la Tierra y cuidado de los ganados, padecian la muerte sin poderse resistir à la multitud, que no perdonava edad ni sexo, siendo la menor crueldad llevar cautivas las mugeres, y arrastrar en grandes tropas los ganados; y entre los muchos, que han padecido en sus haciendas, es el Colegio de la Compañia de Jesus de aquella Ciudad, la de una bien considerable hacienda, que tenian à poca distancia de aque'la Ciudad, que ha quedado totalmente arruinada y desierta, por cuya perdida viven con grande estrechez y pobreza, viendose precisados à

buscar otros arbitrios, para subsistir en lo muy preciso, y para asistir en todo el Pueblo en la doctrina y predicacion, y en las continuas confesiones, y demàs pasto espiritual: y el temor de estar à la presa de estos Barbaros fue atemorizando tanto à la gente, que han sido desamparando por buscar otros lugares muy distantes de su distrito, esperando lograr alli alguna seguridad: y oy està en tanta estrechez, que en medio de haverse hecho unas pazes, como con Barbaros, les sucede lo que à los de Betulia en el cerco de Holofernez, que solo cultivan aquellas pocas Tierras, que lindan con la Ciudad, y tienen los Ganados y Bestias de servicio unas pocas horas en los pastos inmediatos; y al caer de la tarde los recojen todos en la Ciudad, dandoles el pasto y bebida mas como refocilacion, que por libre descanso y desahogo, por que en medio de la paz se roban todos los Ganados, que por descuido en el campo se quedan, diziendo que la Paz sirve solo para no hazer muertes de hombres, ni mugeres, pero no para dexar de robar quanto pudieren. Y sin embargo tambien hazen inuertes en algunos caminantes por robarlos. Esto tiene la Ciudad en gran necesidad y desdicha, y sumamente minorada de gente, por haverse retirado muchas Familias à los Montes y sierras distantes à donde no puede llegar el silbo de el Pastor, careciendo alli los pobres de el consuelo de la Misa y frecuencia de Sacramentos, y lo doloroso, en los casos de la ultima necesidad. Y

1743.

 LETTRE DE
 DOM JOS. DE
 PERALTA.

1743.

LETRE DE
DOM. JOS. DE
PERALTA.

aunque para conservar tal qual esta falsa paz se ha formado y mantiene una Compañia de hombres, en que entran muchos de los que havian de labrar los campos, pe ò es el numero corto para contener à los Enemigos. Y de la primera planra, en que se fundò, se ha minorado de algun tiempo la mitad, y estàn con esta falta de Milicia casi totalmente sin defenfa; lo que me ha parecido informar à Vuestra Magestad, para que siendo servido, de sus Reales Ordenes, para que se mantenga siempre esta Compañia de Soldados en el mismo pie, que se levantò, ò conforme fuere la Real merced de V. M.

De la Ciudad de Santa Fee pasé à visitar los Pueblos de las Misiones, que estàn al cuidado de los Religiosos Apostolicos de la Compañia de Jesus; y empiezan sus Reducciones à 500 leguas de distancia por caminos desiertos, llenos de aspereza y peligros, assi de los Indios Barbaros, y de las fieras, como de varios Rios caudalosos, que se han de travesar para llegar al primero de los Pueblos. Estos consisten en treinta Doctrinas distantes unas de otras por diez, doze, y hasta veinte leguas, segun la extension, que ha sido necessaria darles de tierras para sembrar las especies que sirven de sustento à los Indios. y para mantener los Ganados para la asistencia de los Enfermos, y muchas vezes para el total sustento, quando por la falta de las aguas se pierden las sementeras, y al fin del año se acaban las Troxes.

De estas treinta Doctrinas las diez y

siere pertenecen à esta Diocesis de Buenos-Ayres , y las treze à la del Paraguay ; y habiendo visitado todas las de mi Jurisdiccion , pasè tambien à administrar el Sacramento de la Confirmacion en algunas de la Jurisdiccion del Paraguay , à instancia y con facultad del Cabildo , Sede vacante , de aquella Iglesia. Y por que no dudo que el Real y christianissimo zelo de Vuestra Magestad recibirà una plazida satisfaccion y complazencia informado de el estado y progreso , en que se hallan estos pobres Indios humildes Vassallos de Vuestra Magestad , me ha parecido exponer à su Real piedad y conciencia todo lo que he visto por mis ojos , y he tocado por mis manos ; lleno siempre de un gozo y consuelo espiritual , que me hazian ligeros todos los trabajos y afanes que impendia en visitando y reconociendo aquella multitud de Ovejas , que puestas en tan diferentes Rediles , parece que estàn en un rebaño solo al silbo de su Pastor.

Yo he salido con pena de apartarme de ellas y tan lleno de devocion , que repito todos los dias las gracias à Nuestro Señor por las bendiciones , que difunde en aquellas gentes por las manos y direccion de aquellos Santos y Apostolicos Religiosos , cuya ocupacion continua es instruirlos y afirmarlos en la Religion , y tenerlos siempre promptos al servicio de Vuestra Magestad , en una lealdad tan fervorosa como si la huviesen traído originalmente de sus Mayores : ver los Templos , el servicio del culto Divino , la piedad en el

1743.

 LETTRE DE
 DOM JOS. DE
 PERALTA.

1743.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

oficio , la destreza en el canto , el aseo y ornamento de los Altares , el respeto y magnificencia , con que se sirve y celebra à Nuestro Señor sacramentado , me causava por una parte una ternura inexplicable , y por otra una confusion vergonzosa , viendo una tan grande diferencia entre unos Pueblos , que acaban de salir de su gentil Barbaridad , y otros de Christianos antiguos , que debieran ir à aprender de aquellos à reverenciar y servir al Señor. Y lo que entre todo me internecia , era ver entrar en las Iglesias , al tiempo de cantar los pajaros , en que yo tambien estava presente , unos exercitos de Angelicos innocentes , de ambos sexos , separados unos de otros ; alabando al Señor en cantos devotissimos y dalcissimos ; me parecian unos compañeros de aquellos astros matutinos , conque el Señor hazia pruebas al Santo Job de su grandeza ; y esta misma procession se repitia y se repite todas las tardes en todos los Pueblos , y en todas las Iglesias ante deponerse el sol , de modo que en aquellas Doctrinas la mañana y la tarde hazen siempre el dia de la gloria del Señor ; y todo esto se logra por el cuidado , zelo y tefon , con que velan aquellos Santos Religiosos en la educacion y enseñanza en sus Pueblos.

Y esto no se contiene solo en lo , que es tan principal , como es lo espiritual , porque tambien la practican con el mismo conato y tefon para el beneficio temporal de los Indios , saliendo con ellos , despues de dadas las distribuciones para el servicio de las Iglesias , à escoger las mejores tierras , para que labren y hagan sus sementeras ,

dandoles para esto los Bueyes y herramientas necesarias; y observen en esto tal caridad y providencia, que para todos los Niños y Niñas, que han quedado huérfanos por muerte de sus Padres, les hazen sembrar à parte, que recogida se entrega diariamente à un Mayordomo, que tienen nombrado, para que les haga de comer; y à las, que han quedado viudas y solas, les hazen las sembraderas muy cerca de los Pueblos, por que siendo mugeres mayores, no tengan el trabaxo de caminar à distancias à recoger sus cosechas, teniendolas ocupadas en lo restante de el año, assi à estas, como à las demás de su sexo, en hilar el algodón, que texido por los Indios de dichas Doctrinas, sirve para el vestuario de todos, con cuya providencia andan muy aseados y muy decentes.

Y por que no se faltè à lo principal, que es el culto Divino, tienen una escuela separada, donde enseñan los Niños del gremio de cantores, y los que han de aprender las danzas para las fiestas de el Señor; y à los Maestros, que están ocupados en esta distribucion, les hazen tambien à parte sus sembraderas. En fin, Señor, estas Doctrinas y estos Indios son una alaja del Real patrimonio de Vuestra Magestad, tan cumplida y correspondiente à su Real zelo y piedad, que si se hallarè otra igual, no sera mejor. Y por que estos pobres conservan una cordedad y miseria de corazón en orden à sus Personas, y contentandose con poco, hazen las sembraderas cortas, pareciendoles bastante para su sustento, y se hallan sal-

1743.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

1743.
LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

tos en la cuenta à los ultimos tercios de este año ; los Religiosos , con esta experiencia , y por suplir à la necessidad , mandan hazer todos los años una sementera bien grande , la que recogida guardan para aquellos meses en que se acabaron las de los Indios , y con ella distribuyan todos los dias el sustento à los que lo necessitan : y muchas veces , como insinuo à Vuestrá Magestad , no son suficientes estas providencias ; y entonces se valen de los ganados , que tienen solo para el efecto de sustentarlos en estas necessidades , fuera de lo que entre año les ministran , assi à los enfermos , como à los sanos ; de todas estas sementeras , assi particulares , como comunes , no hazen trafico alguno , ni se saca grano alguno , para otras Provincias , ni tan poco de los ganados , y con todo esto siempre están , si alcanzan , ó no alcanzan , al año para el sustento de los Pueblos.

Fuera de estas semillas y granos , benefician los Indios otra especie de fruto industrial de las ojas de unos arboles , tostadas al calor de un poco de fuego , y reducido con arte à partes muy menudas : es la que llaman yerba del Paraguay , conocida muy comunemente en estas Provincias , y la del Perú , tomando el nombre de aquella , donde se descubrieron los arboles , y donde es el principal y casi todo el trafico ; donde consuman los hombres , mugeres y Niños de todos los Pueblos de las Misiones una cantidad , que se les reparte mañana y tarde à cada individuo ; y porque esta yerba no se produce en todos los Pue-

blos de las Misiones, la compran los que no la tienen, siendoles tan precisa à los Indios, como el alimento. De los Pueblos que la benefician, los mas abundantes de gente labran el año mil arrobas, si la sazón les tercia bien; otros trabajan ochocientas, y los de menos gente suelen no alcanzar à docientas, en algunos años, que rebajan mucho las cosechas, porque siendo solo de las ojas, es necesario dar tiempo à los arboles, para que las crien de nuevo, y las pongan en perfecta sazón y mudarez, de modo que el arbol, que se desnuda un año de las ojas, tarda dos y tres en vestirse y poner en estado, lo que reconocí tambien en la visita.

Este es unico fruto, que vendido en estas Provincias, y la del Perú, da todo el alivio para el reconocimiento del vassalaje à V. M. y si les queda alguna utilidad con su producto, entregan en estas Reales caxas 1440 pesos de sus tasas y tributos, y de lo que les resta, hazen el gasto tan piadoso, devoto y costoso en las famosas Iglesias, y en los ornamentos y vasos sagrados para el culto y servicio Divino, y siendo tan necesarios los Parocos y operarios en aquellas Reducciones y Pueblos; y además de los, que están en actual trabajo y exercicio, es preciso tener otros sujetos prevenidos e instruidos en la lengua de aquellos Naturales, para subrogarse por los que mueren, como murieron dos andando yo en la visita, van reservando del producto de aquella yerva algun dinero para costear los sujetos, y traer de estos Reynos y otras Pro-

1743.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

1743.
LETTRE DE
DOM. JOS. DE
PERALTA

vincias los Missioneros, en que además de las cantidades que el Real zelo y piedad de Vuestra Magestad les libra, gastan otras muy considerables en su transporte; y suelen crecer mucho mas los gastos, quando por algun accidente se les retarda el embarque en Cadiz, como ha sucedido en la presente guerra

Tambien ocupanse otras porciones de dinero en comprar cavallos y armas en que gastan cantidad de hierro y azero, y vestuarios para mantener un pie considerable de Milicia siempre prompta à servir à Vuestra Magestad en las ocasiones que se ofrezcan, y para venir à trabajar en las obras publicas, como lo estan executando al presente en la construccion de la fortaleza de Montevideo, y assi mismo para defender sus Pueblos y ganados de las correrias y hostilidades, que les hazen los Indios Infieles, de que estan cercados, y muchas veces les han robado ganados y cavallos; y lo que es mas doloroso, han muerto muchos de estos pobres, captivandoles de ordinario sus hijos y mugeres; y en todos gastos se hallan alcanzados, no pudiendo dar cumplida satisfaccion muchas veces los Padres Procuradores, quando los años son malos, y las cosechas de esta yerba cortas, ò por los yelos, ò par la falta de lluvias.

Por estas razones creo que estan desde su fundacion en possession de no pagar diezmos, ni de los granos, ni de la yerba, no solo estos Pueblos de las Misiones de los Religiosos de la Compania pertenecientes à esta Diocesis, sino es tambien los de

la fundacion del Paraguay; y la misma posesion han gozado y gozan los demas Pueblos de las Misiones, que tiene Vuestra Magestad encomendados a los Religiosos del Serafico y glorioso San Francisco. Y aunque algunos fujeros me persuadian que les mandasse pagar los diezmos, no lo hallè razonable, y hize dictamen de lo contrario, à vista de que no trabajando aquellos Indios para traficar à la utilidad y provecho personal, como los Indios, y demas personas, que labran las tierras de otras Provincias de este Rio de la Plata, y las del Perú y Chile, unicamente por su sustento en las semillas, y el trafico, que hazen en la yerba, es solo para dar cumplimiento à sus Tributos, y al servicio del culto Divino, y al de Vuestra Magestad, para lo qual muchas vezes no les alcanza, no hallè por donde, ni de donde se les pueda obligar à la paga de diezmos; y assi los mantengo en el goze de esta excepcion.

Por lo que mira al servicio de Vuestra Magestad, à que atienden inmediatamente despues del de Dios, los tienen los Religiosos Apostolicos tan bien instruidos y disciplinados, que puede Vuestra Magestad oír contar en todos los Pueblos, aun despues del grave destrozo, que en ellos hizieron la peste de viruelas y el hambre en los años proximos passados, desde 12 à 14 mil hombres de tomar armas promptos, y bien aprestados para qualquiera expedicion que se ofrezca en servicio de Vuestra Magestad, como lo han practicado en las que se ofrecieron en los años passados en añ

1743.

LEITRE DE
DOM JOS. DE
SALTA-

1743.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

Paraguay, en que han dado mui grandes pruebas de su valor, lealtad, y de el amor con que sirven à Vuestra Magestad, costeandose totalmente de armas, cavallos y municiones, y exponiendo sus vidas à todo riesgo; y muchos la han perdido en su Real servicio. Y aora lo están al presente practicando en la construccion de la fortaleza, que se està haziendo por orden de Vuestra Magestad en Monte-video, uno de los puertos de Rio de la Plata, donde fueron à peticion del Governador de la Plaza docientos Indios à trabajar con dos Religiosos de sus Doctrinas, que à un mismo tiempo los están alentando à que trabaxen con calor, è instruiendoles à que rezen con devocion, imitando assi aquellos excelentes Macabeos, que con una mano estavan sirviendo al culto divino, en la fabrica del Templo, y con otra, à su Caudillo y Soberano en la defensa de sus Enemigos.

Esto, Señor, ha parecido à mi obligacion informar à V. M. con esta relacion sincera, llana y verdadera, para el sosiego y consuelo de su Real conciencia, haziendo grave escrupulo de omitirla, por el cargo del Ministerio, en que su Real piedad se dignò ponerme, y porque en este conocimiento Vuestra Magestad siendo servido, se puede dignar de remunerar estos servicios, lealtad de sus pobres indios Vassallos, y el zelo y trabajo, que en esto impenden estos grandes Varones, à cuyo cuidado están.

Fuera de estas Reducciones y Doctrinas, se hallan oy otros dos sujetos de la misma

Religion entablado y poniendo los fundamentos de una poblacion de Indios de otra Nacion, que llaman los Pampas, y son los, que en estos años passados havian hecho grandes hostilidades, assi en las vezinadas de Buenos Ayres, como en los caminantes que trafican desde Chile à esta Ciudad: y habiendo el Governador de ella, Dom Miguel Salcedo, levantado un pie de exercito, lo despachò en busca de los demàs de esta Nacion, que son en mucho numero de parcialidades, y viven azia la Cordillera, que confina con el estrecho de Magellanes; y habiendo llevado el exercito un Religioso Jesuita de esta nueva Doctrina, con unos Indios interpretes, los reduxeron à paz, y vinieron quatro Caciques de ellos à confirmarla, obligandose à restituir todos los cautivos, que tenian apresados en diferentes ocasiones. En estos dias inmediatos llegaron à la Ciudad de Santa Fè otros Caciques, pidiendo con mucha instancia al Padre Rector de aquel Colegio dos Padres Jesuitas, paraque los instruyesen en la Santa Fè, que deseaban abrazar, assi ellos, como los demàs de sus parcialidades, que llaman en esta Provincia, *Apibones*, y *Mocovis*, Enemigos, que en tiempos passados han dado que entender en aquella affixta Ciudad: para cuyo efecto tiene el Padre Provincial de dicha Religion señalados dos Sujetos, que vayan à sembrar en aquella tierra el grano del Evangelio, pues parece que Dios Nuestro Señor lo tiene assi dispuesto. Yo espero en la misericordia divina, que con las pazes de

1743.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

1743.
LITRE DE
DOM JOS. DE
SALTA.

aquellos, y la conversion de estos, ha de crecer mucho en estos parajes la Religion Catholica.

No debo tan poco omitir que passè tambien à visitar la Ciudad de Corrientes, que està à mas de cien leguas de distancia de las Doctrinas, y aqui fue el donde hize el transito, que dize la escriptura, *de nimio calor à intimo frio*, de aquel calor tan grande de devocion de los Pueblos Indios, à la gran tibieza y frialdad, que hallè de buena devocion y christiandad en aquellas gentes, que no son Indios, sino Españoles; y en medio de esta tibieza de la devocion, estaban bien ardientes en las passiones. La tierra es mui doblada mucho mas que la de Santa Fè, pero muy miserable y desdichada, y en medio de tener tierras muy fecundas, viven con mucha pobreza y miseria por la inercia y ociosidad de los habitantes, que solo aplican el calor à rencillas; y huvè de sacar de alli varias personas, que siendo casadas en Buenos Ayres, en el Paraguay y Cordoua, las dexaron, y estavan alli con otras mugeres ocupadas, para que fuesen à hazer vida con las proprias, y à uno, y à otro, que sobre estas criminalidades, tenia la de turbar el Pueblo con discordias y rencillas.

En toda esta visita de la Diocesis desde que entrè por la Jurisdiccion, por los Pampas, de Buenos-Ayres, hasta que he hecho el circulo entero de su distrito, que consiste en muchos centenares de leguas, debo representar à Vuestra Magestad, que he sido corriendo muy graves trabajos

peligros por descargar la Real conciencia de Vuestra Magestad, y he administrado el Sacramento de la Confirmacion, assi en los Pueblos de mi Jurisdiccion, como en los del Paraguay, à mas de veinte mil almas: y si la peste, que padecieron en estos contornos, y los Pueblos, los años passados, no huviera robado otra tanta multitud de personas de todos sexos y edades, huviera sido tambien doblada la execucion de mi ministerio.

Los Religiosos del Serafico Padre San Francisco tienen tambien tres Doctrinas de Misiones en la Jurisdiccion de mi Obispado, que tambien visitè en cumplimiento de mi obligacion, y aunque estàn tambien muy arregladas, y los Feligreses muy bien educados e instruidos en la Doctrina Christiana y culto Divino, però hallè en esto ultimo bastante diferencia de las Doctrinas de los Religiosos de la Compania, hallando menos gente, y bastante pobreza en las Iglesias; y preguntando la causa, me dixeron que nace de dos malos, que padecen: uno de que los Indios y sus Pueblos son encomendados à particulares personas del Paraguay, y los Encomenderos sacan, siempre que quieren, cantidades considerables de Indios y de Indias, para que sirvan en sus haziendas, y ademas de distraerlos de la devocion, y culto Divino, les quitan el tiempo de hazer sus sementas, y trabajar en servicio y fabrica de las Iglesias, y poblar sus Doctrinas, quedando à diferentes represas muchos Indios y Indias en el Paraguay en servicio de sus Encomen-

1743.

LETTRE DE
DOM JOS. DE
PERALTA.

1743.
 LETTRE DE
 DOM JOS DE
 PERALTA:

deros: lo otro, por estar estas Doctrinas espuestas à las invasiones de los Indios Payaguas; que con diferentes entradas tienen menoscabadas aquellas feligresías; lo que debo poner en noticia de Vuestra Magestad, para que en su vista, para el sosiego de su Real conciencia, de la Providencia, que fuere servido.

Esto es en suma lo que he reconocido en la visita de la Diocesis, y lo que me ha parecido informar a Vuestra Magestad, para el cumplimiento de mi obligacion y servicio de Vuestra Magestad. Nuestro Señor, guardè la Real Persona de V. M. muchos años.

Buenos-Ayres ; y henero 8 de 1743.

FRAY JOSEPH, Obispo de
 Buenos-Ayres.



D É C R E T
DU ROI CATHOLIQUE
P H I L I P P E V ,

*Au sujet de plusieurs accusations
intentées contre les Jésuites
du Paraguay.*

Traduit sur une copie imprimée & authentique.

L E R O I.

DOM Barthelemy de Aldunaté, Gouverneur du Paraguay, m'ayant donné à entendre par sa Lettre datée de 1726, de quelle importance il seroit que dans les Bourgades, dont la direction est confiée aux Peres de la Compagnie, tant celles qui sont de la Jurisdiction de la susdite Province, que celles qui dépendent de la Province de Buenos-Ayrès, il y eût trois Corrégidors chargés de faire contribuer les Indiens (qui sont plus de cent cinquante mille qui ne paient aucune contribution), de la maniere qui se pratique parmi les Indiens des autres Provinces du Perou ; & d'y ouvrir un Commerce libre, dont ils tireroient de grands profits par la facilité qu'il leur donneroit de paier leurs contributions du produit des fruits de leurs Terres & de leur industrie ; lesquelles contri-

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

butions pourroient fournir à l'entretien de l'Armée du Chili & de la Garnison de Buenos-Ayrès, outre qu'on en tireroit encore une somme considérable pour mon Trésor Royal; qu'on pourroit même régler que ces Corrégidors secourroient la Garnison de Buenos-Ayrès, quand il en seroit besoin, & que les causes d'Appel de leurs Sentences seroient jugées par le Gouverneur du Paraguay; que ces mêmes Corrégidors seroient tenus de faire le recouvrement des contributions, qui n'auroient point été payées par le passé, & de les faire sur le pied de celles qui se tirent des autres Provinces; que ces levées ne se feroient pas en argent, mais en effets provenant des fruits de la Terre & de l'Industrie; que le tout seroit porté à l'Assomption du Paraguay, où il y auroit un Trésorier & un Bureau pour y recevoir les contributions & en tenir le compte; & entretenir pour cet effet une correspondance avec les susdits Corrégidors; & que de-là on feroit passer toute la recette à Santa-Fé de la Vera-Cruz pour y être vendue, & l'argent remis dans la Caisse Royale de Buenos-Ayrès, d'où l'on tireroit de quoi payer la Garnison de cette Place & l'Armée du Chili.

Sur cet exposé & sur ce qui me fut représenté à ce sujet dans mon Conseil des Indes dans une Assemblée du vingt & un Mai de la même année, je trouvai bon d'ordonner par des Cédules Royales, datées du 8 de Juillet de l'année suivante 1727, aux Gouverneurs de Buenos Ayrès & du Paraguay, que se réglant sur les Loix de mes

Domaines des Indes , ils fissent le recouvrement des Tributs & des Taxes de ces Indiens & de tous les autres , quels qu'ils fussent , sur le pied , où il avoit été réglé , au cas qu'on ne l'eût pas déjà fait , & qu'ils informassent pourquoi on ne l'avoit pas recouvré. Je leur ordonnai aussi de donner avis de tout à mon Viceroy du Pérou , afin que de son côté il vérifiât le fait , & que supposé qu'il le trouvât vrai , il veillât sur la conduite de deux Gouverneurs en ce point , & qu'au cas que quelqu'un d'eux eût manqué à ce qu'il devoit , il prît les mesures convenables pour assurer l'exécution de mes ordres.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

Sur quoi Dom Martin de Barua , Gouverneur par *interim* du Paraguay , me représenta par sa Lettre du 25 Septembre 1730 , que sur ce qu'il avoit pu savoir pendant plus de cinq ans , qu'il avoit gouverné le Paraguay , c'étoit sans connoissance de cause , qu'on m'avoit mandé que dans les Missions des deux Provinces il y avoit cent cinquante mille Indiens , qui devoient payer le Tribut ; que par les recensemens des treize Bourgades de sa Jurisdiction , il ne jugeoit pas que dans ces deux Provinces il y en eût beaucoup plus de quarante mille , puisque dans les treize appartenantes à la Jurisdiction du Paraguay , les Rôles qu'on en avoit faits ne montoient pas à plus de dix mille cinq cents ou onze mille , d'où il concluoit que celles de la Jurisdiction de la Province de Buenos-Ayrès étant au nombre dix-neuf ou vingt , il n'y avoit pas dans ces deux Provinces plus de quarante mille

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

Indiens, qui dussent paier le Tribut.

Que quand à l'Etablissement des Corrègidors Espagnols il croioit devoir me faire connoître les grands inconvéniens qu'on en pouvoit craindre; que ces Indiens étoient extrêmement faciles à tourner comme on veut, & que n'ayant jamais été gouvernés que par les Peres de la Compagnie, ils ne reconnoissoient point d'autre autorité, que celle des Curés & du Provincial des Jésuites, & qu'il falloit s'attendre que dès qu'on voudroit introduire la moindre nouveauté dans leur gouvernement, ils se soulevoient, ou se disperseroient d'eux-mêmes & se réfugioient dans les Montagnes; qu'il ne manqueroit pas de gens qui les y détermineroient; que cette crainte étoit d'aurant mieux fondée, que leurs Bourgades sont trop éloignées des Habitations Espagnoles pour pouvoir être soumises, les plus proches de Buenos-Ayrès en étant à cent cinquante lieues, & quelques autres à trois cents; les quatre les plus proches de l'Assomption en étant à cinquante lieues, trois autres à soixante, & les six dernières au de-là du grand Fleuve Parana, & toutes éloignées les unes des autres de sept à huit lieues. Il ajoûroit encore qu'au cas qu'on jugeât à propos d'établir un Corrègidor pour les sept Bourgades les plus proches de l'Assomption, qui sont Saint-Ignace Guazu, Notre-Dame-de-Foy, Sainte-Rose, Santyago, Itapua, le Jesus & la Trinité, à dessein de faciliter dans les occasions nécessaires leur communication avec les Espagnols de cette Province, ce qu'il

croïoit très difficile à exécuter, il ne se trouvoit personne qui souhaitât cet Emploi, chacun se déliant sur-tout des maximes des Missionnaires, qui depuis la première fondation de leurs Bourgades avoient eu principalement en vûe de les éloigner de telle sorte, que tout commerce avec les Espagnols leur fût impossible, & avoient même interdit ce commerce à leurs Indiens: que cela se voïoit évidemment à Saint-Ignace, cette Réduction étant environnée de haies fort épaisses, & n'y aiant qu'une seule porte pour y entrer, ce qu'on n'accordoit à aucun Espagnol, sans une permission expresse du Missionnaire.

Qu'au sujet du Tribut, il devoit m'informer qu'il avoit été réglé à huit aulnes de toile, qui est le salaire de deux mois du travail de chaque Indien; mais que ceux-ci n'aiant pas la liberté, qu'ont ceux du Pérou, & tout le fruit de leurs travaux étant à la disposition des Missionnaires, qui par le moïen de leurs Ministres Indiens se chargent de pourvoir aux besoins de toute la Bourgade, & qui, après avoir donné à chacun ce qui lui faut de toile pour se vêtir, font porter tout le reste à la masse commune: que ces considérations & celles des services que ces Indiens, particulièrement ceux qui sont sous la Jurisdiction de Buenos-Ayrès, ont rendus dans toutes les occasions à ma Couronne Roïale, sur les frontières de ce Port, il juge qu'il seroit convenable de réduire leur Tribut à quatre aulnes de toile ou à un écu en argent, qui est la moitié de ce qu'on exige des au-

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

tres, mais à condition qu'ils continueront à me servir toutes les fois qu'il en sera besoin ; & de leur bien faire sentir toute mon attention à leur rendre justice, & à les traiter avec bonté. Et que comme ceux de la Jurisdiction du Paraguay ont assez bien servi autrefois ma Couronne dans la défense de cette Province, quoique depuis plusieurs années ils aient entièrement cessé de me donner aucune preuve de leur zèle pour mon service, il convient d'user à leur égard de la même équité, & de les comprendre dans le Règlement qui sera fait pour les autres (1).

Quand aux motifs qu'on a eus de ne pas exiger des contributions de ces Indiens, il n'en trouvoit point d'autres qu'un Acte qu'il joignoit à ses représentations, & cet Acte est un Règlement fait à Lima, avec les Gens du Domaine par le Viceroy, Comte de Salvatierra, & d'autres Ministres, où il étoit dit que chaque Indien de ces Doctrines paieroit sous le nom de Tribut un écu en argent, avec obligation de le porter dans ma Caisse Royale de Buenos-Ayrès; le susdit Viceroy s'étant réglé en cela sur les représentations qui lui furent faites, & les raisons qui lui furent alors alléguées : qu'il s'ensuit de là, & de ce qu'on les a exemptés des contributions, que depuis l'année 1681,

(1) Dom Martin de Barua ne veut apparemment pas que le Roi Catholique regarde comme des services rendus à sa Couronne ce que ces Indiens ont fait & souffert pendant le gouvernement tyrannique de Dom Joseph de Ancoquera, & pendant la révolte du Paraguay.

où ce Règlement fut fait, jusqu'en 1730, si on suppose que dans ces Doctrines il y a toujours eu quarante mille Indiens qui devoient paier le Tribut, ce sont trois millions & deux cents mille écus, qui sont dûs à la susdite Caisse Royale de Buenos-Ayrès, sans que les Officiers de mon Trésor aient fait aucune diligence pour en exiger le paiement, & cela par le secret qu'ont eu les susdits Religieux d'entretenir des correspondances respectueuses & efficaces jusques dans le Tribunal de mon Viceroi.

Instruit de toutes ces circonstances & de tout ce dont mon susdit Conseil des Indes m'a informé sur cela dans une assemblée du 27 d'Octobre 1732, & considérant l'importance de cette affaire, je jugeai à propos d'ordonner qu'on expédiât une Commission à Dom Jean Vasquez de Agüero, qui devoit alors partir pour Buenos-Ayrès, pour informer sur tout ce qui avoit été proposé dans ladite Assemblée; j'ordonnai aussi au Conseil de donner à ce Ministre les Instructions nécessaires, & de lui recommander de conférer avec les Supérieurs de la Compagnie de Jesus du Paraguay, sur le tribut qu'on pourroit imposer aux Indiens, & sur la maniere d'en faire le recouvrement. Je commandai en même tems à mondit Conseil de nommer quelqu'un qui conférât en Espagne sur le même sujet avec les Procureurs ou les Particuliers de la Compagnie, qui devoient passer dans ces Provinces, afin qu'après avoir vu le résultat de ces Conférences, je puisse statuer ce que je jugerois être le plus à propos.

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

Les Dépêches furent dressées en conséquence, & les Instructions relatives remises au susdit Dom Jean Vasquez de Agüero, afin qu'il fût en état de faire les Informations, dont il étoit chargé sur tous les points ci-dessus exprimés, pour instruire le Conseil, qui, conformément à la résolution que j'avois prise dans la susdite Assemblée, délibéra que quand les Informations seroient arrivées, & qu'on y auroit joint les connoissances qu'on avoit eues antecédemment, Dom Manuel Martinez de Carvajal, alors Fiscal de mondit Conseil pour les affaires de la Nouvelle Espagne, & Dom Michel de Villanueva, mon Secrétaire pour les affaires du Pérou, en conférassent avec le Pere Gaspar Rodero, Procureur Général, & rendissent compte au Conseil du résultat de ces Conférences sur tous les points mentionnés,

Voulant donc m'éclaircir du fond d'une affaire qui fait tant de bruit par le nombre & la variété des matières & des Ecrits anonymes contre les Peres de la Compagnie, & des Réponses qu'ils y ont faites, qu'il est d'une nécessité indispensable de vérifier tous les faits, puisqu'il s'agit, ou de détruire une injuste & intolérable calomnie contre un Ordre Religieux, qui mérite que la vérité venge son honneur, ou de faire connoître que par une tolérance injuste mon Trésor Royal a souffert un très grand préjudice, sans aucun égard à mon Patronage Royal & à l'obéissance ponctuelle, qui est due à mes ordres; j'ordonnai qu'on remit au susdit Vasquez de Agüero une autre Inf.

truction secrète sur tous les points dont je devois être éclairci.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

Muni de toutes ces piéces il partit pour aller exécuter sa Commission : il dressa à Buenos-Ayrès des Procès-verbaux sur tous les articles contenus dans ses Instructions ; & au mois de Février 1736 , il m'envoïa & à mon Conseil toutes les piéces dans lesquelles il répond parfaitement à tous les articles qu'il étoit chargé d'examiner. Il commence par dire qu'ayant conféré avec Dom Martin de Barua , vû les Rôles & les Ecrits relatifs à ses Instructions , avec les Informations des Evêques de Buenos-Ayrès & du Paraguay , & les dépositions des Ecclésiastiques & de dix Personnes séculières les mieux instruites de ce qui regarde les Réductions , il avoit trouvé que ces Bourgades sont au nombre de trente , & que dans les recensemens qu'on avoit faits des Indiens qui devoient paier le Tribut , on n'en avoit jamais moins trouvé de trente mille : que dans mes Caisses Roïales de ces Provinces il n'avoit trouvé aucun Rôle complet ; que celui que Barua lui présenta , & qui étoit de l'année 1745 , ne comprenoit que quatorze Bourgades , & qu'il y constoit que le nombre des Indiens soumis au Tribut n'étoit que de 7851 ; qu'il avoit vû aussi une copie de celui que Dom Diegue Ibañez de Faria , Fiscal de mon Audience Roïale de Goathemala , avoit fait en 1677 , des vingt-deux Bourgades , dont la Mission des Peres de la Compagnie étoit alors composée , & qu'il n'avoit pu vérifier depuis quand ce nombre étoit augmenté ; mais

gicux à l'Evêque du Paraguay, port
y avoit albs dans ces Missions 27
milles; que dans le recensement
avoit été remis par le Procureur d
sions pour l'année 1734, il se
qu'elles étoient composées de 24
milles; & qu'en dernier lieu le Pe
ques de Aguilar, Provincial de c
vinces, l'avoit assuré dans un c
qu'il eut avec lui, que les Re
étoient au nombre de trente, &
comptoit vingt-quatre mille Indie
devoient paier le Tribut; mais que
le même Provincial lui avoit fait
nouveau recensement signé avec
par les Curés, suivant lequel les
soumis au Tribut n'étoient actue
qu'au nombre de 19116.

Ce Ministre marque encore dans
formations, que l'Etablissement de
sions est fort ancien, puisque dan
tes juridiques, dressés par-devan
Balthazar Garcia Ros, lorsqu'il éto
verneur du Paraguay, pour savoir
voir proportionner la taxe des Bou

Plata, on comptoit dès l'année 1631 plus de vingt Réductions ou Bourgades fondées par les Peres de la Compagnie, toutes aiant une Eglise fort décente, & qu'on y comptoit déjà plus de soixante & dix mille Ames; qu'en vertu des ordres réitérés des Rois Catholiques tous ceux qui n'avoient pas dix-huit ans accomplis, ou qui en avoient cinquante, tous les Caciques & leurs Fils aînés, & dans chaque Bourgade douze Indiens attachés au service de l'Eglise, étoient exempts du Tribut; que dans un Mémoire imprimé du Pere Gaspar Rodero, ce Religieux assuroit que l'on comptoit cent cinquante mille Ames dans les Réductions, & citoit, en preuve, les recensemens faits par le Gouverneur de Buenos-Ayrès, ajoutant qu'il n'avoit aucune connoissance des Rôles, ni n'en avoit pu trouver de plus nouveaux, parcequ'encore que par une Cédule Roïale, du 24 d'Août 1718, j'eusse ordonné qu'il fût fait un recensement dans les Réductions, avec un état de leur Gouvernement & du produit des fruits de la Terre qu'on y recueilloit, dans le dessein d'obliger les Indiens à paier les Décimes aux Evêques, & de soumettre les Caciques au Tribut, avec ordre de le faire remettre dans mes Caisses Roïales, ce Décret n'eut point d'exécution parceque le Gouverneur sous prétexte de ses occupations, en donna la Commission à Dom Balthazar Garcia Ros, Lieutenant de Roi, lequel l'aïant acceptée, le Procureur des Missions qui résidoit à Buenos-Ayrès, y avoit formé opposition, prétendant que

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

les Indiens étoient munis d'une Cédule Royale qui les exemptoit d'être inscrits sur le Rôle de ceux qui étoient soumis au Tribut, par tout autre que le Gouverneur même, ou par un Ministre député nommément par moi à cet effet & que comme on lui eut marqué un terme pour produire cette Cédule, ainsi qu'il l'avoit requis, l'affaire en étoit demeurée à en 1720, & que depuis on n'en a plus parlé.

Ce Ministre m'a aussi informé que le Tribut que ces Indiens ont payé est d'un écu par an pour chaque Indien, mais qu'il ne fait pas depuis quel tems ils y sont soumis; & qu'en comptant dix mille quatre cents quarante Indiens, qui le doivent payer suivant le recensement fait par Dom Diegue Ibañez, déduction faite des pensions des vingt-deux Curés, n'y ayant alors que ce nombre de Réductions, il restoit six cents cinquante-trois écus & sept reales, qui chaque année ont été portées à mon Trésor Royal par les Peres Procureurs des Missions; que dans plusieurs Conférences tenues sur ces affaires, on l'avoit assuré que le Tribut n'avoit pas été exactement suivant le nombre des Indiens, parceque les Rôles n'avoient pas été dressés avec soin, qu'actuellement encore on s'en tenoit à celui de 1677; mais qu'aussi on n'avoit pas touché les pensions des huit Missionnaires, qui cultivoient les huit Réductions ajoutées depuis plusieurs années aux vingt-deux premières, étant certain que suivant les diligences faites pour se conformer à ce qui étoit prescrit par la susdite Cédule Royale de l'année

1718, si on n'a pas exactement instruit du nombre de ceux qui devoient paier le Tribut, cela est arrivé uniquement par la négligence du Gouverneur, & qu'encore que le préjudice, qu'en a souffert mon Trésor Roial, soit évident, il n'est pas possible de l'évaluer au juste, parcequ'on ne peut savoir où il en faudroit commencer le compte.

Quand à la taxe que ces Indiens devoient paier à titre de contribution, ce Ministre dit que suivant toutes les Informations elle est de deux écus par an pour chacun d'eux, & qu'elle devoit être remise dans mes Caisses Royales; que cette taxe n'étoit que la moitié de celle que paioient les autres Indiens de cette Province, & cela en considération des services qu'ils ont rendus en toute occasion à ma Couronne Roiale, lorsqu'ils ont été appelés par les Gouverneurs de ces Provinces pour des Expéditions militaires, ainsi qu'il est arrivé dans le tems même qu'il faisoit ses Informations, trois mille de ces Indiens étant alors occupés pour mon service; qu'on les mandoit aussi pour des bâtimens & autres travaux nécessaires, avec obligation de les continuer dans la suite; que cela lui paroissoit un motif suffisant pour n'exiger rien d'eux au-delà de cette contribution, & pour ne leur point imposer de nouvelles corvées, d'autant plus qu'avec cette taxe ils pourroient se procurer bien des choses, & des fruits de toute espece en abondance. Il ajoûte qu'en aiant conféré avec le Pere Provincial de ces Missions, il ne l'avoit pas trouvé de même avis que lui sur les Réglement qu'il proposoit,

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

voulant lui persuader que ces Indiens sont extrêmement pauvres, en particulier & en commun; quoiqu'il jugeât lui-même qu'en mettant les choses au plus haut prix, ce qu'on tire de l'Herbe du Paraguay, des Toiles & du Tabac monte chaque année à cent mille écus au de là de ce qu'il leur faut pour la nourriture & le vêtement: ce qui supposé & la dette dont le Provincial se chargeoit, n'étant pas possible de rien exiger de plus parceque les piéces manquent pour prouver qu'il soit dû davantage, il restoit encore assez pour paier les deux écus de contribution, ce qui suivant le compte le plus modéré ne passoit point soixante mille écus par an, & qu'après y avoir satisfait, il restoit encore de quoi acheter des ornemens d'Eglise, & pourvoir les Indiens d'armes, d'outils pour labourer, de fer, de la cire & du vin pour l'Eglise, en un mot tout le nécessaire dont ils ne peuvent se fournir suffisamment dans leurs Bourgades.

Quant aux fruits que produisent les Bourgades de ces Missions, le susdit Agüero dit que de la variété des Informations qu'on lui a données sur cela il résulte que du travail de ces Indiens on portoit à Buenos-Ayrès & à Santa-Fé seize à dix-huit mille arrobes de l'espece d'herbe qu'on appelle *Caamini*, que d'autres disoient douze à quatorze mille, & en dernier lieu d'autres prétendent que cela ne monte pas plus haut que de dix ou douze mille arrobes chaque année; que depuis quelque-tems le prix étoit de six écus l'arrobe, mais que régulièrement il n'étoit que de trois; & que

quand à celle qu'on nomme *Palos*, & qui se tire des quatre Bourgades les plus proches de la Province du Paraguay, on varioit aussi beaucoup, les uns disant qu'on en tiroit vingt cinq à vingt-six mille arrobes, d'autres mettant beaucoup moins, & d'autres qu'on n'en tiroit point du tout : qu'il en étoit de même des toiles de coton, que ceux qui portoient les choses plus haut disoient qu'on en tiroit vingt-cinq à vingt-six mille aulnes, & d'autres en mettoient beaucoup moins ; que le prix ordinaire étoit de quatre ou six réales l'aulne, suivant la qualité de la toile, & celui de l'herbe dite *Palos*, de quatre écus, quoique quelquefois l'herbe ne valût que deux écus. Pour ce qui est des autres fruits, comme le sucre, le tabac, les mèches de coton pour les chandelles, le prix en varioit aussi beaucoup dans les Informations, mais que par le Certificat du Trésorier de Santa-Fé, & les déclarations des Peres Procureurs des Missions, il conste que depuis l'année 1729 jusqu'à 1733, il étoit entré dans les Provinces de Paraguay & de Buenos-Ayres six mille six cents quatre-vingt-sept balles d'herbes, pesant chacune sept à huit arrobes, & deux cents quatre-vingt-quinze pains de sucre, pesant chacun deux & demie ou trois arrobes.

Dans la même Information il assure que suivant toutes les Déclarations qui lui ont été faites, les Indiens sont très bien instruits de la Doctrine Chrétienne ; que les Peres Curés apportent tous leurs soins à leur faire éviter toute occasion de tomber

1743.

DECRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

dans le vice, & à occuper un chacun des exercices qui conviennent à leur âge & à leur sexe, leur aiant à cette fin fait apprendre toutes sortes de métiers; que si les Bourgades ne sont plus sous la Jurisdiction du Paraguay, & en particulier les treize qui y avoient toujours été, c'est qu'en vertu des Cédules Royales, il a été ordonné qu'elles dépendissent toutes du Gouverneur de Buenos-Ayrès, & que cela est constaté par toutes les Informations qu'il a faites. Le susdit Aguero me représente aussi qu'on lui avoit remis les trente Déclarations faites avec serment, dont il a été ci-dessus parlé, avec le Rôle des Indiens soumis au Tribut, & une Information de dix Curés de ces Doctrines, par laquelle en vertu d'un ordre de leur Provincial ils déposoient unanimement, devant le Pere Félix-Antoine de Villa Garcia, Notaire Apostolique, que le Tribut d'un écu avoit été exactement payé depuis qu'il avoit été imposé, ce qu'il n'auroit pas été possible aux Indiens de faire du seul produit de leurs Terres, vû la nonchalance qui leur est naturelle, sans la grande économie des Religieux, & leur attention à faire valoir ce qu'ils recueillent pour le commun & pour les Particuliers; qu'ils se sont employés, toutes les fois qu'ils ont été mandés, au service de ma Couronne dans les Provinces du Paraguay & de Buenos-Ayrès, sans recevoir aucune solde; que par ces motifs & plusieurs autres, qui sont pris de la mobilité de leur esprit, les Peres n'étoient

pas sans crainte, si on entreprenoit d'appesantir leur joug, & d'augmenter leur Tribut, que toutes ces Bourgades ne fussent bientôt détruites, ou qu'elles ne se soulevassent contre ceux qui en étoient chargés & qui ne pourroient plus se faire obéir.

Ce Ministre marque en dernier lieu que les Peres lui ont fait par écrit des instances réitérées pour l'engager à visiter en personne ces Missions, disant qu'il pouvoit s'être glissé quelque défaut d'exactitude dans les Informations, outre qu'à l'exception de l'Evêque du Paraguay, qui avoit visité toutes ces Bourgades, à peine trouveroit-on quelqu'un qui les eût toutes vues, & que leur Compagnie ayant beaucoup d'Ennemis, on auroit pu faire déposer aux Indiens bien des choses, sur des oui-dires, sur des Relations fort suspectes & sur d'anciens bruits, qui représentoient les choses bien différemment de ce qu'elles étoient pour le présent, sur-tout depuis que la peste & la famine ont réduit toutes ces Bourgades à une extrême misere, que la guerre & les troubles continuels du Paraguay ont augmentée; mais que, considérant l'inutilité d'une visite si pénible, il avoit cru qu'il suffisoit de joindre aux Actes toutes les pieces justificatives dont il a parlé, afin que je fusse parfaitement informé de tout; & que considerant que les Peres avoient en bonne forme toutes les preuves qui mettoient au clair tout le produit des fruits de la terre, dans lesquelles il ne voioit pas qu'il pût y avoir de la

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET DE
 HILIPPE V.

fraude, & le nombre des Bourgades y étant constaté, il s'étoit dispensé d'entreprendre un si long voiage, où il y avoit tout à craindre de la part des Infidèles, & beaucoup d'autres dangers à courir.

Mon Conseil des Indes, étant pleinement instruit de tout ce que le susdit Dom Jean Vasquez de Agüero a marqué dans les Informations susdites, délibéra *que pour parvenir à l'entière exécution de ce qui a été arrêté dans l'Assemblée du 27 Octobre 1732, les deux Ministres ci-dessus nommés, Dom Manuel Martínez Carvajal, & Dom Michel de Villanueva confereroient avec le Pere Gaspar Roderó, Procureur Général.* Ce qui aiant été fait; il a résulté de leur rapport que, selon toutes les Informations anciennes & nouvelles, & les Mémoires présentés dans ces Conférences, par le Pere Roderó, il étoit certain que les dénombremens des Indiens n'avoient jamais été faits dans les trente Bourgades du Paraguay & de Buenos-Ayrès, avec les mêmes formalités qui se pratiquent dans les autres Bourgades des Indes, à cause de divers inconvéniens qu'on y avoit continuellement rencontrés, & parceque le nombre de ces Indiens, par les connoissances qu'on en a eues successivement, a aussi fort varié; que depuis l'année 1726, que Dom Barthélemy Aldunaté y marquoit cent cinquante mille Indiens, qui devoient payer le Tribut, jusqu'aux dépositions faites avec serment & présentées à Buenos Ayres à Dom Jean Vasquez de Agüero, suivant lesquelles il ne s'en trouvoit que dix-neuf mille cent

seize, il n'y en a aucune qui s'accorde avec les autres; ce qui vient de ce que ces Informations n'ont jamais été faites que sur des conjectures, ou sur des dépositions incertaines de Témoins; sur quoi on avoit fait observer au Procureur Général, qui alleguoit les difficultés de pratiquer dans ces Bourgades ce qui avoit été réglé par mes ordres, & se pratiquoit parmi tous les autres Vassaux de mes Domaines, que cela ne seroit pas arrivé si la Compagnie de Jesus avoit facilité, comme elle le devoit, l'exécution de mes ordres: il répondit que la Compagnie avoit toujours fait ce qui dépendoit d'elle pour donner un dénombrement exact des Indiens, quand on le lui avoit demandé, témoins les Relations signées avec serment par les trente Missionnaires & présentées à Dom Jean Vaquez de Agnero, & la demande formelle que lui avoient faite les Supérieurs d'aller en personne visiter les Réductions en s'offrant de le conduire, & de lui faciliter le voyage autant qu'il leur seroit possible, & que la Compagnie étoit toujours disposée à le faire toutes les fois que j'ordonnerai aux Gouverneurs de ces Provinces d'envoier quelqu'un pour faire tous les ans un dénombrement exact des Indiens, jusqu'à le faire accompagner, par un ou deux Religieux, à les défraier & à paier leur voyage, & cela uniquement pour faire cesser les mauvais bruits que leurs Ennemis apportoient, que c'étoit par leur faute, qu'on n'avoit jamais eu connoissance du nombre de leurs Indiens, les difficultés qui empê-

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

choient qu'on le fût au juste ne se faisant qu'à leurs instigations ; que si on ne jugeoit pas à propos d'employer le moyen qu'il proposoit, on pourroit obliger les Missionnaires, par un précepte en vertu de la sainte obéissance, de présenter chaque année au tems & au lieu qui leur seroient marqués une Liste, signée avec serment de leurs Indiens ; & sur cette Liste, qui seroit connoître le nombre de ceux qui devoient paier le Tribut, ce Tribut se porteroit tous les ans dans mes Caisses Roïales de Buenos-Ayrès, suivant l'imposition qui en avoit été faite, en 1649, par mon Viceroi le Comte de Salvatierra.

Les deux susdits Ministres informèrent encore le Conseil que dans leurs Conférences ils s'étoient rappellé ce qui conste par toutes les Ecritures au sujet de la taxe d'un écu par tête, imposée aux Indiens de ces Missions en 1649 & en 1661, & confirmée par plusieurs Cédules Roïales, en quoi on traitoit déjà ces Indiens bien différemment des autres, à raison de l'expérience qu'on avoit dès-lors de leur fidélité, & pour les autres services qu'ils avoient rendus à la Couronne, qu'en ces tems-là cette taxe avoit produit neuf mille écus, qui avoient été remis dans ma Caisse Roïale de Buenos-Ayrès comme le total de ce qui étoit dû par les Indiens qui devoient paier la taxe, ce qui n'a jamais été bien vérifié ; que sur cette somme les Officiers de mon Trésor païoient les pensions de vingt-deux Curés ; n'y aiant que ce nombre de Réductions lorsque la taxe fut im-

posée : que sur cela ils avoient fait observer au Procureur Général combien il seroit juste & raisonnable que j'ordonnasse d'augmenter de quelque chose ce Tribut, vu ce que ces Indiens retiroient des fruits de leurs Terres, de leur travail & de leur industrie, & que le Tribut ordinaire dans mes autres Domaines de l'Amérique étoit de quatre à cinq écus pour chaque Indien ; que si ceux du Paraguay me rendoient des services assez considérables pour mériter quelque distinction, c'en étoit une assez grande que celle qu'on leur avoit faite jusqu'alors ; & qu'il falloit encore faire attention, que depuis 1649 ce Tribut n'avoit produit que neuf mille écus par an ; que selon tous les recensemens qui avoient été faits depuis ce tems là des Indiens qui devoient paier le Tribut, cette somme auroit dû monter beaucoup plus haut : qu'à cela le Procureur Général avoit répondu d'une maniere qui les avoit satisfaits, en leur faisant voir au nom de sa Compagnie une relation en bonne forme des services que les Indiens des Réductions n'avoient cessé de rendre à ma Couronne depuis la premiere fondation de leurs Bourgades ; qu'il paroît par cette Relation que cette Milice est la seule qu'on puisse opposer, tant aux invasions des Colonies Etrangères, qu'aux Barbares qui ne sont point soumis ; qu'elle est toujours prête à marcher au premier ordre des Gouverneurs, en tel nombre qu'il leur plaît de commander ; qu'on ne lui donne ni solde, ni bagage, ni munitions, ni armes, & qu'elle se fournit de tout cela à ses dépeus ;

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

qu'en plusieurs occasions ils avoient marché au nombre de six & de huit mille, & fait la guerre pendant des tems considérables, de sorte que si on leur avoit donné une réale & demie à chacun, comme on fait aux autres Indiens, cela monteroit fort haut; qu'ils n'avoient cependant jamais discontinué de servir avec le même zèle; que les preuves authentiques en avoient été fournies à Buenos-Ayrès à Dom Jean Valquez de Agüero, & dont il remit les Copies authentiques aux deux Ministres, dont la lecture avoit fait conclure que de tels services méritoient, non-seulement qu'ils ne fussent pas taxés comme les autres Indiens, mais qu'ils fussent même exemptés de tout Tribut; qu'à tout cela le Procureur Général avoit ajouté ce qui étoit marqué dans la Cédule Royale déjà citée, du 12 Octobre 1716, adressée à Dom Bruno Maurice de Zavala, & publiée au son du tambour par ordre de ce Gouverneur dans toutes les Réductions; & que si on entreprenoit de déroger malgré cela à ce qu'elle leur avoit fait concevoir, cette innovation rempliroit ces Indiens de soupçons & de crainte, & qu'assurément il en arriveroit quelque chose de fâcheux.

Les deux susdits Ministres informèrent aussi le Conseil, qu'ils avoient insisté dans leurs Conférences, sur un point où l'on agissoit contre toutes les Loix de mes Domaines des Indes, en n'apprenant point aux Indiens la Langue Espagnole, & en ne leur permettant point de communiquer avec les Espagnols, ce qui étoit d'une conséquence

très pernicieuse, & d'autant plus nécessaire, que par là on rendoit très difficile le commerce de ces Indiens avec les Espagnols, & on les rendoit en quelque façon indépendans du Gouvernement naturel de ces Roïaumes : que la Compagnie répondoit à cette accusation, qu'à la vérité elle ne permettoit pas l'entrée libre des Réductions aux Espagnols Vagabonds, parceque l'expérience lui avoit appris que c'étoit uniquement par-là qu'on étoit venu à bout de bannir entierement de ces Bourgades l'homicide, le vole, l'idolâtrie & l'incontinence ; que jamais les Espagnols n'y sont entrés que pour voler ces Indiens, & leur enlever leurs Femmes ; mais qu'il n'étoit nullement vrai qu'on leur ait interdit tout commerce avec les Espagnols, & que cela se prouve manifestement par les faits ; qu'un grand nombre de ces Indiens est continuellement employé avec eux, soit à la guerre, soit aux travaux des fortifications, ou autres, par l'ordre des Gouverneurs du Paraguay & de Buenos-Ayrès, ce qui arrive fréquemment, & ce qui ne peut être sans qu'ils communiquent beaucoup avec les Espagnols hors de leurs Bourgades ; que ceux qui sont ainsi commandés, n'étant pas toujours les mêmes, il arrivoit de-là que tous ceux, dont on pouvoit tirer quelque service, avoient la liberté de traiter & de communiquer avec les Espagnols, sans contrevenir aux Réglemens faits par leurs Missionnaires pour conserver leur innocence.

En dernier lieu ces deux Ministres ont

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

informé le Conseil, qu'ils ayoient agité long-tems l'article qui regardoit la communauté du capital des fruits & des autres effets ; qu'ils s'étoient fait expliquer l'économie avec laquelle se fait la répartition des vivres, des vêtemens, en un mot de tout ce qui est nécessaire à l'entretien de tous, ce qu'on en destine pour le culte Divin & pour ceux y sont employés, ce qu'on réserve pour paier le Tribut, & pour les frais de mon service ; que dans tout cela ils reconnurent une économie singulière & bien nécessaire pour maintenir dans la régularité d'une vie Chrétienne les Naturels du País, qui sont au moins au nombre de cent douze ou cent vingt mille Ames de tout sexe & de tout âge, tous incapables, vû leur peu de génie & d'application, de se ménager le nécessaire pour vivre d'un jour à l'autre ; tous cependant mieux instruits des principes de notre sainte Foi Catholique, & observateurs plus fideles de ses saintes pratiques, qu'aucun autre Peuple Indien de l'Amérique, ce qui se trouve aussi marqué dans les Pièces que le Juge de cette Commission Dom Jean Vasquez a envoïées au Conseil ; considérant d'ailleurs que par toutes les Informations du susdit Agüero on reconnoît une uniformité de faits, favorable à ces Religieux, & que les Indiens des Missions de la Compagnie étant la barriere de cette Province, rendent à ma Couronne plus de services que tous les autres ; ce que j'ai bien voulu leur faire connoître par l'Instruction, datée de 1716, que j'ai adressée

au Gouverneur de Buenos-Ayrès Dom Bruno - Maurice de Zavala , à l'oc-
 casion de la cession qui fut faite par le sixieme article du Traité d'Utrecht , de la Colonie du Saint-Sacrement au Roi de Portugal , laquelle Colonie est limitrophe du Territoire de ces Missions ; enfin , que sur tous les autres chefs d'accusations , qui m'avoient été adressés de ce Pais-là , le Provincial du Paraguay a satisfait pleinement dans un Mémoire signé de lui , & qui m'a été présenté : d'où il paroît que dans cette grande affaire tout se réduit à considerer s'il convient de courir les risques d'une innovation , qui quoique conforme aux Loix , & d'une pratique aisée par-tout ailleurs , pourroit ici faire perdre à Dieu un nombre infini d'Ames rachetées de son Sang ; à ma Couronne , des Vassaux qui m'épargnent les Troupes que je serois obligé d'envoier dans ce Pais , où je n'en pourrois pas trouver , & aux Places du Paraguay & de Buenos-Ayrès , une défense , qui depuis tant d'années les a rendues imprenables : enfin que le recensement de ces Indiens se devoit faire , & que la Compagnie en proposoit & en facilitoit le moien ; que pour ce qui est du Tribut d'un écu par tête , quand on voudroit absolument l'augmenter un peu en risquant tout , il ne paroît pas convenable de mettre ces Indiens sur le même pié que les autres , d'autant plus que mon Trésor Roial n'en tireroit que fort peu de profit , & qu'en défalquant de ce Tribut les pensions des trente Curés , pour les trente Bourgades qui

1743.

DECRET DE
PHILIPPE V.

1743.
 DÉCRET N^o
 PHILIPPE V.

sont déjà établies, & ce qui est assigné pour la subsistance des Missionnaires; ce qui est encore d'une nécessité indispensable si on vouloit se régler sur ce qui se pratique ailleurs, tout cela absorberoit ce que produit le Tribut, & peut-être même qu'il faudroit prendre encore sur le Trésor Roïal pour y fournir, ces dépenses annuelles aiant toujours été dans les moindres années au-dessus de dix-huit mille écus, & les recensemens n'aïant jamais été faits dans les regles, excepté celui de 1649, où le Tribut ne rendoit que neuf mille écus, & celui de 1734, où il en produisoit dix-neuf mille, selon les Informations faites avec serment, & présentées à Dom Jean Vasquez.

Aiant donc vû & mûrement examiné dans mon Conseil des Indes les Actes & les Informations, dont il a été parlé, les Mémoires présentés de la part de la Compagnie de Jesus sur chacun des incidens & des doutes qui sont intervenus, & ce qui a été exposé par les Fiscaux de mon susdit Conseil pendant tout le cours de cette affaire, qui a occupé un tems considerable; faisant d'ailleurs une singuliere attention à toutes les Ordonnances Roïales qui ont été rendues dans l'espace de plus d'un siecle au sujet de l'état & des progrès de ces Missions, dont le fond & toutes les circonstances nécessaires m'ont été exposés dans une Assemblée du 22 de Mai dernier, & réduisant, pour donner plus d'ordre & de clarté à ma décision, les différens Chets compris dans les deux Instructions dont j'ai

parlé, à 12 articles, j'ai jugé qu'il étoit du bien de mon service de prendre sur chacun la résolution qui va être exprimée, suivant l'ordre dans lequel ils ont été proposés dans le Conseil.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

ARTICLE PREMIER, combien il y a dans la Province de Paraguay de Bourgades sous la direction des Peres de la Compagnie : combien chaque Bourgade a d'Habitans : combien il y en a dans le total : le nombre de ceux qui doivent paier le Tribut : en quoi consiste ce Tribut : s'il convient de l'augmenter ; s'il faut exiger ce qui pourroit être dû pour le passé.

Je suis instruit, & il conste par les Actes & les Informations, dont le rapport a été fait, que ces Bourgades sont au nombre de trente, dont dix-sept sont sous la Jurisdiction de Buenos-Ayrès, & les treize autres sous celle du Paraguay ; qu'on y compte cent vingt à cent trente mille Indiens ; que suivant les Certificats des Curés, il y en avoit en 1734 dix-neuf mille cent seize qui étoient obligés à paier le Tribut ; qu'en 1649 ces Indiens aiant été déclarés & reconnus Vassaux de ma Couronne, & chargés de défendre le País contre les Portugais du Bresil, il fut ordonné qu'ils seroient exempts de la moitié des contributions & du service personnel, & que pour reconnaissance du Vasselage ils paieroient à ma Couronne un Tribut annuel d'un écu d'argent de huit reales, & qu'ils le paieroient en espece & non en denrées ; ce qui fut approuvé & ratifié par une Cédule Roiale de

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

l'année 1661, par laquelle il fut ordonné que les pensions des Peres Curés seroient prises sur ce Tribut; qu'en 1711, sur la représentation du Chapitre Ecclésiastique du Paraguay, il fut défendu de rien innover au sujet du Tribut; & qu'en dernier lieu, par une instruction qui fut donnée par une Cédule de 1716 à Dom Bruno-Maurice de Zavala, Gouverneur de Buenos-Ayres, après lui avoir recommandé les Indiens de ces Missions, & rapportant tous les services qu'ils avoient rendus, je voulus bien lui mander de les assurer que jamais je ne les chargerois de rien au-delà de ce qu'ils contribuoient pour la conservation des Missions & des Réductions: » J'ai résolu de ne point
 » augmenter le Tribut d'un écu par tête,
 » ordonnant que l'on continue à le lever sur
 » le pied, où il est, jusqu'à ce qu'on ait
 » fait un nouveau recensement sur les Cer-
 » tificats que les Curés ont donnés par l'or-
 » dre du Pere Aguilar, à Dom Jean Vas-
 » quez de Aguero, & s'il en résulte qu'ils
 » aient païé quelque chose de plus ou de
 » moins de ce que portoient les dénom-
 » bremens des années précédentes, mon
 » intention est de leur faire remise, com-
 » me je fais par la présente, de ce qu'ils
 » pourroient redevoir, voulant qu'on leur
 » donne à entendre que par un effet de ma
 » bienveillance Roïale, je leur fais cette
 » grace, en considération des bons ser-
 » vices qu'ils m'ont rendus, & de leur
 » constante fidélité. J'ai aussi donné or-
 » dre d'expédier une dépêche datée de ce
 » jour, pour ordonner qu'il soit dressé un

nouveau Rôle par le Gouverneur de Buenos-Ayrès, de concert avec les Peres Curés ; qu'il se renouvelle tous les six ans sur les Livres de Baptrêmes & d'Enterremens ; que les Gouverneurs en envoient sans faute au Conseil des copies : sur quoi j'ai ordonné qu'on les prévienne par les Instructions qu'on leur enverra sous leurs titres propres.

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

LE SECOND ARTICLE se réduit à marquer quels fruits on recueille dans ces Bourgades ; où on les négocie ; leur prix respectif ; la quantité de l'Herbe , qu'on retire chaque année ; où on la porte ; l'usage qu'on n fait , & combien elle se vend.

Il résulte des Informations qu'on a reçues le Dom Jean Valquez , sur des recherches qu'il a faites , que le produit de l'herbe , du tabac , & des autres fruits , est de cent mille écus par an ; que ce sont les Procureurs de ces Peres , qui à raison de l'incapacité des Indiens , ci-dessus remarquée , ont chargés de les vendre & d'en tirer l'argent ; que par une Cédule Roïale de l'année 1645 , il leur a été permis de négocier & de transporter l'Herbe à condition que ce ne seroit pas au profit des Curés ; que par une autre Cédule de l'année 1679 , il fut donné avis au Provincial que les Peres faisoient un trop grand commerce de cette Herbe ; & que par une autre Cédule de la même année , pour obvier aux plaintes de la Ville de l'Assomption , laquelle représentoit le préjudice que lui caufoient les Peres , on y envoïant de leurs Bourgades une ex-

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

cessive quantité de l'Herbe, ce qui empê-
choit les Habitans de vendre la leur un prix
raisonnable, il fut ordonné qu'ils ne pour-
roient y envoyer tous les ans que douze
mille arrobes pour paier le Tribut, qui étoit
le motif de ce commerce, & qu'avant que
de l'envoier ils la feroient visiter & regîtrer
dans les Villes de Santa-Fé & de Corrien-
tès, à faute de quoi celle qui n'auroit point
de Passeport seroit faisie, comme on en
usoit à l'égard des Particuliers. Il conste
aussi qu'en vertu d'une Cédule, du 4 de
Juillet 1684, renouvelée dans l'instruction
adressée, en 1716, à D. Bruno de Zavala,
ces Indiens sont exempts de tous droits
pour la vente de l'Herbe & des autres fruits
qui se négocient dans leurs Bourgades, &
qu'il résulte aussi de tout ce qui s'est passé
antecedemment à cette affaire, que dans la
suite les Peres furent relevés de l'obligation
de faire enregîtrer l'Herbe qu'ils né-
gocient, n'étant obligés qu'à donner avis
par Lettre au Gouverneur de l'Assomption
de la quantité qu'ils en envoient, ce qui
s'observe exactement, comme le certifient
les Officiers de mon Trésor Roial de Bo-
nos-Ayrès, en conséquence de la susdite
Cédule, du 4 Juillet 1684. Enfin aiant de-
vant les yeux la preuve que le produit de
l'Herbe, des autres fruits de la Terre, &
de l'Industrie de ces Indiens est de cent mil-
le écus, ce qui s'accorde avec ce que disent
les Peres, lesquels certifient qu'il ne reste
rien de cette somme pour l'entretien de tre-
te Bourgades de mille Habitans chacune,
ce qui, à raison de cinq Personnes pour
chaque

chaque Habitant, fait le nombre de cent cinquante mille Personnes, qui sur la somme de cent mille écus, n'ont chacune que sept reales pour acheter leurs outils & pour entretenir leurs Eglises dans la décence où elles sont ; ce qui étant prouvé fait voir que ces Indiens n'ont pas même de fonds pour le léger Tribut qu'ils paient. Cela posé :

» J'ai jugé à propos qu'on ne changeât rien
 » dans la maniere dont les fruits, qui se
 » recueillent dans ces Bourgades, se négocient par les mains des Peres Procureurs,
 » comme il s'est pratiqué jusqu'à présent.
 » & que les Officiers de mon Trésor Roial
 » de Santa-Fé & de Buenos-Ayrès en-
 » voient tous les ans un compte exact de
 » la quantité & de la qualité de ces fruits,
 » suivant l'ordre qui en sera expédié par une
 » Cédule de ce jour, auquel ordre ils se
 » conformeront avec la plus ponctuelle
 » obéissance.

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

DANS LE TROISIEME ARTICLE il est question de savoir si on apprend à ces Indiens la Langue Castillane, ou si on les entretient dans l'usage de ne parler que leur Langue naturelle.

Me rappelant qu'il résulte des Informations qui ont été faites sur ce point, que ces Indiens ne parlent que leur Langue naturelle, mais que cela vient de l'attachement qu'ils y ont, & nullement d'aucune défense que les Peres Jésuites leur aient faite de parler Espagnol, puisque dans chaque Bourgade il y a une Ecole, où l'on apprend à lire & à écrire en cette Langue, & qu'il arrive

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

de-là qu'il y a un grand nombre d'Indiens qui écrivent & lisent très bien l'Espagnol, & même le Latin, quoiqu'ils n'entendent pas ce qu'ils lisent, ni ce qu'ils écrivent; les Peres de la Compagnie assurant d'ailleurs qu'ils ont tenté toutes les voies de les engager à parler Espagnol, à l'exception de celle de la rigueur qui n'est point ordonnée par la Loi, & dont il ne leur a point paru convenable d'user. Ce qui étant supposé :

» J'ai trouvé bon d'enjoindre spécialement
 » aux Peres de la Compagnie par une Cédulle de ce jour, de maintenir sans faute
 » les susdites Ecoles dans les Bourgades,
 » & de procurer que leurs Indiens parlent
 » la Langue Castillane, conformément à
 » la Loi 18, Tit. 1, Liv. 6, du Code des
 » Indes, tant parceque cela convient au
 » bien de mon service, que pour prévenir
 » & faire cesser les calomnies que l'on suscite à leur Compagnie sous ce prétexte.

LE QUATRIÈME ARTICLE se réduit à savoir si ces Indiens ont un Domaine particulier, ou si ce Domaine, ou son administration, est entre les mains des Peres.

Il conste par les Informations faites sur cet article, par les Actes des conférences & les autres Pièces, que vû l'incapacité & l'indolente paresse de ces Indiens dans le maniement de leurs biens, on assigne à chacun une portion de Terre pour la cultiver, & de ce qu'il en retire, entretenir sa Famille; que le restant des Terres est en commun; que ce qu'on en recueille de grains, de racines

Comestibles & de coton est administré par les Indiens, sous la direction des Curés, aussi-bien que l'Herbe & les Troupeaux : que du tout on fait trois lots, le premier pour paier le Tribut à mon Trésor Roïal, sur quoi sont prises les pensions des Curés ; le second, pour l'ornement & l'entretien des Eglises ; le troisieme, pour la nourriture & le vêtement des Veuves & des Orphelins, des Infirmes, de ceux qui sont employés ailleurs, & pour les autres nécessités qui surviennent, n'y aiant presque pas un de ceux, à qui on a donné un terrain en propre pour le cultiver, qui en retire de quoi s'entretenir pendant toute l'année : que dans chaque Bourgade, des Indiens Majordomes, Computistes, Fiscaux, & Gardes-Magasins, tiennent un compte exact de cette administration, & marquent sur leurs Livres, tout ce qui entre & tout ce qui sort du produit de la Bourgade, & que tout cela s'observe avec d'autant plus de ponctualité, qu'il est défendu aux Curés par leur Général, sous des peines très graves, de faire tourner à leur profit rien de ce qui appartient aux Indiens, même à titre d'aumône, ou d'emprunt, ou sous quelque prétexte que ce soit, qu'ils sont obligés par le même précepte de rendre compte de tout au Provincial : c'est ce qu'assûre le Révérend Frere Pierre Faxardo, ci-devant Evêque de Buenos-Ayrès, qui, au retour de la visite qu'il avoit faite de ces Bourgades, proteste qu'il n'avoit jamais rien vû de mieux réglé, ni un désintéressement pareil à celui des Peres Jésuites, puisqu'ils ne ti-

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743. — rent absolument rien de leurs Indiens, ni pour leur nourriture, ni pour leur vêtement. Ce témoignage s'accorde parfaitement avec plusieurs autres, qui ne sont pas moins sûrs, & sur-tout avec les Informations qui m'ont été envoïées en dernier lieu par le Révérend Evêque de Buenos-Ayrès Dom Joseph de Peralta, de l'ordre de Saint Dominique, dans sa Lettre du 8 de Janvier de la présente année 1743, rendant compte de la visite qu'il venoit d'achever des susdites Bourgades, tant de celles de son Diocèse, que de plusieurs de l'Evêché du Paraguay, avec la permission du Chapitre de la Cathédrale, le Siège étant vacant, apuïant sur-tout sur la bonne éducation que ces Peres donnent à leurs Indiens, qu'il a trouvés si bien instruits de la Religion & en tout ce qui regarde mon service, & si bien gouvernés pour le temporel, qu'il n'a quitté ces Bourgades qu'à regret. Tous ces motifs m'engagent à déclarer: » Que » ma volonté Roïale est qu'il ne soit rien » innové dans l'administration des biens de » ces Bourgades, & que l'on continue » comme on a fait jusqu'à présent dès le » commencement des Réductions de ces Indiens, de leur consentement, & à leur » grand avantage; les Missionnaires Curés » n'en étant proprement que les Directeurs, » qui par leur sage œconomie les ont préservés de la mauvaise distribution & des » malversations, qui se remarquent dans » presque toutes les autres Bourgades Indiennes de l'un de l'autre Roïaume.

∴ Et quoiqu'il par une Cédule Roïale, &

L'année 1661, il ait été ordonné que les Peres n'exerceroient point l'Office de Protecteurs des Indiens ; comme cette défense leur avoit été faite sur ce qu'on leur imputoit de s'être ingerés dans la Jurisdiction Ecclesiastique & Temporelle, & d'empêcher qu'on ne levât les Tribut, & comme cette imputation étoit alors incertaine, que le contraire même a été vérifié depuis, & que la protection qu'ils donnoient aux Indiens se bornoit à les bien gouverner soit dans le spirituel, soit dans le temporel. » J'ai » jugé qu'il convenoit de déclarer la vérité » de ce fait, & de commander, comme je » fais, qu'on n'altère en rien la forme du » Gouvernement établi présentement dans » ces Bourgades.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

DANS LE CINQUIEME ARTICLE, on demande si les Indiens de ces Missions ont d'autres Justices que celles de leurs Alcaldes Indiens, & par qui ces Juges sont nommés ?

L'établissement des Corrégidors Espagnols dans ces Bourgades étant sujet à de grands inconvéniens, comme il paroît par l'information que Dom Martin de Barua a envoyée à mon Conseil des Indes, contre le sentiment de Dom Barthelemy de Adulnaté ; & le Mémoire justificatif d'Agüero faisant connoître que dans chacune de ces Bourgades il y a un Corrégidor Indien, nommé par le Gouverneur de la Province, après en avoir conféré avec les Peres ; qu'il y a aussi des Alcades ordinaires, & d'autres Officiers de Magistrature, que le même Gouverneur choisit tous les ans de

1743.
 DÉCRET DE
 PM. LIFFR V.

concert avec les Peres, comme il arrive de moins le plus souvent, ce que le susdit Agnero estime être le plus expédient, parce que ces Religieux connoissent mieux les Sujets les plus capables d'exercer ces Emplois : » J'ai jugé qu'il convenoit de ne pas » changer cet usage, & j'ai résolu de dé- » clarer, comme je fais par le présent Dé- » cret, qu'on s'en tienne à ce qui a été » pratiqué jusqu'à présent.

LE SIXIEME ARTICLE comprend tout ce qui se trouve dans les Informations au sujet des Arts nobles, ou mécaniques, que les Peres ont enseignés à leurs Indiens : des Manufactures, qu'on y trouve : si les Indiens fabriquent leurs armes, la poudre ou autres munitions : s'ils ont des Mines ; de quelle nature elles sont, & ce qu'elles produisent ?

Sur tous ces points, il conste par les Procès-verbaux dressés par Dom Jean Vaquez, que dans chaque Bourgade il y a plusieurs Ateliers différens, où l'on fabrique des armes à feu & des armes blanches de toutes les especes, de la poudre & toutes sortes de munitions ; mais que par rapport aux Mines on n'y en connoît aucune, & qu'on n'a pas oui dire qu'il y eût aucun Métaux dans ces Quartiers. On m'a aussi rappelé que par une Cédule du 14 d'Octobre 1641, il fut mandé au Comte de Chinchon, Viceroi du Pérou, d'informer sur l'instance que faisoit le Pere Montoya, Procureur du Paraguay, pour qu'on permit à tous les Indiens convertis depuis long-

743.

CRET DE
JEPPE V.

velle force dans l'instruction envoyée, en
 1716, à Dom Bruno-Maurice de Zavala,
 par laquelle il fut averti qu'il convenoit
 que ces Indiens fussent toujours armés pour
 l'utilité qui en reviendroit à mon service,
 & pour la défense de ces Domaines. Tous
 ces motifs m'ont fait résoudre » à ne pas
 » souffrir que sur tous les points qui sont
 » contenus dans cet article on change rien
 » à ce qui se pratique actuellement ; & à
 » ordonner que l'on continue à en user
 » comme on a fait jusqu'à ce jour, tant
 » pour ce qui regarde les armes, que pour
 » leur Fabrique, & celle des munitions,
 » dont il a été parlé : & quand aux pré-
 » cautions qu'il convient de prendre con-
 » tre les inconvénients qu'on en pourroit
 » craindre, ma volonté est que par une
 » Cédule datée de ce jour, & adressée aux
 » Peres de la Compagnie, le Provincial
 » soit tenu, lorsqu'il fera la visite des
 » Doctrines, de conférer avec les Curés
 » sur les mesures qu'il y auroit à prendre
 » dans le cas où l'on pourroit craindre une
 » révolte des Indiens, & d'informer mon
 » Conseil des Indes des moyens qu'ils ju-
 » geroient les plus propres pour la prévenir.

DANS LE SEPTIEME ARTICLE, il s'agit
 de savoir si on a établi parmi ces Indiens
 l'usage de paier les Décimes ; ou du moins
 si pour reconnoître ce droit ils s'acquient
 de ce qui est dû à l'Evêque & à l'Eglise
 Cathédrale : & en quelle forme s'en fait la
 distribution.

Toutes les pieces qui concernent ce

article m'ayant été présentées avec une Information faite anciennement par un Evêque de Buenos Ayres, ce Prélat disoit que les Indiens, dont les Peres de la Compagnie sont chargés, n'étoient d'aucune utilité à son Eglise, n'ayant jamais reconnu ses droits par les Décimes & les premices; sur quoi il fut mandé par une Cédule du 15 Octobre 1694, que ces Indiens seroient tenus de paier les Décimes à leurs Evêques: cet ordre fut réitéré depuis aux Gouverneurs du Paraguay & de Buenos-Ayres, les Evêques étant avertis en même tems d'envoier à mon Conseil des Indes des Certificats de ce qu'ils auroient reçu chaque année à ce titre: d'autre part il m'a été remis une Déclaration du Chapitre Ecclésiastique du Paraguay, que dans ce Diocèse la coutume immémoriale est que les Bourgades Indiennes, qui ont pour Curés des Ecclésiastiques ou des Religieux de Saint-François, ne paient point de Décimes, ce qui est confirmé par toutes les Informations, qui ont été faites en dernier lieu; à quoi faisant une attention singuliere, & réfléchissant sur les inconveniens, que pourroit causer un nouveau réglemeut sur ce point; » j'ai résolu de » n'y faire aucune innovation; mais de » prévenir par une Cédule particuliere le » Provincial, afin que faisant attention à » la justice du droit d'imposer les Décimes, il délibere avec ses Religieux sur » les moïens d'engager leurs Indiens à s'y » soumettre, & de voir en quelle forme

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

» ils pourront contribuer quelque chose ;
» à titre de Décimes.

L'ARTICLE HUITIÈME se réduit à examiner à quoi sont occupés ce grand nombre de Peres , qui sont allés & vont aux Missions du Paraguay , où l'on ne compte que trente Bourgades : s'ils sont encore de nouvelles conquêtes , ou s'ils se bornent à cultiver les Réductions , qui sont déjà fondées ?

Sur ce point particulier il résulte des Informations du susdit Aguero , que les Religieux qui partent pour ces Missions , sont ou des Novices qui sont envoyés au College de Cordoue , ou des Profès , dont les uns sont destinés pour les Colleges , & les autres vont se joindre aux Curés , pour apprendre la Langue , afin de pouvoir être employés dans les Cures vacantes ; & qu'il n'avoit aucune connoissance que ces Peres travaillassent à faire de nouvelles conversions , sinon que de tems en tems ils réunissoient & faisoient descendre des Montagnes des Familles qui avoient déserté de leurs Bourgades : mais ce point aiant été agité avec les Peres dans les Conférences qu'on a eues avec eux , ils ont répondu que les Missionnaires qu'ils avoient de surnuméraires , sont employés à faire de fréquentes courses Apostoliques dans les Montagnes pour y chercher des Infideles , & que ceux qu'ils peuvent gagner sont conduits dans les Bourgades qui sont déjà fondées. Il est aussi prouvé par plusieurs Mémoires ,

qu'outre ce qui vient d'être dit, ces Religieux continuent à former de nouvelles Réductions parmi les Chiquirès, les Chiriguanes, les Peuples du Chaco, & les Pampas; d'où il s'enfuit que non seulement ils n'ont rien relâché de leur zèle pour conquérir les Ames, mais qu'ils s'y portent avec une ardeur qui va toujours croissant; ce qui m'étant parfaitement connu, & n'ayant d'ailleurs aucune raison pour rien statuer sur ce point, ma volonté Roïale est » qu'on ne fasse aucune innovation à » ce sujet; & comme je suis bien aisé » d'être exactement instruit du progrès de » ces Missions, j'ai résolu d'enjoindre à ces » Peres, par une Cédule Roïale de ce » jour, de ne manquer aucune occasion de » rendre compte à mon Conseil des Indes » des nouveaux progrès que l'on fera dans » ces Missions.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

DANS LE NEUVIEME ARTICLE, il est question de savoir si le Révérend Evêque du Paraguay a visité ces Bourgades pour y administrer le Sacrement de la Confirmation, & combien de tems il y a que cela ne s'est point fait.

Comme il est certain par les Informations de Dom Jean Vasquez & par ses Procès-verbaux, que l'Evêque du Paraguay a visité deux fois toutes les Bourgades; que le Révérend Evêque Faxardo, ci-devant Evêque de Buenos-Ayrès, a fait la même chose, & que l'un & l'autre Prélat y ont donné la Confirmation; qu'il n'est pas moins constant que tous les Evêques, qui

1743.
 DECRET DE
 PHILIPPE V.

ont voulu faire cette visite, l'ont faite, & en ont rendu & en rendent encore annuellement compte à mon Conseil, marquant le bon état, où ils ont trouvé ces Missions, quant au spirituel, ainsi que vient de faire tout récemment l'Evêque de Buenos-Ayrès, par la Lettre que j'ai déjà citée; & qu'on n'a jamais oui dire qu'aucun se soit plaint que personne ait fait la moindre opposition à ces visites; & assuré que je suis de la vérité de ces faits, » je ne trouve rien » qui oblige à prendre aucune mesure à » ce sujet.

LE DIXIEME ARTICLE regarde les Eglises, dont les Peres sont chargés: leur assiduité à y résider: & le culte Divin.

J'ai vu tout ce qu'à représenté le susdit Aguero des grands soins, que se sont donnés les Peres pour la fabrique des Eglises, de leur application à les embellir, de l'argenterie, & des riches ornemens, dont ils les ont fournies, de la maniere dont le service Divin s'y fait avec une ponctualité, un éclat & une dévotion, qui ne peuvent pas aller plus loia: tout cela est confirmé par les Ennemis mêmes de la Compagnie, & par la Lettre déjà citée de l'Evêque actuel, du 8 Janvier de cette année: » c'est pourquoi j'ai résolu de témoi- » gner à ces Peres, comme je fais par » une Dépêche de ce jour, ma gratitude » pour leur grand zèle & leur application » sur tout ce qui regarde cet article.

DANS L'ONZIEME ARTICLE, il s'agit de

l'époque de la fondation de chacune de ces Bourgades, & si après dix ans elles doivent être regardées comme Cures Laiques, & cesser d'être des Missions.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

J'ai vu ce qui conște par les Informations faites à Buenos-Ayrès, & ce qui résulte de celles, qui ont été faites antérieurement sur ce point; elles prouvent que ces Bourgades sont fort anciennes, puisqu'en l'année 1654, elles étoient déjà sur le pié de *Doctrines*, au lieu qu'auparavant on les appelloit *Réductions*, ce qui se voit par des Cédules des années 1650 & 1651, expédiées au sujet des démêlés entre le Révérend Evêque de Cardenas & la Compagnie de Jesus, & dressées à mon Audience Roiale des Charcas, afin qu'elle rétablît la paix dans le Paraguay, & qu'elle fit observer les Loix du Patronage Roial dans ces *Doctrines*, avec un ordre de faire restituer aux Peres de la Compagnie leurs Maisons, leurs Biens & leurs *Doctrines*, dont on les avoit dépouillés; mais à condition de se soumettre dans leurs *Réductions*, quand ils y seroient rétablis, à toutes les regles du Patronage Roial. Par une autre Cédule, du 15 de Juin 1654, il fut déclaré, que ces *Réductions* des Peres de la Compagnie de Jesus au Paraguay, ne devoient plus être regardées que comme des *Doctrines*; que quand il faudroit y mettre un nouveau Curé, il faudroit présenter trois Sujets au Vice-Patron, comme il se pratiquoit par-tout ailleurs, & que si la Compagnie n'acquiesçoit pas à ce règlement, les Gouverneurs & les Evêques,

1743. **DÉCRET DE PHILIPPE V.** chacun dans leur Province, disposeroient des Cures, & y nommeroient des Prêtres séculiers, ou à leur défaut des Religieux des autres Ordres; mais que si les Jésuites consentoient à reconnoître en tout & par-tout le Patronage Roial, de les laisser en possession de leurs Doctrines. L'Audience Roiale de la Plata fut aussi instruite de cette affaire, & il fut ajouté que dans le cas où le premier Supérieur de la Compagnie au Paraguay jugeroit à propos de retirer un de ses Religieux de la Cure, il le pourroit sans être obligé d'en faire connoître les raisons, en proposant trois autres Sujets, suivant la forme prescrite. Le Gouverneur du Paraguay aiant mandé que le Provincial de la Compagnie s'étoit soumis à tout ce qui étoit porté par les Cédules, & promis de s'y conformer ponctuellement, il lui avoit laissé l'administration des Doctrines; que le même Provincial lui avoit présenté pour chacune les trois Sujets qui paroïssent les plus convenables; que l'Evêque ou le Grand-Vicaire leur avoit donné le *Visa*, & les avoit mis en possession, sous condition d'observer toutes les Loix du Patronage Roial: sur quoi il fut expédié le 10 de Novembre 1659 une Cédule Roiale, qui approuvoit tout ce qui avoit été fait. Aiant donc reconnu par toutes les piéces, que la même regle s'observe encore aujourd'hui; que mon Patronage Roial est bien établi dans ces Bourgades, & que toutes ces Doctrines sont bien gouvernées, j'ai résolu de n'y faire aucun changement, & ma volonté est qu'elles conti-

ne nuent d'être sous la charge & la direction des Peres de la Compagnie.

1743.

DÉCRET DE
PHILIPPE V.

QUANT AU DOUZIEME ARTICLE, il roule sur le motif qu'on a pu avoir pour ordonner que les Bourgades qui sont situées dans la Jurisdiction du Paraguay ne soient point soumises au Gouvernement de cette Province.

Je me souviens d'avoir mandé par mon Décret Royal, du quatorze d'Octobre 1726, que jusqu'à ce que j'en eusse autrement ordonné les trente Réductions Indiennes des Peres de la Compagnie du Paraguay fussent dépendantes des Gouverneurs de Buenos-Ayrès. Le motif qui m'avoit fait prendre cette résolution étoit ce qui m'avoit été représenté, par le Procureur de ces Missions, des grands troubles survenus dans cette Province de Paraguay sous le gouvernement de Dom Joseph de Antequera; que les ordres aiant été donnés en conséquence, D. Bruno-Maurice de Zavala me représenta que la crainte des grands inconvéniens qui pouvoient naître de leur exécution, surtout par rapport aux quatre Bourgades les plus proches de l'Assomption, l'avoit engagé à convenir avec le Gouverneur du Paraguay que les quatre Bourgades continueroient d'être de sa dépendance, jusqu'à ce que m'aiant exposé les raisons qu'il avoit eues d'en user ainsi, j'eusse donné des ordres du contraire. Sur quoi en aiant délibéré dans mon Conseil des Indes, j'approuvai ce qui m'avoit été proposé; & quoique les ordres eussent été expédiés en

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

conséquence de cette délibération, par une Dépêche du 5 de Septembre 1733, il se trouve que les treize Bourgades situées dans la Jurisdiction du Paraguay étoient encore sous la dépendance du Gouverneur de Buenos-Ayrès en l'année 1736, lorsqu'Agüero faisoit ses Informations : le Mémorial du Provincial de ces Missions dit la même chose, & marque expressément qu'on ne s'adresse pour la Confirmation des nouveaux Alcaldes, & pour tout ce qui est de la dépendance des Gouverneurs, qu'à celui de Buenos-Ayrès, & non à celui du Paraguay, de sorte que l'ordre qui regardoit les susdites quatre Bourgades, n'a point eu d'exécution, parceque quand il étoit arrivé, la Province du Paraguay étoit soulevée, & qu'il avoit paru dangereux d'augmenter ses forces des quatre Bourgades dont il étoit question. Cela étant ainsi, & considérant que dans tout ce qui m'a été mandé sur ce point aucune raison ne m'oblige à rien statuer de nouveau, ma volonté est » qu'il ne se fasse » aucun changement dans ce qui se pratique aujourd'hui.

J'AI ÉTÉ INSTRUIT, en dernier lieu, qu'un des griefs, qu'on a publiés contre les Peres de la Compagnie de Jesus, est qu'ils menent, dans les Missions, des Religieux Etrangers ; mais je n'ai pas oublié qu'il ne l'ont fait qu'en vertu des ordres des Souverains ; ni qu'en l'année 1734, j'ai accordé par mon Décret, du 17 de Septembre 1737, au Général de cet Ordre, que

aque fois qu'il enverroit des Missionnaires dans mes Domaines de l'Inde il pût y voir une quatrième partie de Religieux allemands. Je suis aussi instruit que dans toutes les occasions ceux-ci se sont montrés très-fidèles, & qu'en 1737 le Père Thomas Werle, Bavaurois, étant au siège de la Colonie du Saint-Sacrement avec quatre mille Guaranis, fut tué d'un coup de fusil par mes Ennemis. Cela seul confirmé, » j'ai jugé à propos d'enjoindre à ces Pères, comme je fais par une Cédule de ce jour, de faire beaucoup d'attention au choix de leurs Missionnaires; principalement à l'égard des Sujets des Puissances Maritimes.

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

ENFIN étant manifeste, par ce qui a été dit dans les articles ci-dessus, & par les écrits anciens & modernes qui ont été présentés dans mon Conseil & examinés avec toute l'attention que demandoit une affaire si importante dans toutes les circonstances, que les faits les plus véridiques justifient que dans aucune portion des Indes mon Domaine & le droit du Vasselage n'est plus généralement reconnu, que dans ces Bourgades, ni le Patronage Royal, ni la Jurisdiction Ecclésiastique & Royale mieux établie, comme le prouvent les visites connues des Evêques & des Gouverneurs, l'obéissance aveugle que ces Indiens rendent à leurs ordres, spécialement lorsqu'ils sont mandés pour la défense du País ou pour quelque autre entreprise que ce soit, y étant toujours quatre ou six mille Indiens

1743.
 DÉCRET DE
 PHILIPPE V.

armés, prêts à marcher où on leur ordonne,
 » j'ai résolu de faire expédier une Cédule
 » pour faire connoître au Provincial la
 » satisfaction que je ressens de voir s'éva-
 » nourir, à la lumière de tant de justifica-
 » tions, les calomnies & les impostures
 » d'Aldunaté & de Barua, & la grande
 » application de la Compagnie à tout ce
 » qui est du service de Dieu, du mien &
 » de celui de ces malheureux Indiens,
 » que j'espère qu'elle continuera avec le
 » même zèle & la même ferveur à gouver-
 » ner ces Réductions, & à prendre le mê-
 » me soin des Indiens.

Ceci étant tout ce que j'ai jugé qu'il
 convenoit de résoudre sur tout ce que des-
 sus, je mande en conséquence par la pré-
 sente Cédule à mes Vicerois du Pérou &
 du nouveau Roïaume de Grenade, au Pré-
 sident & aux Oydors de mon Audience
 Roïale des Charcas, aux Gouverneurs du
 Paraguay & de Buenos-Ayrès, aux Offi-
 ciers de mon Trésor Roïal de ces districts,
 je prie & je charge le très Révérend Ar-
 chevêque de la Métropole de la Plata, &
 les Révérends Evêques desdites Provinces
 du Paraguay & de Buenos-Ayrès, leurs
 Chapitres, & généralement tous les autres
 Juges Ecclésiastiques & Séculiers de mes
 Domaines de l'Amérique, que peut regar-
 der en tout, ou en partie l'exécution de ma
 présente volonté Roïale expliquée dans
 les douze articles ci-dessus énoncés, de se
 conformer à la présente Cédule, & de la
 faire exécuter chacun dans l'étendue de
 son District & de sa Jurisdiction sans re-

lique, sans délai & sans obstacle, de sorte que tout ce qu'elle renferme ait son plein effet, & que tous sachent qu'y faisant faute ils encourront ma disgrâce. J'ordonne encore que chacun, sur ce que mon présent Décret lui prescrit, me donne promptement avis de sa réception & de son obéissance; & la présente sera enregistrée par les Officiers Roiaux au Greffe de mon Conseil des Indes, & dans tous ceux de mes Domaines.

1743.
DÉCRET DE
PHILIPPE V.

*Donné à Buen Retiro, le vingt-huit
Décembre 1743.*

MOI LE ROI.

*Par le commandement du Roi Notre
Seigneur;*

DOM MICHEL DE VILLANUEVA:

*Le présent Décret prescrit ce qui doit
s'observer dans les Missions & dans les
Bourgades Indiennes des Districts du Pa-
raguay & de Buenos-Ayrès, qui sont sous
la conduite des Peres de la Compagnie de
Jesus.*



CEDULE ROIALE
A D R E S S É E
AU PROVINCIAL DES JESUITES,

*Par laquelle Sa Majesté lui marque
sa gratitude pour son zèle, & qu'elle
espere qu'il continuera à le faire
éclater, au grand avantage-des
Indiens.*

L E R O I.

1743.

CEDULE R.

VENERABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, & autres Supérieurs & Particuliers d'icelle, qui êtes chargés des Missions dépendantes de la Jurisdiction du Paraguay & de Buenos-Ayrès dans mes Domaines du Pérou : vû dans mon Conseil des Indes l'affaire sérieuse qu'ont occasionnée le grand nombre de Mémoires & d'Informations, qui ont paru depuis plus d'un siècle, & qui m'ont été adressés au sujet des progrès de ces Missions, & les incidents qui sont survenus; je me suis fait représenter entre les autres articles, dans un Consulte du 22 de Mai de cette année, ce qui constoit, & ce qui résulte de toutes les Informations, à savoir qu'il ne se peut rien ajouter aux soins que vous prenez des Eglises de ces Bourgades,

de les fournir d'ornemens propres & dé-
cents, & d'argenterie pour le culte Divin,
qui ne se peut faire avec plus de régularité,
de splendeur & de dévotion, ainsi que l'ex-
priment les Révérends Evêques, qui ont
visité ces Bourgades, & ce que m'a confirmé
en dernier lieu l'Evêque actuel de Buenos-
Ayrès dans sa lettre du 8 de Janvier de
cette année, témoignage qui est conforme
à ce que les Ennemis mêmes de la Com-
pagnie en ont publié. Tout ceci considéré
& me causant un si sensible plaisir, parce-
qu'il interesse le service de Dieu, sur la
toute-puissance & le secours duquel je fon-
de l'espérance de voir la Foi Catholique
se répandre dans les Domaines & parmi les
Vassaux de ma Couronne, je me suis dé-
terminé à vous témoigner, comme je fais
par cette Cédule ma satisfaction, & à vous
rendre des actions de grâces, qu'ont mé-
ritées de ma bienveillance Royale votre
zèle & votre application sur ce point. J'es-
pere que vous continuerez à les rendre ef-
ficaces, aussi-bien que votre ponctualité à
vous conformer à tout ce que j'ordonne &
enjoins par mon Décret de ce jour sur
tous les points qui ont résulté de cette
affaire : & afin que vous en soiez exacte-
ment instruits, mon Secrétaire qui contre-
signe la Présente, aura soin de vous en faire
tenir un exemplaire. Je compte que vous
m'en accuserez la réception, & me don-
nerez avis, par toutes les occasions qui
pourront s'en présenter, de tout ce qui se
présentera sur tous les articles de mon sus-

1743.

CÉDULE.

1743.

CEDULE R

dit Décret, cela étant du bien de mon service.

De Buen Retiro ce 28 Décembre 1743.

M O I L E R O I.

Par le commandement du Roi N. S.

D. MICHEL DE VILLANUVA

CEDULE ROIALE

A D R E S S É E

A U P R O V I N C I A L D E S J E S U I T E S ;

Par laquelle Sa Majesté lui marque sa gratitude pour son zèle, & qu'elle espere qu'il continuera à le faire éclater, au grand avantage des Indiens.

L E R O I.

VENERABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, qui êtes chargé des Missions de la Jurisdiction du Paraguay & de Buenos-Ayrès dans mes Domaines du Pérou. On a vû & examiné dans mon Conseil des Indes tous les Actes & autres Informations, qui lui avoient été adressés depuis un siècle touchant l'état & les progrès de ces Missions ; & réflexions faites sur toutes les circonstances de cette affaire, je me suis représenté dans un Consulte du vingt-deux de Mai de cette année les mesures

fures que je jugeois les plus convenables pour le service de Dieu & pour le mien, les plus avantageuses à ces Indiens, qui étant des Sujets si fideles & si utiles à ma Couronne Roïale, ont bien mérité de ma bienveillance l'attention & le soulagement qu'ils éprouvent. Me trouvant donc parfaitement instruit de tout cela, & de tout ce qui a rapport à cette affaire, & me rappelant tous les ordres émanés du Thrône sur tous les chefs, j'ai pris la résolution que vous verrez par la Cédule Roïale datée de ce jour, que mon Secretaire qui a contre-signé la Présente fait partir pour mes Domaines de l'Amérique, afin qu'on s'y conforme avec la plus grande ponctualité, & qu'il aura aussi soin de vous faire remettre, afin que dans ce qui vous concerne, vous observiez & fassiez observer ce qui y est prescrit; & comme on reconnoitra, par tout ce qui est rapporté dans la susdite Cédule, qu'il est justifié par des faits véridiques, que dans ces Bourgades mon Domaine & les droits de mon Vassillage sont parfaitement reconnus; que les Loix du Patronage Roïal, & les Loix de la Jurisdiction Ecclésiastique & Roïale sont parfaitement observées dans la pratique, ce qui se prouve par les Procès-verbaux que les Révérends Evêques ont dressés des visites qu'ils ont faites, & par le rapport des Gouverneurs qui ont rendu témoignage que ces Vassaux rendent la plus aveugle obéissance à mes ordres, soit pour la défense du País, ou pour quelque autre entreprise qu'on leur commande, étant toujours prêts à marcher

1743.

CEDULE R.

ces Indiens dans la crainte de Di
smission qu'ils me doivent &
niere dont ils observent toutes
la vie civile, & la joie que je
voir vû s'évanouir par tant de ju
& à la vûe des faits les plus certa
lornies & les impostures qu'on
pandues dans le public, & les
tions qui m'avoient été faites par
voies sous le voile d'un grand
mon service, mais en effet par
méchanceté. J'espère aussi, que
successeurs dans la place que voi
& tous les autres Religieux de
gnie, continuerez à vous emplo
même ardeur, selon votre saint
donner tous vos soins aux Indier
Réductions, & que toutes les fo
trouverez quelque chose qui d
prompt remede de ma part, vou
nerez avis, afin que je puisse
mesures les plus convenables.

JOURNAL

D'UN VOYAGE

LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER
MAGELLANIQUE,

Depuis Buenos-Ayrès jusqu'à l'entrée
du Détroit de Magellan :

*Tiré des observations des Peres Joseph
Cardiel & Joseph de Quiroga,
de la Compagnie de Jesus ;*

PAR LE PERE PIERRE LOCANO,
DE LA MESME COMPAGNIE.

EMBARCARONSE por fin à 5 de Diciembre de 1745, y el Lunes 6 à las diez horas de dia, haviendo disparado la pieza de le-va, se hicieron à la vela en nombre de Dios con vento fresco, y salieron à ponerse en franquia en el Amarradero, que dista tres leguas de Buenos-Ayres. De alli salieron Martes à las nueve y media de la mañana, y con distar Montevideo solas cinquenta leguas de Buenos-Ayres, no pudieron tomar su Puerto hasta el Lunes 13 que à las onze y media del dia dieron fondo en medio de su ensenada. Alli, entre la gente de aquel Presidio, se eligieron los veinte y cinco Soldados, que se havian de embar-

1745.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1743.
CEDULE R.

sur un simple avis du Gouverneur, pour accourir avec leurs armes, au nombre qu'on leur a marqué, & où on les demande. Tout cela considéré, j'ai voulu vous faire connoître, comme je le fais par la Présente, combien je suis content de votre zele & de celui des autres Supérieurs & des Particuliers de ces Missions à bien élever & à maintenir ces Indiens dans la crainte de Dieu, dans la soumission qu'ils me doivent & dans la maniere dont ils observent toutes les regles de la vie civile, & la joie que je ressens d'avoir vû s'évanouir par tant de justifications, & à la vûe des faits les plus certains, les calomnies & les impostures qu'on avoit répandues dans le public, & les dénunciations qui m'avoient été faites par différentes voies sous le voile d'un grand zele pour mon service, mais en effet par une grande méchanceté. J'espere aussi, que vous & vos successeurs dans la place que vous occupez, & tous les autres Religieux de la Compagnie, continuerez à vous employer avec la même ardeur, selon votre saint Institut, à donner tous vos soins aux Indiens dans ces Réductions, & que toutes les fois que vous trouverez quelque chose qui demande un prompt remede de ma part, vous m'en donnerez avis, afin que je puisse prendre les mesures les plus convenables.

De Buen Retiro ce 28 Décembre 1743.

MOI LE ROI.

*Par le commandement du Roi Notre
Seigneur.*

D, MICHEL DE VILLANUEVA.

JOURNAL
D'UN VOYAGE
LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER
MAGELLANIQUE,

Depuis Buenos-Ayrès jusqu'à l'entrée
du Détroit de Magellan :

*Tiré des observations des Peres Joseph
Cardiel & Joseph de Quiroga ,
de la Compagnie de Jesus ;*

PAR LE PERE PIERRE LOCANO,
DE LA MESME COMPAGNIE.

EMBARCARONSE por fin à 5 de Diciem-
bre de 1745, y el Lunes 6 à las diez horas
de dia, haviendo disparado la pieza de le-
va, se hicieron à la vela en nombre de
Dios con vento fresco, y salieron à ponerse
en franquia en el Amarradero, que dista
tres leguas de Buenos-Ayres. De alli salie-
ron Martes à las nueve y media de la ma-
ñana, y con distar Montevideo solas cin-
quenta leguas de Buenos-Ayres, no pudie-
ron tomar su Puerto hasta el Lunes 13 que
à las onze y media del dia dieron fondo en
medio de su ensenada. Alli, entre la gente
de aquel Presidio, se eligieron los veinte y
cinco Soldados, que se havian de embar-

1745.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1743.
CE D U L E R.

sur un simple avis du Gouverneur, pour accourir avec leurs armes, au nombre qu'on leur a marqué, & où on les demande. Tout cela considéré, j'ai voulu vous faire connoître, comme je le fais par la Présente, combien je suis content de votre zele & de celui des autres Supérieurs & des Particuliers de ces Missions à bien élever & à maintenir ces Indiens dans la crainte de Dieu, dans la soumission qu'ils me doivent & dans la maniere dont ils observent toutes les regles de la vie civile, & la joie que je ressens d'avoir vû s'évanouir par tant de justifications, & à la vûe des faits les plus certains, les calomnies & les impostures qu'on avoit répandues dans le public, & les dénonciations qui m'avoient été faites par différentes voies sous le voile d'un grand zele pour mon service, mais en effet par une grande méchanceté. J'espere aussi, que vous & vos successeurs dans la place que vous occupez, & tous les autres Religieux de la Compagnie, continuerez à vous employer avec la même ardeur, selon votre saint Institut, à donner tous vos soins aux Indiens dans ces Réductions, & que toutes les fois que vous trouverez quelque chose qui demande un prompt remede de ma part, vous m'en donnerez avis, afin que je puisse prendre les mesures les plus convenables.

De Buen Retiro ce 28 Décembre 1743.

MOI LE ROI.

*Par le commandement du Roi Notre
Seigneur.*

D, MICHEL DE VILLANUEVA, C

JOURNAL
D'UN VOYAGE
LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER
MAGELLANIQUE,

Depuis Buenos-Ayrès jusqu'à l'entrée
du Détroit de Magellan :

*Tiré des observations des Peres Joseph
Cardiel & Joseph de Quiroga,
de la Compagnie de Jesus ;*

PAR LE PERE PIERRE LOCANO,
DE LA MESME COMPAGNIE.

EMBARCARONSE por fin à 5 de Diciembre de 1745, y el Lunes 6 à las diez horas de dia, haviendo disparado la pieza de leva, se hicieron à la vela en nombre de Dios con vento fresco, y salieron à ponerse en franquia en el Amarradero, que dista tres leguas de Buenos-Ayres. De alli salieron Martes à las nueve y media de la mañana, y con distar Montevideo solas cinquenta leguas de Buenos-Ayres, no pudieron tomar su Puerto hasta el Lunes 13 que à las onze y media del dia dieron fondo en medio de su ensenada. Alli, entre la gente de aquel Presidio, se eligieron los veinte y cinco Soldados, que se havian de embar-

1745.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1743.
CEBULE R.

sur un simple avis du Gouverneur, pour accourir avec leurs armes, au nombre qu'on leur a marqué, & où on les demande. Tout cela considéré, j'ai voulu vous faire connoître, comme je le fais par la Présente, combien je suis content de votre zele & de celui des autres Supérieurs & des Particuliers de ces Missions à bien élever & à maintenir ces Indiens dans la crainte de Dieu, dans la soumission qu'ils me doivent & dans la manière dont ils observent toutes les regles de la vie civile, & la joie que je ressens d'avoir vû s'évanouir par tant de justifications, & à la vûe des faits les plus certains, les calomnies & les impostures qu'on avoit répandues dans le public, & les dénonciations qui m'avoient été faites par différentes voies sous le voile d'un grand zele pour mon service, mais en effet par une grande méchanceté. J'espere aussi, que vous & vos successeurs dans la place que vous occupez, & tous les autres Religieux de la Compagnie, continuerez à vous emploier avec la même ardeur, selon votre saint Institut, à donner tous vos soins aux Indiens dans ces Réductions, & que toutes les fois que vous trouverez quelque chose qui demande un prompt remede de ma part, vous m'en donnerez avis, afin que je puisse prendre les mesures les plus convenables.

De Buen Retiro ce 28 Décembre 1743.

MOI LE ROI.

Par le commandement du Roi Notre Seigneur.

D, MICHEL DE VILLANUEVA.

JOURNAL
D'UN VOYAGE
LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER
MAGELLANIQUE,

Depuis Buenos-Ayrès jusqu'à l'entrée
du Détroit de Magellan :

*Tiré des observations des Peres Joseph
Cardiel & Joseph de Quiroga ,
de la Compagnie de Jesus ;*

PAR LE PERE PIERRE LOCANO,
DE LA MESME COMPAGNIE.

EMBARCARONSE por fin à 5 de Diciembre de 1745, y el Lunes 6 à las diez horas de dia, haviendo disparado la pieza de leva, se hicieron à la vela en nombre de Dios con vento fresco, y salieron à ponerse en franquia en el Amarradero, que dista tres leguas de Buenos-Ayres. De alli salieron Martes à las nueve y media de la mañana, y con distar Montevideo solas cinquenta leguas de Buenos-Ayres, no pudieron tomar su Puerto hasta el Lunes 13 que las onze y media del dia dieron fondo en medio de la ensenada. Alli, entre la gente de aquel Presidio, se eligieron los veinte y cinco Soldados, que se havian de embar-

1745.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1745.

VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

car, à cargo del Alferéz Dom Salvador Martin del Olmo : por que aunque desca-
ba el Señor Governador de Buenos-Ayres,
que fuese mayor el numero de los Solda-
dos, y havia otros muchos, que se ofre-
cian voluntariamente à esta Expedicion;
pero no fue posible aumentar el numero,
por no permitirlo el buque del Navichuelo.
El Comandante de Montevideo Dom Do-
mingo Santos Uriarte, Vizcayno, executò
quanto estubo de su parte para el avio de la
gente y de los Misioneros, con la prefe-
teza possible : con que el dia 16 de Diciem-
bre estubo el Navio yà prompto à salir :
pero por calmar el Nord Nordeste, y soplar
el Sudueste, no se pudieron hacer à la vela
hasta el Viernes 17 à las quatro y media
de la mañana, con Nord-Norueste y
Norte.

La niebla densa casi no les permitia des-
cubrir la tierra, y no se adelgazò hasta las
seis y media de la tarde, passando sin ver la
Isla de Flores. Domingo 19 dieron fondo
à vista de la Isla de Lobos, que les quedó al
Nor Nordeste, à tres leguas de distancia.
Tiene esta Isla de largo tres quartos de le-
gua, y corre Les-Sueste, Oues-Norueste:
al Es-Sueste sale un Arrecife con algunas
pedras, que conviene evitar. Este Domini-
go, haciendo una Platica el Padre Mathias
Strobl, se diò principio por nuestros Mis-
sioneros à la Novena de San Francisco Xa-
vier, escogiendole, de parecer comun, por
Patron del viage. Assistian todos al santo
Sacrificio de la Miffa, que se decia una vez
dos los dias que el tiempo lo permitia, y en

los dias festivos dos. Se rezaba de comunidad el Rosario de nuestra Señora , y en la Novena se añadió Leccion espiritual todos los dias , y Platicas para disponer la gente à que se confessassen , y comulgassen , como lo hicieron al fin de ella todos con mucha piedad. Para desterrar la costumbre de jurar , que suele reynar entre Soldados , y Marineros , se impuso pena , à que todos se obligaron , de quien quiera que faltasse , huviesse luego de besar el suelo , diciendole los presentes : *Viva JESUS , beso el suelo.* De esta manera , en devocion y conformidad Christiana se prosigió la navegacion ; y hallándose el Martes 21 en 35 grados 11 minutos de latitud Austral , varió la Bruxula al Norte 17 grados.

El Domingo 26 , en altura de 38 grados y 34 minutos , padecieron una turbonada de agua menuda , y el Les-Sueste , que soplabá , levantaba alguna marejada : y el Lunes siguiente 27 en altura de 36 grados y 36 minutos , sintieron extraordinario frio. Martes 28 en 39 grados 9 minutos de latitud , y por estima en 323 y 57 minutos de longitud , hallaron despues de medio dia 52 brazas de fondo de arena menuda , y parda : vieron algunas ballenas , y à puestas de Sol observaron que la Bruxula tenia de variacion al Nordeste 17 grados y 30 minutos. El Miercoles , en dia claro , y sereno , en bonanza , experimentaron mas frio del que en esta estacion hace en Europa , hallándose en 40 grados 56 minutos de latitud , y en 322 y 17 minutos de longitud. Miercoles , à 5 de Enero de este presente año

1746.
VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

de 1746, à las diez del dia descubri
tierra del Cabo blanco al Sur-Sueste
Costa de la vanda del Norte, que
una grande playa, à modo de ent
endonde pueden dar fondo los na
abrigo de la tierra, que es alta,
como la del Cabo de San Vicente,
la punta un farillon, ò mogore, que
rece al casco de un navio. Hay à l
una baxa, en que lava el mar. En di
de cinco leguas de dicho Cabo bla
marcó el Padre Quiroga al Sueste 1
al Sur, y observò 46 grados y 48 n
de latitud, y por consiguiente viene
puntualmente dicho Cabo en 47
lo qual conviene notar, por no equi
con otra punta, que està al Noru
tambien es tierra alta, rafa, y que
azia el mar una barranca llena de b
blancas. La longitud del Cabo Blanc
gun la cuenta de la derrota, son 313
y 30 minutos. Observòse en todo lo
navegò de esta Costa, que el escand
lava, y no saca señal de fondo, sin
mucho peso. En la punta de Cabo
esta asido un peñon partido; y mas
de este peñon hay una punta de tierra
y luego corre la Costa Norte Sur de
do, y hace una ensenada muy grand
corre hasta la entrada del Puerto Del

Jueves 6 de Enero amanecieron
del Cabo Blanco, à quatro leguas
Costa, teniendo por proa la Isla g
que hay antes de entrar en el Puerto
do, à la qual llaman algunos *Isla
Reyes*, y nuestros navegantes la cò

ron este nombre , por haverla descubierto este dia de la Epiphania. La tierra , que està en esta ensenada , entre Cabo Blanco , y Puerto Deseado , es bastantemente alta , con algunas quebradas , y en ellas matorrales de arboles pequeños , como espinos , y fabinas. Entraron à dicho Puerto por la vanda del Norte de dicha Isla , acercandose à la boca del Puerto , que es bien conocida por una Isleta , que està fuera , y blanquea como nieve. A la vanda del Sur , cerca de la entrada , hay un mogote alto , con una peña en lo alto , que parece tronco de arbol cortado , y hace horqueta. En los dos lados de la boca hay peñas altas cortadas , de las quales , la que està en la parte Septentrional , mirada de una legua , ò dos , mar adentro , parece un Castillo. Essa tarde saltaron en tierra , al ponerse el Sol , el Padre Joseph Cardiel , y los dos Pilotos , con alguna gente de la tripulación , y vieron , que la marea comenzaba à subir à las siete de la tarde. En la orilla hallaron algunos lagunajos pequeños , cuya superficie estava quaxada en sal , como lo grueso de un real de plata , y no se encontró mas sal en los dias siguientes.

El Viernes 7 comenzó à subir la marea à las 7 y 15 minutos de la mañana. A las 9 bolvió à salir à tierra el Padre Cardiel con el Alferez Dom Salvador Martinez , y 16 Soldados de escolta , à ver si encontraban Indios tierra adentro. A la misma hora entraron en la lancha armada el Capitan del navio Dom Joaquin de Olivares , los dos Pilotos , el Padre Superior Mathias Strobl ,

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GRELANIQUE

el Padre Quiroga , el Cabo de Esquadra , y algunos Soldados , à registrar por agua el fin del Puerto , y ver tambien si hallaban Indios. Navegaron al Oucste , costean- do por el Sur la Isla de las Pinguinas , y fondando el canal hasta la Isla de los Paxaros. Entraron por entre la Isla , y Tierra firme , y registraron un caño pequeño muy abrigado , que parece Rio. Saltaron en tierra , y subieron à lo alto de los cerros à reconocer la tierra , que es toda seca , y quebrada , llena de lomas , y peñasqueria de piedra de cal , sin arboleda alguna : solamente hay en los valles leña para quemar , de espinos , sabinas , y otros arbolillos muy pequeños , y de este jaez es toda la Costa , ó vanda Septentrional de este Puerto. Desde la Isla de los Paxaros , que hace abrigo à una ensenadilla muy segura , para invernar qualesquiera embarcaciones , passaron à otra ensenada mas al Ouest , enfrente de la Isla de los Reyes , en la misma Costa Septentrional : buscaron alli agua , y solamente hallaron en un valle un pozo antiguo de agua salobre , que segun se tiene entendido , fue la unica que hallaron en este Puerto los Holandeses. Desde aqui se bolvieron al navio.

El Padre Cardiel , y los que fueron por tierra , subieron à una alta sierra , en cuya cumbre encontraron un monton de piedras , que desenvueltas , hallaron huesos de hombre alli enterrados , yà casi del todo podridos , y pedazos de ollas enterrados con el cuerpo. El hombre mostraba ser de estatura ordinaria , y no tan grande , que tuviese

diez, ù once pies de largo, como los pin-
ta Jacques Le Mayte. Despues de muy can-
sados de caminar, no hallaron huella, ò
rastros de hombres; ni bosques, ni leña,
sino tal qual matorral, ni agua dulce, ni
tierra fructifera, sino peñascos, cuestras
quebradas, y d-spenaderos, que les dieron
copiosa materia de paciencia: y si no les
hubiera deparado Dios algunos pozitos de
agua en las concavidades de las peñas, por
haver llovido un poco el dia antes, no sa-
ben como hubieran podido volver al Puer-
to. Desde los altos no descubrieron por mu-
chas leguas mejores calidades de terruño,
que las dichas. Tampoco se encontró pasto,
ni cosa à proposito para habitacion huma-
na, ni aun brutos, ni aves, sino solamente
rastros de uno, ù otro huanaco, y tal qual
paxaro: y la tarde de este dia pareció en la
Costa del Sur, enfrente del navio, un per-
ro manso ahullando, y haciendo extre-
mos por venir al navio, y se discurrió se-
ria de algun navio perdido en esta Costa.
Al anochecer llegaron los de tierra al navio,
y poco despues los de la lancha.

El Sabado 8 de Enero, salió à las 9 el
Padre Cardiel con la misma comitiva à re-
gistrar la tierra por la parte opuesta, que es
la del Sur, de este Puerto Deseado; y casi à
la propia hora los mismos de la lancha, que
el dia antecedente, con bastimentos para
quatro dias, por registrar, y demarcar to-
do este Puerto. Navegaron al Ouest hasta la
punta Oriental de una Isla, à la qual llama-
ron *la Isla de Olivares*, por respecto al
Capitan de este navio: y habiendo entrado

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOYAGE LE
LOND DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

por un caño estrecho , que divide à esta Isla de la Tierra firme , salieron con bastante trabajo à una ensenada pequeña , que hace cerca de la punta Occidental , sin poder passar adelante este dia , por haver quedado en seco la lancha con la baxa marea. Desde un peñasco , en lo mas alto de la Isla , descubrió el Padre Quiroga , que la canal de este Puerto corria algunas leguas al Oueft-Sudueste. Tambien el mismo , y los dos Pilotos marcaron la Isla de los Reyes , y la Isla de las peñas , que està en la Costa Septentrional. En la Isla de Olivares hallaron algunas liebres , y avestruces , y mármoles de varios colores. La tierra es arida , y falta de agua dulce. En la punta occidental de dicha Isla hay mucho marisco : y los Marineros hallaron en algunas conchas tal qual perla pequeña , y basta.

Domingo y volvió el Capitan Olivares , el Padre Quiroga , y los demás , à registrar la Costa del Sur , navegando al Oueft-Sudueste , y tambien la del Norte , para ver si podian hallar agua. Hallaron à las diez del dia en la Costa del Sur un arroyuello , que baxa de una fuente bastante caudalosa , que està en lo alto de la quebrada de un cerro , y dista cinco leguas del Puerto. Es el agua dulce pero algo pesada , como agua de pozo. Està en sitio acomodado para llegar qualquiera lancha à cargar en pleamar en el mismo arroyuello que baxa de la fuente. Púsosele por nombre *la Fuente de Ramirez* , por aver saltado en tierra à reconocerla el segundo Piloto Dom Basilio Ramirez. La tierra es toda esteril , y llena de peñasqueria , ni se

hallan arboles en quanto alcanza la vista.

Lunes à 10 prosiguieron navegando por la misma canal al Oueft-Suduefte, hasta una Isla toda llena de peñascos, que llaman *la Isla de Roldan*, y puestos Norte Sur con dicha Isla, comenzaron à hallar poco fondo de 4 braza, de 3 de 2 y de 1, hasta que vieron tenia fin la canal en un cenagal de mucha lama. A la misma hora se volvieron al navio, à que abordaron à las cinco de la tarde el Padre Cardiel, y los de tierra caminaron bien todo el dia 8, y hallaron no ser la tierra tan aspera como la otra, pero sin leña, ni pastos, ni muestra de substancia. A distancia como de dos millas dieron con un manantial de agua potable, aunque algo salobre: por donde corria, havia algo de heno verde, y no lexos de alli vieron once huañacos. Tambien recogieron à bordo del navio el perro, que se vió en la playa, lleno de heridas, y los dientes gastados de comer marisco.

Lo que se puede decir de este Puerto Descado, es, que en quanto Puerto se puede contar entre los mejores del mundo: ojalà que correspondiera la tierra; pero es arida, y falta de todo lo necesario para poblacion. No hay arboles, que puedan servir para maderas, solamente se halla en las quebradas alguna leña menuda para hornos, y para guisar la comida. No es el terreno bueno para sementeras, porque ademàs de ser todo salitroso, es casi todo peña viva; ni hay mas agua dulce, que las fuentes dichas. Hallase si abundancia de barilla, para hacer vidrio, y jabon: abundancia de marmel

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOYAGE EN
LONG DE LA
COTE DE LA
M-R. MA.
GELLANIQUE

colorado, con listas blancas : item de marmol negro, y alguno verde : mucha piedra de cal, y algunas peñas grandes de pedernales de escopeta, blancos, y colorados, con algunos espejuelos dentro como diamantes : mucha piedra de amolar, y de otra amarilla : que parece vitriolo. De animales terrestres solo vieron huanacos, liebres, y zorillos : aves algunas, pero casi todas maritimas, como patos de varias especies, chorlitos, gaviotas, &c. Ay leones marinos en grande numero en los Istotes dentro del Puerto, y vieron manada de ellos de mas de ciento. Su figura es la misma que la de los lobos marinos, y solamente los llamaron *Leones*, por ser mucho mayores, que los lobos del Rio de la Plata. Ay de ellos rojos, negros, y blancos, y metian tanto ruido con sus bramidos, que à distancia de un quarto de legua engañaran à qualquiera, juzgando son bacas en rodeo. Mataron muchos los Marineros por su cuero, que la carne es hedionda, y casi toda grassa, sin magro. El Padre Cardiel tuvo la curiosidad de medir algunos, y eran los mayores como bacas de tres años : la figura es de los demás lobos marinos : cabeza, y pescuezo como de terneron, alones por manos, y por pies dos como manoplas, con cinco feos dedos, los tres con uñas. Algunos Estrangeros los han llamado becerros, y tambien leones marinos, y los pintan en sus Mapas con su melena larga de leon. No es assi. Tienen algo de mas pelo en el pescuezo, que en lo restante del cuerpo, quando aun esse del pescuezo no tiene el

Jargor de un dedo. La cola es como de pescado, y de ella, y de los alones de las manos se sirven para andar por tierra: bien que no pueden correr mucho, pero se encaran con qualquiera que les acomete, y alcanzan grandes fuerzas, y vieron tirarse unos à otros por alto, con ser del tamaño expressado. A la multitud de estos leones, ò lobos marinos, atribuyeron la escasez de pesca en este Puerto; pues aunque tendieron varias veces la red los Marineros, solamente pescaron un pez gallo, y algunas anchovas, y calamares.

La entrada de este Puerto Descado es muy estrecha, y facil de fortificar à poca costa: puedese cerrar con cadena, assi en la boca, como en lo restante del canal, el qual corre Este-Ouest hasta la punta oriental de la Isla de Olivarez, ni pueden entrar los Navios sino uno à uno. Tode el canal tiene fondo bastante para Naves gruesas, hasta la Isla de Roldan. El mejor sitio para ancorar las Naves, que huvieran de ancorar aqui, es al Ouest de la Isla de Pinguinas, al abrigo de la Isla de Olivares; y si huviere una ò dos Naves, se pueden meter entre la Isla de los Paxaros, y la Tierra Firme. Aunque ay en este Puerto algunas rafagas de viento fuerte, que se cuele por medio de los cerros, no incomoda las Naves, ni levanta marejada. Las mareas corren con grande imperu à cinco, o seis millas por hora, medidas con la corredera. Observaron que en el Plenilunio la marca comienza à crecer à las siete y y quarto. Entre creciente, y menguante parece se lleva 12 y 3 quartos de hora.

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.
VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Los Navios que huvieren de entrar, pueden esperar al abrigo de la Isla de los Reyes el viento favorable, y entrar quando la marea este sin fuerza, llevando en el tope alguno de los Pilotos, que avise para el gobierno del timon : que de esta suerte entrò aora con felicidad este Navio de San Antonio. La Isla de los Reyes, que tendrá de largo una legua, està al Les-Sueste de la boca del Puerto; y assi esta, como todas las otras Islas, escollos, &c., que ay en este Puerto, anotò puntualmente el Padre Quiroga en un Mapa muy exacto, que ha formado. La latitud del Puerto Deseado es de 47 grados y 44 minutos. Su longitud de Tenerife 313 grados y 16 minutos : 12 grados y 44 minutos al Ouest de la Isla de los Lobos, desde la qual llevaba el Padre Quiroga, y los demàs Pilotos la cuenta para su gobierno.

El Martes 11 de Enero se levaron con el Norueste, y salieron con el trinquete, y velacho. A las doce y media del dia desembocaron, y metieron à bordo la Lancha; y desde aqui fueron costeando la Isla de los Reyes hasta las seis de la tarde, que estuvieron Est-Ouest con ella, y teniendo ya el viento por el Sudueste, navegaron al Sur-Sudueste. Miercoles, y Jueves siguiente navegaron en busca del famoso Puerto de San Julian, y vieron, que desde los 48 grados y 48 minutos de latitud, hasta los 48 grados y 52 minutos, hace el Mar una ensenada, y ay una Illita pequena con otro escollito al Ouest, que dista de la tierra dos leguas y media. La costa en este parage corre al Sudueste, y al Sudueste

quarto al Sur: la tierra es alta, aunque en la Costa del Mar hace playazo. No se descubre en toda ella arboleda, ni amenidad alguna, solamente registra la vista cordilleras, y cerros escampados, y todo ~~esto~~ infructifero. A las siete y media ~~de la tarde~~ se avisaron los Pilotos, que avian ~~de~~ registrar la Costa desde la gavia mayor, que havia por la proa señal de baxos, y echando al punto la fonda, se hallaron con quince brazas de fondo de cascajo; y calmando el viento, dieron fondo en veinte brazas, y passaron la noche sobre una ancora.

1746.
VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Viernes 14 se levaron à las cinco de la mañana, y navegaron al Sueste para salir de los baxos, y se hallaron en solas seis brazas de agua en un placer largo, que haeen los baxos àzia el Nordeste: descubrense à poco mas de una milla de distancia, y lexos de la Tierra-Firme como dos leguas y media, y el placer sale como una legua; están en 48 grados y 56 minutos de latitud, y la Costa corre alli al Sudueste un quarto al Sur, y al Sur-Sudueste. A las tres de la tarde les entrò una turbonada por el Sudueste, que huvieron de aferrar las velas, viendo à la misma hora en una nube negra una manga de agua, que se levantaba à lo alto como un cerro. Corrida la Costa hasta 49 grados y 15 minutos, no pudieron dàr con la entrada del Puerto de San Julian, por lo qual hicieron juicio, que estaria en menor altura, que le marcan las Cartas; y favorecidos del viento para navegar àzia el Estrecho de Magallanes,

1746. determinaron correr lo restante de la Costa, y dexar para la vuelta la entrada en San Julian. La Bruxula variò 19 grados.

VOYAGE DE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Sabado 15 corrieron al Sudueste con Nordeste, y desde 49 grados y 18 minutos corre la costa al Sudueste, y es ligera y seguida, y la tierra baxa, y raso, toda la Costa hace una barrea alta, que parece una muralla, sin verse en toda ella un arbol. A las tres de la tarde tuvieron por el Sudueste el cerro del Rio de Santa Cruz, que es una punta de tierra alta, toda arida, con un mogote alto à la punta. A las cinco estuvieron Est-Ouest con dicho cerro en catorce brazas de fondo de cajajo, à poco mas de dos millas de la tierra. Por haver visto en algunas Cartas marcada una Bahía al Sur del Morro de Santa Inès, fueron en su demanda para dàr fondo essa noche, y registrar la tierra; pero hallaron, que no ay tal Bahía, antes bien es toda la Costa seguida, y corre al Sudueste, y un quarto al Sur. A las nueve de la noche el viento por el Sudueste levantò grande marejada: corrido con la mayor, y el trinquete al Sueste: poco despues se quedaron con el trinquete solo, y parando el temporal, corrieron à palo seco la vuelta del Nordeste, habiendo cerrado los escorillonnes, y asegurado con varias trincas, y llaves el Navio, corriendo assi toda noche, que fue muy trabajosa.

Domingo 16 corrieron à palo seco hasta las dos de la tarde. En toda la noche precedente, y parte de este dia, eran tan recios los golpes del Mar, que entraban

por una, y otra vanda del Navio, llemandose todo de agua. Los sacos, cajas, y arcas, rodaban de parte à parte, y algunos caian sobre la gente, sin poder nadie fofsegar, ni parados, ni sentados, ni aun echados. Sobre todo, les moleftaba la aficcion del estomago, y congoja de corazon con tanto golpe, y defafofiego; y el segundo Piloto Don Basilio Ramirez, mientras atendia à la maniobra, se diò un golpe tal, que le quedò el rostro muy mal herido. Nuestros Jesuitas, teniendo mucho que ofrecer à Dios en estos lances, como menos acostumbrados, hallaban alivio en acordarse de los peligros, y naufragios, que San Pablo, y San Francisco Xavier, Patron del viage, padecieron en la misma demanda de la conversion de los Infieles, y con esto mismo procuraban consolar à toda la gente. Calmando el viento à las dos de la tarde, diò lugar à largar la mayor y el trinquete, y se hallaron en 50 grados 11 minutos de latitud, y por la estima en 311 grados y 3 minutos de longitud.

Lunes 17 con dia sereno tuvieron la tierra del Rio de Santa Cruz al Ouest, à seis leguas de distancia, y por la tarde navegaron bordeando la Costa de una grande Ensenada, que en forma de media luna se estiende desde el Rio de Santa Cruz, hasta cerca de la Ensenada de San Pedro: toda ella es tierra alta, y arida, sin verse en toda ella un arbol. Martes 18 de Enero acabaron de correr dicha Ensenada, y à las seis de la mañana descubrieron una

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
CELLANIQUE

1746.
VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

entrada, que creyeron fuese la boca de algun Rio : yendo àzia allà advirtieron que la dicha entrada estaba llena de baxos, en que rebentaban las olas, y por hallarse en solas cinco brazas de agua, dieron fondo con un ancla, y salió el primer Piloto Don Diego Varela en la Lancha à sondar, para poder sacar el Navio à franquia; y echa seña, se levaron, siguiendo la Costa en demanda del Rio de Gallegos, que esperaban hallar mas al Sur. Hallaronse à medio dia en 51 grados y 10 minutos de latitud y en 308 grados, y 40 minutos de longitud.

Miercoles 19 se levaron à las 5 y media, y navegaron, siguiendo la Costa hasta un cabo de barrera alta, en cuya punta sale al Mar una restingua, que hace baxo, y en essa se hallaron en 6 brazas. Un poco mas al Sur de dicha punta descubrieron una boca grande, y dando fondo, salió el Piloto Varela à registrar, si era el Rio de Santa Cruz, ò el Rio de Gallegos, ò algun otro Puerto; que volvió al anochecer, sin haver hallado entrada por la parte que estaban ancorados, que la entrada se descubria por la Costa del Sur, y era necesario montar una punta de un baxo largo, en el qual rebentaba el Mar. En la playa hallò una ballena muerta, y vieron muchas huellas de animales, y hallaron parte del campo recién quemado, de donde concibieron esperanzas de hallar al dia siguiendo algun Puerto, y rancherias de Indios.

Jueves à 20 se levaron à las cinco para acercarse à la boca del Rio, en que dieron fondo en seis brazas de agua à las diez y

media. Salió à sondear el Piloto Varela en Lancha por el medio, y por la Costa del Sur; y volvió à las cinco de la tarde con noticia de que no havia entrada para el Navio, y estaban en 52 grados y 28 minutos de latitud. La marea crece allí mucho, y haviendo dado fondo en seis brazas, como dixè, se hallaron poco despues en solas tres. Comenzó à crecer à las tres de la tarde. Haviendo reconocido que toda la Costa, àzia el Cabo de las Virgenes, es tierra baxa, que corre al Sur-Sueste, y juzgando por otra parte, que no era conforme à los Reales Ordenes de su Majestad, navegar aquellas como catorce leguas, que faltaban al Estrecho de Magallanes, assí porque los Derroteros de antiguos, y modernos no señalan Puerto, ni Rio alguno en aquel espacio, como porque en la boca del Estrecho tampoco le havia, sino muchos peligros, se levaron à las 5 de la tarde en demanda del Rio de Santa Cruz, que discurrieron estaria en menor altura de la que le ponen las Cartas de marear, y esperaban hallar en el buen Puerto.

Viernes 21 à medio dia se hallaron en 51 grados y 24 minutos. Sabado 22 à las siete de la tarde hubo turbonadas de truenos, y agua, y navegaron al Norte. Domingo 23 al amanecer, se hallaron en la Costa, que corre al Sur del Puerto de Santa Cruz; y à las diez y media ancoraron al Este de dicho Puerto, à media milla de distancia, en 9 brazas de agua, en 50 grados y 10 minutos de latitud. Salió en

1746.

VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
SHELLANIQUE

la Lancha el Piloto Varela à reconocer una entrada, que reconocieron à la vanda del Norte, creyendo seria la boca del Rio de Santa Cruz: pues aviendo registrado toda la tierra, que media entre la tierra rasa, y el Rio Gallegos, no le avian hallado. Dentro de hora y media volvió al Navio, por no poder romper con la corriente de la marea, que baxaba. A las tres de la tarde reconocieron, que el agua habiaba- xado seis brazas, y que estaban expuestos à quedarse en seco, por estàr aun la marea en su mayor fuerza, y à su lado se iban descubriendo bancos de arena, y escollos: por tanto al punto se levaron para ponerse en franquia; mas apenas havian largado el trinquete y velacho, quando descubrieron un banco, que les cerraba totalmente la salida. Dieron fondo en seis brazas, y todavia baxò algo la marea, de suerte que llegò esta por todo à baxar seis brazas y media. A media noche quisieron salir con la marea llena, pero no pudieron, por alcanzarles la menguante antes de suspender el ancla, y ser peligrosa la salida en la obscuridad de la noche. La marea comenzo à baxar à las once y media del dia.

Lunes 24 tampoco diò lugar la marea à que saliesfen del peligro en que estaban, hasta las once del dia, que con marea llena, y viento de tierra se levaron, y poco à poco salieron à franquia en demanda del Puerto de San Julian, dando repetidas gracias à Dios por haverlos librado de los baxos, que hallaron en el Rio de Santa Cruz, saliendo con la marea por encima

de los peñascos, de que por todas partes estuvieron cercados. Este Rio de Santa Cruz, en otro tiempo fue capas de Naves gruesas: pues refiere Gonzalo Fernandez de Oviedo en su *Historia de las Indias*, que ancoraron en el las Naos del Comendador Don Fray Garcí Jofré de Loaysa año de 1526. En lo mismo contesta el Chronista Antonio de Herrera en su *Historia de Indias*, dec. 3, lib. 9, cap. 4, quien dice, que en dicho Rio de Santa Cruz dió carena à su Capitana. Y en la *decada 2, lib. 9, cap. 14*, dexa escrito, que Hernando de Magallanes se estuvo detenido en este Rio de Santa Cruz los meses de Septiembre y Octubre del año de 1520, haciendo mucha cantidad de pesqueria. Y mas es todavía, que casi cien años despues los Hermanos Nodales, el año de 1618, en su viage al registro del Estrecho de San Vicente, ò de le Mayre, estuvieron tambien, aunque de passo, en el mismo Rio, ò Bahía, que les pareció buen Puerto, como escribieron los mismos en su relacion, y de ella lo refiere Fray Marcos de Guadaluaxara en la *4 parte de la Historia Pontifical*, lib. 14, cap. 1. Sin embargo, el dia de oy està impedido dicho Rio de Santa Cruz con unos grandes bancos de arena, que se discurre amontonò en su embocadura la corriente de las mareas, que es rapidissima tanto, que hace garrar las ancoras, y con la baxa marea quedan descubiertos los bancos, que cierran la entrada. Tiene aqui la marea algo mas de seis horas de flujo, y otras tantas de refluxo, y este dia 24 de

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOÏAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Enero comenzò à baxar à las doce y media del dia.

Martes 25, soplò el Sudueste, y Sur-Sudueste muy recio, y levantò mucha marejada, como acontece siempre en estas Costas. Miercoles 26, se murio un Indio Guarani, que quiso acompañar en esta expedicion al Padre Strobl. No podian adelantar mucho el viage, porque el viento, y la mar del Norte abatia mucho el navio. Este dia, con ser ya por aqui el rigor del Verano, hizo mucho frio, y en todos los demas experimentaron tanto, como en Castilla se experimenta en el Invierno. Jueves 27, se hallaron à medio dia en 49 grados 17 minutos de latitud: y por la noche el viento Ouest-Sudueste cambio al Nordeste, y causò mucha mar. Desde la altura del Rio de Santa-Cruz es toda la tierra llana, y pelada como la Pampa de Buenos-Ayrès, sin verse en ella cerro, ni arbol alguno; y desde 49 grados y 26 minutos azia el Norte corren algunas cordilleras y cerros altos, hasta passar Cabo Blanco, que como ya dixè, esta en 47 grados. El Sabado 29 se pasó todo dando bordos azia el Este, y el Oeste, sin poder arribar al Rio de San Julian, por el viento contrario. Con Nordeste fresco se hizieron mas al Norte, para hallarse en positura de poder al dia siguiente reconocer dicho Rio. Domingo 30, tampoco se hisò cosa, y à las ocho de la noche refrescò demasido el viento por el Nordeste, levantando grande marejada, que se aumentò por instantes, rodeando por el Oeste, hasta parar en un

Sudueste furioso, que los puso en gran peligro, y obligò à capear con sola la mesana, apreadas la antena mayor, la del trinquete.

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
CELLANIQUE

Lunes 31, corrieron con el mismo temporal que fue mas terrible que todos los passados, hasta las diez del dia, que calmò el viento; y à medio dia se hallaron en 48 grados y 47 minutos de latitud. Por la tarde, quando lo permitia el viento, que fue poco y vario, navegaron al Oueste para tomar otra vez la Costa, que el temporal les havia hecho perder de vista. Por este tiempo hacian segunda novena à su Patron San Francisco Xavier, y al fin de ella, y vispera, y dia de la Purificacion hubo muchas confesiones, y comuniones.

El dia 1 de Febrero navegaron al Oueste; mas la corriente del Norte les hizo sotaventar muchas leguas al Sur: pues, reconocida la tierra à las 9 de la mañana, se hallaron en 49 grados 5 minutos de latitud, y passaron el dia dando bordos, sin poder tomar, ni aun reconocer el Rio de San Julian. Ançoraron à la noche à 3 leguas de la Costa. Miercoles 2 navegaron con viento Sur à poco distancia de la Costa, que desde los 48 à los 49 grados tiene algunos escollos à las dos y tres leguas del Continente, y algunos de ellos parecen Islotos, sin haver en ella ensenada, en que se pueda dar fondo al abrigo de algun temporal. Jueves 3 tampoco pudieron descubrir dicho Rio, y à medio dia se hallaron en 48 grados cabales à la vista de la Costa. Lo mismo les acaeciò el Viernes 4; y el Sa-

1746.
VOYAGE LE
JONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

bado, se hallaron en 48 grados 1
tos de latitud, à seis leguas de
las 3 de la tarde estuvieron Est-O
los escollos, que pone el P. la Fe
48 grados y 17 minutos de latitu
collo, que sale mas al mar, se
casco de un navio, y dista de tie
leguas: en la misma latitud, à leg
dia de la tierra, se ven otros 4
collos, que salen como una res
piedras, y todos velan sobre el a
da la Costa en esta altura es tierra
y baxa: solamente se dexan ver
algunos mogotes, que no se levantan
cho.

Domingo 6 se hallaron demas
tados de la tierra en 48 grados 3
tos; y la Costa desde esta altura
grados 17 minutos hace la figura
grandes ensenadas, y corren las p
Sudueste, quarta al Sur. La tierra
media entre las alturas dichas, es
general alta, aunque en algunas
hace playazo. Al ponerse el Sol
el ambiente muy calido: cosa e
naria en estas Costas. Dieron fo
un anclote al Sudueste 1 quart
de un cerro, el mas alto de esta
distante 6 leguas. Lunes 7 à me
estaban en 48 grados, 48 minuto
Nordeste, del cerro mas alto, qu
de los ultimos de la tierra alta.
de la tarde echaron la ancora à
de una Bahia, que desde à fuer
una corta ensenada, que està al
cerro alto en 15 brazas, y el fo

barro muy pegajoso, y fuerte. Martes 8, à las 5 de la mañana, salio Dom Diego Varela en lancha, à reconocer dicha Bahía, creyendo hallar allí la entrada al Rio de San Julian, pero, llegando à la boca de la Bahía, comenzo à baxar la marea con gran fuerza, y al mismo tiempo arrió demasiado el viento del Oueste, por lo qual no pudieron arrimarse à tierra, y estuvo muy apunto de naufragar la lancha, en la qual entrò de unavez cosa de una pipa de agua, por lo qual se bolvieron al navio à las tres de la tarde. A la boca, ò entrada de esta Bahía, por la vanda del Norte, hallaron 14 brazas de fondo, barro algo negro, y bueno para ancorar; y en la vanda del Sur, à la entrada, hay 5, 6 y 7 brazas de la propria calidad en el fondo. Toda la entrada es limpia, solamente en la punta del Sur hay dos farellones, que velan en marea mediada: en Pleamar parece se cubren, y en Baxamâr quedà esta punta un placer.

Miercoles 9, dia de la Octava de la Purificacion de Nuestra Señora, cuyo patrocinio imploraban, quiso la Madre de piedad, que, calmando el Oueste fuerte à las 9 de la mañana, poco despues, con un Norte lento entrassen en la primera ensenada de la Bahía, que conocieron luego ser la de San Julian; y favorecidos del viento, entraron hasta una legua dentro. A las dos de la tarde, tomando mucha fuerza la corriente de la marea, que baxaba, les precisò à dâr fondo con un anclote. En el interin que cessaba el flujo de la

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

6. marca , saltaron en tierra algunos ; y ha-
 viendo observado Dom Diego Varela , y
 el Padre Joseph de Quiroga las bueltas , y
 DE LA baxos , que hacia el Rio , se volvieron à
 DE LA bordo à las 4 de la tarde. En tierra hallaron
 MA- algunos matorrales quemados poco antes.
 NIQUE A las 6 de la tarde entraron mas adentro ,
 hasta poner el navio defendido de todos
 vientos , y le amarraron con dos anclas. Ha-
 viendo dado fondo en marca alta en 9 bra-
 zas , luego se quedaron en solas tres brazas ;
 aunque el fondo es bueno , de barro blanco.

Jueves 10, saliò el Padre Mathias Strobl,
 y el Alférez Don Salvador Martinez con
 algunos Soldados , à ver si hallaban In-
 dios en tierra : y los Padres Cardiel , y
 Quiroga , y el Piloto mayor Varela , sa-
 lieron en la Lancha , prevenidos de viveres,
 à sondar la Bahia hasta el Rio de la Cam-
 pana , que ponen algunos Mapas , ò si
 entraba otro Rio , con animo de no de-
 sistir de la empresa hasta averiguarlo todo.
 Hallaron que los Navios pueden entrar
 hasta legua y media de la primera boca :
 que el mayor fondo se halla en passando
 una Isleta baxa , que en Pleamar la falta
 poco para cubrirse , y ay en ella algunos
 patos , è innumerables gaviotas. Todo lo
 demàs , que està de la vanda del Sur , y
 del Oueste , en marea llena parece un Golfo
 todo lleno de agua ; pero en Baxamar queda
 todo en seco ; y assi , haviendo navegado
 cosa de tres leguas hasta medio dia , y
 baxando à esse tiempo la marea , se queda-
 ron en seco. Luego que subió prosiguie-
 ron azia unas barrancas blancas , que se

velan al Sudueste; y tres quartos de legua antes de llegar à ellas, y al parage donde en Pícamar llegaba el agua, baxo otra vez la marea, y se quedaron en seco. Descalzaronse el Piloto Varela, y el Padre Cardiel, y por el barro, y pocitos, que dexò a Baxamar, llegaron à la Costa. Anduvieron azia una, y otra parte, y reconocieron que alli se acababa la Bahía, y alli fenecia el grande y fabuloso Rio de San Julian, su gran laguna, y el Rio de la Campana, tan mentados, y decantados en los Mapas, especialmente de los Estrangeros, quedando harto maravillados, de que con tanta confianza se cuenten tales fabulas, y se impriman, sin temor de ser cogidos en la mentira.

Encima de aquellas barrancas, ò laderas, hallò el Padre Cardiel cantidad de yeso de espejuelo en planchas anchas, à manera de talco. Volvieronse descalzos à la Lancha, en que durmieron hasta las dos y media de la mañana del Viernes 11. En amaneciendo fueron costeando lo restante de esta Bahía: à las ocho baxo la Lancha, sin poder sacarla hasta las dos y media de la tarde, que crecio la marea, y rodeada toda la Bahía, se volvieron al Navio, y en toda ella no hallaron agua dulce, ni leña, sino al qual matorral de sabina, y espino. El Padre Mathias Strobl volvió diciendo, que por donde havian andado, la tierra era semejante à la del Puerto Descado; que hallò en la orilla de la Bahía unos pozos con una vara de profundidad, de agua muy salobre, pero que se podia beber.

1746.

VOIAGE DE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MÉR. MA-
GELLANIQUE

hechos à mano , que se discurrió los harían los Ingleses de la Esquadra de Jorge Anson al año de 1741 , y que tambien hallò , à distancia de media legua de la Bahía , una Laguna , cuya superficie estaba quaxada de sal. Los Marineros tendieron la red , y pescaron buen numero de pezes grandes , de buen gusto , semejantes al bacalao ; aunque algunos dixeron era pexepalo.

Sabado 12 , quedandose indispuesso el Padre Quiroga en el Navio , salieron los dos Pilotos à marcar el sitio de las salinas , y se recogieron à bordo al anochecer , quedando en tierra dos Soldados , que se apartaron demasiado. Domingo 13 , reconociendo en aquel Puerto tan mala disposicion , para que se quedassen los Padres Strobl , y Cardiel con el Alferéz y los Soldados , y siendo igualmente arida toda esta Costa , hasta aora registrada , quiso el Padre Quiroga saber el parecer de los otros dos Missioneros , del Capitan del Navio , y del Alferéz que comandaba la Tropa ; y todos unanimes sintieron no establecer alli poblacion , por no haver en la cercania de la Bahía agua dulce , ni tierras para labranza ; y lo que es mas , por faltar maderá , ni aun leña para quemar , que es la cosa mas necessaria en esta tierra frigidissima: pero para mayor averiguacion se determinò , que saliesse el Padre Mathias Strobl , con el Alferéz , y ocho Soldados por un lado , llevando viveres para tres , ò quatro dias , y anduviessen tierra adentro registrando la tierra , y assimismo el Padre Joseph Cardiel por otro lado con diez Solda-

dados. Volvieron los dos Soldados , que se havian quedado en tierra la noche antecedente , y dixeron haver hallado agua dulce en una laguna , distante quatro leguas de la Bahia , y huanacos , y aveftruces ; pero que no se veian arboles en quanto alcanzaba la vista.

1746.

VOYAGE DE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
CELLANIQUE

Lunes 14 , salieron en la forma dicha el Padre Strobl por la parte Oriental , y el Padre Cardiel por la Occidental ; y caminando aquel al Sur como cosa de seis leguas , encontrò una laguna , que boxearia una legua , toda quaxada de sal , distante del Mar tres quartos de legua , y otro tanto del fin de la Bahia. Los Soldados encendieron los matorrales que hallaron , y corrió el fuego dos leguas. La tierra era la misma , que en el viage antecedente. La gente , que con el Padre Cardiel iban azia Poniente , pegaron tambien fuego en la yerva de los campos , y subio el fuego hasta muy alto. Hizo noche dicho Padre Cardiel como seis leguas al Poniente de la Bahia , en donde hallaron agua dulce. Por la mañana del Martes 1 , después de rezar , y haverse todos encomendado à Dios , profiguieron su viage , y à distancia de una legua de la dormida dieron con una casa , que por un lado tenia seis vanderas de paño de varios colores , de media vara en quadro , en unos palos altos , clavados en tierra , y por el otro lado cinco cavallos muertos , embutidos de paja , con sus ciines , y cola , clavados cada uno sobre tres palos en altura competente. Entrando en la casa , hallaron dos ponchos tendidos , y cabando

1746.

VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

encontraron con tres difuntos , que todavia tenian carne , y cabello. El uno parecia varon , y los otros mugeres : en el cabello de una de estas havia una plancha de laton de media quarta de largo , y dos dedos de ancho , y en las orejas zarcillos de lo mismo. En lo alto de la casa havia otro poncho revuelto , y atado con una faja de lana de colores , y de ella salia un palo largo como veleta , de que pendian ocho borlas largas de lana amufca. Segun essas señas , los difuntos eran de la Nation Puelche. Passaron adelante en busca de los que havian hecho aquel entierro , creyendo dar luego con ellos , y juntamente con tierra habitable ; mas aunque caminaron otras tres leguas , no hallaron rastro , y se les acabó el bastimento. Quisieron los Soldados cazar patos en las lagunas , que se encontraban , y como era con bala ; no mataban nada.

Despachò el Padre Cardiel dos Soldados al Navio con un papel al Padre Superior Mathias Strobl , y al Capitan , dandoles relacion de todo lo hallado , y pidiendoles hasta treinta Hombres , con viveres , y municiones para ellos , y para los que le acompañaban , que pudiesen durar hasta quatro jornadas adelante. Este mismo dia 15 salieron en la Lancha el Piloto Don Diego Varela , y el Padre Quiroga à sondar el canal de la entrada , y marcar todos los bancos , que ay en su boca ; pero por el viento recio se vieron precisados à desembarcar en una pequeña Ensenada , donde echando la red los Marineros la sacaron llena de

pezes grandes, todos de una especie, que parecen truchas de siete à ocho libras. Hallaron en aquella parte de la Costa buena leña para quemar, y en buena proporcion, para que se puedan proveer de ella los Navios que entraren. A la tarde volvió el Padre Mathias, y su comitiva, y dixeron, que en la laguna hallada, la sal tendria mas de una vara de alto, blanca como la nieve, y dura como piedra; pero que no havian hallado seña alguna de que habiten Indios en esta tierra.

En el Miercoles 16, aunque sopló fuertemente el Sudueste, nada incommodò al Navio, por estàr bien defendido; y no poder los vientos levantar marejada. Llegaron los dos Soldados con la carta del P. Cardiel, à cuya suplica condescendiò el Padre Strobl, quien el Jueves 17, al salir el Sol, saltò en tierra con el Alferéz, y los Soldados, à juntarse con dicho Padre Cardiel: y al mismo tiempo el Padre Quiroga, el Capitan del Navio, y el primer Piloto, fiteron en la lancha à sondarlo que les faltaba de la Bahia; y saltando en tierra, subieron à un cerro bien alto, que està al Norte de la Bahia: descubrieron àzia la parte del Norte una gran laguna que se estendia tres leguas al Oueste, y casi otro tanto al Norte, sin comunicacion alguna con el Mar; pero no pudieron saber, si dicha laguna era de agua dulce. El Padre Mathias caminò quatro leguas con su gente, y sabiendo que se acercaba el P. Cardiel, le ombiò à decir, que se llegasse à donde su Reverencia estava. Hizolo el

1746.

VOIAGE EN
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOYAGE LE
 BONG DE LA
 CÔTE DE LA
 MER MA-
 GELLANIQUE

Padre Cardiel con grande trabajo, y le dixo el Padre Mathias, que aquella su gente venia muy fatigada con tanta carga, y que aviendo pensado mejor en el punto, le parecia ser temeridad irse aquellos barbaros à meter entre barbaros no conocidos, y de à cavallo. Diole muchas razones en contra, con su animo intrepido y valeroso, el Padre Cardiel, poniendo por delante el valor, y experiencia de aquella gente; los pertrechos, que tenian de fusiles, polvora, y balas; la cobardia de todo Indio, quando halla resistencia; y finalmente la causa tan de Dios, que llevaban de su parte, que era la conversion de aquellos Gentiles. Respondio el Padre Mathias, que lo encomendaria à Dios, y responderia por la mañana, en que la resolucion fue se volviessen al Navio, obedeciendo prompto el Padre Cardiel, aunque con el sentimiento de retirarse sin descubrir los Indios, que imaginaba muy cercanos; pues avia ya visto un perro blanco, que les ladrò, y se fue retirando hasta donde creia haver de hallar los Indios. La causa, que tuvo entonces el Padre Mathias, fue llevar pocos viveres prevenidos.

Sabado 19, propuso de nuevo el Padre Cardiel, era bien averiguar, donde tenian su habitacion los Indios, y pidió al Padre Superior Strobl, que lo consultasse con el Capitan del Navio, con el Alferez, con el Sargento, y con el Padre Quiroga, segun la instruccion que para semejantes casos le havia dado el Padre Provincial.

Hecha la consulta, fue esta de parecer., que volviese à correr el campo el Padre Cardiel con los Soldados, que voluntariamente quisiesen acompañarle. A los Soldados añadió el Capitan del Navio muchos Marineros, que voluntariamente se ofrecieron, y un Soldado de Marina, llevando cada uno viveres para ocho dias, y buena prevencion de municiones.

Domingo à 20, en que fuè el novilunio, y habiendo observado el Padre Quiroga y los Pilotos con particular cuidado la hora de la Plena y de la Baxamar, hallaron, que la Baxamar fue à las 5 de la mañana, y la Plenamar à las 11 del dia. Lo qual es muy necesario que sepan los que huvieren de entrar en este Puerto, porque hay no menos que seis brazas perpendiculares de diferencia; de suerte, que en Pleamar puede entrar un Navio de linea por los bancos, que en Baxamar quedan descubiertos. Al amanecer este dia, despues de decir Miffa, salto en tierra el Padre Cardiel con la escolta de Soldados, y Marineros, que por todos eran 34, y tomo el camino al Oeste. El orden que observavan era este. A la mañana rezaban algunas Oraciones, y el Acto de Contricion, y una Oracion, en que daban gracias à Dios por los beneficios communes, y le ofrecian las obras y trabajos de aquel dia, especificando la hambre, sed, cansancio, peligros, &c. y protestando que lo hacian por su amor, y por la conversion de los Infieles. Despues se desayunaban, y marchaban cantando la Litania de la Vir-

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

5. gen, y despues de ella, rezaba el Padre Cardiel el Itinerario Clerical. Quando iban por Campaña sin camino, iba el Padre en medio y todos estendidos en ala à la larga, para buscar mejor lagunas, leña, caza, y ver humos de Indios, &c.; quando por fenda de Indios (que la tuvieron por muchas leguas) iba el Padre el primero, atemperado al passo de los menos fuertes, para que no les hiciessen caminar mas de lo que podian: llevaba al pecho un Crucifixo de bronce, y en la mano un baculo, gravada en el una Cruz. A la noche rezaban el Rosario, y cantaban la Salve: y para el rezo de mañana, y tarde, y para hacer cargar las mochilas, y caminar, hacia el Padre señal con una campanilla, que servia de tambor.

Caminaron en esta forma quatro jornadas de à 6 y 7 leguas cada dia, casi siempre por un camino de Indios, de un solo pie de ancho, que estaba lleno de estiercol de cavallos, y potrillos, yà antiguo, y por manantiales de agua muy buena. Al fin de las quatro jornadas se desviaron de la fenda à una cuesta alta, desde donde mirando con un antojo de larga vista, descubrieron la tierra de la calidad que la demas. Anduvieron en estos quatro dias cosa de 25 leguas sin hallar arbol alguno, ni pasto sino algo de heno verde en los manantiales, ni tierra de migajon para sembrar, sino toda esteril: agua sí, y en abundancia en varios manantiales, por donde iba el camino, ò fenda de los Indios; y por donde no la havia, lagunas todas de agua

dulce. No vieron humo alguno, ni se encontraron animales del campo, sino unos pocos huanacos, que huían de media legua, y tal qual avestruz, de que mataron uno, siendo esteril de caza toda la campaña, y cuestras: ni aun paxaros se oyeron, sino es tal, ò qual. Huvieronse, pues, de volver harto desconsolados. La gente se porto con mucha constancia, aunque unos, à pocos dias, iban yà descalzos, otros con ampollas en los pies, y otros con llagas, y los mas al sexto dia estaban estropeados. El P. Cardiel à pocos dias padeciò muchos dolores en las junturas de las piernas, de manera, que al quinto no podia caminar sin muleta; y no hallando otro remedio, que ponerse en ellas paños empapados en orina, con esto solo, y la providencia paternal de Dios pudo proseguir. El frio de noche les molestaba mucho; y aunque con los escasos matorrales, que hallaban, tenian fuego toda la noche, como no llevaban mantas, ni con que cubrirse, por un lado se calentaban, y por otro se elaban, sin poder dormir.

Con todos estos trabajos estaba tan vigoroso el animo del Padre Cardiel, que si huviera sido *sui juris*, se huviera venido por tierra, descubriendo, que ay acerca de los decantados, ò encantados Cesares, y de naciones dispuestas à recibir el Evangelio, para lo qual yà se le havian ofrecido algunos de su comitiva: porque se hacia la cuenta, que con abalorios, que llevaba, podria comprar cavallos de los

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

— Indios, y cautivarles las voluntades : pero como no esperaba conseguir licencia para practicar esta especie, tratò de volverse al Puerto en otras quatro jornadas. En estos ocho dias, que se tardò el Padre Cardiel en esta expedicion, observò el Padre Quiroga con un cuadrante astronomico la latitud de esta Bahia de San Julian; y segun estas observaciones, la primera entrada de la Bahia està en 49 grados, y 12 minutos: el medio en 49 grados, y 15 minutos. El Martes 22, à las 4 de la mañana, se embarcaron en la Lancha el Padre Mathias Strobl, el Padre Joseph Quiroga, el Piloto Don Diego Varela, y el Alferes Don Salvador Martinez Olmo, y salieron à la primera Ensenada de la Bahía, y saltando en tierra, caminaron azia el Norte à reconocer la Laguna, que avian descubierto, los dias antecedentes. A los tres quartos de legua hallaron en lo alto, entre unos cerros, otra Laguna de agua dulce, que tiene de circuito una legua. Mas adelante, à dos leguas de la Ensenada, donde desembarcaron este dia, hallaron la Laguna grande; pero toda cubierta de sal: tiene tres leguas de largo, y mas de una de ancho. Passaron à la otra vanda, por ver si hallaban algunos arboles, y no hallaron sino matorrales que solamente tienen leña para quemar. En esta traversia de la Laguna les calentò mucho el Sol; y su reflexion en la sal blanca como la nieve les ofendia la vista. Hallaron siete, ò ocho vicuñas, y un huanaco, y à la vanda de Sur de la Laguna, un pozo de agua dulce. Po-

la vanda de Leste de esta Laguna hay una buena llanura , y luego està el mar à una legua de distancia. A las 4 de la tarde de este dia estuvieron yà à bordo.

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Lo que todos vinieron à concluir , reconocida esta tierra de la Bahia de San Julian , y sus malas calidades , es , que por alli no pueden habitar los Indios por falta de leña , miel , caza , &c. fino que viven muy retirados ; y discurrieron , que el sendero estrecho , que siguiò el Padre Cardiel quasro jornadas , es , ò de los Araucanos de Chile , ò de los Puelches , y Pchuenches , que vendrán tal qual vez por sal , de que careceràn en su Pais , à la Laguna grande , ò à las otras de la cercania de la Bahia , y que este año moriria alli algun Principal de ellos , para cuyas exequias matarian dos de sus mugeres , y sus cavallos , para que le hiciesen compania en la otra vida , segun cree su ceguedad , y por el mismo motivo enterrarian con el todas sus alhauelas. Maravillados si quedaron , de que en tamaña distancia de Buenos-Ayres huviesse Indios de à cavallo , por que se juzga que desde 150 leguas abaxo todos estan de à pie , segun nos dicen los Indios Seranos , y los derroteros de Estrangeros. Segun parece por sus alhauelas de laton , &c. , ellos tienen comunicacion con otras Naciones , que la tienen con Españoles.

En fin , el Lunes 28 de Febrero se empezaron à preparar las cosas para salir de la Bahia de San Julian , en donde no hallandose comodidad para hacer por lo presente algun establecimiento , hizo el Padre

1746.

VOÏAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Superior Mathias Strobl confulta, en que entraron el Capitan del Navio, el Alferrez, el Sargento, los Padres Cardiel, y Quiroga, presente el ESCRIVANO del Navio, y todos unánimes fueron de parecer, que al presente no era conveniente se quedassen alli los Padres, pues además de faltar las cosas necessarias para poblacion, tampoco havia Indios, en cuya conversion se empleassen. Por tanto à las 9 de la mañana comenzaron à levarse; pero aviendose cambiado à la misma hora el viento à Sudueste, se quedaron en el mismo sitio. A las dos de la tarde soplo con gran fuerza el Sudueste, y aunque en esta Bahia no levanta mar, hizo tanta fuerza, que el Navio gatrò algunas brazas, y fue necessario arrear las antenas, y prevenir otra ancla. Los Marineros, que havian ido oy à tierra en la Lancha, hallaron en el campo un lebrero con estos caracteres: I. O. H. N. WOOD. que sera el nombre de algun Inglès, u Holandès, que haya estado en esta Bahia.

Martes à 1 de Marzo, por tener el viento por el Sueste, podieron salir por la mañana, y se colocò en alto, en frente del sitio donde estuvieron ancorados, una Cruz alta de madera con esta inscripcion: *Reynando Phelipe V, año de 1746.* A las 4 de la tarde, soplando el Oueft, se levaron, y salieron de la Bahia de San Julian à las 5, y luego que estuvieron fuera, levantaron la Lancha à bordo, y siguieron su derrota al Nordeste. Conque por despedida sera bien dar aqui mas completa relacion de este Puerto, y Bahia.

De ella cuentan muchas cosas los Viageros Estrangeros, y especialmente Jorge Anson, Commandante de la Esquadra Inglesa, que el año de 1741, entrò à infestar el mar del Sur por el Estrecho de le Mayre. Entre otras cosas ponen algunos de sus Mapas impressos, que esta famosa Bahía la forma un gran Rio, que nace de una gran Laguna, 40 ò 50 leguas tierra adentro, y que de esta Laguna nace otro Rio llamado *de la Campana*, que corre hasta salir al Mar del Sur. Por todo esto deseaba el Real Consejo de Indias, que se hiciesse aqui una poblacion, y à esse fin se emprendiò este viage: pero la experiencia ha defengañado, que todo lo que decian de estos Rios los Estrangeros; es una mera y pura patraña, pues tal Rio no se halla, ni señas de haverle jamas havido; que al fin es verdadero el adagio Castellano, que à luengas tierras, luengas mentiras. Todos sitúan esta Bahía en 49 grados, minutos mas ò menos, y tienen razon, porque, como yà dixè, se ha visto aora que està en 49 grados y 12 minutos su entrada, y el medio, en donde pueden surgir los Navios, en 49 grados y 15 minutos. Su longitud respectiva, contada de la Isla de los lobos, son 15 grados y 20 minutos: y la longitud universal, contada del Pico Teibez de Tenerife, son 311 grados, y 40 minutos. No solamente no entra en esta Bahía Rio alguno grande, que se pueda navegar muchas leguas arriba, como en sus Diarios y Cartas escriven sin fundamento algunos estrangeros, pero ni aun un pequeño arroyuelo pudieron hallar nuestros Españoles.

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.
 VOIAGE LE
 LONG DE LA
 CÔTE DE LA
 MER MA-
 GELLANIQUE

La entrada de este Puerto es difícil de conocer al que no lleva mas señal, que la altura, porque desde fuera solamente se ve la primera Ensenada, casi todo llena de baxos; pero sera muy facil de conocer dicha entrada, governandose por las señas siguientes. Casi al Oeste de la boca del Puerto està un cerro muy alto, el qual, yendo del Nordeste, se vè de muy lexos, por ser el mas alto que se vè en esta Costa, y de lexos parece como Isla; y acercandose algo mas, se ven las puntas de otros tres cerros, que tambien parecen Islas, hasta que de mas cerca se vè, que son tierra firme. Pues el que fuese en demanda del Puerto de San Julian desde la Isla de los Reyes, se apartarà de la tierra, porque es la Costa peligrosa, y llena de baxos; y en llegando à los 49 grados, llevara la vista al sobredicho cerro mas alto, y navegara acercandose à la tierra Est-Ouest con el, y entonces verà la primera Ensenada, que tiene à la vanda del Norte unas barreras blancas; y toda tierra, que està à la vanda del Sur hasta el Rio de Santa-Cruz, es baxa, y tambien parece que hace una barrera blanca, que parece una muralla.

La entrada del Puerto es bien difícil, y no pueden entrar Navios en marea baxa, pues queda solamente un canal estrecho con dos brazas y media, ò tres brazas de fondo, el qual corre al Sudueste hasta una punta, en la qual hay algunas peñas, y desde alli corre mas al Sur por cerca de la Costa, que se dexa al Oeste. En Pleamar pueden entrar Navios de qualesquiera por-

te, porque, como yà se dixo, la marca sube, y baxa 6 brazas perpendiculares, y hace muy diferente la apariencia de la entrada, y de el Puerto, como se vè en dos planos, que hizo el Padre Quiroga. No obstante, siempre sera necessario que el Navio, que no llevare Piloto practico de este Puerto, dè fondo à fuera; y embie la Lancha à reconocer la entrada, porque como he dicho, es dificil; y siempre serà bueno entrar, quando la marca vaya perdiendo la fuerza, para poder ancorar en bastante fondo, antes que baxe la marca. Los Navios grandes pueden entrar hasta ponerse detrás de las Islas, en donde en baxamar se hallan 13 y 14 brazas. El fondo es bueno, de barro negro, mezclado con arenilla muy fina. Los vientos aqui, aunque soplan con fuerza, no levantan marejada, por està todo el Puerto cubierto con la tierra. Hay dentro dos Islas, que velan en pleamar, y en ellas muchas gaviotas. A media marea se van descubriendo otros Iflotes: y finalmente, en baxamar se queda en seco, por la parte del Sur, un recinto, que en plenamar parecia una grande Bahia.

Este puerto, por el Estio, no tiene aguada para los Navios; pues algunas lagunas y manantiales, que se hallan al Oueft del Puerto, distan tres ò quatro leguas, y otra Laguna mas proxima, que està al Norueste de la entrada, dista una legua del mar, y està bien dificil de hallar entre dos cerros cerca de lo alto. En tiempo de Invierno es factible que baxen algunos arroyos del agua que distilaran las nieves. Toda la tierra es

1746.

VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

salitrosa, y esteril, solamente se hallan algunos matorrales al Owest de la entrada, que pueden servir para leña para los Navios: no ay pasto para los ganados, sino es tierra dentro, que se halla algun poco en las cañadas, donde ay manantiales, ni se halla un solo arbol, que pueda servir para madera.

Puedese facilmente fortificar el Puerto, construyendo una bateria en la punta de piedras, que está al Sudueste de la primera entrada en la Costa del Norte, porque aqui se estrecha la entrada, y passa el canal à tiro de fusil de dicha punta: ni podran los Navios batir la fortaleza construida en este sitio, porque en baxando la marea, se quedarían encallados, pues toda la Ensenada, fuera de la punta, se queda en baxamar con poca agua, y aun en el canal estrecho apenas llega à tres brazas. Piedra no falta y casi toda parece ser de ostriones convertidos en piedra, de la qual se puede hacer buena cal. Tambien al Sur del Puerto se halla en los cerros el pejuelo para hacer yeso. Ay en este puerto abundancia de pescado, semejante al bacallao: ay aves maritimas, como gavios, paxaro niño, patos &c, y en tierra se hallan avestruces, huanacos, vicuñas, quirquinchos, y zorrillos. El temple es seco, y en Verano no hace mucho frio. Ay 4 ó 5 lagunas de sal; pero la mas cercana dista de la mar casi una legua. Al cabo, pues, de 21 dias de diligencias para averiguar todo lo dicho, salieron nuestros navegantes de esta Bahía de San Julian à 1 de Marzo viniendo en demanda del Rio de los

Camarones, siempre cerca de la Costa.

Vinieron sin ver cosa especial, hasta que el Jueves 10 de Marzo se les levantò mucho mar en la altura de una Ensenada, que ay al Sur del Cabo de las Matas en 45 grados de latitud. En frente de dicho Cabo ay dos Islas; la mayor à una legua del Continente, y la menor, que es muy baxa, dista de la tierra 4 leguas, y estàn una con otra Sueste Norueste. Ay otras 4 Islas, la una grande à la punta del Sur, y 3 pequeñas dentro de la Bahía del mismo Cabo, al qual no conviene el nombre de las Matas, pues la tierra es toda arida, y sin tener matas algunas. Las aguas corren aqui con mucha fuerza al Sur, y al Norte, siguiendo el orden de las mareas, y la tierra del Cabo es medianamente alta, con algunos mogotes. Entre dos puntas de este Cabo de Matas ay una Ensenada, en que entraron el Viernes 11 para registrarla, dando fondo en medio de ella en 30 brazas arena negra, à legua y media ò dos leguas de la tierra. A medio dia saltaron en tierra el Padre Quiroga, el Piloto mayor, y el Alferéz Dom Salvador Martin del Olmo, y reconocieron, que en lo interior de esta Ensenada, que forman las puntas de este Cabo, ay una buena Bahía, con mucho fondo hasta cerca de tierra; de suerte, que à tiro de fusil se hallan 7 ò 8 brazas de fondo de arenilla, y cascajo en marea baxa. Llamaronla *Bahía de San Gregorio*, y està abrigada de todos vientos, à excepcion de los Nordeste y Este que aqui no suelen ser malignos.

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.
VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

Subieron los tres à los mas altos cerros, para descubrir desde alli à la vanda del Norte la Bahía de los Camarones; y aviendo descubierro con una, que ay en ella, registraron assimismo otra caleta à la vanda del Sur del Cabo; y notado todo, se volvieron à la Lancha, à las 6 de la tarde, bien cansados de aver andado 3 leguas sin aver hallado agua, ni leña ni otra cosa alguna, que piedras, que la hacen inhabitable aun de los brutos. Sabado 12 dieron fondo al anochecer dentro de la Bahía de los Camarones en 25 brazas de fondo, arena menuda, à legua y media de tierra. Es esta Bahía muy grande, por lo qual en el medio es muy desabrigada; mas en la vanda del Sur, cerca de tierra, pueden las Naves abrigarse de los vientos Sudueste, Sur, y Sueste, aunque en tal caso estarán expuestas à los Nortes, y Nordestes, de los quales se pudieran defender en la vanda del Norte, quedando expuestas à los demas vientos. En medio de la Bahía ay una Isla, que tendrá una legua de largo, y en la punta de este hace una restingua de baxos è islotes: dista del Continente casi una legua, y està toda cubierta de aves, y de lobos marinos, que andan por la Bahía en grande numero. Pusieronla por nombre *la Isla de San Joseph*. Observado el Sol en medio de esta Bahía, se hallò estàr en la altura de 44 grados, y 32 minutos de latitud, y en 313 grados, y 36 minutos de longitud.

Saltaron en tierra el Domingo 13, à las 8 de la mañana, el P. Mathias Strobl, el Alferez Dom Salvador Martin del Olmo,

y seis Soldados, à registrar el terreno, y ver, si avia Indios en esta Costa. Volvieron al anochecer, sin mas noticia, que aver hallado toda la tierra llena de peñascos y espinas, en 4 leguas que caminaron, y de las espinas traian los Soldados lastimadas las piernas, por ser muy agudas. Encontraron uno, que parecia Rio, por cuyas orillas subieron, y à cosa de una legua yà no avia mas que señales de que por alli corria hasta aquella entrada del mar algun arroyo de agua en tiempo de lluvias, ò al decretirse las nieves, aunque entonces estaba totalmente seco; por lo qual se reconoce ser fabuloso el Rio, que en esta Bahía pintan algunos en sus Cartas, ni se halla agua dulce, ni leña, ni arbol alguno. No hallaron rastro alguno de Indios, ni es posible que habiten en esta Costa, en donde todo es seco, y arido, sin que se pueda hallar gota de agua. Avia en la Bahía muchos camarones, que no se avian hallado en otra parte, sino alli, y en la Bahía de San Julian.

Al anochecer el Lunes 14 salieron con Nordeste de la Bahía de los Camarones en demanda del Rio del Sauce. El Martes 15 se pusieron Norte Sur con el Cabo de Santa Elena, que està à la vanda del Norte de la Bahía de los Camarones en 44 grados, y 30 minutos de latitud: la tierra de el es por la mayor parte baxa, solamente se ven algunos mogotes, que sobrefalen algo, y al que viniere de lexos, pareceràn Islas. El Miercoles 16, por la noche, refrescò el viento demasiado, y causò grande marejada. El Jueves 17 à las 8 de la noche, les so-

1746.

VOIAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE.

1746. brevino de repente un huracan de viento Sudueste muy recio, que cogiendoles con las 4 principales largas, los pufo en manifiesto peligro de delarbolar, y mas aviendoles tomadò por la lua; pero al fin pudieron aferrar las tres, excepto la del trinquete, con la qual cortieron à popa, haciendo camino al Sudueste; y el Viernes 18 se hallaron à medio dia en 42 grados, y 33 minutos, azia donde se pone comunmente el Rio del Sauce; pero los vientos contrarios no les permitieron arribar à el. Y viendo que el agua escaseaba, pues no se pudo meter mas por la pequenez del Navio; que el tiempo era yà de Invierno por alli; que este Rio estaba muy cercano à Buenos-Ayrès, y muy lexos del Estrecho de Magallanes, en cuyas cercanias era el orden de poblar; que segun relaciones de algunos Españoles, que desde Buenos-Ayres han llegado à dicho Rio, y de los Indios, que pueblan sus margenes tierra adentro, y van algunas veces azia el mar, es de malas calidades azia su boca, prosiguieron adelante sin entrar en el, y en 41 grados encontraron las corrientes del mar.

El Sabado 26 de Marzo, à las 10 de la mañana, se reconociò estàr sentido el palo mayor en la parte superior, y se le echò un refuerzo. Hallaronse, al observar el Sol, en 35 grados y 36 minutos, y aviendose hallado el Lunes 28 en 35 grados, y 43 minutos, los hicieron retroceder las corrientes, pues el Martes 29 se hallaron en 36 grados, y 23 minutos. Juèves 31 à las 5 y media de la mañana, se hallaron por

fin al Norte del Cabo de Santa Maria 4 leguas de tierra. Viernes 1 de Abril estuvieron à medio dia en 34 grados, y 48 minutos al Este, 2 quarto al Nordeste del Cabo de Santa Maria, à 3 leguas de distancia. A la una y media descubrieron el pan de azucar al Oeste, y las 5 y media à su barlovento una embarcacion, que navegaba al Rio de la Plata, y su vista los obligò à preparar la artilleria, y las armas. Sabado à las 6 de la mañana, en frente de Maldonado, descubrieron à sotavento la embarcacion del dia antecedente, aterrada, y se reconociò llevaba vela Latina, y à medio dia echaron un gallardete Español en el palo mayor, para llamar la embarcacion, que conocieron ser Taratana. A las 2 de la tarde, teniendola mas cerca, echaron vela Española, asegurandola con un tiro de cañon sin bala; por lo qual à poco rato se acercò dicha Taratana, que venia à cargo de D. Joseph Marin, de nacion Francés, quien dixo aver salido de Cadix por Enero con pliegos de Su Magestad, para el Governador de Buenos-Ayres, y que por no traer practico del Rio, seguiria la derrota de este Navio como lo executò; y el Lunes 4 de Abril, à las 5 de la tarde, dieron fondo à tres leguas de Buenos-Ayres; y à las 5 y media entraron los tres Jesuitas en la Lancha con el Capitan del Navio, y el de la Taratana, y à las 7 y media llegaron à dar cuenta de su arribo al Governador de Buenos-Ayres Don Joseph de Andonaegui, quien quatro meses antes los avia despachado, de orden de nuestro Rey (que Dios

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

1746.

VOIAGE DE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

guarde,) à esta demarcacion de la Costa, hasta el Estrecho de Magallanes.

Lo que en general se puede decir, es, que dicha Costa del Oceano, que se estiende desde el Rio de la Plata, hasta la ultima tierra continente de esta America Meridional, ò Austral, y se llama comunmente *Costa de los Patagones*, esta situada entre los 36 grados y 40 minutos y los 52 grados y 20 minutos de latitud Austral. Corre desde el Cabo de S. Antonio, hasta la Bahía de S. Jorge al Sudueste: desde esta Bahía, hasta el Cabo blanco, corre Noruest-Sueste desde Cabo blanco, hasta la Isla de los Reyes, Norte Sur; y desde la Isla de los Reyes, hasta el Rio Gallegos, corre al Sur-Sudueste, formando varias Ensenadas: y ultimamente desde aqui, al Cabo de las Virgenes, corre al Sueste. Toda la Costa, hasta los 43 grados, es tierra baxa, y dicen, que cerca de tierra se halla poco fondo. Desde los 44 grados, navegando azia el Sur, es casi toda la tierra de la Costa bien alta, hasta la Bahía de S. Julian, y en 44, 45, y 46 grados de latitud, se halla mucho fondo cerca de tierra, y assi por esta altura, navegando de noche, no ay que fiarse de la fonda, pues se hallan 40 brazas à una legua de la tierra, y el mismo fondo se halla muchas leguas la mar à fuera. Desde S. Julian, al Puerto de Santa Cruz, es la tierra rasa, y hace barrera alta en la orilla del mar: hallase en todo el intermedio buen fondo. De Santa-Cruz al Rio Gallegos vuelve à ser la tierra moderadamente alta, y luego hasta el Cabo de las Virgenes

Virgenes es la Costa baxa.

En el Cabo de Matas es peligrosa la navegacion de noche en la cercania de la tierra, à causa de las Islas, que salen mucho al mar, y la de mas à fuera es la mas baxa. Tambien es poco segura la Costa de la Isla de los Reyes, hasta S. Julian, por lo qual conviene en esta altura navegar à buena distancia de tierra.

Los vientos, que corren en estos mares en el Verano y Estio, son Nortes, Nordeste, Oestes, y Suduestes: los Estes, y Suestes, que serian los mas nocivos, no reynan en este tiempo. De los sobredichos, los Suduestes levantan mucha mar, y son casi ciertos en las conjunciones, oposiciones, y quartos de Luna. Las mareas incommodan mucho la navegacion por la Costa: en algunas partes sube y baxa 6 brazas perpendiculares, causando este flujo y refluxo mucha diversidad de corrientes, que unas veces corren à lo largo de la Costa, y unas al Norte, y otras al Sur, y tal vez, encontrandose unas con otras, corren azia el Este, y el Sueste.

Los puertos son muy pocos: solamente en el Puerto Deseado, en San Julian, y en la Bahia de San Gregorio se halla abrigo para los Navios. En el Puerto deseado hay una fuente, de la qual, en caso de necesidad, pueden hacer aguada los Navios: todo lo restante de la Costa està seco, y arido, que no se ve un arbol, ni hay donde se pueda hacer leña gruesa: de algunos matorrales se puede hacer algun poco en la Bahia de S. Julian, en donde se hallarà tambien mu-

cha pesca, y abundancia de sal.

1746.

VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE

En tiempo de Verano se siente algo de frio ; pero en el Invierno no puede menos de ser excesivo, à causa de las muchas nieves, que caen en las Cordilleras. Estas no fecundan la tierra, antes la dexan tan seca y esteril, que parece incapaz de producir fruto alguno. Toda la Costa parece que està desierta, ni hay Indios en parte alguna cerca del mar, desde el Cabo de S. Antonio al Cabo de las Virgenes, porque siendo la tierra de la Costa salitrosa, è infructifera, no tienen de que mantenerse; y si en alguna parte los huviera, huvieran estos Navegantes visto algunos fuegos, ò humedad, en las partes donde surgieron, y saltaron en tierra. Por tanto parece, que los Indios viven muy tierra adentro azia la falda de la Cordillera de Chile.

Hanse descubierto con este viage y registro varias falsedades, que tienen los derroteros de algunos Viageros Estrangeros, porque en quanto à los Rios, que ellos señalan, se ha visto aora, que son imaginarios, y que à lo mas solo debe de correr agua por ellos en tiempo de lluvias, y nieves: con que quèda claro, que desde el Rio del Sauce, que es el que otros llaman *el Desaguadero*, no hay otro algun Rio hasta el Estrecho de Magallanes. Los Estrangeros no parece que fueron de proposito à registrar Costas, como estos nuestros Españoles, y assi dixeron aquellos lo que desde lexos les pareció. Pudiera ser, que à los Españoles se les huviera ocultado alguno, aunque han puesto sumo cuidado, por-

que es cosa difícil ver lo todo desde el Navio, entre peñascos, quebradas, y bancos; pero parece han hecho quanta diligencia cabe, y que en los parages, donde pararon, y saltaron à tierra, è hicieron registro, no hay duda que han hallado fabulosos los Rios, que otros señalaban, y varias otras cosas, que por sus Diarios nos havian hecho creer los dichos Estrangeros.

Tal parece lo que dicen que encontraron en las Cuestas altas del Puerto Descado, sepulchros de Gigantes, cuyos huesos eran de onze pies de largo, porque los huesos de los cadaveres, que aora se encontraron, eran de estatura ordinaria. Añaden dichos Diarios Estrangeros, que en una Ensenada del Puerto Descado, que señalan en sus Mapas, hay mucha pesca. Nuestros Españoles se pusieron alli à pescar, y no hallaron cosa alguna. Cuentan tambien los Diarios Estrangeros, que en S. Julian hay Mexillones, ù Ostiones de onze palmos de diametro; y despues de registrar tanto nuestros Españoles, no han hallado mas que lo dicho en la descripcion puesta arriba de la Bahia de S. Julian.

1746.
VOYAGE LE
LONG DE LA
CÔTE DE LA
MER MA-
GELLANIQUE



L E T T R E

DE D. FERNAND TRIVIÑO,
SECRETARE DU CONSEIL ROÏAL
DES INDES,
A L'AUTEUR DE CETTE HISTOIRE,
Avec quelques Eclaircissemens sur
plusieurs points, & le Catalogue
des Pieces qu'il lui a envoïées.

A Madrid, le 21 Mars 1746.

MON REVEREND PERE,

1746.
LETTRE DE
D. FERNAND
TRIVIÑO, A
L'AUTEUR.

J'AI reçu dans son tems l'honneur de votre Lettre, du sept Décembre de l'année précédente, & j'en ai retardé la réponse, pour me préparer à la faire d'une maniere satisfaisante, & capable de remplir l'objet que vous avez eu en m'écrivant. Il n'y a rien, qui puisse flatter davantage mon amour-propre, que l'honneur d'avoir eu quelque part dans votre souvenir, & de pouvoir contribuer quelque chose à la perfection de l'Ouvrage que vous avez entrepris. Il est vrai que je me trouve, par mon Emploi de Secrétaire du Conseil des Indes, plus à portée que bien d'autres de m'acquitter de cette commission; mais il faut

avouer de bonne foi qu'il est presque impossible de donner les Actes & les Pièces appartenantes à l'Histoire du Paraguay, avec cette étendue, cette justesse, & cette clarté, que vous désirez, & que demande l'Ouvrage pour atteindre à sa perfection : il faudroit pour cela copier & transcrire une quantité presque innombrable de gros Procès, de Remontrances & d'Arrêts du Conseil, ce qui seroit l'ouvrage de plusieurs années, & dont la communication n'est pas permise pour le Public.

Ajoutez à cette considération la difficulté de trouver des Copistes assez exacts, non-seulement pour bien écrire, mais encore pour corriger les grosses fautes, qu'on trouve fort souvent dans les Originaux, & vous connoîtrez clairement que je ne puis m'engager à vous donner tout ce que vous demandez, malgré tout mon zèle pour la cause de la Religion, & tout mon empressement à vous obéir. Tout cela m'oblige à me tenir dans les bornes de la possibilité, & à me contenter de vous envoyer tous les Papiers, tant imprimés, que manuscrits, lesquels, après une recherche fort exacte, ont pu parvenir à ma connoissance & à mes mains, touchant les affaires de l'Evêque Dom Bernardin de Cardenas, & de Dom Joseph de Antequera, & la situation actuelle du Paraguay. Ils sont tous énoncés dans le Catalogue que vous trouverez ci joint, & je vous prie sur-tout de remarquer avec un mûr examen le Décret du Roi, expédié par son Conseil des Indes le 2 de Décembre 1743. Cette seule pièce, dont l'authenticité

1746.

LITTE DE
D. FERNAND
TRIVIÑO, A
L'AUTEUR.

1746.

LETTRE DE
D. FERNAND
TRUYANO, A
L'AUTEUR.

ne peut être révoquée en doute , étant légalisée par un Secrétaire du Roi , & premier Commis du Bureau du Pérou , est capable de battre en ruine le gros Manuscrit Espagnol *in-folio* , que vous m'apprenez vous être parvenu , & de détruire toutes les infâmes calomnies , que son Auteur anonyme y a répandues contre la Religion & la droiture des Jésuites du Paraguay.

Ce Règlement a été précédé d'un Examen & d'une Enquête la plus rigoureuse qu'on ait jamais vûe de la conduite tenue par les Jésuites depuis plus de cent ans. La vérité a été trouvée & découverte à la fin , malgré les gros nuages , & les brouillards épais , sous lesquels elle avoit été cachée par les Ennemis de la Religion Catholique & de la gloire de la Nation Espagnole , & tous les vains phantômes ont disparu à la faveur des raisons d'une lumière si éclatante & si pure. Je compte bien , mon Révérend Pere , sur votre amour pour la vérité & sur votre droiture , lors même qu'il s'agit des intérêts de votre Compagnie ; mais il n'est par non plus permis de se taire dans ces rencontres , ni de diminuer , ou d'énervier la force de la vérité par une trop grande modestie , ni par la fausse gloire d'acquérir le titre & la réputation d'Auteur impartial. J'ai lu l'Histoire de l'Isle Espagnole & de la Nouvelle France , qui sont véritablement des témoignages irréfragables de votre impartialité , . . . & je me flatte que vous ne réussirez pas moins bien dans celle du Paraguay , laquelle ne sera pas non plus moins intéressante à tous

égards. Je me trouverai très heureux d'avoir contribué en quelque façon à la rendre complete, & je vous adresse ce gros paquet par la poste ordinaire, n'ayant pas trouvé de Porteur convenable pour vous épargner la dépense du port, ni aucun autre canal plus sûr pour ne point hazarder des Pièces de cette importance, dont la plus grande caution est toujours l'intérêt du Bureau des Postes.

Je souhaite très vivement d'avoir trouvé le secret de vous rendre satisfait sur cet article : & je vous prie de me donner d'autres occasions de vous rendre service, & de vous témoigner l'attachement parfait, avec lequel j'ai l'honneur d'être, au de-là de toute expression,

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

Votre très humble & obéissant Serviteur,

DOM FERNAND TRIVIÑO.



II^E L E T T R E.*A Madrid le 6 de Juin 1746.*

MON TRES REVEREND PERE,

1746.
II LETTRE
DU MESME,
AU MESME.

J'AI reçu par un Domestique de Monsieur le Marquis de Valdeolmos, & avec un retardement considérable, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 Avril, par laquelle j'ai appris les Pieces & les Mémoires, dont vous comptez avoir besoin pour rendre complete votre Histoire du Paraguay. J'en ai fait d'abord la recherche, avec toute la diligence possible, pour remplir votre attente, & je me suis servi, pour y réussir, d'une Personne aussi exacte, que savante, & assez autorisée pour pouvoir examiner & fouiller les Archives, où les Pieces & les Actes en question se trouvent avec plus d'ordre. & de méthode, que partout ailleurs. Il l'a fait avec tout le soin & toute l'exactitude nécessaires, & il a formé l'Ecrit, que vous trouverez ci-joint, par lequel il a tâché de satisfaire à tous vos doutes, & de répondre à toutes les objections des Ennemis des Jésuites, ou (pour mieux dire) de la vérité. Je suis fort fâché de ne point avoir le tems de vous envoyer ce Mémoire traduit en François; pour vous en faciliter l'usage; mais mes affaires ne me le permettent pas. J'ai pris la précaution de le faire transcrire par un de mes Eleves, beaucoup plus correct dans l'orthographe, que le commun des Ecrivains, & de faire re-

trancher l'obscurité & l'embarras des abréviations, n'ayant conservé que celles qu'on trouve ordinairement dans les Ecrits de toutes les Nations. Je desiré fort que vous y trouviez tous les éclaircissemens, que vous desirez pour rendre complete votre Histoire, & pour contenter votre délicatesse sur l'article de l'impartialité, dont vous faites profession.

Je demeure d'accord avec vous sur les précautions qu'on doit prendre sur cela, lorsqu'il s'agit d'écrire une Histoire, dont l'Auteur peut être soupçonné de partialité; mais je crois en même tems qu'en cela, comme en autre chose, il faut suivre la regle générale, *ne quid nimis*. La force de la vérité est toujours assez grande pour terrasser l'imposture, sans avoir besoin de suivre pié à pié son Adversaire, ni de le pousser jusqu'à son dernier retranchement. Il faudroit pour cela marcher par des chemins trop raboteux, ou pleins de ronces & d'épines, pendant que la vérité toute seule éclaire les esprits, & passe par-dessus les ténèbres du mensonge.

J'ai remarqué plusieurs fois que la critique moderne, à laquelle nous devons les plus grands avantages, s'engage trop avant dans bien des rencontres, pour ne rien avancer que ce qui est constaté par l'évidence, n'étant pas possible de prouver, par des démonstrations géométriques, des faits d'Histoire profane, toujours sujets à l'incertitude. J'ai même trouvé dans la belle Histoire *des Révolutions d'Espagne*, par ce savant Pere d'Orléans, que toujours au-

1746.

II LETTRE
DU MESME,
AU MESME.

1746. & garrotté par les regles de la critique, il
 II LETTRE a supprimé des faits, & des exploits de
 DU MESME, ma Nation, dont il n'est pas permis de
 AU MESME. douter, étant autorisés par les Actes au-
 thentiques, par une Tradition constante &
 suivie, & par des Auteurs célèbres & con-
 temporains, ce qu'il a fait uniquement,
 parcequ'ils avoient un air romanesque, ou
 qu'ils approchoient du merveilleux. Je lui
 pardonnerois très volontiers cette faute,
 s'il écrivoit comme Poète, & non pas
 comme Historien; parceque le premier
 ne doit jamais sortir des bornes du vrai-
 semblable: mais il y a des vérités, qui
 ne le sont pas, & nos anciens Espagnols se
 sont trouvés, pendant plusieurs siècles,
 dans le cas de faire des choses incroyables,
 quelquefois par une espece d'héroïsme con-
 tracté par l'usage continuel des Armes, &
 quelquefois assistés miraculeusement du
 Ciel, pour résister aux Ennemis de Jesus-
 Christ, dont ils étoient environnés & op-
 primés.

Je profite de l'ancienne connoissance de
 Monsieur de Bussy, qui est près de partir
 d'ici pour se rendre à votre Cour, afin
 de vous faire tenir ce paquet avec les pré-
 cautions que vous avez eu la bonté de
 m'indiquer dans votre dernière Lettre; &
 j'ai l'honneur d'être toujours avec une par-
 faite considération.

MON TRES RÉVÉREND PÈRE.

Votre très humble & très obéissant Serviteur,
 DOM FERNAND TRIVIÑO.

III LETTRE

A Madrid le 31 Juillet 1747.

MONTRES REVEREND PERE.

JE n'ai reçu l'honneur de votre Lettre du 20 Avril, que plus de deux mois après le tems régulier de sa réception. Elle étoit oubliée, & même égarée dans le Bureau des Dépêches de la Guerre, & il n'y a eu que le pur hazard, qui m'ait procuré le plaisir de sa lecture. Les expressions, que j'y trouve, sont trop flatteuses pour moi, & je suis fort fâché de ne point trouver en moi les qualités nécessaires pour les mériter.

Je n'ai pas perdu un moment pour me mettre en état de vous fournir les éclaircissements, dont vous avez besoin pour finir votre Histoire du Paraguay; & vos demandes sont si justes & si judicieuses, que j'ai trouvé des difficultés pour y satisfaire suivant les regles d'une saine critique: j'ai pourtant tâché d'y réussir, comme vous le verrez par le Mémoire ci-joint, & je ne crois pas possible d'y ajouter d'autres preuves, parceque les Actes, & les Pièces originales des siècles précédents sont dans l'Archive Roïal des Simancas depuis trente ans. Outre cela l'esprit de parti, qui regnoit alors contre les Jésuites du Paraguay, a fait cacher ou ensevelir dans la

1747.

III LETTRE
DU MESME,
AU MESME.

1747.
 III LETTRE
 DU MESME,
 AU MESME.

poussière plusieurs pièces, qui parloient en leur faveur. Je compte que vous pourrez faire un bon usage de ces derniers éclaircissements, & je vous prie de suppléer au défaut de mon style ; défaut toujours inévitable à un Etranger, qui n'a jamais fait aucune étude pour écrire en François, & qui ne l'a fait qu'entraîné par le cours des affaires, sans pouvoir donner un tour naturel aux phrases, ni aux pensées.

J'ai l'honneur d'être toujours avec un attachement parfait, & respectueux,

MON TRÈS REVEREND PÈRE,

Votre très humble & très obéissant Serviteur,

DOM FERNAND TRIVIÑO.



R E P O N S E

*A quelques questions que l'Auteur
avoit faites à Dom FERNAND
TRIVINO.*

ARTICLE PREMIER.

IL n'est pas vrai que Dom Sébastien de
Léon & Zaraté, ni ses Successeurs Dom
André Garavito de Léon, & Dom Jean
Blasquez de Valverdé, encore moins le
Pere Nolasco, aient été désavoués, ni châ-
tiés par la Cour d'Espagne, pour ce qu'ils
avoient fait en faveur des Jésuites du Pa-
raguay; & le Manuscrit Espagnol manque
entièrement à la vérité, lorsqu'il dit que le
premier fut mis en prison pendant vingt-
deux ans, & jusqu'à la fin de ses jours. Il
est vrai qu'en 1648, auquel tems il fut
nommé Gouverneur Provisionnel du Para-
guay, comme le Parti de l'Evêque étoit
alors fort nombreux & très puissant, il ne
se trouva point en état de s'acquitter de ses
Commissions, & fut quelque tems errant
& comme fugitif dans cette Province; puis-
que quand il eut rassemblé ses forces, il
vint à bout d'exécuter tout ce qui lui étoit
ordonné. Il fut reçu à l'Assomption com-
me Gouverneur; après avoir défait les
Rebelles, il y rappella les Jésuites, & fit
réparer leur College à ses frais. Les choses
allèrent encore mieux, & la Province chan-

1747.

RÉPONSE
DU MESME,
AU MESME.

1747.
 [RÉPONSE
 DU MÊME,
 AU MÊME.]

gea entierement de face après la Sentence rendue par Dom André Garavito de Léon, la paix fut rétablie dans la Province, & ce Juge Visiteur en fut récompensé, aiant depuis exercé pendant plus de vingt ans la Charge d'Oydor dans les Audiences Royales du Pérou. Tout cela est narré par le Docteur Xarque dans son Histoire, Chapitre 41, numero 7, & constaté par un Arrêt du Roi, donné dans son Conseil des Indes, le premier de Juin 1654, avec pleine connoissance de cause, & après avoir examiné tous les Actes & toutes les Procédures faites au Paraguay à l'occasion de la révolte de l'Evêque Dom Bernardin de Cardenas. Par cet Arrêt, il fut aussi déclaré que le Pere Nolasco méritoit une entiere approbation de tout ce qu'il avoit fait, au sujet des Jésuites, comme leur Juge-Conservateur, & on imposa un silence perpétuel aux deux Partis.

Quelque tems après le Conseil des Indes, voulant couper la racine de ces troubles, tenta le moïen de faire venir l'Evêque en Espagne sous le prétexte d'y être entendu; mais n'aïant pas été possible de l'y engager, il fut nommé Evêque de Popayan, afin de l'éloigner du Paraguay; mais il n'accepta point cet Evêché: il fut enfin obligé de se contenter d'une pension de deux mille piastres, & on l'obligea de nommer un Proviseur, pour gouverner son Diocèse, avec l'approbation de l'Archevêque de la Plata, son Métropolitain.

Ceci est encore prouvé par un Arrêt du Roi, rendu dans son Conseil, le 20 de Mars 1659, & par le Mémoire présenté au même Conseil par le Pere Hyacinthe Perez, Procureur Général des Provinces des Jésuites des Indes, pour détruire toutes les calomnies & toutes les impostures inventées à Madrid & à Rome par le Frere San Diego de Villalon, & par d'autres Moines, Partisans de Dom Bernardin de Cardenas, qui se flattoient que le Pape, dont ils travailloient à surprendre la Religion, révoqueroit & annulleroit la Sentence prononcée par le Juge-Conservateur des Jésuites, par laquelle ce Prélat étoit déclaré criminel, digne de mort & d'être privé de la dignité Episcopale. Par ce Mémoire le Pere Perez fit encore voir au Conseil, que de la part de l'Evêque & du Frere Villalon, on avoit présenté à la Cour de Rome & ailleurs des Pieces & des Actes supposés, entr'autres des Arrêts du Roi, qui n'avoient jamais existé.

1747.

RÉPONSE
DU MÊME,
AU MÊME.

ARTICLE SECOND.

L'OBSERVATION faite sur la difficulté de places Dom Barthelemi de Aldunaté dans la Gouvernement du Paraguay est très bien fondée, parcequ'effectivement il n'eut jamais que le titre de Gouverneur, aiant été nommé en 1725 : il étoit alors Capitaine d'Infanterie dans la Garnison de Buenos-Ayrès. C'étoit un Homme à projets, il vouloit pousser sa fortune par toutes sortes de moïens, même illicites. Il

1747.
 RÉPONSE
 DU MÊME,
 DU MÊME.

promit de découvrir l'Empire imaginaire & les grandes richesses des Jésuites du Paraguay, & il en obtint le Gouvernement; mais une malheureuse affaire, qui lui arriva, & qui le deshonnora, arrêta la fougue de ses desseins. Elle n'avoit apparemment pas encore éclaté en Espagne, lorsque le Roi dans son Décret de 1743 lui donna le titre de Gouverneur du Paraguay. Il faut aussi observer que Dom Joseph de Antequera ne fut point nommé par le Roi pour le Gouvernement du Paraguay; mais provisionnellement par l'Audience Royale des Charcas, dont il étoit Membre.

ARTICLE TROISIÈME.

MESSIRE Dom Jean Vasquez de Agüero alla par ordre du Roi à Buenos-Ayrès au commencement de l'année 1734, chargé de l'Enquête des malversations des Finances de cette Province, & d'autres Commissions importantes & secrètes touchant la Contrebande & le Commerce défendu avec les Etrangers. Il s'en acquitta très bien, & comme on pouvoit l'espérer d'un Magistrat, qui avoit de grandes qualités. Il ne fut de retour en Espagne que vers le milieu de l'année 1739, & il fut d'abord récompensé de ses services par une place dans le Tribunal Criminel, ou Chambre de Justice de la Cour, qu'on appelle ici *la Sala de Alcaldes de Casa y Corte*. Puis, en 1744, il fut nommé Conseiller du Conseil des Indes; aiant auparavant rendu un témoignage très éclatant de la bonne conduite, de l'im-

nocence, & de la grande utilité des Jésuites du Paraguay, ce qui ne contribua pas peu à la justice qu'on leur rendit, dans le Décret du 28 Décembre 1743, sur le rapport d'un Témoin irréprochable & presqu'oculaire.

1747.

RÉPONSE
DU MESME,
AU MESME.



Vous trouverez ci-joint un Exemple authentique, & autorisé en bonne & due forme de la Rétractation judiciaire & solennelle du Capitaine Dom Gabriel de Cuellar & Mosquera, faite en 1651 par devant Dom Jean Blasquez de Valverdé, Gouverneur & Juge Visiteur de la Province de Paraguay, dont le contenu mérite votre attention, & même celle du Public, renfermant un abrégé des calomnies, & des persécutions que les Jésuites venoient de souffrir, par les brigues & par la violence de Dom Bernardin de Cardenas & de ses Partisans.



CATALOGUE

DES PIÈCES TANT IMPRIMÉES
que manuscrites, envoyées à l'Au-
teur par Dom FERNAND
TRIVINO.

1747.

PIECES EN-
VOIÉES A
L'AUTEUR
FARD.FERN.
TRIVINO.

- I. **U**NE Copie imprimée de la Déclaration faite par la Congrégation des Cardinaux du Concile de Trente le premier de Septembre 1657, touchant la consécration de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay.
2. Une Copie imprimée & authentique de la Déclaration faite par le même Evêque, le premier d'Octobre 1649, par laquelle il avoue que les violences & les excès commis dans la Province du Paraguay avoient été faits en vertu de ses ordres.
3. Une Copie imprimée, authentique & légalisée, de la Sentence prononcée par Dom Gabriel de Peralta, Doïen du Chapitre de l'Assomption du Paraguay, Juge-Conservateur des Jésuites, délégué du Saint Siege, le 22 de Janvier 1652, contre les Officiers de Guerre, Echevins & autres Personnes de ladite Ville, qui avoient suivi la partialité, & obéi aux ordres du même Evêque.
4. Un Extrait manuscrit de plusieurs Sentences rendues & des Déclarations faites en faveur des Jésuites sur les mêmes

affaires de Dom Bernardin de Cardenas.

5. Une Copie imprimée à Lima , en 1658, de deux Sentences prononcées par Dom Jean Blasquez de Valverdé , Oydor de l'Audience Roïale des Charcas & Gouverneur du Paraguay , déclarant fausses & calomnieuses toutes les Accusations faites contres les Jésuites au sujet des Mines d'or , qu'on prétendoit que ces Religieux tenoient cachées dans les Terres de leurs Réductions.
6. Une Copie de la Lettre écrite par le Gouverneur de la Province de Buenos-Ayrès , au Président de l'Audience Roïale des Charcas , le 28 de Janvier 1655 , en faveur des Jésuites du Paraguay.
7. Une Déclaration authentique & légalisée faite , le 3 d'Octobre 1724 , par le Mestre de Camp Dom Martin de Chavarrri & Vallejo , Echevin perpétuel de la Ville de l'Assomption touchant les opérations de Dom Joseph de Antequera.
8. Une Copie authentique & légalisée de la Requête présentée , le 16 d'Octobre 1724 , par le Capitaine Dom Jean Cavallero de Añasco , Echevin perpétuel de la même Ville , pour lui demander l'absolution des Censures qu'il avoit encourues par tout ce qu'il avoit fait contre les Peres de la Compagnie de Jesus , pour obéir aux ordres de Dom Joseph de Antequera.
9. Une Copie , authentique & légalisée ; de l'exhortation faite , le 23 de Janvier 1725 , par le Corps de Ville de l'Assomption à l'Evêque du Paraguay , pour ar-

1747.

PIECES EN-
VOYÉES A
L'AUTEUR
PAR D. FERN.
TRIVIÑO.

1747.

PIECES EN-
VOYÉES A
L'AUTEUR
PAR D. FERN.
TRIVIÑO.

rêter le cours des excès du même Antequera.

10. Une Copie, authentique & légalisée, de l'Arrêt de l'Audience Roïale des Charcas, rendu dans la Ville de la Plata, le premier de Mars 1725, en faveur des Jésuites, au sujet de la même affaire.

11. Une Copie, authentique & légalisée, de deux Lettres écrites, le 28 de Mai 1725, par l'Evêque du Paraguay à l'Audience Roïale des Charcas, en faveur des Jésuites sur le même sujet.

12. Déclaration authentique & légalisée, faite, le 18 de Juin 1725, par Jean Ortiz de Vergara, Notaire Roïale & Public de la Ville de l'Assomption, touchant l'expulsion des Jésuites du College de l'Assomption par ordre de D. Joseph de Antequera.

13. Deux Lettres originales écrites, le 30 de Juin 1725, par l'Evêque du Paraguay au Roi Catholique, & au Pere Confesseur de Sa Majesté, touchant les excès & les crimes du même Antequera.

14. Une Copie d'une Lettre écrite par D. Joseph de Antequera, datée de sa Prison de Lima, à l'Evêque du Paraguay, & de la Réponse de ce Prélat, imprimées à Lima en 1721.

15. Une Copie, imprimée & authentique, du Décret du Roi Catholique, expédié dans son Conseil Suprême des Indes, le 28 Décembre 1743, lequel justifie les Jésuites sur tous les points des calomnies publiées contr'eux, & fait quelques réglemens touchant la maniere,

dont ils doivent se comporter dans leurs Réductions. Ce Décret est accompagné d'une Lettre de l'Evêque de Buenos-Ayrès au Roi, & de deux autres Lettres de ce Prince aux Jésuites pour les féliciter sur leur justification pleine & entière, & les exhorter à continuer à se comporter comme ils ont fait jusques-là. Le tout imprimé avec le Décret, par ordre de Sa Majesté,

1747.

PIECES EN-
VOYÉES A
L'AUTEUR
PAR D. FERN.
TRIVIÑO.





TABLE

DES MATIERES.

A

- A**BIPONES (les) réduisent la Ville de Corrientès à une grande extrémité, 117. Succès d'une négociation avec ces Indiens, 118. Ils ravagent les environs de Cordoue, 130.
- A**guero, (Dom Jean Vasquez de) Commissaire envoyé au Paraguay par ordre du Roi, 55. Sa Lettre à ce Prince, 56. Pourquoi il refuse de visiter les Réductions, 59. Sa Lettre au Premier Ministre d'Espagne, 60. Ce qu'il penit de la Réponse des Jésuites au Mémoire de Barua, 63.
- A**guilar, (le Pere Jacques d') sa Réponse au Mémoire de Barua : ce qu'en pensent le Commissaire Royal & le Conseil des Indes, 62 & suiv.
- A**udonaegui (D. Joseph d') Gouverneur de Rio de la Plata : son naufrage en se rendant à son Gouvernement, 4.
- A**rellano,) D. Antoine Ruis de) Sa déclaration & sa protestation, 61.

B

- B**ENDIERRE, (le Pere Dominique) ses travaux chez les Zamucos, 41.
- B**ocas, (le P. Antoine) ses tentatives inutiles pour la conversion des Chiriguanes, 38.
- B**orillos. Conversion de ces Indiens, 51.

C

- C**AMARONES (Baie des) ou de Saint-Joseph, 208.
- C**ap Blanc : sa description, 174.
- C**ardiel, (le P. Joseph) s'embarque pour ranger la Côte occidentale de la Mer Magellanique : son voiage & ses observations, 173, & suiv.
- C**astañarez, (le Pere) ses travaux au Chaco,

DES MATIERES. 459

40. Il tombe malade ; sa guérison miraculeuse , 43. Il est rappelé aux Chiquites , 48. Comment il remédie aux troubles d'une Réduction, 115. Travaux de ce Pere chez les Maraguayos , 125. Son Martyre , 127.
- Chaco.** Ce qui empêche l'établissement de l'Evangile dans cette Province , 8. Les Peuples de cette Province sont réprimés , 112. Expédition des Espagnols dans le Chaco , 128. Quelques Nations se disposent à recevoir l'Evangile , 140.
- Chiquites.** Pourquoi il n'est pas parlé des Réductions de cette Nation , dans un Décret de Philippe V , 99. Ils sont déclarés Vassaux immédiats de la Couronne d'Espagne , 111.
- Chiriguanes.** Tentatives pour gagner ces Indiens à Jesus-Christ , 16. Difficultés de voia-ger dans la Cordillie-re où habitent ces In-diens , 21. Leurs dis-positions par rapport à la Religion , 25. Belle action d'une Chi-riguane , 33. Un Cacique Chiriguane rend un grand service aux Chrétiens , 37. Nou-velle entreprise pour la conversion de ces Indiens , sans succès , 38.
- Chomé (le Pere Ignace)** sa Mission au Chaco , 13. Il est envoyé suc-cessivement chez les Lippes , chez les Chi- quites & chez les Za- mucos , 39. Réduc- tion qu'il forme parmi ces derniers , *ibid.*
- Communication des Pro- vinces (tentatives pour la)** 49. Dernière ten- tative , 51.
- Conception.** Destruction de cette Bourgade par les Chiriguanes , 32. Les Espagnols se pré- viennent contre ses Habitants , 158. Son état florissant , 169. Guerre civile : com- ment on y remédie , 170. Transmigration de cette Bourgade , 171.
- Cordoue (la Ville de)** en proie aux Abipones , 130.
- Corrientès. (la Ville de)** Extrémités où elle est réduite par les Abipones , 117.

D

DIMES. Ce que l'Evêque de Buenos- Ayres écrit au Roi à ce sujet , 93.

Dufe , (Polycarpe) est fait Prisonnier : trai- tement qu'on lui fait ,

73. Justice de Dieu sur ceux qui l'avoient maltraité , 74.

E

ECHAVERRI. (Dom Martin d') Oblige les Guaycurus à se retirer , 4.

Espagnols. Belle action d'un Espagnol , 33. Leur Expédition dans le Chaco , 128. Belle action d'un Officier Espagnol , 130. Hostilités entre les Espagnols & les Indiens Montagnards , 156. Ils se préviennent contre les Habitans de la Conception , & contre leurs Missionnaires , 158.

F

FEMME de pierre , 217. Figueroa , (D. Joseph de) Marquis del Valé Umbroso , sa Lettre au Commissaire du Roi chez les Chiquites , 120.

François , (les Peres de Saint) leurs Réductions , 96. Ce que l'Evêque de Buenos-Ayrès en écrit au Roi , 86. Frégate arrivée de Cadix à Buenos-Ayrès , 172. Elle part pour visiter la Côte Occidentale de la Mer Magellanique , 173.

GUENOAS. Réduction formée chez ces Indiens , 137.

Guaycurus (les) attaquent de toutes parts la Province du Paraguay , & sont obligés de se retirer , 4.

H

HERBOSO (D. François) Président de l'Audience Royale des Charcas) sa Lettre au Provincial des Jésuites au sujet de la conversion des Indiens du Chaco , 12.

Herran (le Pere Jérôme) Provincial des Jésuites , Lettre qu'il reçoit du Président de l'Audience des Charcas , 11. Choix qu'il fait en conséquence de Missionnaires pour le Chaco , 12.

Herrera , (le P. Michel) succès de ses travaux parmi les Guenoas , 137.

J

JESUITES. Leur zèle pour la conversion du Chaco , 10. Leur conduite avec des Portugais qui s'étoient introduits dans le Paraguay , 106. Calomnies répandues contre eux à ce sujet , 108.

Projets

Projet de ces Peres pour établir la Foi dans les Terres Magellaniques, 142.

Isle Grandé, ou Isle des Rois, 176. De las Pinguinas, 177. De los Paxaros. *ibid.* De las Peñas, 178. D'Olivarez, 179. De Roldan, 180.

Julien, (le Port de Saint) ses approches, 190. Description de la Baie de ce nom, 192, 203. Erreur des Navigateurs sur cette Baie; 203. Précautions qu'il faut prendre pour y entrer, 204.

L

LION MARIN. Sa description, 181.

Lizardi, (le Pere Julien de) son caractère, 12. Il est envoyé dans le Chaco, 13. Il arrive à Tarija: nouvelles qu'il y apprend, 14. Il réunit ce qui reste de Chrétiens parmi les Chiriguanes, 15. Il convertit un Cacique, 17. Ses réponses à ceux qui s'opposent à son départ, 18. Son voiage infructueux dans la Vallée des Chiriguanes, 20. Difficulté de ce voiage, 21. Il y court un grand risque: par qui il en est délivré, 23. Son

Tome VI.

ardeur pour le Martyre, 28. Fruit de son voiage, 30. Il prédit sa mort, 31. Il est pris avec son Sacrificateur, 33. Leur Martyre, 34. En quel état le corps du Pere de Lizardi est trouvé: honneur qu'on lui rend, 35.

M

MAGELLANIKES; (Terres) Projet des Jésuites pour y établir la Foi, 142. caractère & division des Peuples de ce Païs, 143. leur langue: leur paresse. 144. Leurs vices & leurs idées sur la Religion, 146. Leurs mariages: éducation qu'ils donnent à leurs Enfants, 147. Quelques Nations demandent des Missionnaires, 148. Réduction parmi ces Indiens: faveurs du Ciel sur eux, 149. Plusieurs se rendent dans cette Réduction, 152. Observations faites à la Côte occidentale de la Mer Magellanique, 174, & suiv.

Mémoire contre les Jésuites, présenté à Philippe V: comment il en est reçu, 53. Il est présenté au Prince des Asturies, qui

V

rejette, *ibid.* Impres-
sion qu'il fait en Es-
pagne, 54.

Mocovis (les) paroîs-
sent disposés à em-
brasser le Christia-
nisme, 120. On en
forme une Réduction,
123.

Montagnards, [Indiens)
leurs hostilités contre
les Espagnols. 156.
Ils ruin nt la Bourga-
de de la Madelaine,
& manquent leur en-
treprise sur la Con-
ception, 157. On fait
la paix avec eux, 162,
& suiv.

Montiso & Mosco (Dom
Jean) Gouverneur du
Tucuman, réprime
les Peuples du Chaco,
112.

N

NEMBS, ou ANEM-
BI, (le) 105.

O

OBOCURU, Plante
singulière, effet qu'elle
produit sur un Mis-
sionnaire, 49.

Olivarez (Dom Joa-
chim de) Comman-
dant d'une Fregate est
envoïé par le Roi
pour ranger la Côte
occidentale de la Mer
Magellanique : jour-
nal de son voïage,
273.

PALACIOS, (Dom
François Xavier) est
envoïé par le Roi aux
Chiquites en qualité
de Commissaire, 109.
Palos, (Dom Joseph)
Coadjuteur du Para-
guay il tombe en a-
poplexie, 6. Sa mort
& son éloge, 7.

Paragons. (Côte des)
Observations des Jé-
suites sur cette Côte,
211.

Peralta, (Dom Joseph
de) Evêque de Bue-
nos-Ayrès : extrait de
sa Lettre au Roi Ca-
tholique, 86.

Philippe V, comment il
reçoit un Mémoire
d'un Religieux contre
les Jésuites; 53. Il
fait dresser un Décret
en forme de Régle-
ment, 85. Ses ordres
pour le Règlement du
Tribut dans les Réduc-
tions, 166. Sa Cédule
à ce sujet, 167.

Pincyro (Commandant
d'une Troupe de Por-
tugais : son arrivée
dans les Réductions
des Jésuites, 101. Ce
qui se passe entre lui
& le Supérieur des
Missions, 102.

Pons, (le Pere Joseph)
sa Mission au Chaco,
21. Information qu'il
reçoit du Martyre du
Pere de Lizardi, 34.

DES MATIERES. 459

- En quel état il trouve son corps : honneurs qu'il lui rend , 35. Ses travaux chez les Mataguayos , 129.
- Port** Desiré, (le) 176. Sa description , 180. Avantage de ce Port , 182.
- Port** de Sainte-Croix , 187.
- Portugais** (des) arrivent dans les Réductions des Jésuites , 101. Leur route pour se rendre du Bresil au Pérou , 105. Etablissement qu'ils ont faits sur cette route, *ibid.*
- Q** **UÉRINI**, (le Pere Manuel) succès de ses travaux dans les Terres Magellaniques , 149.
- Quiroga** (le P. Joseph) est nommé par le Roi pour faire des Observations sur la Côte occidentale de la Mer Magellanique , 173. Son Voyage & ses Observations 174, & suiv.
- R** **AMIREZ**, (Dom Basile) Pilote nommé par le Roi pour ranger la Côte occidentale de la Mer Magellanique , 173.
- Réductions** Troubles dans une Réduction: comment on y remédie , 114. Famine dans les Réductions: Providence de Dieu sur les Indiens , 130.
- Rico**, (le Pere Jean-Joseph) ses réponses aux objections qu'on lui fait , 79.
- Rodero**, (le Pere Gaspard) Mémoire qu'il réfute , 55. Nouvelles objections faites à ce Pere : ses réponses ; 79.
- Rozas**, (Dom Diegue Ortiz de) Gouverneur de Rio de la Plata, travaille à faire la paix avec les Montagnards 161. Il la conclut : sa conduite avec ces Indiens , 162. Il est nommé Gouverneur & Président de l'Audience Roïal du Chili , 167.
- S** **ALCEDO**, (D. Miguel de) Gouverneur de Rio de la Plata : guerre qu'il a à soutenir avec les Indiens Montagnards , 156.
- Santafé**. Situation & état de cette Ville , 86.
- Sauces**, (Rio de los) ou Riviere des Saules , 144.
- Strobl**, (le P. Mathias) succès de ses travaux dans les Terres Magellaniques , 149. Il dispose les Mataguayos à faire la paix

avec les Espagnols ,
162. Il s'emba.que
pour ranger la Côte
occidentale de la Mer
Magellanique , 173.

T **T**
TOBATINS Projet
d'une Réduction pour
ces Indiens , 6. Ré-
duction fondée chez
eux par les Peres de la
Compagnie , 132.
Torrez, (le P. Jean de)
ses tentatives inutiles
pour la conversion
des Chiriguanes , 48.
Tucuman. Mission &
retraite dans cette Pro-
vince , 116.

V **V**
ARELA, (D. Die-
gue) Pilote nommé
par le Roi , pour ran-
ger la Côte occiden-
tale de la Mer Magel-
lanique , 173.
Voïage (Journal d'un)
fait par ordre du Roi ,
le long de la Côte de
la Mer Magellanique

depuis Buenos-Ayrès
jusqu'au Détroit de
Magellan , 173, &
suiv.

Y **Y**
EGROS, (le P. Sé-
bastien de) ses tra-
vaux chez les Tobati-
nes , 132.

Z **Z**
ZAMORA, (le Doc-
teur D. Joseph Bravo
de) fruit de son zèle
pour la conversion des
Indiens , 141.
Zamucos. Réduction
formée chez ces In-
diens , 19. Belle ac-
tion d'un Zamucos ,
41. Désordre arrivé
dans une de leurs
Bourgades , 42. Ils
sont transférés aux
Chiquites , 45. Ils
retournent à leur pre-
mière Réduction , 46.
Leur ferveur , 48.
Zatiénos. Conversion de
plusieurs de ces In-
diens , 46.

Liste des Pièces Justificatives de ce Volume.

Mémoire du Prov. des Jésuites au Roi Catholique.
Lettre de l'Evêque du Paraguay au Roi Catholique.
Lettre de D. Jos. Palos, Ev. du Parag. au Roi Cath.
Lettre du Corps de Ville de l'Assompt. au Roi Cath.
Lettre de D. Jos. de Peralta, Ev. de Buenos-Ayrès ,
au Roi Catholique.
Décret de Philippe V, en faveur des Jéf. du Parag.
Journal d'un Voïage à la Côte de la Mer Magellan.
Lettres de D. Triviño à l'Auteur de cette Histoire.



